

ISABELLE GIROD

---

IMAGINAIRE HISTORIQUE ET REGIONALISME MULTICULTUREL EN  
ISTRIE

1996 – 2004

---

THESE DE DOCTORAT PRESENTEE DEVANT  
LA FACULTE DES LETTRES DE L'UNIVERSITE DE FRIBOURG (SUISSE)

APPROUVE PAR LA FACULTE DES LETTRES SUR PROPOSITION DES  
PROFESSEURS  
DR CHRISTIAN GIORDANO ET DR ELLEN HERTZ

Fribourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009  
Le Doyen, Prof. Thomas Austenfeld

## REMERCIEMENTS

Ce travail n'aurait pu aboutir sans le vigoureux soutien de nombreuses personnes. En espérant ne pas en omettre, je voudrais tout particulièrement remercier les Professeurs Christian Giordano, directeur de cette thèse, et la Professeur Anne Lozoncay qui, en poste à l'Institut d'ethnologie de Neuchâtel, m'a fortement motivée à me lancer dans cette recherche. Je remercie également mes collègues de l'institut d'ethnologie et du musée d'ethnologie de Neuchâtel, en particulier M. Marc-Olivier Gonseth et Mme Laurence Ossipow qui, par leur soutien affectueux et leur lecture critique m'ont donné suffisamment confiance en moi pour persévérer. Enfin, un remerciement particulier à la Professeur Ellen Hertz qui a cru en ce travail et m'a toujours soutenu par ces précieux conseils. Merci également au Fonds national de la recherche scientifique qui, par l'octroi d'une bourse entre 2003 et 2004, m'a permis de rédiger une part importante du travail tout en me permettant de faire mon dernier séjour sur le terrain.

Je voudrais également remercier ici mes nombreuses amies et amis qui sous différentes formes m'ont aidée à mener à bien ce travail. Je ne peux les nommer toutes et tous, mais j'adresse un remerciement particulier à Mesdames Claire Menthonnex, Danièle Golay, Valérie Miéville-Ott et Christine Wyss.

Bien sûr, cette recherche n'aurait pu voir le jour sans la participation et la patience de nombreux Istriens et Istriennes qui ont bien voulu donner de leur temps pour répondre à mes questions et pour m'initier à la vie de la région. Un merci particulier à Mesdames Denise Z., Zora T. et Paula G. qui m'ont ouvert leur demeure et accepté de partager avec moi un bout de leur intimité.

Enfin, un dernier remerciement à Mme Josette de Wyss qui, par une relecture attentive du manuscrit, l'a rendu nettement plus lisible et à Mme Valérie Quincieu pour la mise en forme éditoriale.

## TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	5
<i>Genèse d'un choix</i> .....	5
<i>Choix géographique et temporel du terrain</i> .....	7
<i>Méthode de récoltes des données</i> .....	9
<i>Les identités multiples</i> .....	12
1ERE PARTIE: LE CONTEXTE NATIONAL ET REGIONAL .....	29
CHAPITRE 1 :	
LA CREATION DU NOUVEL ETAT CROATE ET SES PRINCIPAUX ACTEURS .	30
<i>Les conditions d'émergence de l'ethnonationalisme en Croatie</i> .....	33
<i>Le processus de construction de l'ethnonationalisme</i> .....	38
<i>Les conséquences de l'ethnonationalisme sur la définition de soi</i> .....	43
<i>Le régime politique et l'organisation territoriale de la Croatie</i> .....	45
CHAPITRE 2 :	
L'ISTRIE, CONTEXTE GEOGRAPHIQUE, HISTORIQUE ET DEMOGRAPHIQUE..	51
<i>Aperçu géographique, démographique et historique de l'Istrie</i> .....	52
<i>Situation démographique</i> .....	54
<i>Recensements yougoslaves</i> .....	58
<i>Situation démographique actuelle</i> .....	60
<i>Dimension historique</i> .....	61
<i>La répartition du peuplement</i> .....	65
<i>La nouvelle frontière et ses effets</i> .....	70
2EME PARTIE :LES ACTEURS COLLECTIFS EN ISTRIE.....	76
CHAPITRE 3 :	
LA MINORITE ITALIENNE .....	77
<i>La minorité italienne : réalité démographique et historique</i> .....	77
<i>L'exode des Italiens</i> .....	81
<i>Les institutions de la communauté italienne</i> .....	92
<i>L'Union des Italiens d'Istrie et de Fiume (UIIF), 1944 à 1990</i> .....	92
<i>Le mouvement dans les années 90, de l'UIIF à l'Unione degli Italiani (UI)</i> .....	97
<i>Les ressources financières de l'Union des Italiens</i> .....	100
<i>Les activités associatives et culturelles de la minorité italienne</i> .....	101
<i>L'UI et le régionalisme</i> .....	106
CHAPITRE 4 :	
LE REGIONALISME ISTRIC.....	111
<i>Genèse d'un sentiment régionaliste istrien</i> .....	111
<i>Le mouvement régionaliste de la Diète Démocratique Istrienne (DDI/IDS)</i> .....	119
<i>Base sociale du régionalisme istrien</i> .....	125

3EME PARTIE : LES RESSOURCES IDENTITAIRES ET LES PRATIQUES SOCIALES .....	131
CHAPITRE 5 :	
LES RESSOURCES LINGUISTIQUES .....	132
<i>Situation linguistique en Istrie</i> .....	136
Répartition des locuteurs .....	140
<i>Historique des langues slaves et italiennes</i> .....	141
Du slavon au serbo-croate .....	141
La langue croate aujourd'hui .....	147
L'italien ou l'istroveneto ? .....	149
<i>Les pratiques sociales du multilinguisme</i> .....	151
Les pratiques familiales .....	151
Les pratiques dans l'espace public .....	158
<i>Monolinguisme et refus du bilinguisme</i> .....	165
CHAPITRE 6 :	
LES RESSOURCES HISTORIQUES ET EMBLEMATIQUES ET LEURS USAGES SOCIAUX .....	169
<i>Mémoire et histoire</i> .....	169
<i>Les emblèmes: drapeaux et armoiries</i> .....	174
Le drapeau croate .....	178
L'emblème régional istrien .....	181
L'emblème de la minorité italienne .....	185
<i>Héros et figures emblématiques</i> .....	189
Images emblématiques : la monnaie nationale et les timbres .....	191
CHAPITRE 7 :	
LES LIEUX DE MEMOIRE .....	202
<i>Villes, villages et rues comme lieux de lecture de l'histoire</i> .....	203
<i>Les cimetières et les monuments aux morts</i> .....	218
CONCLUSION .....	224
BIBLIOGRAPHIE .....	230
<i>Périodiques et quotidiens</i> .....	241
ANNEXES .....	242
ANNEXE 1.1 .....	243
ANNEXE 2.1 .....	252
ANNEXE 2.2 .....	254
ANNEXE 3.1 .....	255
ANNEXE 3.2 .....	260
ANNEXE 3.3 .....	262
ANNEXE 3.4 .....	265
ANNEXE 4.1 .....	275
ANNEXE 4.2 .....	277

## INTRODUCTION

### Genèse d'un choix

En 1995, les Universités de Lausanne, Fribourg, Berne et Neuchâtel ont mis sur pied un exercice de 3ème cycle d'ethnologie en Istrie sous le titre de *Identité, nation et relations interculturelles en Istrie (Croatie, Italie, Slovénie)*. Une dizaine de participants se sont divisés en trois groupes, un dans chaque Etat. D'emblée, j'ai été intéressée à travailler en Croatie. La formation récente de cet Etat, créé dans les affres militaires et dont le gouvernement pratiquait une politique nationaliste musclée, me semblait former une toile de fond intéressante, ajoutant une note d'actualité politique à un sujet dont par ailleurs j'ignorais tout.

Même si ma connaissance de l'Istrie était faible, je ne suis toutefois pas arrivée sur le terrain vierge de toute représentation, peu s'en faut. En effet, il me semble nécessaire de préciser que durant de nombreuses années, mon engagement politique m'avait amenée à voir dans la Yougoslavie de Tito un exemple assez réussi d'alternative socialiste. Très critique par rapport à la politique soviétique comme par rapport au capitalisme, je trouvais que la voie ouverte par l'unité des pays non-alignés était une approche féconde des rapports internationaux. D'autre part, la Yougoslavie avait la réputation d'être plus ouverte que les autres pays du « bloc de l'Est », notamment par le fait que les travailleurs yougoslaves étaient nombreux à l'étranger, que le système avait tenté la voie de l'autogestion plutôt que celle du centralisme et enfin que le tourisme était développé déjà depuis de nombreuses années. Je fus donc très perplexe face à l'émergence de la violence nationaliste et le choix de travailler en Croatie est indéniablement lié à la volonté de comprendre un peu mieux ce qui avait amené des gens autrefois apparemment unis à se séparer dans la violence des armes. Le travail qui suit ne consiste nullement en une réponse mais ma lente immersion dans la réalité istrienne a été une opportunité de réfléchir aux enjeux identitaires qui traversaient alors toutes les régions de l'ex-Yougoslavie.

Pour mieux comprendre ce qui conduisait à l'émergence d'un mouvement régionaliste en Istrie, j'ai donc décidé de faire un va-et-vient entre la dimension nationale en construction dans les années quatre-vingt-dix et la région. Ce va-et-vient représente la première articulation du présent travail et explique mon choix de présenter des éléments de la réalité nationale formant le contexte englobant dans lequel s'est développé le régionalisme istrien. En effet, dès mon premier séjour en 1995, sorte de pré-enquête que j'avais menée avec mes collègues des autres universités, je fus frappée par la dimension réactive du régionalisme. Sans être sûre de la pertinence de cette observation, j'en fis une de mes hypothèses de

travail à savoir que le régionalisme istrien s'est structuré en mouvement social et politique comme réponse au nationalisme croate. Comme toute lutte identitaire, celle des Istriens se base sur la construction de frontières distinctives entre Nous et Eux ; en Istrie il m'a semblé que le Eux était formé principalement des nationalistes croates (mais également, même si de manière moins appuyée, de toutes les tendances nationalistes présentes dans l'ex-Yougoslavie), en particulier des nationalistes réunis au sein du gouvernement et du parti dominant alors largement la vie politique, sociale, médiatique et culturelle de la Croatie, soit la Communauté Démocratique croate plus connue sous le sigle de HDZ.

La deuxième articulation de ce travail concerne mon axe d'entrée dans le régionalisme. Au fur et à mesure de ma familiarisation avec le terrain, j'ai découvert la complexité de la situation identitaire istrienne. Plus j'avancais, plus la perception de l'identité istrienne m'échappait. J'en suis donc venue à me pencher sur la complexité intracommunautaire et sa mouvance. Si la définition du « Eux » semblait aisée, celle du « Nous » était beaucoup plus complexe et fluide, tant ce Nous était polymorphe. En effet, il correspondait tantôt à la communauté italienne, tantôt à la communauté slave et tantôt aux Istriens en général. Il semble donc y avoir plusieurs étages souvent imbriqués les uns dans les autres :

- d'abord les Italiens dont la langue est l'italien et plus souvent encore le dialecte istro-vénitien et une histoire liée à ce que l'Union des Italiens appelle « la nation-mère », c'est-à-dire l'Italie. La minorité italienne se manifeste entre autre par une production culturelle importante et largement diffusée par les diverses institutions et le réseau associatif de la communauté ;
- les Slaves, Croates et Slovènes, dont les langues sont distinctes pour les deux communautés et une histoire qui ne correspond pas totalement, notamment par le fait que les Slovènes n'ont jamais eu d'état souverain avant 1991 ;
- les Istriens, qui seraient un peu la résultante d'un contact pluriséculaire entre les trois communautés citées précédemment et qui formeraient « la population autochtone pluriethnique » ayant en commun une histoire et l'appartenance territoriale.

Un des axes de ma recherche vise à découvrir comment une identité régionale pouvait se construire en parallèle ou à l'aide d'une lutte de reconnaissance minoritaire. Plus précisément je me demandais si et en quoi la lutte de la minorité italienne alimentait la lutte régionaliste ou si, tout en étant un des piliers de la définition multiculturelle de la région, cette lutte visait plutôt à consolider la défense de l'italianité.

Si l'identité d'un groupe se construit en relation distinctive d'une altérité, il n'en demeure pas moins que le groupe n'est jamais homogène. Bien que traversée par les clivages sociaux tels que l'appartenance de genre, l'âge, la provenance rurale ou urbaine, l'activité professionnelle et, pour l'Istrie,

l'appartenance ethnique slave ou italienne, l'identité collective peut se construire malgré ces divisions dans la mesure où le groupe se pense unifié par un ou des éléments les subsumant. Ce peut être la religion, la langue, les pratiques sociales etc. En Istrie c'est le multiculturalisme qui fait office d'idéologie laïque unificatrice. Mais au-delà de l'idéologie, j'ai tenté d'analyser comment le multiculturalisme s'actualise dans les pratiques. Pour ce faire, j'ai analysé le groupe le plus actif dans la définition identitaire c'est-à-dire la minorité italienne plutôt que de me centrer sur la partie la plus visible du régionalisme istrien, à savoir le parti politique qui le représente, la Diète démocratique istrienne. En faisant ce choix, je visais à éclairer la question posée précédemment, à savoir si, dans l'activité de l'Union des Italiens et de ses multiples associations, prévalait la défense (et la création) de la définition de soi comme minorité italienne ou celle de la défense du « Nous » comme Istriens. Nous verrons que la réponse n'est pas simple et loin d'être unique, les pratiques des acteurs sociaux s'écartant largement des définitions identitaires établies par les leaders des différents groupes.

### Choix géographique et temporel du terrain

Dès le départ, j'ai donc été particulièrement intéressée à découvrir la partie croate de l'Istrie. La partition de l'ex-Yougoslavie ne s'est pas déroulée de la même manière en Slovénie qu'en Croatie où la guerre a fait rage d'abord en Slavonie (nord-est du pays) puis dans la Krajina où vivait une population d'origine serbe. En 1995, quand je découvris ce terrain, la bataille dite *la Tempête* venait d'avoir lieu, entraînant le départ en exil de la majorité de la population serbe. La tension politique et militaire était vive, les enjeux autour de la place et du rôle des minorités étaient réglés à coups de fusils plutôt que par voie législative. Même si l'Istrie fut épargnée par les combats, la mobilisation y eut lieu comme ailleurs, la levée d'impôts de guerre également et la conséquence directe des combats fut l'arrivée assez importante de réfugiés trouvant à se loger dans l'infrastructure touristique intacte. La plupart de ces réfugiés sont aujourd'hui partis même si un nombre non négligeable a décidé de s'installer dans la région. Dans la partie croate, le régionalisme prit donc immédiatement une dimension critique au pouvoir central ce qui n'était pas le cas pour la partie slovène où le régionalisme essaya de se développer mais rencontra moins d'écho qu'en Croatie.

Je décidai donc de m'installer en Croatie et j'ai peu à peu tissé des liens et un réseau de connaissances assez riche parmi les habitants du Buiese au nord-ouest de l'Istrie, proche de la frontière slovène. Ma recherche proprement dite s'est, pour l'essentiel, déroulée dans quatre lieux : à Cittanova/Novigrad, petite ville côtière de 2'629 habitants (selon le recensement de 2001), moins développée touristiquement que les villes avoisinantes comme Umago/Umag, Rovigno/Rovinj et Parenzo/Porec ; à Buie/Buje, ville chef-lieu de 3'000 habitants, centre administratif et

judiciaire à 15 kilomètres à l'intérieur des terres ; à Momiano/Momjan, petit village essentiellement agricole ; enfin à San Mauro, bourg perché au-dessus de Momiano/Momjan. Dans le Buiese, le bilinguisme est encore très répandu, ce qui m'a permis de mener les entretiens en italien, y compris avec des gens peu favorables au régionalisme et peu enclins à soutenir l'idée du multiculturalisme comme réponse au nationalisme. Parmi mes interlocuteurs que je présenterai plus loin seule une habitante originaire de Dalmatie ne savait que très peu l'italien et nos longues conversations se sont déroulées dans un mélange italo-croate tout à fait personnel. J'ai par ailleurs voyagé dans toute la péninsule, rencontré et interviewé des gens tant en Istrie centrale, que dans la partie slovène ou à Pola/Pula.

Cette recherche s'est déroulée de manière discontinue. En effet pour des raisons d'ordre professionnel, je n'ai pu envisager un long séjour ininterrompu comme il est souvent pratiqué en ethnologie. Je me suis donc rendue à six reprises en Istrie entre 1995 et 2004 et, excepté pour le premier séjour qui fut très court, les autres durèrent en moyenne deux mois. L'avantage d'une telle pratique est d'avoir pu tisser des liens sur le long terme, chacun de mes retours étant pris comme une preuve de la persistance de mon intérêt pour les gens. En effet, ceux-ci sont habitués aux passages touristiques et durant mes premiers séjours, il était bien difficile de sortir de ce rôle de touriste peut-être juste un peu plus curieuse que d'autres. Le fait d'avoir varié les saisons durant lesquelles j'ai vécu là-bas m'a aussi permis de découvrir les différents rythmes de sociabilité.

Enfin, une autre particularité du présent travail est de s'être déroulé dans la période correspondant au temps fort du nationalisme croate et au moment de la naissance du courant politique régionaliste ; la Diète Démocratique Istrienne s'est instituée en parti en 1990. En effet, le président Franjo Tudjman qui représentait l'aile dure du parti est décédé en décembre 1999. Son décès marqua la fin d'une période de crispation identitaire. Les élections de 2000, puis celles de 2003, amenèrent au pouvoir des politiciens beaucoup plus euro-compatibles. Pour la lutte régionaliste, ce fut également le début d'une nouvelle période, marquée notamment par l'apparition de divergences entre le parti régionaliste istrien et la minorité italienne. En effet, même si certains de mes séjours ont été postérieurs à 1999, ils avaient alors plus comme sens de découvrir si « l'istrianité » persistait, résistait au changement de contexte politique pour les gens avec qui je travaillais depuis plusieurs années.

Il s'agit donc d'une sorte d'arrêt sur image concernant la Croatie et l'Istrie de 1996 à 2004 avec comme objet de recherche deux aspects :

- découvrir si et en quoi le développement du régionalisme istrien était avant tout une réaction politique au nationalisme. Il s'agissait pour moi d'analyser durant ces années le contexte d'utilisation d'une « nouvelle » catégorie d'appartenance, en l'occurrence le régionalisme,

dans les années d'immédiate après-guerre jusqu'à la chute du gouvernement croate du HDZ. Les questions qui m'ont guidée ont été de découvrir le pourquoi, par qui et avec quelles ressources s'est développé le régionalisme durant cette période.

- L'autre aspect était de me centrer sur le rôle de la minorité italienne dans cette construction régionale.

### Méthode de récoltes des données

Le premier moyen d'entrer en contact avec les gens a été de loger chez eux. C'est une pratique répandue puisqu'à côté des infrastructures hôtelières, la pratique de location chez l'habitant est très courante. Pour moi, l'enjeu était de transformer cette location impersonnelle en une opportunité de pénétrer dans la vie familiale et un peu plus intime de mes logeurs.

C'est ainsi que j'ai pu créer et étendre mon réseau de connaissances en changeant plusieurs fois de lieux tout en gardant des contacts avec les logeurs précédents. Je choisis de présenter quelques unes de ces personnes car c'est avec elles que j'ai passé beaucoup de temps en discussions informelles qui forment la base essentielle de mon matériel. Il est remarquable que la majorité des personnes avec qui j'ai travaillé soient essentiellement des femmes, alors que les dirigeants des divers mouvements que j'ai eu l'occasion de rencontrer étaient, eux, majoritairement des hommes. Ceci est à la fois le reflet de la répartition sexuelle du pouvoir mais aussi dû au fait d'être moi-même une femme et de me sentir probablement plus à l'aise, moins intimidée avec des interlocutrices.

Je fus d'abord accueillie à Cittanova/Novigrad chez une retraitée, ancienne enseignante de musique, originaire de la Dalmatie. Cette femme croatophone était une partisane du régime précédent, très opposée au nouveau gouvernement et qui regardait avec suspicion les revendications de la communauté italienne de même que celles des régionalistes, les considérant pour le moins peu solidaires des autres habitants de l'Istrie. Elle-même ne savait que très peu l'italien et, fait intéressant, ce n'est qu'avec moi qu'elle a accepté de le parler. Ses collègues et amies étaient surprises de la voir balbutier un peu cette langue. Je passais de longues heures avec elle notamment à faire des promenades au pas des vieilles dames qu'elle conviait à nous rejoindre au fur et à mesure de l'établissement d'un lien de confiance entre nous. D'autre part, comme retraitée, elle disposait de beaucoup de temps et j'en ai profité pour l'emmener souvent en voiture en lui demandant de me faire découvrir la région. Ceci afin de connaître quels étaient, pour elle, les lieux emblématiques.

Toujours dans la même ville, j'ai habité chez une jeune femme divorcée, mère de deux enfants, très active et connue comme telle dans la communauté italienne. Elle jouera un rôle de facilitatrice pour mon entrée dans la minorité. Enfin, toujours dans le même lieu, j'ai habité chez un couple dont le mari est décédé entre temps et qui, bien qu'italophones et fiers de se déclarer Istriens, étaient opposés au parti régionaliste.

A Buie/Buje, j'ai habité dans une famille originaire de Bosnie et installée en Istrie depuis plus de quinze ans ; leurs deux filles sont nées en Istrie. Ils formaient un couple mixte, lui étant d'origine serbe et elle croate. Tous les deux étaient membres du HDZ et c'est l'épouse qui y était la plus active.

A Momiano/Momjan, j'ai habité chez un jeune couple avec un enfant, qui était venu se réinstaller dans la maison familiale après plusieurs années de vie à Pola/Pula. Les deux étaient très opposés au régime de Tadjman et si la femme originaire de Fiume/Rijeka ne voyait guère de difficulté à se déclarer croate, son mari, lui, refusait d'entrer dans une quelconque définition de soi d'un point de vue national, étant issu d'un couple mixte serbo-istrien-italien.

Enfin à San Mauro, j'ai habité chez une vieille dame qui avait passé le plus clair de sa vie à Gorizia et qui était venue en Istrie avec son mari, d'origine serbe, pour y vivre leurs vieux jours dans une maison isolée. Les préventions qui pesaient à l'égard des Serbes dès les années 91 et dont son mari avait souffert avant de mourir l'avaient rendue extrêmement amère et critique face à tout élan nationaliste. C'est également à San Mauro que j'ai pu tisser des liens étroits avec une famille paysanne chez qui je n'ai jamais logé. Mais j'ai passé beaucoup de temps à prendre café, la *merenda* ou les repas avec eux. J'ai pu également partager une de leurs activités en allant leur donner régulièrement un coup de main à la vigne ou aux champs, suivant la saison.

Je tenais à préciser l'origine et la position de ces personnes car, en Istrie comme ailleurs, on est vite amalgamé aux gens qu'on fréquente. Ma chance a été de couvrir un large éventail d'appartenances sociales, nationales et politiques, me permettant de mieux percevoir la position des uns et des autres et d'échapper un peu au risque d'être classée parmi les Italiens (puisque je m'exprimais bien plus facilement dans cette langue qu'en croate).

Outre le logement, le fait de posséder une voiture m'a également servi pour nouer des liens. En effet, il est difficile de trouver une activité à partager avec des gens qui ont leur travail, leur rythme de vie et sont habitués à voir des étrangers en vacances. J'ai donc décidé de jouer le taxi chaque fois que cela était possible, et comme le niveau de vie est assez bas, bon nombre de gens ne peuvent se payer une voiture. Les trajets ont été souvent des moments privilégiés d'entretien informels. L'espace clos et

protégé de l'habitable s'est révélé être un bon lieu de parole. C'est aussi grâce à ce rôle que j'ai pu découvrir des lieux auxquels je n'aurais sans doute pas eu accès autrement, c'est le cas des différents hôpitaux et dispensaires de la région où j'ai fréquemment emmené un enfant gravement malade avec sa mère.

Enfin, comme autre support de discussions, je demandais aux uns ou aux autres de me commenter les outils emblématiques que je récoltais, comme les timbres, les photos de statues, les billets de banque.

#### *Méthode d'enquête et collecte des données*

Comme je l'ai dit précédemment, la majeure partie de mes discussions avec les gens ont eu une tournure informelle. Je ne sortais que rarement mon carnet sur le moment même, essayant de noter dès que je le pouvais le contenu et parfois l'expression utilisée par mes interlocuteurs. J'ai opté pour cette manière de faire, voyant la réticence ou la gêne créées par mes questions, puis aggravées par le fait que je tentais de noter au fur et à mesure ma récolte d'informations. Bien sûr, il y a une perte assez considérable, notamment dans l'exactitude de l'expression mais j'espère qu'elle a été compensée par la liberté de parole obtenue avec cette manière de faire. La réticence s'exprimait par le fait que les gens me renvoyaient régulièrement aux dirigeants des différentes associations dès que je posais des questions, probablement maladroitement, d'ordre identitaire. J'ai donc rapidement compris que si je voulais échapper à un discours formel et générique sur l'identité, il me fallait avoir recours à l'observation et à la lenteur propre à la recherche qui veut que : « l'anthropologue de terrain qui étudie ceux avec lesquels il vit ne peut pas créer les événements, il attend qu'ils adviennent » (Bloch, 1995 : 46). C'est grâce au temps passé avec les gens que j'ai pu observer, découvrir leurs pratiques sociales qui m'ont permis de comprendre la labilité des choses. Ainsi, pour donner un exemple, mais nous en verrons bien d'autres durant ce travail, c'est en participant à un voyage organisé par une des communautés italiennes locales que j'ai pu constater durant le trajet en bus que, pour plusieurs membres, la langue d'usage était le croate et non l'istrio-vénitien comme je m'y attendais.

Par contre avec les dirigeants ou les militants des diverses associations, italiennes, croates ou régionalistes, je n'ai pas hésité à utiliser l'enregistreur et à mener ainsi une trentaine d'entretiens de type directifs.

Une autre partie importante des données résulte d'avoir participé aux activités culturelles proposées, cette fois essentiellement par la minorité italienne, la plus active en la matière ou par les diverses *Università aperta* de la région. J'ai ainsi assisté à des concours de chants, des concerts, des concours ou récitals de chorales, des vernissages d'expositions ou encore des spectacles d'enfants organisés par les différentes écoles etc., toutes activités qui agrémentent la vie sociale des diverses localités.

Enfin la dernière source conséquente est, bien sûr, celle des écrits. Ici aussi je me suis essentiellement appuyée sur l'étude des textes produits par la minorité, plus particulièrement la presse quotidienne et les productions des différents chercheurs notamment ceux liés au centre de recherche historique de Rovigno/Rovinj. Je me suis également intéressée à la production littéraire d'auteurs istriens.

### Les identités multiples

S'intéresser au développement du régionalisme dans une partie du monde touchée par l'explosion d'un Etat multiethnique nécessite de faire, au préalable, une sorte d'état des lieux de la discussion anthropologique de thèmes très en vogue depuis les années 70, à savoir le statut des concepts de culture, d'identité et d'ethnicité. De quoi parle-t-on au juste quand on mentionne l'identité culturelle, l'identité d'un groupe ou encore l'identité personnelle d'un acteur social ?

Il est de bon ton d'annoncer sa couleur théorique dès qu'on aborde les questions ambiguës, touffues et polysémiques liées à l'identité en affirmant d'emblée une approche résolument constructiviste. Je n'échappe pas à cette sorte d'injonction et les débats qui ont traversé non seulement l'anthropologie mais l'ensemble des sciences sociales ont définitivement rendu obsolète une approche essentialiste, primordialiste, substantiviste de l'identité. Pourtant, peu de critiques répondent de manière satisfaisante à l'ambiguïté incontournable qu'on trouve sur le terrain : être pris par l'essentialisme des acteurs sociaux qui, pour se définir collectivement, parfois même individuellement, n'échappent pour ainsi dire pas à une auto-définition réifiée, cristallisée. Je me propose donc de parcourir rapidement un à un les éléments essentiels au domaine de l'étude identitaire.

#### *L'identité individuelle et collective*

Comme première donnée, je considère comme acquise l'idée qu'il n'existe et qu'il ne peut exister d'identité homogène, donnée ou acquise, par laquelle l'individu pourrait une fois pour toutes se définir. Non, dès l'origine, l'identité est multiple, polysémique, construite et reconstruite au fur et à mesure de l'existence. L'individu se crée avec et en relation (amicale ou non) avec d'autres êtres. Les affects, les émotions, le plaisir comme l'aversion, mais aussi les valeurs, les représentations qui peu à peu mènent l'individu grandissant à agir et à se positionner dans l'univers social qui est le sien, sont façonnés par le milieu familial (ou son absence), par le hasard de sa naissance, qui l'a fait grandir dans tel ou tel environnement culturel et social. Il y a belle lurette que les ethnologues ont abandonné l'idée d'un groupe, d'une société ou d'individus homogènes. En ce qui concerne cette dynamique de formation identitaire individuelle, on ne peut faire l'économie de tout l'apport de la psychologie et de la

psychanalyse qui ont mis en lumière l'importance des structures psychiques ainsi que le rôle de l'imaginaire dans la construction de soi. La conscience individuelle de chacun est certes façonnée par les expériences de vie formées de son histoire personnelle, sociale, groupale. Mais de manière plus prégnante encore, la représentation et la perception de soi se construisent par la représentation que chacun a de ses composantes expérientielles. Perception et représentation qui, pour compliquer l'affaire, varient considérablement au cours de l'existence.

L'identité personnelle est donc déjà un concept labile qui permet aux acteurs sociaux que nous sommes de pouvoir vivre à la fois comme être unique et multiple sans pour autant, à de rares exceptions près, sombrer dans la démence. Pour l'individu, la modernité se vit entre autres par son appartenance à de multiples réseaux, par la participation à une quantité de situations sociales différentes dans lesquelles il peut être amené à se présenter, tout ceci sans pour autant se déplacer. Il peut alors choisir parmi de multiples référents tout en restant un être unifié et non morcelé en strates et en couches superposées, mais bien comme synthèse originale. Cette identité syncrétique, synthétique, à géométrie variable, multiple est donc labile et multidimensionnelle sans que l'individu n'en perde son unité pour autant. Mais l'anthropologie n'a pas pour but l'étude de l'identité individuelle, mais bien celle des identités collectives. A l'interface entre identité individuelle et identité collective, je pense qu'il est de la plus haute importance pour qu'un individu puisse se sentir à l'aise au sein d'un ou de plusieurs collectifs qu'il puisse y trouver au moins trois dimensions, à savoir un sentiment d'appartenance, de reconnaissance de soi par autrui et de confiance. Lorsqu'un de ces éléments fait défaut ou est menacé, l'individu risque de se sentir en porte-à-faux avec le groupe. Par exemple, dans une société qui mise sur la valeur du travail salarié, un chômeur voit ces trois éléments fortement fragilisés ce qui, pour certains, aura de graves conséquences identitaires, de définition de soi et surtout d'estime de soi.

Donc si les éléments qui participent de l'identité de l'individu sont déjà multiples, il en est bien sûr de même pour les groupes. Or ce qui est considéré comme des fondamentaux, des « traits culturels typiques » ne l'est qu'en fonction du contexte historique. Ces éléments n'émergent pourtant pas du vide, mais sont bien l'objet d'un choix, d'une construction visant à convaincre l'interlocuteur et parfois soi-même de la nature ontologique de l'identité.

Les éléments choisis le seront non seulement en fonction du contexte et du partenaire à qui ils s'adressent, que ce soit un Etat pour une minorité revendiquant des droits ou un groupe face auquel il s'agit de se démarquer, mais ils vont également varier en fonction des acteurs qui vont jouer le rôle de constructeurs identitaires. Il existe toute une gamme de stratégies identitaires possibles en fonction des mouvances du contexte

social, du jeu de pouvoir ou de « classement », pour utiliser une expression chère à Bourdieu. Parler en termes de jeux identitaires souligne qu'ils ne peuvent exister sans règles. Parmi ces règles, celle qui donne le cadre est la tension entre l'identité revendiquée par le groupe et celle imposée par l'autre (l'Etat notamment) ou les autres (d'autres groupes). Cette règle de base montre qu'il ne peut y avoir de revendication identitaire sans enjeu politique. Soit qu'il s'agisse de s'approprier le pouvoir, soit qu'il s'agisse d'une lutte plus défensive de droits identitaires perçus comme menacés.

A ce stade, il me paraît nécessaire de m'arrêter sur la notion de groupe qui caractérise l'identité collective. Dans les sciences sociales, le terme de groupe est largement utilisé mais, contrairement à ceux de culture ou d'ethnie, il ne fait que rarement l'objet de discussion. Or, l'article de Brubaker (2004), consacré à la critique de ce qu'il appelle le *groupism*, me paraît devoir s'insérer dans cette réflexion générale sur les notions que les chercheurs utilisent dans leurs analyses. En effet, cet auteur nous rend attentifs à l'usage, souvent indiscuté, de la notion de groupe. Or, là aussi, il s'agit de ne pas schématiser les données en considérant les groupes comme des réalités homogènes, fermées et qui constitueraient « le monde social et culturel comme une mosaïque multicolore de "blocs" ethniques, raciaux ou culturels monochromes » (p. 35). Brubaker utilise donc le terme de *groupism* pour désigner cette tendance à prendre les groupes pour des entités réelles. Mais au groupisme, il propose de substituer la notion de *groupness* qu'on peut traduire par sentiment de groupe, voire groupalité. Si les acteurs sociaux utilisent des catégories telles que celle de groupe ethnique, le chercheur, lui, n'a pas à utiliser telle quelle la même catégorie au risque de renforcer, voire de rigidifier ce que les acteurs – le plus souvent des leaders ou des constructeurs identitaires – cherchent précisément à créer. Dans certaines situations historiques, et l'ex-Yougoslavie en est un bon exemple, les leaders de chaque communauté ont précisément œuvré à faire admettre la « réalité » de leurs groupes ethniques distincts et, pour ce faire, n'ont pas hésité à avoir recours à la violence pour façonner cette nouvelle réalité et pour séparer ce qui était très enchevêtré. C'est au chercheur qu'incombe le devoir d'analyser le processus qui mène à une identité collective revendiquée ou imposée en se gardant précisément de prendre les cadres construits pour des cadres d'analyse. C'est pourquoi il est si important de distinguer la catégorie « groupe » utilisée par les acteurs, des moyens sociaux, politiques ou culturels utilisés pour créer ce sentiment d'appartenance au groupe (*groupness*), que se soit le fait d'un Etat (dans ma recherche l'Etat croate) ou d'autres acteurs (les régionalistes istriens membres de la Diète démocratique istrienne ou en encore des Italiens membres de l'Union des Italiens).

Pour aller un peu plus en profondeur dans la critique du groupisme, on peut s'appuyer sur l'article de Georg Elwert, paru en 1997, qui analyse

l'importance du *switch-group*, soit du passage possible entre différents cadres de références appelés aussi *we-group* (groupe-nous). Le *switch-group* le plus connu est celui qu'une personne est amenée à vivre quasi quotidiennement, liée aux différentes appartenances auxquelles elle peut se référer, ce qui lui permet de passer sans autres et sans contradiction d'une définition de soi comme membre de la « communauté catholique » à celle « d'Italien minoritaire », pour prendre un exemple istrien. Mais le *switch-group* touche aussi les groupes eux-mêmes et Elwert en donne quelques exemples (p. 253) : ainsi en est-il des trotskistes sri-lankais qui, d'un mouvement de classes, se sont transformés en ultranationalistes, ou encore du parti Baas de Saddam Hussein qui, de force séculariste et nationaliste, s'est transformé en force islamique. Durant la guerre en Yougoslavie, on a vu ainsi des groupes ultranationalistes se transformer en pilleurs de guerre plus préoccupés par leur enrichissement et leur mainmise sur le marché noir de toutes sortes que de questions identitaires ; c'est le cas du groupe d'Arkan par exemple.

Or cette possibilité de passage, ce *switching* doit être pris en compte dans l'analyse des mouvements identitaires qui eux, au contraire, ont besoin d'affirmer la stabilité, l'homogénéité pour le maintien de frontières « efficaces » entre *l'in-group* et *l'out-group*. Comme le dit Elwert (1997 : 257, traduit par moi) « comparé à l'essentialisme, le *switching* est un phénomène inconfortable. Car les "valeurs primordiales" qui constitueraient la vraie "nature" des frontières entre groupes ethniques perdent soudain leur pertinence. ». Mais il ajoute plus loin, avec une prudence dans laquelle je me reconnais, que « si malgré les évidences en faveur de la perspective formaliste, des auteurs reviennent à l'essentialisme ou tentent d'harmoniser ces concepts logiquement incompatibles, c'est que nous travaillons tous dans un environnement d'idées reçues et populaires. La plupart des groupes ethniques tentent de se présenter comme naturels; ceci induit un flot continu d'idées préscientifiques dans les sciences sociales. » (p. 257).

### *Culture et culturalisme*

La notion de culture a déjà été abondamment discutée et la difficulté à la définir largement commentée, je ne vais pas en faire ici un historique. Pour une approche des différents sens pris par ce concept au cours du développement de l'anthropologie, je renvoie au petit ouvrage publié par Denys Cuche en 2001 qui en fait une synthèse très claire ou à l'article de Jean-Luc Alber de 2002. A l'instar de ce dernier auteur, je pense qu'on ne peut faire l'économie de ce concept si l'on veut comprendre les multiples formes de l'action et de la pensée humaine. Il m'est donc nécessaire de définir ici ce que recouvre la notion de culture ou, à tout le moins, de quelle conception je me suis inspirée pour ce travail. La définition

canonique de Tylor de 1871 reste la plus souvent citée<sup>1</sup>. Or, cette définition, même si elle se présente sous la forme d'un état des lieux des différentes pratiques humaines, a le mérite de poser la culture comme réponse adaptative et singulière de l'homme, acquise et non innée et loin de toute explication biologisante ou environnementale. Elle reconnaît la dimension symbolique et la créativité de l'homme pour interpréter le monde et s'y mouvoir. Ainsi dès la fin du XIXème, l'approche constructiviste, même si elle n'existait pas en tant que telle, était déjà présente. Cette définition souligne l'aspect « appris » (et non inné) du comportement. Il est vrai qu'il est très difficile de produire une définition générale satisfaisante, mais celle de Tylor nous permet de comprendre que la culture est un processus de nature universelle dont les contenus spécifiques peuvent grandement varier. Toute culture se transmet mais le contenu de la transmission est divers et c'est précisément ces processus de transmission et d'affirmation que l'on se doit d'étudier.

De manière un peu osée, je me permets de faire un saut dans l'histoire pour discuter la définition de la culture proposée par Appadurai, chercheur important du courant centré sur les effets de la globalisation contemporaine dans son livre paru en 1996 et traduit en 2001 *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation*. Loin d'une définition englobante à la Tylor, il en propose une beaucoup plus restrictive (2001 : 41-43) mais qui ne contredit pas fondamentalement le chercheur du XIXème. D'abord, il souligne le danger à utiliser la forme substantivée de culture dans la mesure où elle induit une vision réifiée, comme un substrat, une substance qui privilégie ce que les êtres partagent alors que le mot recouvre des données hétérogènes. Au terme de culture, il préfère la forme adjectivale de *culturel* qui permet de mieux tenir compte des contrastes, laissant ouvert l'attention au contexte et au processus de construction. Je partage cette attention et même à l'adjectif culturel, je privilégie celui de socio-culturel qui me semble encore plus explicite sur le contexte social, sociétal des différences<sup>2</sup>. Il va même plus loin en suggérant de considérer « (...) pour culturelles les différences qui seules expriment ou encore préparent à la mobilisation des identités de groupes » (2001 : 42) et plus explicitement encore « [je propose] de restreindre l'usage du terme "culture", en tant que producteur de ces différences, au sous-ensemble qui a permis de tracer les frontières de la différence même » (2001 : 43). Ainsi, la culture est pensée comme l'élément déterminant pour dessiner les frontières symboliques entre groupes. Afin de s'éloigner encore de tout essentialisme, de tout naturalisme qui affleure encore dans cette définition de la culture, dans la mesure où ces différences peuvent encore être vues comme existant de tout temps et

---

<sup>1</sup> « La culture (...) est cet ensemble complexe englobant les connaissances, les croyances, les arts, la morale, les lois, les coutumes, ainsi que les autres capacités et habitudes acquises par l'homme en tant que membre d'une société. » (Edward Burnett Tylor, *Primitive Culture*).

<sup>2</sup> De même, Appadurai utilise le terme de « différences culturelles » qui permet de mieux insister sur la nature contrastée des choses plutôt que sur leur qualité substantielle.

pour toujours, comme éternellement à disposition des acteurs qui n'auraient qu'à les utiliser en fonction des besoins, Appadurai insiste sur le fait que la notion de culture englobe également la conscience de posséder ces attributs et sur leur naturalisation induite. Cette dernière précision rapproche la définition de culture à celle d'ethnicité, du moins lorsque cette dernière est débarrassée de l'idée primordiale de la parenté. En résumé, pour Appadurai, la culture a deux sens : « La culture, au sens numéro un – archive virtuellement illimitée des différences-, prend *consciemment* (souligné par moi) forme dans la culture au sens numéro deux – sous-ensemble de ces différences qui constitue la diacritique de l'identité de groupe. » (p. 43). En d'autres termes, la culture est la dimension même où se déploient les différences lorsqu'elles ont trait à la construction identitaire.

Je ne partage pas cette vision de la culture qui me semble trop restrictive et un peu fondamentaliste dans la mesure où la culture n'existerait que lorsqu'elle est consciente et utilisée pour se définir. Certes la culture porte en elle des valeurs et devient une marque d'identité dès l'instant où une personne se reconnaît dans une communauté qui les partage. Mais, je pense qu'un certain nombre de valeurs et de représentations culturelles ne sont pas conscientes, pas élaborées par un discours et pourtant elles relèvent de la culture et sont fonctionnelles pour l'individu. Il importe de préciser tout de suite que ce qui est inconscient, non formulé peut, bien sûr, le devenir suivant le contexte, mais l'enfant qui naît et grandit dans un entourage social et familial va d'entrée de jeu recevoir un « bagage » culturel ; cette dimension première, cette « enculturation » n'est pas univoque, ineffable et ne reste pas immuable, loin de là ; mais elle donne des repères qui peuvent devenir des « comportements réflexes » au sens que ces filtres d'interprétation ne sont plus vus ni perçus comme des construits culturels mais comme une sorte de comportement naturel. C'est ce que Warnier (2007 : 10-11) appelle la « culture boussole » ou Galissot « l'identité d'appartenance ou de référence » (1987) ou encore ce qu'on pourrait imaginer comme la part inconsciente de la culture qui ne viendra à la conscience qu'au gré des nécessités de l'existence, des rencontres, des découvertes, etc. auquel aucun d'entre nous n'échappe d'autant plus à notre époque de médiatisation intensive.

Bref, ce qui est culturel peut être aux yeux de la personne « parfaitement naturel » et cela est le fondement du « prêt à penser » qui se traduit par les stéréotypes, l'ethnocentrisme et les préjugés. Si j'insiste sur cette dimension d'acquisition culturelle inconsciente, tout en sachant qu'elle flirte avec l'approche essentialiste, c'est parce que les gens, en Istrie comme ailleurs, y font très souvent référence pour parler de leur appartenance culturelle, souvent exprimée en terme de « racines » culturelles auxquelles s'amalgame une charge émotive indéniable. Cette dimension me semble être au cœur de la « naturalisation de la culture »

qui occulte le processus de construction permanente dans les cadres sociaux fluctuants où les groupes et les individus sont amenés à vivre.

Donc, penser que ne serait culturel que ce qui a trait à la construction consciente de l'identité me paraît risquer de vider de sens un certain nombre de pratiques sociales permettant d'interpréter le monde, de vivre ensemble et pas seulement de se distinguer ou de se définir par rapport à un Autre. En effet, la culture est polysémique et c'est bien ce qui rend son usage peu éclairant comme élément d'analyse. Elle est tout à la fois production de sens lorsqu'elle permet l'interprétation du monde, elle est prescriptive de conduites lorsqu'elle prend forme de normes et enfin elle a une dimension morale lorsqu'elle se traduit dans les valeurs. Bien sûr, au terme de culture est immédiatement accolé celui d'identité culturelle dans la mesure même où la culture ne peut être vécue en dehors des relations, en dehors des hommes qui en sont porteurs et qui, toujours, sont amenés à interagir avec d'autres hommes. Or il existe le même danger de réification de cette notion si on envisage l'identité culturelle comme formant une sorte de personnalité de base d'un individu ou d'un groupe.

Cette approche, essentialiste, primordialiste, réifiante, etc. a été largement critiquée au profit d'une approche constructiviste, situationniste mettant en avant la nécessité d'analyser les processus de formation identitaire, processus qui se développent dans des cadres sociaux mouvants. Benedict Anderson, Eric Hobsbawm ou Frédéric Barth sont parmi les auteurs majeurs de l'explicitation de la dimension de construction imaginaire des identités collectives, qu'elles soient ethniques, nationales ou régionales. Ils ont démontré la construction identitaire comme manifestation relationnelle dans laquelle ce qui importe n'est pas tant le matériel culturel utilisé mais bien l'usage qui est fait de ce matériel. Insistant sur le fait que ce n'est pas la différence culturelle en soi qui crée une identité distincte mais l'usage socialement et historiquement contextualisé qui en est fait, F. Barth va démontrer que ce qui crée la frontière entre des groupes ethniques n'est donc pas fondamentalement la différence mais la volonté de se différencier. Frontière définie comme sociale et symbolique bien plus que territoriale et ceci avant les approches mondialisantes de l'identité.

Il importe pourtant de ne pas complètement se détourner des contenus culturels que les acteurs choisissent car « c'est précisément dans l'identification de certains traits culturels comme marques distinctives d'un groupe que réside le travail d'entretien des frontières sur lequel repose l'organisation sociale des groupes ethniques. » (Streiff-Fenart et Poutignat, 1995 : 144). Ces contenus doivent être efficaces pour qu'ils se transforment en base ou en revendication identitaire de groupe et leur efficacité vient du fait qu'ils sont en résonance avec les pratiques quotidiennes. Oriol (1994) précise bien que, si la culture reste un concept dépourvu de toute définition claire, l'expression identitaire se nourrit « (...) des références concrètes à des expériences ineffables de situations

partagées avec le compatriote ou le coreligionnaire » et que les objets d'identification qui sont le plus souvent efficaces sont « (...) chargés émotionnellement de la référence aux interactions vécues au comptoir du bistrot, dans la cage d'escalier, sur les tribunes des stands » (p. 175).

Enfin, il faut encore tenir compte de ce que la construction identitaire est affaire de compromis, de lutte souvent, entre l'identité revendiquée et l'identité imposée par d'autres (l'Etat, d'autres groupes), c'est pourquoi la définition de soi en tant que groupe est souvent liée au pouvoir. Plus exactement, comme le dit Bourdieu, c'est un des propres du pouvoir que d'imposer sa définition de l'autre et de soi (Cuche, 2001, 88 et 94).

Bien que je ne partage pas l'approche qui consiste à imaginer la culture et l'identité culturelle comme un matériau donné de tout temps et qui pourrait être réactivé à cause de l'attachement et des sentiments incontournables que lui seraient attachés, je trouve que l'approche constructiviste esquive la problématique de la dimension affective, pourtant au cœur du discours commun sur l'identité collective. C'est comme si la notion d'imagination devait disqualifier celle d'affection. Un peu comme si le fait que l'identité d'un groupe soit le fruit d'une construction empêchait de prendre en compte la dimension affective ressentie par les acteurs. Certes les émotions s'expriment de manière diverse, mais elles n'en perdent pas pour autant leur pertinence pour les gens. Ainsi, à l'instar d'Albert Memmi (1997), je préfère parler de *sentiment d'identité* plutôt que d'identité ; le terme de sentiment reflète l'aspect fluctuant, construit, tout en soulignant la dimension affective qui explique, à mes yeux, que, dans certaines conditions, ce sentiment puisse être instrumentalisé et atteindre une résonance qui porte à la violence. Ceci étant, nous verrons plus loin avec Brubaker (2001) qu'accoler un terme à un autre ne suffit pas à échapper à l'enfermement créé par ce concept d'identité. Comme le sentiment d'identité se construit sur la croyance, sur l'adhésion à un système de valeurs, la dimension subjective ne peut être écartée, tant les valeurs sont des visions du monde idéelles et idéales qui s'inscrivent au cœur de l'affectivité. Il n'est qu'à observer la dimension émotionnelle d'une discussion entre deux personnes ne partageant pas les mêmes valeurs (par exemple autour de la question du racisme, de l'avortement). Le terme « identité », lui, accentue à l'excès la dimension stable d'éléments qui la composeraient de tout temps. Comme si le temps et l'espace pouvaient être transcendés. Cette notion d'immuabilité des éléments et d'une affectivité première qui leur seraient attachés est bien le propre de l'approche primordialiste. Enfin, il me semble nécessaire d'affirmer que même si le sentiment d'identité culturelle est une construction largement imaginaire, cela ne signifie pas pour autant qu'elle soit dérisoire ou fallacieuse (Memmi, 1997 : 102), ni dénuée de légitimité.

Si je ne partage pas l'idée de réduire la culture à la partie consciente de l'identité comme le fait Appadurai, je pense comme lui qu'un des traits caractéristiques des mouvements identitaires consciemment construits est le culturalisme vu comme « (...) la mobilisation consciente des différences culturelles, au service d'une politique plus largement nationale ou trans-nationale » (2001 : 45) et pour l'Istrie j'ajouterai régionale et trans-régionale. Par contre, il affirme que « dans son sens le plus large, le culturalisme est la forme qu'ont tendance à adopter les différences culturelles à l'ère des moyens de communication de masse, des déplacements de population et de la globalisation (...) » (p. 46), je pense au contraire que ce n'est pas une caractéristique récente et que les mouvements identitaires utilisent depuis fort longtemps les attributs culturels, le plus souvent en les réifiant pour qu'ils prennent valeur de composants essentiels de construction identitaire distinctive et diacritique.

Or cette essentialisation, ce culturalisme ont une conséquence pour le chercheur et, dans mon étude des enjeux identitaires istriens, je n'ai pas échappé à cet écueil, tout au moins dans un premier temps, soit de correspondre aux discours des leaders régionalistes, en cherchant à définir ce qu'est l'istriane plutôt que d'expliquer les processus qu'ils mettent en œuvre, dans un contexte socio-politique particulier<sup>3</sup>, pour créer cette identité régionale. Définir, plutôt que dégager, de quelle manière, avec quels outils, ils ont travaillé à cette cristallisation, à cette formalisation pour qu'elle fasse suffisamment écho, suffisamment sens pour être adoptée par différents acteurs sociaux. Nous verrons de nombreux exemples d'affirmation identitaire autour des *primordia* de la vie sociale, à savoir la langue, le territoire, l'histoire, les arts, etc. souvent exprimés avec une dimension émotionnelle se traduisant parfois par des larmes ou de la colère.

L'ethnicité comme l'identité ethnique est, à l'égale de la culture et de l'identité culturelle avec laquelle elle peut, à mes yeux, souvent être confondue, une construction sociale fluctuante dont la particularité est d'être une forme d'organisation sociale de la différence culturelle, consciemment utilisée, manipulée. « Ce qui relève du domaine de l'ethnicité, ce ne sont pas les différences culturelles empiriquement observables, mais les conditions dans lesquelles certaines différences culturelles sont utilisées comme des symboles de la différenciation entre *in-group* et *out-group*. » (Poutignat, Streiff-Fenart : 1995 : 141). Ainsi, la définition ethnique, fut-elle le fruit de manipulation (l'exemple de l'ex-Yougoslavie ou du Rwanda en sont des exemples tragiques), n'est pas, aux yeux des acteurs (le plus souvent les « constructeurs » identitaires), totalement arbitraire et aléatoire puisqu'elle puise dans un matériel culturel qu'ils jugent efficace et légitime.

---

<sup>3</sup> En l'occurrence la construction de l'Etat national-iste croate qui était engagé dans une politique d'imposition identitaire face à laquelle une grande majorité d'habitants de l'Istrie a fortement réagi.

Pourtant, il me semble qu'en dernier ressort l'identité ethnique, contrairement à d'autres formes sociales d'identité collective, s'oriente plus vers le passé en essayant de maintenir, sinon un lien généalogique difficile à démontrer au moins une sorte de filiation imaginaire (se traduisant parfois par la revendication d'autochtonie) qui s'actualise au travers de l'héritage mémorial, patrimonial, territorial et historique ; même si l'histoire est reconstruite et que « le passé dit commun n'est que la mise en commun d'un certain passé » comme le dit joliment Albert Memmi (1997: 101), cette reconstruction historique ne peut être ignorée car « on peut manipuler sélectivement les légitimations historiques. On ne peut faire que l'histoire partagée ne donne plus sens à l'articulation du destin individuel et du destin collectif » (Oriol, 1994 : 177).

### *L'approche constructiviste*

Une des limites de cette approche me semble résider dans le fait qu'elle ne permet pas vraiment de se sortir de l'enfermement qui caractérise les recherches identitaires. En effet, comment comprendre que les identités, dont la fluidité est relevée par le constructivisme, aboutissent à des autocompréhensions, autodéfinitions si cristallisées, si imprégnées d'essentialisme ? Comment rendre compte des affects sans retomber dans le primordialisme des *attachements ethniques* ineffables, irrationnels mais parfois si profondément ressentis

C'est à expliciter cette confusion et à proposer des pistes pour la dépasser que Brubaker s'attache dans son article « Beyond Identity » paru en 2000 et traduit en 2001. Parmi mes lectures, cet article représente un apport majeur car il m'a permis de sortir d'une sorte d'impasse pour exprimer à la fois l'aspect construit de l'identité istrienne et rendre compte de l'approche essentialiste de mes informateurs sans être trop contradictoire dans mes propos.

D'un point de vue sémantique, le terme *identité* implique une similitude entre des personnes, souvent avec une notion de permanence dans le temps. Or toute la critique du constructivisme consiste à en souligner l'aspect fluctuant, labile, construit, etc. Une des limites de cette approche, soulignée par Brubaker, est de continuer à considérer l'ensemble des données de terrain, permettant la mise à plat des processus de construction identitaire sous le même vocable, celui d'identité.

Bien sûr qu'avant Brubaker de nombreux auteurs constructivistes ont déjà souligné les pièges des différents concepts utilisés en matière d'identité, comme ceux d'ethnicité, de culture et d'identité. Ces critiques ont souvent abouti à la création d'un vocabulaire nouveau pour éviter les pièges de l'essentialisme. Par exemple, on l'a vu, Appadurai utilise l'adjectif *culturel* ; A. Memmi le *sentiment d'identité* ; Warnier distingue différents types de cultures, *culture boussole*, *culture identificatrice*, bref toutes sortes de

tentatives pour contourner le piège de la réification. Pourtant, c'est Brubaker qui, à mes yeux, donne une systématique à la critique du terme identité beaucoup plus approfondie et utilisable par le chercheur afin d'éviter la confusion des niveaux de catégories. En effet, si le terme identité et son accrochage affectif et émotionnel s'inscrit le plus souvent dans une approche substantivée par les acteurs sociaux, le chercheur est pris au piège s'il utilise les mêmes catégories que les acteurs sociaux pour tenter d'analyser les processus à l'œuvre.

Dans ce cas, la question se pose légitimement de savoir s'il est encore possible d'utiliser le terme d'identité comme catégorie analytique. En effet, identité mais aussi ethnicité ou culture sont des vocables qui courent le même danger d'être si englobants qu'ils ne permettent plus de distinguer s'il s'agit d'une catégorie de pratique sociale ou d'une catégorie d'analyse. Confondre les deux niveaux fait courir le risque de les utiliser comme des données allant de soi, ne permettant pas d'en décrypter l'aspect construit. Pour dépasser l'embarrassante polysémie du terme qui permet de dire à la fois la constance et l'impermanence, le stable et le fluctuant, le fondamental ou l'occasionnel, bref un terme qui permet tout et son contraire, Brubaker propose des alternatives qui ne sont pas simplement des mots mieux habillés pour marquer le processus mais des catégories d'analyse différenciées pour exprimer des niveaux de réalité distincts dans la construction identitaire.

D'abord, il suggère d'utiliser le terme *d'identification* qui implique un autre, des autres auxquels s'identifier. Or la dimension relationnelle ne peut faire l'économie de l'affectif, de l'émotionnel, dimension qui, on l'a vu précédemment, reste si peu traitée dans la critique constructiviste, car souvent mise de côté comme une sorte d'avatar de la réification. Mais il propose encore plus précisément deux types d'identification ; la première qu'il qualifie de *relationnelle* s'inscrit dans un réseau de parenté, d'amitié, de relations clientélares, professionnelles alors que la deuxième, appelée *catégorielle*, a plus à voir avec l'appartenance ethnique, nationale, linguistique, le genre... De plus, mais cela n'est pas nouveau, il faut toujours tenir compte de la situation d'énonciation de l'identification. En effet, ce n'est pas le même ressort quand l'individu choisit lui-même de se définir ou s'il doit s'identifier ou encore s'il l'est par d'autres. Dans la vie sociale, chacun est lié au nombre de rôles qu'il joue et les occasions de se définir sont fréquentes, mais quand il s'agit d'auto-définition, l'individu peut choisir lui-même les attributs qu'il mettra en avant. Ce qui n'est pas le cas dans les situations d'exo-identification dont la plus connue est celle imposée par les instances de pouvoir à travers le passeport, les formulaires officiels divers et multiples. Bref, la manière de s'identifier ainsi que celle d'être identifié par d'autres est éminemment liée à la situation, au contexte. En Croatie et en Istrie, cette identification catégorielle a pris des dimensions extrêmement importantes et fait l'objet d'une lutte politique majeure entre les acteurs institués.

Une autre proposition de Brubaker est de parler en terme d'*autocompréhension* qui, d'emblée, marque la « subjectivité située » de l'acteur et donc la nécessité de tenir compte de la localisation sociale. Les autocompréhensions peuvent varier au cours de l'existence mais aussi rester stables. Ce terme contrairement à celui d'identité n'a pas de lien sémantique avec la similitude, pas plus d'ailleurs qu'avec la différence. Il est utile pour parler de soi mais pas pour parler des autres. De plus on pourrait craindre que l'autocompréhension ne désigne qu'une dimension cognitive au détriment de l'affectif ou de l'émotionnel mais dans la réalité, il n'est guère pensable qu'un individu se définisse totalement en dehors de ses émotions. Une dimension importante de l'autocompréhension telle que la définit Brubaker est qu'elle peut être tacite, non discursive et pourtant fonctionnelle. C'est la situation que le chercheur rencontre quand, sur le terrain, il pose maladroitement des questions de définition de soi qui ne font pas sens pour l'acteur parce qu'à ses yeux elles vont justement de soi, elles vont « sans dire ». Et c'est bien en restant en dehors de cette autocompréhension que le chercheur peut la décrypter pour autant qu'une relation de confiance se soit établie entre lui et son interlocuteur. L'autocompréhension a plus à voir avec la subjectivité, la fluidité, voire la superficialité, mais lorsque cette autocompréhension est traduite par le terme d'identité toute cette labilité est perdue au profit d'une construction plus rigide, plus cristallisée. De plus, lorsque l'autocompréhension est formulée, il est alors plus juste de parler d'*auto-représentation* ou d'*auto-identification* qui contient déjà la dimension de mise en scène, de mise en mots face à d'autres.

Pour distinguer ce qui relève de l'identité labile permettant de se sentir proche d'autres personnes, de l'identité forte qui engendre une solidarité groupale plus contraignante et qui se décline souvent en opposition à d'autres groupes, Brubaker propose de renoncer à les penser dans la même catégorie « identité » mais à affiner l'analyse en utilisant plusieurs catégories. Il propose deux termes pour désigner les diverses bases sur lesquelles peut se construire le sentiment d'appartenance. La « *communalité* qui est le partage d'un attribut » (comme la langue ou la religion) et « la *connexité* qui désigne les attaches relationnelles qui tient les gens entre eux » (2001 : 79). Ces deux catégories peuvent former un fort sentiment de *groupalité* mais cela n'a rien d'automatique et dépend du contexte. Par exemple, les communautés à grande échelle, comme les réseaux internationaux étudiés par les recherches se centrant sur les effets de la globalisation peuvent se baser sur une communalité catégorielle associée à un sentiment d'appartenance sans pour autant que la connexité relationnelle soit présente. C'est par exemple le cas des réseaux de croyants, des mouvements écologistes, altermondialistes ; mais également, à une plus petite échelle, le cas des « patriotes » qui partagent un même sentiment fort et affectif d'appartenance à la nation ou à la région qu'ils soient réellement résidents sur le territoire ou appartenant à

la diaspora<sup>4</sup>. On retrouve ici ce que d'autres chercheurs appellent la « communauté imaginée ».

Cette proposition terminologique, qui s'inscrit pleinement dans le courant constructiviste tout en le développant, permet d'affiner les outils d'analyse du chercheur engagé à comprendre et articuler les divers processus qui régissent la manière d'être ensemble des humains.

#### *Effets de la mondialisation sur la construction identitaire*

Je voudrais ici présenter de manière synthétique les apports mais aussi les limites de la théorie de la modernité, marquée par la globalisation, et ses effets sur la construction identitaire contemporaine. Je m'appuie à nouveau sur l'ouvrage d'Appadurai *Après le colonialisme* (2001) dans lequel il défend la thèse d'un changement majeur de la modernité marquée depuis plus de vingt ans par le flux des personnes et les flux médiatiques qui ouvrent de manière tout à fait originale l'étendue possible de l'imaginaire collectif, caractéristique subjective de la modernité. En effet, les flux médiatiques, élargissant le champ des représentations, permettent une créativité amplifiée de la définition de soi. Il peut ainsi se créer des publics diasporiques grâce aux flux d'informations qui vont créer des « communautés affectives » déterritorialisées. Cette constitution de « communalités catégorielles », de « communautés affectives » ressemble aux « communautés imaginaires » étudiées par Benedict Anderson lorsqu'il avait souligné le rôle des journaux, médias dominant à l'époque pré-nationale, dans la création de communautés de personnes sans relation effective. Si la conscience de l'importance de l'imaginaire est prise en compte par l'ethnologie depuis de nombreuses années, il n'en demeure pas moins qu'il est essentiel, et en cela je partage l'attention d'Appadurai, de tenir compte des nouvelles formes de l'imaginaire que permet la globalisation et dont il détaille trois dimensions (2001 : 30). La première réside dans le fait que l'imagination s'est étendue à la vie quotidienne. De plus en plus de personnes à travers le monde, au Nord comme au Sud ont la conscience qu'eux-mêmes ou en tous les cas leurs enfants ne travailleront pas forcément sur leur lieu de naissance. Or l'exil, même lorsqu'il n'est pas lointain (par exemple le fait de quitter la campagne pour rejoindre la ville) renforce le pouvoir de l'imagination et permet à chacun de se créer de nouveaux réseaux sociaux, de nouveaux projets de vie. Ainsi dit-il « Grâce à eux (ces nouveaux projets de vie), de vastes groupes d'individus, qui étaient engourdis par la pesanteur glaciale des habitudes, se mettent à vivre au rythme plus vif de l'improvisation. » (2001 : 32).

Même s'il est incontestable que le processus de globalisation marque de manière nouvelle le monde contemporain, je ne suivrai pas Appadurai

---

<sup>4</sup> Dans ce travail, je n'ai pas étudié le rôle de la diaspora croate dans l'effort de guerre ni dans la construction de l'Etat malgré son rôle non négligeable notamment au niveau du soutien financier pour l'armement de l'armée durant la guerre.

lorsqu'il présente la vie locale comme un monde congelé, immobile, pris dans ses habitudes comme dans une « camisole de force » pour reprendre l'expression de Devereux. C'est un des aspects de sa critique à l'anthropologie classique que je ne partage pas, nous y reviendrons tout de suite.

La deuxième dimension avancée par Appadurai me semble par contre tout à fait légitime lorsqu'il récuse l'approche de ceux qui ont analysé la culture de masse comme une entrave croissante à l'imaginaire, notamment lorsque la critique consistait à montrer que les forces unies de la marchandisation, de la consommation, du capitalisme industriel, de l'enrégimentement et de la sécularisation croissante de la société auraient comme issue d'uniformiser les sociétés. Au contraire, pour Appadurai, la culture de masse n'est pas synonyme d'homogénéisation culturelle, ni un outil d'abrutissement généralisé (opium du peuple). Le flux d'informations disponibles n'est pas reçu par un public passif mais au contraire fait souvent l'objet d'une réception ironique des messages, avec une réactivité créatrice ; les informations sont filtrées par l'humour, la colère et la résistance locale, ceci à nouveau au Nord comme au Sud. Contrairement à ceux qui voyaient la culture de masse comme porteur de fantasme, les flux médiatiques sont plutôt à voir comme catalyseurs d'imagination. Une imagination qui permet à l'acteur de se projeter dans l'avenir et de le conduire à l'action, contrairement au fantasme qui, lui, a plus pour effet de séparer la pensée de la réalité. La dimension active et créative de l'imagination a bien été mise en valeur en mai 68 par le fameux slogan « l'imagination au pouvoir » qui n'aurait pu s'exprimer par « le fantasme au pouvoir » ; l'imagination comme moyen d'action donc et non d'évasion (p. 34). C'est d'autant plus visible si l'on garde à l'esprit que ces communautés ne sont pas seulement culturelles mais aussi, et peut-être surtout, politiques, le mouvement altermondialiste en étant un exemple.

Enfin, le troisième aspect, lui aussi, propre à la mondialisation, est le fait que ces nouvelles communautés imaginaires sont probablement plus complexes car elles unissent des gens qui peuvent avoir des styles de vie très différents ; comme si, grâce à ces flux, pouvaient converger des individus qui n'ont pas grand-chose en commun. Une des particularités de ces nouvelles communautés imaginaires réside dans le fait qu'elles sont, le plus souvent, transnationales, postnationales, ce qui du reste permet à Appadurai de penser le modèle d'Etat-nation comme bientôt obsolète.

Par son travail, et à mes yeux c'est l'apport essentiel de cette approche, Appadurai a élargi le champ d'action de la dimension imaginaire au processus de mondialisation. En effet, comme le dit Assayag (1997), lorsque l'anthropologie s'est centrée sur les « aires culturelles » elle a un peu omis les « dynamiques transfrontières ». « La perspective culturaliste et le tropisme nationaliste ont indéniablement rendu aveugle aux possibilités d'enchevêtrement et de connexions multiples, ou à la

circulation des significations, des objets, des individus, des groupes et de l'identité dans un espace-temps diffus. » Mais ajoute-t-il « le "local" ne fut jamais donné mais est toujours à construire ni plus ni moins que le régional, le national, l'international ou le transnational. » (1997 : 214).

La proposition méthodologique d'Appadurai de se centrer avant tout sur l'analyse des flux et de la mouvance permet de s'éloigner des structures stables, notamment celle de l'Etat-nation, et de la dimension locale comme point d'ancrage. Mais là encore les travaux d'Hobsbawm ou de Gellner ne s'étaient pas contentés d'une vision homogène et substantialiste de la construction nationale. Je rejoins donc Friedman quand il dénonce les excès des tenants du transnationalisme et de la mondialisation lorsqu'ils occultent « (...) le fait que les populations qui occupent un lieu singulier, où elles vivent et construisent un monde singulier, sont totalement intégrées dans un système plus vaste de relations, n'est pas contradictoire avec le fait qu'elles construisent leur monde là où elles se trouvent et avec les individus qui font partie de leur vie locale ». (2000 : 200).

D'autre part, on court le risque de faire croire que l'organisation sociale était jusqu'alors totalement cloisonnée, vécue comme une juxtaposition d'Etats, de communautés sans réelle influence des uns sur les autres. Face à ce qu'on peut considérer comme un procès d'intention à l'anthropologie classique, Assayag affirme que « (...) considérer la (ou les) disjonction(s) comme dynamique essentielle de la modernité sous-entend que le monde d'"avant" aurait été un univers de "conjonctions", plus ordonné, plus cohérent, plus consistant, davantage signifiant. » (1997 : 213).

L'étude de l'identité tessinoise faite par Giordano (2002), dans laquelle il montre les différents jeux auxquels les Tessinois se prêtent lorsqu'il s'agit de se définir en fonction de l'italianité ou de l'helvéticité montre bien que la dimension identitaire « à géométrie variable » n'est pas du seul ressort de la modernité ni exclusivement liée à la migration ni aux flux. « Le cas du Tessin démontre que ces identités "à géométrie variable" ne sont pas forcément induites par des migrations ou par une modernité tardive mais qu'elles peuvent aussi être issues de phénomènes enracinés dans une conjoncture historique de "longue durée". Autrement dit, ces formes identitaires concernent tant la modernité dite "classique" ou "industrielle" que la postmodernité ». (2002 : 306).

En conclusion je soulignerai qu'à ne prêter attention qu'aux déplacements et aux actes produits par les flux, on risque de perdre de vue une réalité sociale tout aussi répandue que le mouvement et qui, on l'a vu, repose sur une construction identitaire appelant la fermeture, la limitation et le primordialisme. Car, comme le dit Friedman, autre auteur résolument critique face à l'approche mondialisante (2000 : 200) : « le fait que les populations qui occupent un lieu singulier, où elles vivent et construisent un monde singulier, sont totalement intégrées dans un système plus vaste

de relations, *n'est pas contradictoire* (c'est moi qui souligne) avec le fait qu'elles construisent leur monde là où elles se trouvent et avec les individus qui font partie de leur vie locale ». Que des acteurs sociaux utilisent ces dimensions oblige le chercheur à en déconstruire le processus, à en faire la genèse et à en montrer l'aspect fictionnel tout en ne préjugant pas de son droit à exister.

Le fil rouge du présent travail consiste en l'analyse des contextes, des acteurs et des outils emblématiques qui ont été à l'œuvre durant mes années de terrain. Pour en rendre compte, j'ai organisé mon travail en trois parties.

La première partie, formée des chapitres 1 et 2, concerne le contexte national croate et régional istrien. Le premier chapitre est consacré à l'analyse de la construction du nouvel Etat national croate car il forme, à mes yeux, le contexte qui a fortement influencé les acteurs istriens. Je fais d'ailleurs l'hypothèse que c'est parce que l'Etat croate s'est construit sur une approche ethnonationale que cette région a répondu par un vigoureux mouvement d'opposition revendiquant une approche régionaliste et multiculturelle. En effet, la période de 1996 à 2004 a été une période centrale de classement ethnique qui a commencé durant la guerre marquant le démantèlement de la Yougoslavie. Pour l'Etat croate, l'enjeu était de construire sa légitimité à exister notamment face aux Serbes avec qui les combats ont été très durs, particulièrement avec la minorité serbe de la Krajina. De plus, l'histoire croate et celle istrienne ne correspondent pas tout à fait et ces différences, mais surtout leurs interprétations, sont au cœur même de l'élaboration du discours identitaire régional. Le chapitre 2 est consacré à la présentation historique et démographique nécessaire à la compréhension de la revendication de multiculturalité de cette région. J'explore également les effets de la nouvelle frontière entre la Slovénie et la Croatie, frontière qui sépare l'Istrie et qui est à la base de la revendication d'une région supranationale afin d'en minimiser ou à tout le moins de se protéger de ses effets séparateurs.

La deuxième partie, formée des chapitres 3 et 4, est consacrée à la présentation des deux acteurs collectifs majeurs de l'élaboration de la revendication régionale durant les années nonantes, la minorité italienne et les régionalistes istriens. D'abord, la minorité italienne, dont le contexte historique révèle qu'elle ne résulte pas d'un processus d'immigration comme c'est souvent le cas, mais au contraire de vagues d'émigration (nommées exode par les acteurs) qui ont peu à peu diminué considérablement leur présence pourtant attestée depuis l'Antiquité sur cette terre. Dans le chapitre 3, je présente l'Union des Italiens (UI) qui est l'association faitière et officielle de la minorité. L'accent est mis sur l'histoire de cette institution et son implication dans le développement du régionalisme. Je présente ses activités en mettant en écho leur programme avec quelques exemples de mise en œuvre concrète par les acteurs sociaux. Ceci permet de découvrir

que l'italianité, qui participe bien sûr de la composante multiculturelle de la région, provoque parfois quelques tensions, à l'intérieur même de l'Union des Italiens, suivant le poids qui est donné au particularisme italien face au multiculturalisme istrien. Le deuxième acteur collectif présenté dans le chapitre 4, est le mouvement régionaliste qui s'est formalisé par la fondation d'un parti politique, la Diète Démocratique Istrienne (DDI). Je présente quelques aspects contextuels, historiques, géographiques et démographiques qui forment le creuset dans lequel ce mouvement a pris forme non seulement comme levier identitaire mais aussi comme mouvement politique d'opposition. La DDI revendique un régionalisme dont les valeurs emblématiques sont le multiculturalisme, la tolérance et la supranationalité. Dans ce chapitre, je rends compte d'un discours où affirmation identitaire et recherche de pouvoir sont largement imbriquées. Sans se revendiquer comme mouvement autonomiste, la DDI s'appuie sur la défense du droit de la minorité italienne pour démontrer qu'elle est le meilleur garant politique de la multiculturalité régionale.

La troisième partie, formée des chapitres 5, 6 et 7, est consacrée à la présentation de divers outils utilisés dans l'affirmation identitaires, tant par le pouvoir central croate que par les acteurs istriens. Il s'agit dans le chapitre 5 d'analyser comment la langue est utilisée à cette époque ; la langue croate, nettoyée de ses « serbitudes » comme un trait emblématique majeur pour l'Etat croate et le multilinguisme revendiqué par les Istriens. Je présente comment l'histoire de la langue serbo-croate est un outil utilisé par le pouvoir pour montrer la « négation historique » de l'identité croate, ainsi que les jeux de langues en Istrie, marqués par l'alternance d'imposition et d'interdiction de l'italien ou d'une langue slave. Enfin, je décris quelques situations de pratiques langagières familiales et sociales qui montrent une belle fluidité des usages. Les chapitres 6 et 7 traitent du lien entre mémoire et histoire et de sa matérialisation au travers d'emblèmes et du patrimoine. Je présente diverses pratiques sociales comme les jeux autour des emblèmes nationaux et régionaux, la présentation par les habitants des villages et de l'architecture ou encore des cimetières, qui sont toutes une mise en scène de la mémoire. D'une part, il y a celle produite par l'Etat central, acteur légitimé à produire le drapeau national, la monnaie et les timbres et d'autre part il y a leur usage par les acteurs sociaux istriens. Les détournements de sens, les parodies, les silences sont tous des outils de présentation de soi. Le changement des noms de rues permet de découvrir les changements idéologiques, les empoignades autour des emblèmes, de leurs lieux d'exposition etc. servent aux habitants à exprimer leur rapport à l'Etat central aussi bien qu'aux divers membres de l'espace régional. Ce n'est donc pas tant la véracité historique qui est intéressante dans ces chapitres mais bien l'usage social qui en est fait.

1ère PARTIE :

Le contexte national et régional



Source : <http://www.istra-istria.hr/index.php?id=496>

## Chapitre 1 : La création du nouvel Etat croate et ses principaux acteurs

Dans toutes les régions yougoslaves touchées ou non par les combats, on a assisté à une résurgence du discours identitaire ethnique et national. Sous le titisme, c'était un sujet tabou y compris pour les études ethnologiques soumises, comme le reste de la population, à l'injonction de « l'unité et la fraternité ». Les études ethnologiques ont dû se centrer sur des études historiques de la culture populaire croate, avec le paradoxe que souligne bien Dunja Rithman-Augustin, de continuellement rechercher les racines authentiques... mais étudier la notion d'ethnicité, son lien avec le développement économique et politique était aussi découragé que tout ce qui concernait la religiosité et la mise en scène du pouvoir (1995 : 97-103). En effet, le communisme se fondait entre autres sur une approche du monde basée sur l'athéisme et le cosmopolitisme (ou internationalisme) prolétarien, notions bien peu propices à une approche ethniciste du monde. La dimension communautaire d'identification ou d'appartenance était plutôt exprimée en termes de classes sociales et les rares expressions de différences ethniques se lisaient au travers de spectacles folkloriques, a-historiques, comme figés dans le passé. Petrovic dans son article-témoignage (1995) portant sur son expérience personnelle de l'émergence du nationalisme en ex-Yougoslavie, donne le ton en soulignant que pour elle, la compréhension de l'ethnicité reposait sur les danses folkloriques jouées notamment pour l'anniversaire de Tito : « l'harmonie de l'état multiethnique était représentée par une jeune fille vêtue du costume traditionnel slovène dansant main dans la main avec un jeune homme vêtu du costume traditionnel macédonien » (p. 119). Pourtant, le tabou touchant à l'identité culturelle, voire ethnique, avait déjà « sauté » dans diverses régions, tout particulièrement en Croatie avec l'éclatement du printemps croate en 1971 qui avança des revendications de liberté culturelle et linguistique. L'association culturelle de la *Matica Hrvatska* fut une des institutions à la pointe de la contestation, mais le mouvement toucha également le monde étudiantin, les cadres du parti, notamment leurs dirigeants de l'époque Miko Tripalo et Savka Dabcevic-Kucar et enfin des intellectuels prestigieux dont l'écrivain pro-communiste Miroslav Krleža. Tous s'engagèrent pour la reconnaissance d'une langue croate distincte de celle du serbo-croate et pour des revendications de plus grande autonomie notamment dans le domaine financier et bancaire. Ces revendications avaient des teintes nationales insupportables aux yeux du pouvoir central. Le mouvement fut durement réprimé, de

nombreux cadres du parti démissionnèrent (ou furent démissionnés), d'autres furent arrêtés (dont F. Tadjman) et, comme ce fut plusieurs fois le cas, après avoir réprimé, Tito finit par répondre à une partie des revendications par la nouvelle constitution de 1974 qui augmentait notablement les prérogatives des Républiques et accroissait la confédéralisation de la Yougoslavie (Dérens, Samary, 2000 : 280-282).

Cette effervescence identitaire des années 90 mérite qu'on en précise les différents niveaux et les différents ressorts. En effet parler d'identité ethnique ou d'identité nationale n'est pas la même chose ; tous les Etats-nations ne se sont pas construits sur une approche ethnique, c'est le cas des nations pluriculturelles comme les Etats-Unis ou l'Indonésie. Par contre, en ce qui concerne la Croatie, la construction nationale n'a pas fait l'économie de l'ethnicité, peu s'en faut. En effet, par ethnicité il faut entendre un processus, souligné par le suffixe, un mouvement identitaire auquel les acteurs ont recours, puisant dans le cadre culturel qui est le leur ou qu'ils façonnent pour l'occasion, à un certain nombre de traits, de dimensions qui seront utilisées à fin de classement pour se distinguer des *outsiders*. L'ethnicité est donc un procédé qui nécessite l'existence de plusieurs groupes (ou présentés comme tels) face auxquels il faut se définir, mais aussi un ensemble de facteurs socio-politiques qui rendent nécessaires cette définition de soi.).

Dès les années 90, la nécessité de se définir comme Croate, Serbe ou Italien s'est faite très prégnante dans la vie sociale et politique en Croatie. On a observé la mise en exergue de traits culturels permettant la construction de nouvelles frontières identitaires. Les traits culturels retenus par les élites qui dominaient ce processus et que nous présenterons plus tard, ont été, parmi d'autres, l'appartenance religieuse (pratiquée ou non), l'histoire, la langue et l'usage de l'alphabet latin ou cyrillique. Ces traits ne jaillissent pas de nulle part et ne sont pas nouveaux mais ce qui l'est c'est la volonté de les ériger en signe « objectif » d'appartenance ethnique et de leur donner valeur de « particularisme schismatique », selon l'expression de Giordano (1997 : 162), permettant de se distinguer de ceux d'une autre religion (musulman et orthodoxe) ou de ceux utilisant un autre alphabet (les Serbes en particulier). La langue elle-même (serbo-croate ; croato-serbe) qui a toujours comporté quelques différences de prononciation et de lexiques a fait l'objet d'un retravail minutieux (cf. chapitre sur les langues).

Pour ce qui est de la Croatie, le processus d'ethnicité est inséparable du projet politique des élites qui l'ont initié. Quel était le but recherché dans cette lutte de désignation ? L'enjeu des années 90 était la

séparation de la Fédération yougoslave au profit de l'Etat-nation croate. Cette indépendance fut largement plébiscitée lors du référendum de 1991 mais la définition de l'Etat-nation restait à construire. Toute l'énergie des élites a été de créer l'idée d'une nation homogène et ancestrale. Plusieurs outils ont été requis ; le recours à l'histoire commune séculaire en gommant tout ce qui venait contredire la continuité ; le partage d'une culture commune avec la mise en avant de traits culturels permettant de distinguer les Nous des Autres ; le partage d'une religion ainsi que la condamnation sans faille du régime précédent.

Le projet politique était donc la construction d'un Etat-nation et il est nécessaire de rappeler comme le fait Hobsbawm qu'ethnicité et nationalisme, s'ils sont liés ne sont pas du même ressort. En effet, Gellner (1989) et Hobsbawm (1992a) ont montré dans leurs ouvrages en quoi la nation, elle non plus, n'existe pas *sui generis* mais est bien produite par le nationalisme qui, lui, est un programme politique. L'ethnicité quant à elle n'a pas de visée institutionnelle comparable, même si, et c'est particulièrement vrai pour la Croatie, elle peut en acquérir les fonctions. On peut également parler d'ethnisme comme du processus qui utilise l'ethnicité comme ressource dans la conquête du pouvoir politique, mais on parle plus couramment encore d'ethno-nationalisme. Nationalisme et ethnicité ont plusieurs raisons d'être confondus comme l'explique Hobsbawm dans son article de 1992 dans lequel il souligne que « l'ethnicité fournit le pedigree historique et culturel à la nation qui en fait si évidemment défaut » (p. 4). Ainsi ajoute-t-il à titre d'exemple, pour une région qui connaît depuis plusieurs siècles une culture « cultivée » écrite dans laquelle est utilisée le même ethnonyme sur une très longue période, cet usage renforce le sentiment de continuité ancestrale, même si cet ethnonyme définit des sociétés fort diverses. C'est à l'évidence le cas pour le terme Croate qui désigne aussi bien un des peuples slaves indo-européens qui, aux VI et VII siècles, descendit du nord des Carpates vers la Méditerranée (Castellan, Vidan, 1998 : 16) que la population d'aujourd'hui. Si la réalité sociale du VI et du XXI n'a à peu près rien de commun, cette différence est gommée par l'usage pérennisé du nom. L'ethnicité peut donc être une manière de remplir les trous, les vides du nationalisme. En d'autres termes, lorsqu'un groupe a le sentiment d'être spécifique, ethniquement défini, et qu'il veut se doter d'une expression politique, on peut alors désigner ce groupe du nom de « nationalité ». Dans son article de 1997, Gossiaux exprime cette idée en ces termes : « (...) c'est fondamentalement le concept de nationalité qui constitue sur le plan politique la projection de la structure ethnique. » (p. 36)

C'est donc l'ethnicité qui crée le groupe ethnique comme c'est le nationalisme qui crée la nation et c'est ce processus qui doit être

analysé. Pour ce faire, il ne s'agit pas d'établir un hypothétique catalogue de traits culturels mais bien de s'arrêter au pourquoi, au comment et enfin aux conditions dans lesquelles un groupe, voire une population, en vient à se définir comme groupe ethnique, conscient de l'être avec comme projet politique la création d'un Etat-nation indépendant.

### Les conditions d'émergence de l'ethnonationalisme en Croatie

Il est essentiel de tenir compte de la réalité politique et socio-économique des années 1980 et de voir en quoi elles ont pesé sur les décisions de séparation dans les années 90. Pour cela, je retracerai brièvement la situation de la Croatie (et plus rapidement encore celle de la Slovénie) ainsi que le chemin qui mena à l'indépendance<sup>5</sup>.

L'idéologie communiste voyait un monde dans lequel les divisions nationales n'auraient plus leur place au profit d'une classe ouvrière internationale unifiée. Au moment de la chute du mur de Berlin en 1989 cette vision, plus très crédible depuis quelques décennies déjà, fit long feu comme du reste son pendant libéral dans lequel les divisions seraient effacées grâce au développement international du marché créateur de prospérité généralisée. En Yougoslavie, plus soumise idéologiquement au premier discours mais vivant partiellement dans la réalité économique du deuxième, avec une dette extérieure de 20 milliards de dollars en 1980 et un développement inégal des Républiques, les conditions économiques étaient propices à une crise. Le développement inégal a certainement été un facteur centrifuge. Les Républiques les plus développées dont la Slovénie et la Croatie n'ont plus voulu partager le fruit de la production industrielle et du tourisme avec les autres Républiques<sup>6</sup>. Jusqu'alors l'existence du pouvoir central les y avait contraintes même si c'était déjà parmi les revendications du Printemps croate de pouvoir baisser cette part. Nous verrons qu'au niveau régional la répartition des richesses connaît la même difficulté aujourd'hui, les autorités d'Istrie et de Dalmatie se plaignant de devoir reverser à Zagreb les sommes gagnées par le tourisme.

Dès l'aggravation de la crise politique et économique en Yougoslavie dans les années quatre-vingts, les dirigeants et les élites de toutes les

---

<sup>5</sup> Pour une présentation plus exhaustive tant de la situation dans l'ensemble de la Yougoslavie qu'en Croatie, je renvoie aux ouvrages de Paul Garde, 2000, *Vie et mort de la Yougoslavie* ; de Krulic Joseph, 1993, *Histoire de la Yougoslavie de 1945 à nos jours* ; de Castellán et Vidan, 1998, *La Croatie*, ainsi qu'à l'annexe 1.1 dans laquelle je présente un bref inventaire d'événements historiques concernant la Croatie.

<sup>6</sup> En 1965 avait été créé le « Fonds d'aide aux républiques et provinces insuffisamment développées » qui était alimenté par les Républiques les plus riches (Castellán, Vidan, 1998 : 86).

Républiques ont compris la puissance du discours nationaliste comme vecteur d'expression de l'insatisfaction sociale. Les médias des différentes provinces, comme les hommes politiques montants ont entonné le même discours.

A titre d'exemple, je citerai trois courts extraits de textes qui ont marqué la vie politique yougoslave des années 80 et 90 et que Jean-Pierre Faye cite dans son ouvrage sur la frontière (1995 : 66-67). Ces trois textes<sup>7</sup> révèlent les antagonismes fondamentaux qui traversaient les trois communautés – croate, serbe et musulmane de Bosnie- ou du moins leurs intellectuels qui deviendront les dirigeants politiques dès 1991. Le premier fut publié en 1986 et est connu sous le nom de *Memorandum* de l'Académie serbe des sciences et des arts. Il contenait le projet de Grande Serbie que Milosevic va tenter de créer : « L'établissement de l'intégrité totale, nationale... du peuple serbe, indépendamment de la république... où il se trouve, est son droit, du point de vue historique... ». Le deuxième est un extrait du livre de Tudjman paru en 1990 et consacré à l'histoire du régime oustachi et du camp de Jasenovac, la *Déroute de la réalité historique*, ouvrage qui a provoqué de vigoureuses réactions tant en Croatie qu'au niveau international et qui valu à son auteur la qualification d'historien révisionniste : « Un génocide est un phénomène naturel en harmonie avec la nature sociétale et mythologiquement divine. Le génocide n'est pas seulement prévisible mais il est aussi recommandé (...) quand il est utile pour la survie de la nation choisie ou pour la préserver dans sa foi correcte. ». Enfin le troisième texte est d'Alija Izetbegovic, la *Déclaration islamique*, diffusé sous le manteau dès 1970 et qui lui valu l'emprisonnement. Ce texte a été réédité à Sarajevo en 1990 : « Notre but : l'islamisation des Musulmans. Notre devise : croire et se battre. L'époque... de la paix est révolue à jamais... Le Musulman ne peut que mourir au nom d'Allah et pour la gloire de l'islam, ou bien désertter le champ de bataille ».

Dans la fin des années 80, la vie politique yougoslave est marquée par l'antagonisme entre une Serbie centralisatrice et deux républiques aspirant à plus d'autonomie, la Croatie et la Slovénie. Dans ces années-là, l'explosion de la Yougoslavie n'est pas encore jouée, mais la présidence collégiale tournante telle que l'avait imaginée Tito n'a pas trouvé de véritable légitimité pour gouverner un pays dont les forces centrifuges s'accroissent chaque jour. Il aurait été possible de s'organiser en une confédération y compris en s'appuyant sur la Constitution de 1974 qui donnait déjà des pouvoirs importants aux diverses républiques. Pourtant, la sortie des délégations slovènes et croates lors du Congrès de la Ligue Communiste Yougoslave (LCY) en

---

<sup>7</sup> La traduction de ces trois textes se trouve dans le numéro 2/3 de la revue *Dialogue*, 1992.

janvier 1990 marque bel et bien la fin de la mainmise du parti sur la Fédération. Il y aura désormais un parti communiste par république, indépendant du centre, et surtout le pluripartisme slovène (dès 1988) et croate (dès 1989) allait se construire et permettre l'organisation des premières campagnes électorales. Le multipartisme naît donc séparément dans chaque république et non au niveau fédéral, avec toute la force centrifuge qu'une telle situation renforce. D'autre part, en Slovénie et en Croatie, il est parallèle à la lutte pour l'indépendance nationale et donc fortement marqué par cet objectif. Tous les partis sont alors peu ou prou teintés de nationalisme, de régionalisme ou d'ethnicité et ne peuvent en aucun cas échapper à cette problématique dans la mesure où l'indépendance nationale fait à peu près l'unanimité dans la population alors que les voies de sa construction restent divergentes. Cette situation fait dire à Marina Glamocak (2002 : 71) que : « le *monisme politique* du parti communiste est remplacé par un quasi-pluralisme, en fait un *monisme national* où le discours politique repose exclusivement sur la question nationale et finit par induire la guerre. »

En Slovénie, les élections parlementaires et présidentielles eurent lieu dès avril 90. En effet, des mouvements politiques s'étaient constitués dès 1988, la plupart se dénommant Unions et non partis, le pluripartisme étant encore anticonstitutionnel (à l'exception des Verts qui enfreindront le tabou). Les dirigeants communistes ne s'opposent pas à cette évolution et c'est probablement ce qui explique que le premier président slovène issu du deuxième tour avec 58% des voix fut le dirigeant communiste Kucan. Les élections législatives furent remportées par la coalition DEMOS avec 55% des voix et 17% aux communistes. DEMOS regroupait la plupart des nouveaux partis – paysans slovènes, chrétiens sociaux, Alliance démocratique, libéraux-démocrates et les Verts – et s'opposait à la Ligue des communistes de Slovénie ainsi qu'au parti des changements démocratiques de Markovic prônant le maintien de l'unité de la Fédération yougoslave.

En Croatie, le pluripartisme est à l'ordre du jour dès octobre 1989 et inscrit dans l'article 244 de la constitution dès le début de 1990. En février 90, huit partis<sup>8</sup> sont officiellement formés et reconnus (Masson, 2002: 72).

---

<sup>8</sup> Il s'agit du Parti social-libéral croate (HSL), du Parti démocrate serbe de Croatie (SDSH), du Parti démocrate chrétien croate (HKDS), du Parti démocrate croate (HDS), de la Communauté démocratique croate (HDZ), de l'Association radicale pour l'union des Etats d'Europe (RUSED), de la Ligue des communistes de Croatie (SKH) et de la Ligue socialiste des travailleurs (SSRN).

Le premier tour des élections législatives est fixé au 23 avril 1990<sup>9</sup>. L'enjeu politique majeur qui occupe le centre des débats est le statut de la Croatie au sein de la Fédération yougoslave. Il est à relever qu'à ce moment aucun des partis en campagne n'affirme ouvertement la sécession de la Croatie mais la revendication principale porte sur la souveraineté dans le cadre d'une confédération yougoslave. Parmi la quarantaine de partis en liste, le HDZ est celui qui marquera le plus fortement sa campagne dans le sens d'une souveraineté du peuple croate. La campagne s'organise par la formation de trois coalitions électorales. La première est formée des communistes réformateurs, « Parti des changements démocratiques » avec à leur tête Ivica Rac(tch)an et de quelques petits partis satellites: pour ce bloc, « l'accent est mis sur l'égalité entre tous les peuples au sein de la république de Croatie et sur son maintien dans une fédération yougoslave démocratique. » (Masson, 2002: 92)

Le deuxième pôle, celui de la « Coalition pour l'entente nationale » avec à sa tête les deux leaders du Printemps croate de 1971 Miko Tripalo et Savka Dabcevic-Kucar, réunit diverses tendances : chrétiennes-sociales, sociales-démocrates, les Verts, les nationalistes modérés, le parti paysan croate (HSS) et l'Union sociale-libérale croate (HSL). Cette coalition s'organise autour de quelques idées communes plutôt qu'autour d'un véritable programme politique. Ce sont : « une Croatie démocratique et souveraine, dotée des droits à l'autodétermination et au détachement (droit qui rappelons-le existe dans la constitution de 1974). L'avenir de la Yougoslavie est envisagé au sein d'une confédération (...). Une importance particulière est accordée aux relations serbo-croates, en faveur d'une égalité totale entre les deux nationalités. » (Masson, 2002: 93)

Enfin, la troisième coalition du nom de Bloc démocratique croate (HDB), s'organise sous l'égide du HDZ et regroupe le parti paysan (HSS), le parti du droit croate (HSP)<sup>10</sup> très attaché à l'affirmation nationale, l'action démocratique (DA) et le parti démocrate chrétien (DKS). Le mot d'ordre de la campagne est clair et est celui qui se rapproche le plus de l'idée d'une sécession : « Décidons seuls du destin de notre Croatie » (Masson, 2002: 93)

Dès le premier tour, le centre représenté par la Coalition d'entente nationale doit s'incliner ; en effet le HDZ récolte 42% des voix ; les communistes 25% et le centre 14%. Au second tour, le 5 mai 1990,

---

<sup>9</sup> Pour une description détaillée de ces premières élections de 1990 se référer à Diane Masson, 2002, p. 89-94 et Paul Garde, 2003 : 274-281.

<sup>10</sup> Ce parti se revendique comme l'héritier du parti du même nom fondé par Ante Starcevic au XIX. Il ne présenta aucun candidat à ces élections. Plus à droite sur l'échiquier politique que le HDZ, son président Dobroslav Paraga se revendique ouvertement de l'héritage oustachi ce que le HDZ ne fera jamais officiellement.

de nombreux électeurs de la Coalition reportent leurs voix sur le HDZ qui obtient ainsi une majorité absolue au Parlement (193 sièges, 81 pour les Communistes et 91 pour les Autres, qui comprennent notamment quelques députés serbes). A la différence de la Slovénie, le Président n'est pas élu au suffrage universel (comme cela sera le cas par la suite) mais est désigné par le Parlement et c'est tout logiquement Franjo Tudjman qui est choisi tandis que Stipe Mesic prend la direction du parti.

Dès le mois de juillet des amendements constitutionnels sont votés qui feront grand bruit : abandon du terme socialiste, choix du drapeau national, officialisation de l'alphabet latin. Enfin en décembre est votée la nouvelle constitution et on assiste à un changement important dans les cadres de l'administration ainsi que dans ceux des principaux médias, ce qui ne va pas sans inquiéter l'opposition.

Pourtant la séparation n'est pas encore consommée même si l'organisation de ces premières élections en est déjà une manifestation. Jacques Rupnik, dans l'introduction de l'ouvrage sur *Le déchirement des nations*, souligne l'effet centrifuge d'une telle procédure. « Si (...) les premières élections libres n'ont pas lieu simultanément sur l'ensemble du territoire de l'Etat, sa cohésion future est compromise. C'est ce qui s'est produit dans l'ex-Yougoslavie où les premières élections libres n'ont pu avoir lieu à l'échelle de la fédération, mais d'abord en Slovénie et en Croatie. A partir du moment où un nouveau pouvoir, pourvu d'une légitimité démocratique, existe au niveau des républiques, l'Etat fédéral hérité du communisme s'en trouve instantanément délégitimé. » (1995 : 22). Le coup de grâce sera donné par les référendums sur l'indépendance en décembre 1990 pour la Slovénie et en mai 1991 pour la Croatie où il sera demandé aux citoyens de répondre à deux questions (Masson, 2002: 103) : « Souhaitez-vous que la Croatie soit un Etat indépendant et souverain, qui garantit l'autonomie culturelle et les droits civiques aux Serbes et aux minorités ethniques en Croatie et forme avec les républiques yougoslaves une association d'Etats souverains? » et la deuxième: « Souhaitez-vous que la Croatie demeure dans un Etat yougoslave fédéral ? » La première remporte 93,24% de oui et la deuxième 92,18% de non. Avec un taux de participation de 83%, la réponse était claire et le 30 mai 1991, le président Tudjman déclare la Croatie Etat souverain et indépendant. Mais la reconnaissance internationale de cette indépendance n'a lieu que le 15 janvier 1992, sauf pour l'Allemagne qui reconnaît en solo ces nouveaux Etats sans toutefois en appliquer les effets, diplomatiques notamment. Ce long temps est à l'image de l'embarras de la communauté internationale face à l'apparition de ces nouveaux Etats.

## Le processus de construction de l'ethnonationalisme

Dans le processus de construction de la nation, Daniel Fabre (1996 : 111-116) propose de retenir trois approches qui me semblent particulièrement pertinentes pour la Croatie. A ces trois éléments correspondent trois temps du nationalisme croate mis en évidence par la sociologue zagreboise Vesna Pusic, dans son article de 1995, trois temps qui constituent une sorte de progression d'un sentiment national *soft* vers une version plus *hard* qui d'ailleurs sera à l'origine d'une opposition croissante dans le pays.

Selon Fabre, la première approche privilégie la construction de la culture nationale, concept flou mais incontournable, qu'on peut retenir comme étant l'ensemble de comportements et de références partagées. Plus précisément, Fabre (p. 112) propose de définir la construction de la culture nationale comme un processus consistant « (...) à élire, styliser et diffuser une emblématique, donner un contenu sensible à la référence nationale tout en la projetant dans l'héritage, dans l'immémorial, produire un patrimoine commun – légendaire, vestimentaire, culinaire, musical...- et l'éterniser ». Je m'arrêterai plus longuement sur ces aspects aux chapitres 4 et 5 avec un accent particulier à la mise en scène du récit historique. Cette approche caractérise le début des années 90, période de l'émergence d'une volonté populaire d'indépendance exprimée sans détour lors du référendum.

Une deuxième approche place au centre de l'analyse les classements sociaux que la nation induit, notamment celle fondamentale présidant à la distinction entre nationaux et étrangers. Cette classification marque la deuxième phase du nationalisme croate qui s'exprimera au travers de l'élaboration de la Constitution en décembre 1990. Ce texte mérite attention car le nouveau classement social qu'il contient sera une des sources de tensions avec la population serbe de la Krajina et de la Slavonie orientale (Vukovar). En effet, la création de la République autonome serbe de Krajina qui prononça sa séparation d'avec la Croatie le 28 février 1991 et la montée des tensions en Slavonie orientale furent la réponse politique puis militaire à ce nouveau classement. Nous verrons également que ce classement impératif que représente l'appartenance nationale aura des effets en Istrie, pour la minorité italienne mais aussi pour tous les habitants jusqu'alors citoyens d'un même pays, aujourd'hui divisés par une nouvelle frontière.

Enfin la troisième approche tourne autour de la transcendance nouvelle qu'une nation instaure, et dont l'obligation de mourir pour en défendre la survie est l'expression majeure. Cette dimension est celle qui sous-tend l'obligation de se définir dont nous avons parlé

précédemment, avec comme conséquence majeure celle de se battre pour cette nation en création. Cette obligation de servir sera instrumentalisée par le pouvoir dans la troisième phase, celle d'un nationalisme plus agressif et conquérant qui entraînera la participation de la Croatie à la guerre en Bosnie-Herzégovine entraînant une opposition croissante à l'intérieur du pays. Cette opposition mènera à une scission au sein du HDZ en 1994 et à la création d'un nouveau parti le HND (Démocrates croates indépendants) dirigé par Josip Manolic et Stipe Mesic<sup>11</sup>.

Revenons au texte de la constitution de décembre 1990, texte fondateur du nouvel Etat et, à ce titre, représentatif de la position du principal parti au pouvoir à ce moment, le HDZ. Hayden a étudié dans un article de 1996, les différentes constitutions des pays d'Europe centrale dont la croate<sup>12</sup> dans la mesure où, dit-il, « elles fournissent les justifications conceptuelles, idéologiques, politiques et juridiques dans les processus d'exclusion, allant du déni de la citoyenneté à l'expulsion ou au meurtre » (p. 783). Sans parler d'appel au meurtre, il n'en reste pas moins que ces textes sont un puissant outil de classement et de légitimation des droits et devoirs des citoyens.

Il faut se rappeler que la Yougoslavie de 1945 à 1990 était un état multinational qui, à l'exception de la Bosnie-Herzégovine, était composée de Républiques ou Provinces autonomes où se retrouvaient la plus grande concentration de membres d'une même nationalité, avec toujours (sauf en Slovénie) la présence plus ou moins importante d'autres nationalités constitutives de la Fédération ou d'autres minorités nationales (Hongrois, Italiens....). En Croatie, il y avait donc 78% d'habitants se déclarant croates et 12,2% se déclarant serbes. La Fédération yougoslave était construite sur le modèle austro-marxiste des nationalités (Gossiaux, 2001 : 237) qui se caractérise par deux aspects : la déterritorialisation de l'appartenance nationale, soit l'absence de lien entre la nationalité et le territoire, et le libre choix de la nationalité. Cette conception dite « austro-marxiste » a été développée au début du XX<sup>e</sup> siècle par Otto Bauer et Karl Renner notamment. Ainsi, un enfant issu de mariage mixte peut choisir d'adopter la nationalité de sa mère, de son père ou encore, ce qui était souvent le cas en Yougoslavie, échapper à ce choix cornélien en se déclarant Yougoslave. Cette dernière catégorie a du reste été largement utilisée par les Serbes de Zagreb, assez nombreux dans la ville, même si peu lisibles dans les recensements jusqu'en 1991. Entre

---

<sup>11</sup> Stipe Mesic est un personnage connu en Croatie pour avoir été le dernier président yougoslave, le premier ministre de Tudjman et le fondateur, en 1996, du Centre national croate (HNC) qui regroupe le HNS et les démocrates croates indépendants. Il deviendra président de la Croatie lors des élections de février 2000.

<sup>12</sup> Pour une présentation détaillée du contenu de la constitution et de ses conséquences voir Diane Masson, 2002: 128-138.

1981 et 1991, la Croatie a connu un mouvement d'homogénéisation nationale qui n'a rien à voir avec un quelconque mouvement démographique, ni avec une épuration ethnique qui, elle, viendra plus tard, mais qui est due notamment au changement de déclaration de nationalité. En 1981, 8,2% de la population en Croatie se déclarait Yougoslave contre 2,2% en 1991<sup>13</sup>. Ainsi dans la conception austro-marxiste qui a caractérisé la Yougoslavie, la République croate ne correspondait pas à la nation croate mais bien aux citoyens de toutes nationalités qui la peuplaient. Or les nouvelles constitutions rédigées après les premières élections libres de 1990 ont rompu avec ce principe en s'appuyant sur le message alors dominant chez les nouveaux dirigeants attribuant la Croatie aux Croates, la Slovénie aux Slovènes, la Serbie aux Serbes, etc.

Les nouvelles constitutions ont donc été écrites dans le but d'asseoir l'Etat basé sur la souveraineté de la nation, ethniquement définie. Etat dans lequel les ressortissants d'autres nationalités n'étaient plus considérés comme membres constitutifs du peuple, mais comme minoritaires ayant droit à la citoyenneté. Jacques Rupnik (1996 : 30-31) résume les tendances contradictoires à l'œuvre dans les Balkans en ce qui concerne les liens entre Etat, nation et minorité. En effet, dit-il, la cohérence aurait exigé de faire un choix entre une conception citoyenne de la nation avec un Etat central ou une conception ethnique avec un Etat décentralisé, permettant l'autonomie régionale dans les zones où la minorité est majoritaire. Or souligne-t-il « l'une des caractéristiques des pays balkaniques c'est qu'ils [les élites politiques] ont tendance à adopter une définition ethnique "allemande", de la nation (considérée comme une communauté de langue, d'histoire, de religion) et une définition "jacobine", centralisatrice et égalitaire de l'Etat. La combinaison des deux mène à l'ethnification du politique et au conflit. Elle laisse en tous cas peu de place pour résoudre le problème des minorités nationales. ». J'ajouterai que cette contradiction a été aggravée par une autre qui a consisté à penser conjointement et de manière opportuniste la nation comme fondée sur le *droit culturel* (ethnique) entraînant l'idée que la Croatie est formée du peuple croate et sur le *droit historique* qui voyait comme membres de la nation les Croates se trouvant sur des territoires ayant appartenu à la Croatie à un moment ou un autre de son histoire (notamment les Croates de Bosnie-Herzégovine). Le processus a d'ailleurs été le même en Serbie qui visait à englober tous les Serbes quel que soit leur lieu d'implantation (en Bosnie ou en

---

<sup>13</sup> Entre 1971 et 1981, pour l'ensemble de la Yougoslavie, le taux de déclaration « Yougoslave » avait passé de 1,3 à 4,5% de la population totale et se répartissait essentiellement à Belgrade, en Voïvodine, dans les centres industriels de Bosnie-Herzégovine, en Istrie et dans les grandes villes croates ainsi que dans les régions mixtes. C'était d'ailleurs plutôt le choix de jeunes citoyens. (Hayden, 1996 : 789).

Croatie), mais aussi les territoires considérés comme territoires historiques serbes, le Kosovo en particulier.

Ce n'est pas à travers l'article premier de la Constitution croate qui déclare : « En République de Croatie le pouvoir procède du peuple et appartient au peuple, en tant que communauté de citoyens libres et égaux en droits », qu'on peut découvrir l'approche ethniquement construite, mais en s'arrêtant au préambule ainsi qu'à d'autres articles qui spécifient les particularités culturelles du peuple croate (réifiant par là des traits culturels érigés en traits rigoureusement distinctifs). Pour le préambule, il vaut la peine d'en citer un paragraphe *in extenso* :

*Partant des faits historiques précités (le texte présente une brève chronologie de l'existence millénaire du peuple croate que je reprendrai au chapitre 4), ainsi que des principes universellement admis aujourd'hui, et de l'inaliénabilité, de l'indivisibilité, de l'incessibilité et de l'inaltérabilité du droit à l'autodétermination et à la souveraineté étatique du peuple croate y compris le droit à la sécession et à l'association, préservé dans son intégrité, en tant que préalables essentiels de la paix et de l'ordre international, la république de Croatie se constitue en Etat national du peuple croate qui est aussi l'Etat de ceux qui, tout en appartenant à d'autres nations et à des minorités, sont ses citoyens : les Serbes, les Musulmans, les Slovènes, les Tchèques, les Slovaques, les Italiens, les Hongrois, les Juifs et autres, auxquels sont garantis l'égalité avec les citoyens de nationalité croate, ainsi que le respect de leur droits nationaux en conformité avec les règles démocratiques de l'ONU et des autres pays du monde libre. (Lesage, 1995 : 310)*

Le peuple croate (et non plus le peuple de Croatie) est donc le peuple constitutif de l'Etat national croate et le reste du paragraphe s'attache à faire la liste des autres nationalités et minorités bénéficiant des mêmes droits citoyens. La loi constitutionnelle adoptée par le Parlement le 4 décembre 1991 concernant les droits des minorités fut d'ailleurs jugée insuffisamment protectrice par la commission Badinter. Elle fut légèrement modifiée en augmentant le quota des députés serbes au parlement (12 sur 138 députés – nombre qui sera à nouveau diminué en 1995) et en octroyant le droit d'utiliser le cyrillique dans les communes où les Serbes étaient majoritaires. (Krulic, 1996 : 70-71).

L'article 11 définit le blason de la République de Croatie comme étant le blason historique croate (cf. chapitre 4), l'article 12 spécifie que « la langue croate et l'écriture latine sont en usage officiel ». Ces articles ont contribué à ancrer l'approche ethnique de la définition de la nation

et de l'Etat qui était clairement conçu comme le « toit politique » d'une nation culturellement définie, comme l'a analysé Gellner pour le nationalisme du XIX. Si le nationalisme du XX se distingue par bien des aspects de celui du XIX, notamment dans une volonté politique centrifuge et dans une réalité économique tout à fait différente, cet aspect-là de l'analyse gellnérienne reste d'actualité.

Ceci dit, il serait de mauvaise foi de ne pas souligner que toutes les constitutions établies dans la région à cette époque l'ont été dans le même sens. Pour exemple, je citerai le préambule de la constitution de la République de la Krajina serbe de 1991 (république qui n'a jamais été reconnue au niveau international) qui disait :

*En lien avec le droit à l'autodétermination de la nation serbe (...) et avec sa lutte séculaire pour la liberté (...), elle est déterminée à établir un état démocratique de la nation serbe sur son espace historique et ethnique, dans lequel les droits nationaux des autres citoyens seront garantis, un Etat basé sur la souveraineté de la nation serbe et des autres citoyens (...) la nation serbe de la République serbe de Krajina (...) décrète la constitution de la République serbe de Krajina*<sup>14</sup> (Hayden, 1996: 791).

On sait à quel point les droits des uns et des autres garantis dans ces constitutions ont été réglés à coup de fusils pour aboutir au déplacement des nombreux croates puis à l'exil de 85% de la population serbe en 1995 suite à l'intervention de l'armée croate (Hayden, 1996 : 795).

Si la nationalité a été repensée, il en va de même de la citoyenneté jusqu'alors garantie sur tout le pays. Avec les séparations, cette donne va également changer et contraindre une partie de la population à se poser la question de la citoyenneté. Or les lois votées dans les années 91 ont été le plus souvent conçues dans le sens de privilégier les ressortissants nationaux. En Croatie par exemple, l'accès à la citoyenneté a été grandement facilitée pour les ressortissants non-résidents de la diaspora allemande, américaine, australienne et canadienne notamment.

L'Etat slovène a promulgué une loi ouvrant largement l'accès à la citoyenneté en reconnaissant comme citoyen slovène tous les

---

<sup>14</sup> Le texte anglais est: *Proceeding from the right of the Serbian nation to self-determination (...) and the centuries-long struggle for freedom (...), determined to establish a democratic state of the Serbian nation on its own historical and ethnic space, in which the other citizens are guaranteed the realization of their national rights, a state based on the sovereignty belonging to the Serbian nation and other citizens in it (...) the Serbian nation of the Republic of Serbian Krajina (...) enacts the Constitution of the republic of Serbian Krajina*. (Hayden, 1996: 791).

habitants résidents en Slovénie au moment de la déclaration d'indépendance (quelque soit leur origine nationale).

La loi croate, elle, ne stipulait rien concernant les ressortissants d'autres nationalités qui sont devenus ipso facto des étrangers devant faire une demande de naturalisation. Or les critères établis dans l'article 8 de cette loi stipulaient plusieurs conditions (Hayden, 1996 : 794) :

1. être âgé de 18 ans ;
2. être résident depuis cinq ans et de manière ininterrompue sur le territoire de la République de Croatie ;
3. parler le croate et utiliser l'alphabet latin ;
4. accepter la culture croate.

Les points 3 et 4 sont particulièrement porteurs de tension pour la minorité serbe en particulier. De plus, l'article stipulant l'acceptation de la culture croate est incompréhensible puisqu'il est impossible de savoir exactement sa signification. L'article 27 de la même loi sur la citoyenneté prévoit en plus que les autorités peuvent rejeter une demande de citoyenneté si « elles sont d'avis qu'il y a de bonnes raisons de refuser cette demande dans l'intérêt de la République de Croatie » et la section 3 du même article précise encore que les autorités ne sont pas tenues de justifier leur décision (Hayden, 1996 : 793).

#### Les conséquences de l'ethnonationalisme sur la définition de soi

Au niveau individuel, très rapidement les habitants de l'ensemble de la Yougoslavie ont dû se penser et se définir en termes ethniques. Ce qui était suspect du temps de Tito devint un passage obligé. Dès le début de la guerre, il devint impossible de rester neutre ou *outsider* et ceux qui ont persisté à se déclarer Yougoslaves – se basant sur la citoyenneté et non sur l'appartenance ethnique – ont été considérés officiellement comme *Yougonostalgiques*, plus officieusement comme traîtres. Le processus d'ascription ethnique, avec toute la violence dont il est porteur s'est enclenché (Gossiaux, 2002).

Pour illustrer la prégnance de ces enjeux identitaires et leur force ascriptive, je retiendrai deux récits-témoignages. Le premier concerne un jeune istrien qui m'a raconté avec un certain effarement ce qui lui est arrivé lors de son voyage de retour d'un séjour de deux ans en Ukraine, où il avait suivi sa formation de musicien. Il lisait dans le train un ouvrage russe édité en cyrillique, et mit quelques temps à comprendre la raison des regards soupçonneux qui pesaient sur lui. C'est au travers de ces regards soupçonneux qu'il découvrit l'étendue

de la nouvelle susceptibilité en vigueur dans son pays. En me racontant cette anecdote, il en était atterré et découvrait malgré lui qu'il n'était plus possible d'échapper au soupçon d'appartenir au « mauvais camp » en lisant un livre en cyrillique. Cet exemple illustre à quel point en ex-Yougoslavie l'aspect contraignant, voire aliénant de l'ethnicité a largement réduit ou canalisé la liberté de l'individu. Ainsi, comme le souligne Gossiaux (2002 : 15) « l'ethnicité, lorsqu'elle existe, représente une réalité prégnante, qui peut parfois donner lieu, marginalement, à des stratégies individuelles, mais qui, surtout relève de la mise en ordre sociale et symbolique du monde ».

Le deuxième récit est tiré d'un recueil de chroniques *Balkan-express. Chroniques de la Yougoslavie en guerre* écrites par Slavenka Drakulic, écrivaine croate jouissant d'une certaine notoriété sous l'ancien régime. Au travers de ces récits, mi-fictions, mi-témoignages, elle exprime son point de vue personnel sur la « croacité » ambiante. Les extraits qui suivent sont tirés du texte *Vaincus par le nationalisme* (p. 133-136):

« Je dois reconnaître que pour moi, comme pour de nombreux amis nés après la Seconde Guerre mondiale, être croate n'avait aucune signification particulière. (...) Je vis dans un pays qui compte six mois d'une guerre sanglante, et il (...) est difficile de comprendre qu'être croate est devenu ma destinée. (...) Il y a encore plus difficile – la conscience de ma nationalité m'est venue de façon négative. Je me suis battue pour refuser que la nationalité soit un critère de jugement; (...) J'ai résisté au fait qu'en Croatie, on ne peut pas dire: "Je suis croate, mais..." (...) Voilà le résultat de la guerre, nous sommes réduits à une seule dimension: la Nation. Le problème est qu'avant, on me définissait par mon éducation, mon travail, mes idées, mon caractère, et bien sûr, ma nationalité. Maintenant, on m'a tout enlevé. Je ne suis plus rien parce que je ne suis plus une personne. Je suis l'une des 4,5 millions de Croates. (...) Mais je ne suis pas en position de choisir, plus maintenant. Personne ne l'est, je pense. Comme aux jours de l'unité-fraternité, il y a aujourd'hui une idéologie qui rassemble les gens, l'idéologie de la nation. (...) On n'a pas besoin de succomber à l'idéologie de la nation – on est aspiré par elle. (...) Quand la guerre sera terminée – et j'espère que sa fin est proche – toutes les victimes seront tombées en vain si les pays indépendants nouvellement nés ne restaurent pas en nous le sentiment que nous sommes avant tout des individus et des citoyens. »

Enfin, la sociologue Vesna Pusic résume parfaitement le processus en cours en soulignant que l'avènement de la démocratie aurait dû

permettre à chacun d'exprimer librement son appartenance : « Nous serions libres d'être Croates, et suivant la même logique, Serbes, Slovènes, Albanais... Personne ne songeait à la possibilité qu'une situation inverse puisse se produire et qu'un jour nous *devrions* être Croates (Serbes, Slovènes, Albanais...) – pour être libres. La "croacité" était vue comme un des résultats de la liberté, et non pas comme sa condition préalable. » (1993, p. 374)

Les élites embarquées dans les conflits ethniques ont dû prendre des mesures visant à forcer le choix de ceux qu'ils considéraient comme membres en puissance et qui n'étaient, de loin, pas toujours enclins à se définir comme tels (notamment les 2,8 millions de personnes concernées par un mariage mixte sans compter tous ceux qui se refusaient à adhérer à une telle idéologie). Une des expressions de l'agacement de la population s'est exprimée à Zagreb lors du recensement en 1991 où certains se sont déclarés Eskimos, Bantu, Indiens d'Amérique, réfrigérateurs ou encore d'autres appellations fantaisistes. Mais cette résistance humoristique n'a guère fait le poids face à l'injonction nationalitaire. L'appartenance ethnique n'est pas un donné défini quelque part ou par quelque autorité humaine ou tutélaire, elle est bien une définition de soi qu'il s'agit de construire. Ces élites ethnicistes ont donc pris des mesures pour forcer leurs semblables à se définir en termes ethniques. Pour la Yougoslavie, Hobsbawm en donne deux : création de territoires ethniquement « purs » (c'est-à-dire purifiés par les armes, ce fut le cas de la Krajina) ; obligation pour les habitants de se définir par une appartenance ethnique et suppression de la possibilité de se définir par une notion plus englobante d'identité nationale ou citoyenne comme celle d'être yougoslave (1995 : 55). J'ajouterais qu'il n'existait pas davantage la possibilité de se choisir une appartenance régionale.

En 1991, pour un Yougoslave, être désigné comme Croate, Serbe ou Musulman c'était être assigné à un camp. Il est bien connu que nommer c'est classer, mais le contexte de guerre amplifie encore le phénomène, en étant alors désigner, par ceux qui ont le pouvoir de nommer, comme étant du bon ou du mauvais camp, de celui des victimes ou de celui des agresseurs et en tous les cas, et c'est bien là que réside la violence, forcément inclus dans un conflit, qu'on le veuille ou non. En effet, peut-on en temps de crise échapper à cette assignation ethnique et aux relations qu'une telle désignation entraîne ?

#### Le régime politique et l'organisation territoriale de la Croatie

La Croatie est donc une république parlementaire dont le pouvoir exécutif est régi par le président et son gouvernement (de 19

ministres puis dès 2003 réduit à 14). Le président est élu au suffrage universel (sauf nous l'avons vu pour la première fois où Tudjman a été nommé président par le parlement) pour cinq ans. Le pouvoir législatif était partagé en deux chambres, la chambre des députés (*Zastupnicki Dom*) composée de 151 élus pour quatre ans au suffrage universel et une chambre des régions (*Zupanijski Dom*) de 68 membres c'est-à-dire trois par région plus cinq membres directement choisis par le Président. Cette dernière chambre a été abolie lors de la révision de la constitution de 2001.

Il ne reste donc aujourd'hui que la chambre des députés, soit le parlement (*Sabor*). De 1990 aux élections de 2000, le HDZ a donc largement dominé les deux chambres. Lors des élections de la chambre des députés en janvier 2000, c'est une coalition de centre gauche qui l'emporta. Les sociaux-démocrates (SDP) et les sociaux-libéraux (HSL) l'emportèrent avec 68 sièges. Ils gouvernèrent avec l'appui d'une coalition centriste plutôt hétérogène formée du parti des paysans (HSS), des libéraux (LS), de la Diète démocratique istrienne (IDS)<sup>15</sup> et du parti populaire croate (HNS), formant ainsi un bloc de 96 députés sur les 151 du parlement. Le HDZ n'ayant plus que 41 sièges. Le premier ministre fut Ivica Racan du parti social-démocrate. Les élections présidentielles qui eurent lieu dans la foulée amenèrent Stipe Mesic au pouvoir en février 2000 avec 56% des voix. Ce dernier sera réélu en 2005 pour une période de cinq ans avec environ 66% des voix.

Aux élections de novembre 2003, ce fut le retour en force du HDZ qui remporta à lui seul 66 sièges sur les 152 que compte désormais le parlement. Il s'agit d'un HDZ renouvelé ; en effet, Ivo Sanader président du parti a travaillé à changer l'image du parti où les accusations d'affairisme et de corruption l'avait isolé, non seulement en Croatie mais aussi au niveau international. Il s'efforça de lui donner une coloration de droite traditionnelle notamment en excluant de ses rangs son principal rival Ivic Pasalic<sup>16</sup>, conseiller politique du président Tudjman de 1995 à 1999 et chef de file de l'aile la plus radicale notamment celle du bloc herzégovinien (Thomas, 2003). Le nouveau premier ministre, Ivo Sanader s'appuiera également sur les forces politiques centristes composées notamment du parti des paysans (HSS), du HDS et du parti des retraités (HSU), il obtint par ailleurs le soutien des représentants des minorités, notamment des 3 députés de la minorité serbe<sup>17</sup>, ainsi que celui de la minorité italienne. Pour la

---

<sup>15</sup> Cette dernière a quatre députés depuis les élections de 1992.

<sup>16</sup> Ce dernier créa immédiatement un nouveau parti le Bloc croate (HB) qui n'obtint pas de soutien électoral marqué.

<sup>17</sup> Une nouvelle loi électorale a augmenté le nombre de députés élus par les minorités, ceci conformément à la loi constitutionnelle sur les minorités votée en décembre 2002. Les députés des minorités passèrent de cinq à huit au détriment des représentants de

première fois de son histoire, la Croatie vit sous un régime de cohabitation d'un gouvernement centre-droite avec un président centre-gauche (Stipe Mesic est en effet membre fondateur du parti populaire croate (HNS) plus à gauche sur l'échiquier politique croate que le HDZ).

Afin de mieux situer les revendications d'autonomie politique avancées par la Diète démocratique istrienne, il me semble nécessaire de présenter rapidement les différentes instances de la division territoriale croate en vigueur depuis 1990 et légèrement modifiées également en 2001.

L'organisation territoriale de la Croatie comprend deux niveaux, le premier concerne les régions (*zupanija*) au nombre de 21 (la ville de Zagreb formant une région) et le second formé des villes et communes. Le statut de ville est donné aux chefs-lieux des *zupanija* et aux agglomérations de plus de 10'000 habitants. Les communes au nombre de 423 regroupent généralement plusieurs localités et comptent un maximum de 30'000 habitants par commune<sup>18</sup>.

Au niveau de la région, le pouvoir est réparti dans une assemblée régionale (*Zupanijska skupstina*), élue pour quatre ans, qui fonctionne comme pouvoir législatif. Son président est élu parmi les conseillers et secondé par deux vice-présidents. Au niveau exécutif, le *zupan* (équivalent de préfet) est élu par l'assemblée régionale et préside l'exécutif (composé de 7 à 13 membres en fonction de la grandeur de la région). En 2001, la réforme a confié à des chefs de services extérieurs le contrôle administratif de l'Etat, diminuant ainsi le pouvoir du *zupan*<sup>19</sup>.

Ce découpage en vingt et une régions a provoqué quelques réactions en Istrie. En effet, la 18ème région, celle de l'Istrie, s'est vue séparée de Fiume/Rijeka, des villes du nord-est de la péninsule comme Opatija/Abbazia, Lovran/Laurana et Medveja/Mattuglie ainsi que les îles du Quarnero (Kvarner) qui elles sont rattachées à la huitième

---

la diaspora croate qui avait une large influence du temps de Tudjman votant majoritairement HDZ. Ces représentants passèrent de six à un (Thomas, 2003 : 48). Dans la même logique, une loi a mis fin aux relations privilégiées qui unissaient la Croatie et les Croates de Bosnie-Herzégovine, instituant que « les ressortissants bosniaques vivant en Croatie (environ 250'000 personnes) et ayant la double nationalité ne pourront plus voter que dans un seul pays, celui de leur choix » (Thomas, 2003 : 50)

<sup>18</sup> Pour de plus amples détails sur l'organisation du territoire, du pouvoir et sur les diverses élections je renvoie le lecteur au site internet de l'ambassade de Croatie ([www.amb-croatie.fr](http://www.amb-croatie.fr)).

<sup>19</sup> Pour une présentation plus détaillée de la répartition des compétences administratives et politiques des diverses instances régionales, communales et des villes, voir l'annexe 1.2 « Organisation territoriale et décentralisation » tirée de la présentation de l'ambassade croate en France.

*zupanija* du Primorje Gorski-kotar. Les régionalistes istriens ainsi que la minorité italienne y ont vu une volonté d'affaiblissement et de « mutilation » du territoire historique istrien. Une autre décision gouvernementale qui a été très mal reçue en Istrie, est le choix de Pisino/Pazin comme chef-lieu de la région. Pisino/Pazin est une petite ville au centre de la péninsule et si ce choix fait sens au niveau géographique il a été vu comme une volonté de soutien à la partie croate de la population istrienne, voire même comme une volonté du gouvernement d'accentuer la croatisation de la région au détriment de son caractère multiculturel. Pisino/Pazin est une ville plus petite que Pola/Pula et la présence de la minorité italienne y est moins importante. C'est aussi une des villes où se déroulèrent les luttes nationales du XIX<sup>ème</sup> entre les communautés slaves et italiennes<sup>20</sup>.

---

<sup>20</sup> Cette émergence et cette lutte de type nationaliste ont été finement étudiées par l'historien Vanni d'Alessio qui en a fait le thème de sa thèse de doctorat et dont la publication de 2003, *Il cuore conteso. Il nazionalismo in una comunità multietnica l'Istria asburgica*, présente l'essentiel des données.

**ŽUPANIJE REPUBLIKE HRVATSKE**  
**COUNTIES OF THE REPUBLIC OF CROATIA**



Cartes des Zupanije

- I. Zagrebacka Zupanija / [Zupanija de Zagreb](#)
- II. Krapinsko-zagorska Zupanija / [Zupanija de Krapina-Zagorje](#)
- III. Sisacko-moslavacka Zupanija / [Zupanija de Sisak-Moslavina](#)
- IV. Karlovačka Zupanija / [Zupanija de Karlovac](#)
- V. Varazdinska Zupanija / [Zupanija de Varazdin](#)
- VI. Koprivničko-križevačka Zupanija / [Zupanija de Koprivnica-Krizevci](#)
- VII. Bjelovarsko-bilogorska Zupanija / [Zupanija de Bjelovar-Bilogora](#)
- VIII. Primorsko-goranska Zupanija / [Zupanija de Primorje-Gorski kotar](#)
- IX. Licko-senjska Zupanija / [Zupanija de Lika-Seni](#)
- X. Viroviticko-podravska Zupanija / [Zupanija de Virovitica-Podravina](#)
- XI. Požeško-slavonska Zupanija / [Zupanija de Požega-Slavonie](#)
- XII. Brodsko-posavska Zupanija / [Zupanija de Sl. Brod-Posavina](#)
- XIII. Zadarska Zupanija / [Zupanija de Zadar](#)
- XIV. Osječko-baranjska Zupanija / [Zupanija de Osijek-](#)

Baranja

XV. Šibensko-kninska Zupanija / Zupanija de Šibenik-Knin

XVI. Vukovarsko-srijemska Zupanija / Zupanija de Vukovar-Sirmie

XVII. Splitsko-dalmatinska Zupanija / Zupanija de Split-Dalmatie

XVIII. Istarska Zupanija / Zupanija d'Istrie

XIX. Dubrovacko-neretvanska Zupanija / Zupanija de Dubrovnik-Neretva

XX. Medimurska Zupanija / Zupanija de Medimurje

Grad Zagreb / Ville de Zagreb



Dans ce chapitre, je présenterai en quelques mots la situation géographique, démographique et historique de l'Istrie. Ces trois domaines font l'objet de lectures parfois divergentes mais toujours révélatrices du point de vue et de la conviction du locuteur. En effet, la définition du territoire est déjà l'objet de divergences profondes notamment quant au rôle et à l'importance des frontières, tant celles administratives dans la partie croate que la nouvelle frontière internationale, celle séparant la Slovénie et la Croatie qui, pour la première fois, divise cette région entre un nord slovène et un sud croate. De plus, cette dernière frontière est devenue une frontière fortement symbolique (tout autant que juridico-politique) de la même importance que celle qui, dès 1954, sépara l'Europe de l'Est communiste à l'Europe de l'Ouest. En effet, dès mai 2004, la Slovénie entrant dans l'Union européenne, elle marque la frontière extérieure de l'Europe unifiée, dite frontière Schengen.

La démographie est un sujet sensible puisque la minorité italienne, comme les régionalistes, ont besoin de « se compter » pour asseoir leurs revendications identitaires, culturelles et politiques. Enfin, l'histoire, à l'égal de son rôle dans le débat nationaliste, fait aussi l'objet d'enjeux politiques dans le débat régionaliste.

### Aperçu géographique, démographique et historique de l'Istrie

L'Istrie est une presqu'île d'environ 3'500 km<sup>2</sup> au nord de l'Adriatique (au sud de Trieste et au nord de la Dalmatie). Région karstique, l'Istrie est richement boisée de chênes verts, de frênes et d'une végétation méditerranéenne. Elle est formée de collines au sommet desquels émergent les villages et sur leurs flancs les cultures, les plantations d'olivier ou de vigne. On parle de l'Istrie rouge là où la terre très fertile est effectivement de cette couleur. On parle également de l'Istrie grise quand le sol est plus marneux.

Quand au littoral, tant à l'est qu'à l'ouest de la péninsule, c'est la partie qui bénéficie d'un tourisme prospère. L'Istrie est aujourd'hui partagée entre trois Etats: la Croatie (3'130 km<sup>2</sup>), la Slovénie (env. 346 km<sup>2</sup>) et la ville italienne de Muggia (au sud de Trieste).

Ce qui pourrait sembler aller de soi, à savoir la description territoriale, est en fait le premier signe de l'enjeu identitaire. Lors d'un premier séjour de recherche<sup>21</sup>, nous avons utilisé des cartes muettes sur lesquelles étaient juste mentionnées quelques villes (Fiume/Rijeka, Trieste, Pisino/Pazin et Pola/Pula) en demandant à nos interlocuteurs de dessiner les frontières de l'Istrie (méthode dite des *mental maps*). Cet exercice a permis de découvrir la fluidité et la subjectivité à

---

<sup>21</sup> Il s'agit du séjour d'étude dans le cadre du 3<sup>ème</sup> cycle romand d'ethnologie que j'ai fait en compagnie de trois collègues des universités de Fribourg et Lausanne en 1995.

l'œuvre dans une telle définition. Chaque tracé provoquant divers commentaires (voir l'annexe 2.1 qui montrent deux exemples d'interprétation).

La délimitation de l'espace est maintenant rendue difficile par la création d'une frontière séparant le nord de la péninsule rattachée à la Slovénie et le sud à la Croatie. Si en terme de surface la Croatie domine largement, cette prééminence ne va pas sans problème et parler «d'Istrie croate» est un néologisme farouchement refusé par la minorité italienne et par les régionalistes. Le problème de la délimitation du territoire se lit à l'aune de l'histoire et du point de vue politique du locuteur. Ainsi, « si on regarde d'un point de vue historique, dit un informateur, l'Istrie se compose d'une petite partie italienne, Muggia au sud de Trieste, de la côte slovène et de la péninsule croate ». Cette définition est la plus répandue ; d'autres s'en tiennent à la définition administrative récente du district officiel croate (*zupanija*) qui est alors la définition la plus restrictive et enfin pour quelques rares interlocuteurs, l'Istrie englobe la ville de Trieste.

Les régionalistes, en définissant l'Istrie, en termes transnationaux ancrent par le dessin cartographique leur revendication d'Eurorégion. Cette définition n'est bien sûr pas partagée par le parti politique croate dominant, le HDZ (*Hrvatska Demokratska Zajednica* – Union démocratique croate), qui par voix officielle et à l'aide d'un grand placard publicitaire, indique aux touristes quittant la Croatie aux postes frontières qu'ils quittent également l'Istrie. Quant au découpage «départemental» de l'Istrie à l'intérieur de la Croatie, il exclut Fiume/Rijeka, plusieurs villes de la côte orientale et les îles du Quarnero ce qui est souvent dénoncé par mes interlocuteurs, notamment à cause de l'importance et du rayonnement régional de Fiume/Rijeka ville portuaire dans laquelle réside une importante population italienne.

Du point de vue de la communauté italienne, je retiendrai le tracé donné par Loredana Bogliun (1994) qui définit la région istro-quarnerina en y incluant Muggia sur territoire italien, la côte slovène (Capodistria/Koper, Isola/Izola et Pirano/Piran) et tout le territoire aujourd'hui croate, avec les îles du Quarnero proches de l'Istrie et la ville de Fiume/Rijeka. Région qui comptait environ 500'000 personnes en 1991. Des collègues ayant travaillé à Muggia en 1995 relatent une métaphore qui synthétise bien le point de vue largement partagé par les régionalistes et la minorité italienne : « Maintenant, on est divisé en trois [Italie, Slovénie et Croatie]. Mais l'Istrie est comme une souche à trois racines. Pour que l'arbre aille bien, il faut que les trois racines aillent bien » (Cerqui, Galland, Rey, 1999 : 224). Ce bref détour par le territoire, nous permet d'emblée de saisir la difficulté à parler en terme de région et contribue à en éclairer la

labilité, l'incertitude et le jeu de construction dont il fait l'objet. De fait, un de mes interlocuteurs le résumait très bien en disant « l'Istrie se définit en fonction du point de vue de celui qui parle ».

### *Situation démographique*

Le problème du dénombrement de la population en Istrie est extrêmement complexe et fit l'objet tout au long des siècles d'âpres luttes et remises en question sur la validité des chiffres entre les Autrichiens, les Italiens puis, dès la fin de la Deuxième Guerre mondiale, les Yougoslaves. En 1945, l'enjeu politique des recensements devint central pour dessiner et négocier les nouvelles frontières. Pour une étude des différends entre les Italiens et les Yougoslaves à propos de la validité des recensements, je renvoie à Jean-Baptiste Duroselle (1966 : 26-41).

Je voudrais ici simplement dresser un tableau indicatif de la population en Istrie au XX<sup>e</sup> siècle, tout en gardant à l'esprit qu'il s'agit d'approximations qui ont toujours fait l'objet de manipulations. Il ne s'agit pas ici de faire un travail de lecture critique des données démographiques mais de présenter au lecteur un aperçu de la population et de sa répartition entre les divers communautés ainsi que les mouvements démographiques, conséquences des différents événements politiques qui ont touché la péninsule.

Pour ébaucher cette image démographique, j'utiliserai deux recensements, le premier autrichien et le second italien, présentés par Duroselle<sup>22</sup>. Ce dernier a discuté ces chiffres en tenant compte des travaux de deux géographes réputés, l'Italien Carlo Schiffrer et le Yougoslave Josip Roglic(tch), tous deux experts lors des négociations qui ont mené à la signature du traité de paix de 1954. Même si on retient que ces chiffres ne représentent pas une situation réelle de répartition nationale de peuplement, ils n'en restent pas moins une base assez fiable ; en tous les cas ils ont été reconnus tels par les deux chercheurs cités précédemment et ont servi de référence pour les pourparlers de l'immédiat après-guerre entre Yougoslaves et Italiens.

Les recensements autrichiens sont faits sur le critère de la langue d'usage (*Umgangssprache*) ; or celle-ci n'est pas forcément la langue maternelle. Les nationalistes italiens se sont plaints à l'époque austro-hongroise que le gouvernement ait favorisé les Slaves. Il est difficile de prouver ces allégations, mais on peut toutefois garder à l'esprit que les Autrichiens, hostiles à l'irrédentisme avaient peut-être intérêt à baisser les chiffres de la population italienne. Ceci étant, le géographe Carlo

---

<sup>22</sup> Ces recensements concernaient toute la région Julienne avec Trieste et la partie slovène autour de Gorizia. Pour ma présentation, je n'ai retenu que les chiffres concernant l'Istrie aujourd'hui slovène et croate.

Schiffner récusé ce type d'arguments en soulignant que les recensements étaient sous la responsabilité des communes, à l'époque administrées soit par les Italiens (pour les plus importantes d'entre elles), soit par les Slaves. (Duroselle, 1966 : 36).

D'abord le recensement autrichien de 1910 (tiré de Duroselle, 1966 : 28) :

	Pop totale	Italiens	Croates et Slovènes	Etrangers
District Istrie dont les communes suivantes :	403'566	147'417	223'318	17'103
Capodistria / Koper	89'393	38'006	49'252	1'741
Pisino / Pazin	48'518	4'032	43'212	275
Parenzo / Porec	61'358	41'276	18'996	990
Pola-Rovigno/ Pula/Rovinj	107'306	51'722	34'332	10'055
Fiume / Rijeka	49'608	23'283	19'738	--

Le recensement italien de 1921<sup>23</sup> (tiré de Duroselle, 1966 : 29) :

	Population totale	Italiens	Croates et Slovènes	Etrangers
Province d'Istrie dont les communes suivantes :	343'401	199'942	137'751	3'212
Capodistria / Koper	87'997	45'622	42'060	130
Pisino / Pazin	50'852	21'049	29'700	68
Parenzo / Porec	61'564	46'325	15'192	19
Pola-Rovigno/ Pula/Rovinj	83'787	65'074	15'873	1'796
Fiume / Rijeka	46'848	33'111	7'155	3'327

En comparant ces deux tableaux quelques remarques s'imposent :

- l'écart entre le chiffre de la population totale du district (ou province) d'Istrie s'explique notamment par le fait que le nombre de communes recensées à l'intérieur n'est pas exactement le même et ne traduit donc pas seulement une chute démographique ;
- la chute très marquée de la population slave s'explique par de nombreux départs suite aux persécutions du fascisme italien ou par la déclaration d'italianité de la part de Slaves craignant les représailles. Ces événements sont retenus comme le premier exode ayant touché la péninsule ;
- l'accroissement sensible de la population italienne s'explique aussi par l'arrivée d'Italiens du royaume, appelés *regnicoli* ;
- pour les chiffres concernant la ville de Fiume/Rijeka, il faut se rappeler qu'elle vivait alors une situation extrêmement tendue, liée à l'occupation de la ville en 1919 par d'Annunzio. En 1920, le traité de Rapallo lui reconnut le statut d'Etat indépendant. D'Annunzio résista et le gouvernement italien, alors dirigé par le libéral Giolitti, dû utiliser la force pour le faire quitter la ville<sup>24</sup>.

<sup>23</sup> Etabli une année après le traité de Rapallo qui attribua la région au royaume italien. Bien que Duroselle souligne que ce recensement fut encore plus l'objet de suspicion que le précédent (1996 : 27) je l'utilise à titre indicatif.

<sup>24</sup> En 1924 par le traité de Rome, Fiume/Rijeka perdit son statut d'indépendance et fut rattaché à l'Italie jusqu'à la fin de la Deuxième Guerre mondiale.

En ce qui concerne les tendances démographiques plus globales, certains points font l'objet d'un consensus :

- les villes côtières comme Capodistria/Koper, Isola/Izola et Pirano/Piran (pour la partie aujourd'hui slovène) et celles d'Umago/Umag, Cittanova/Novigrad, Parenzo/Porec et Rovigno/Rovinj étaient largement à dominante italienne, ce qui confirme le fait que la population italienne était surtout urbaine<sup>25</sup>. Dans les recensements cités précédemment et concernant la Vénétie julienne dans son ensemble, en 1921, 80,9% de la population urbaine est italienne et 70,2% de la population italienne vit dans une ville de plus de 4'000 habitants. Inversement, 75,3% de la population rurale est slave (croate ou slovène). Cette répartition est le reflet des zones d'influences des empires qui ont dominé l'Istrie au cours des siècles<sup>26</sup> ;
- la population italienne de caractère rural se trouvait en deux régions essentiellement, le centre-ouest de l'Istrie (Umago/Umag, Parenzo/Porec et Portole/Oprtalj) et dans un petit secteur du nord-ouest de Pola/Pula ;
- enfin à l'est d'un axe Pisino/Pazin – Pola/Pula la population slave est nettement dominante.

---

<sup>25</sup> Nous verrons plus loin quel a été le processus historique de peuplement qui a créé cette situation.

<sup>26</sup> Malgré l'ampleur des changements démographiques, cette répartition a laissé quelques traces puisque aujourd'hui encore la minorité italienne est toujours plus fortement présente sur la côte ouest et à Fiume/Rijeka.

Voici encore quelques chiffres concernant les villes côtières de plus de quatre mille habitants et la seule ville du centre Pisino/Pazin<sup>27</sup> (tiré de Duroselle, 1966 : 30-31)

	1910 Pop. totale	Italiens	Slaves	1921 Pop. totale	Italiens	Slaves
Capodistria/ Koper	8'993	7'909	599	8'622	8'432	93
Pirano/Piran	7'379	7'074	7	10'153	10'089	17
Rovigno/Rovinj	12'323	10'859	120	10'022	9'482	499
Parenzo/Porec	4'263	3'962	9	3'644	3'638	--
Pola	58'562	26'816	12'804	37'067	34'048	261
Fiume/Rijeka	49'806	24'212	15'687	45'857	36'251	6'644
Pisino/Pazin	4'425	1'133	3'111	5'340	3'774	1'545

On retrouve dans ces chiffres (toujours en gardant la même prudence de lecture) l'indication de la conséquence pour la population slave, soit une chute drastique, du passage de l'Istrie au Royaume italien.

### Recensements yougoslaves

En lisant les résultats des recensements yougoslaves, il faut garder à l'esprit que la nationalité était alors conçue selon les principes dits austro-marxistes caractérisés par la déterritorialisation (pas de lien entre nationalité et territoire) et par la déclaration basée sur un choix individuel. Cette approche (théorisée notamment par le social-démocrate autrichien Karl Renner en 1902 dans son ouvrage « La lutte des nations pour l'Etat ») rend l'exercice régulier des recensements particulièrement important puisqu'ils permettent de se compter et donc de pouvoir confirmer de manière quantitative les rapports entre la nationalité titulaire (c'est-à-dire majoritaire dans la République : les Croates pour la Croatie, les Macédoniens pour la Macédoine, etc. sauf en Bosnie où les Musulmans n'étaient pas majoritaires), les autres nationalités fondatrices et les *narodnost* qui sont les groupes ethniques

<sup>27</sup> Il s'agit ici des villes proprement dites, à ne pas confondre avec les communes citées précédemment qui comprennent plusieurs agglomérations. Pour une documentation chiffrée complète des villes et bourgades istriennes, voir Perselli Guerrino, 1993, « I censimenti della popolazione dell'Istria, con Fiume e Trieste, e di alcune città della Dalmazia tra il 1850 e il 1936 », *Etnia* (Rovigno) IV

avec un Etat de référence à l'extérieur (Italiens d'Istrie et de Dalmatie, Hongrois de Voïvodine, Albanais du Kosovo et de Macédoine, etc.). Dans la constitution de 1974, les uns et les autres jouissaient des mêmes droits. La pratique était de procéder à un recensement tous les dix ans.

Les chiffres suivants sont tirés d'une publication du Centre de Recherche historique de Rovigno/Rovinj, qui a fait paraître en 2001 un important travail de compilation des différents recensements yougoslaves entre 1945 et 1991. Si la publication s'attache à l'analyse de la présence de la minorité italienne, j'utiliserai ces données toujours avec la même prudence et dans le but de tracer les grands mouvements démographiques de la région tout en sachant que les chiffres ne sont pas toujours le reflet exact de la réalité.

Dans le tableau qui suit il faut tenir compte du fait qu'en 1945, l'enjeu du comptage était lié aux négociations d'attribution de l'Istrie à la Yougoslavie ou à l'Italie. Dans ces chiffres n'apparaît pas Fiume/Rijeka et selon la minorité italienne le nombre des Slaves est surestimé. Pour les années 1948 et 1953, les chiffres ne comptent pas la région de Capodistria/Koper et tout le Buiese qui étaient alors regroupés dans la Zone B du Territoire libre de Trieste. De 1961 à 1991, les chiffres sont par contre comparables entre eux, puisqu'ils concernent l'Istrie avec la côte slovène, l'Istrie croate, Fiume/Rijeka et les îles du Quarnero.

	Total	Croate	Slovène	Italien	Yougoslave	App. Rég	Non déclaré	Inconnu
1945	317'159	173'521	41'695	91'268	0	0	0	7'824
1948	294'027	210'441	8'036	69'737	0	0	0	0
1953	297'666	237'547	11'015	28'397	7'277	0	0	0
1961	386'784	287'825	51'271	20'702	2'378	0	0	0
1971	432'136	303'313	53'922	17'516	12'909	343	4'174	2'955
1981	492'506	304'922	57'652	11'844	60'385	4'573	2'442	7'529
1991	531'322	300'698	60'514	21'995	17'730	41'239	16'255	10'961

*In: La Comunità Nazionale Italiana nei censimenti jugoslavi, 1945-1991. Etnia (Rovigno) VIII : 157.*

A la lecture apparaît assez clairement le mouvement inverse de ce qui s'était passé après 1920, c'est-à-dire, la chute de la population italienne suite à l'attribution de l'Istrie à la Yougoslavie. J'aborderai la question de l'exode des Italiens dans le chapitre suivant.

D'autres éléments frappant sont : la croissance régulière du nombre de gens se déclarant yougoslaves et dans le recensement de 1991, l'apparition des régionalistes. Or, en Croatie (mais dans les autres Républiques également), le recensement de 1991 s'est organisé comme une campagne électorale. Il était en effet essentiel pour le nouveau gouvernement que la « croacité » puisse se lire dans les chiffres. En Istrie, le recensement n'a pas échappé à cet enjeu politique. Le pourcentage important de déclaration régionale marque bien le refus d'une partie de cette population d'être assimilée à la nationalité croate ou italienne, de plus la déclaration régionale a servi de remplacement à la fédérale puisqu'il n'était plus possible de se déclarer yougoslave.

#### *Situation démographique actuelle*

Voici pour terminer un extrait des chiffres des deux derniers recensements de 1991 et de 2001. Des multiples catégories, je n'ai retenu que quatre qui sont utiles pour les comparaisons (le total de la population ne correspond donc pas à la somme de ces quatre catégories mais bien à l'ensemble de celles-ci). De plus, j'utilise des chiffres qui concernent exclusivement le nouveau découpage administratif croate du comté istrien (*zupanija*). Or en 1991, le dessin du comté istrien

n'était pas encore fait, les chiffres sont donc un peu incertains. Par contre, pour le recensement de 2001, le comté étant dessiné depuis plusieurs années, les chiffres sont plus crédibles. Ils sont d'ailleurs accessibles sur le site des données statistiques officielles de la Croatie.

	Population totale	Croates	Italiens	App. rég
1991	204'547	111'596	15'306	37'027

Source pour le recensement de 1991 : Argenti et al, 2001 : 185 (tableau complet voir annexe 2.2).

	Population totale	Croats	Ethnical minorities	Ethnically uncommitted
2001	206'344	148'328	31'146 dont 14'284 Italiens	21'978* dont 8'865 Istriens

Source pour le recensement 2001 : [http://www.dzs.hr/default\\_e.htm](http://www.dzs.hr/default_e.htm) (consulté le 14-2-04)

\* Dans le recensement 2001, les résultats sont présentés comme suit : dans la catégorie *ethnically uncommitted* 21'978 of that *regionally committed* 8'865.

### Dimension historique

Toute prise de contact avec une région me semble nécessiter d'en connaître au moins approximativement son passé. En ce qui concerne l'Istrie, cette connaissance est d'autant plus nécessaire qu'il y est continuellement fait référence par les gens et que le passé constitue, ou plus exactement, est considéré comme donnée incontournable pour comprendre les enjeux identitaires contemporains. Plusieurs raisons peuvent être invoquées à l'appui de cet exercice, pourtant un peu périlleux :

- la première est que l'histoire istrienne ne se confond pas avec celle de la Croatie. Cette non-coïncidence avec l'histoire croate est souvent mentionnée comme élément pour avancer la légitimité historique de la revendication régionaliste distincte de l'Etat-nation à laquelle pourtant elle appartient aujourd'hui pour sa plus grande partie ;
- la deuxième est que cette profondeur temporelle forme précisément le creuset, la matrice des différents matériaux de mémoire à l'œuvre aujourd'hui. Nous le verrons par la suite,

l'histoire est souvent invoquée pour parler de la multiculturalité de la région ainsi que pour revendiquer une autochtonie tantôt italienne (romaine), tantôt slave ou encore mixte.

Le lien entre le passé - histoire et mémoire - et l'affirmation identitaire est bien connu. En effet, se penser sans genèse menace l'individu comme le groupe du sentiment de vide qui étirent la pensée du nul part. Sans origine mythique, historique, familiale... il devient impossible à l'homme de se rattacher, de s'affilier à l'homme. Les nationalistes l'ont bien compris, eux dont le récit historique s'organise autour de deux axiomes majeurs: l'antériorité et la continuité du peuplement, ainsi que l'originalité irréductible de chaque histoire nationale. Ce récit ne vise pas seulement à l'édification intellectuelle des gens mais également à leur adhésion affective, nécessaire à la soumission à l'autorité politique, à la défense de leur groupe, défense entraînant parfois le sacrifice suprême qu'est la mort patriotique. Cette rhétorique est également à l'œuvre dans toute pensée d'un groupe cherchant une reconnaissance publique de son existence en tant que tel. C'est au discours régionaliste que je fais allusion, discours en construction constante mais peut-être particulièrement accentué ces dernières années en Istrie.

Pour construire et défendre leur spécificité, les régionalistes ont également recours à l'histoire et à la mémoire. Le groupe, pour se définir en tant que Nous, a besoin de mettre en évidence des traits culturels saillants, élevés à la valeur d'emblèmes, pour se distinguer comme communauté à la fois unie et distincte de toute autre. C'est le processus de construction des frontières ethniques analysé par F. Barth. En Istrie, deux éléments sont particulièrement mis en exergue: la particularité historique de la région (généralement axée sur la souffrance partagée) et la pluriethnicité (croate, slovène et italienne). L'histoire partagée prend donc valeur de trait culturel marqueur de l'identité régionale, trait d'autant plus souligné que l'histoire de l'Istrie ne correspond que depuis peu à celle de la Croatie. C'est pourquoi il est si prégnant et fait l'objet d'un important travail d'élaboration narrative. Pour les militants régionalistes, l'histoire fonctionne même comme «matrice explicative» du conflit identitaire quand cette reconnaissance pose problème. Ainsi, comme dans la plupart des récits «nationaux», l'histoire est utilisée pour dessiner l'espace régional, pour ancrer dans le passé des enjeux politiques actuels (antériorité) ou encore pour expliquer le présent qui devient ainsi une sorte de prolongement du passé (continuité).

L'Istrie doit son nom à la tribu Istri, membre du groupe des Illyriens (comme les Vénètes au nord de la péninsule) qui peuplent la région à

l'époque pré-romaine<sup>28</sup>. Elle est soumise par Rome en 177 av. J.-C. Le centre de la romanisation est la ville d'Aquilée fondée entre 183 et 181 avant J.-C. d'où partent les colons romains vers l'Istrie (Duroselle parle de quelques 15'000 personnes, p. 52). Ils s'installent sur la côte et se regroupent dans les villes de Pietas Julia (Pula), Julia Parentium (Parenzo/Porec), Egida (Capodistria/Koper). En 27 av. J.-C., ces villes reçoivent de l'empereur Auguste le statut de « citoyenneté romaine ». Deux vestiges de cette époque sont particulièrement connus : l'amphithéâtre de Pola/Pula (I<sup>er</sup> siècle après J.-C.) et le palais de Dioclétien à Split (Dalmatie).

La région du nord de l'Italie connut un brassage de peuplements importants : d'abord le passage des Goths avec Alaric dès 400, puis celui des Huns avec Attila en 452, et enfin les Lombards qui installent un royaume en Italie du Nord, avec Alboïn en 568. Mais alors que le duché lombard s'étend sur le nord de la région julienne, l'Istrie (et Trieste) restent sous domination byzantine. Ainsi si la romanité subit des revers au nord de la région julienne, l'Istrie occidentale reste fortement romanisée et, suite à la chute d'Aquilée, les petites villes côtières istriennes trouvent protection auprès de l'exarchat de Ravenne<sup>29</sup>. Il reste des traces patrimoniales de cette protection dont la plus connue est la basilique euphrasienne de Parenzo/Porec.

A la fin du VI<sup>e</sup> siècle, les Avars, accompagnés de leurs vassaux slaves (Duroselle 1966 : 62) pénètrent dans la région et à partir de l'Italie du Nord se répandent en Dalmatie et en Istrie. Après avoir vaincu les Lombards, Charlemagne crée un Etat franc en Italie du Nord et s'empare de l'Istrie en 788.

Au début du IX<sup>e</sup> siècle, les Avars sont totalement soumis et les Carolingiens établissent leur contrôle sur la région Julienne toute entière. L'Istrie reçoit une administration particulière sous l'autorité d'un « duc » franc (Duroselle, p. 54). Le pouvoir franc s'installe dans les villes côtières tout en leur laissant une certaine autonomie. Les terres sont partagées entre les grands propriétaires laïques et ecclésiastiques<sup>30</sup>.

Parallèlement, les Croates, branche des peuples slaves vassaux des Avars, installés entre la Drave et la Save, se révoltent contre leurs anciens maîtres. Ils se soumettent aux Francs, mais dès la deuxième moitié du IX<sup>e</sup> siècle, ils se libèrent de l'influence carolingienne. La

---

<sup>28</sup> Pour tracer à grands traits cette présentation très synthétique de l'histoire istrienne, je m'appuie essentiellement sur les textes de Castellan, Vidan, 1998 ; Nikočević 1995 et 1999 ; Lemarchand, 1995 ; Sellier 1994 ; Duroselle, 1966 et Castellan 1994.

<sup>29</sup> A la chute de Byzance et du pouvoir de Ravenne succédera la protection vénitienne.

<sup>30</sup> C'est l'époque d'une influence croissante de l'Eglise qui, en 948, devient maître séculier du « comté de Trieste » sous l'autorité de l'évêque ; ville qui dès lors fut séparée de l'Istrie.

Croatie devient alors une principauté indépendante sous le roi Branimir (879-892), s'étendant de la Pannonie (où ils luttent contre les Magyars), jusqu'au littoral dalmate en passant par la partie est de l'Istrie.

Au X<sup>e</sup> siècle, la République de Venise affirme son pouvoir et devient indépendante ; dès lors elle étend son influence avec comme objectif d'être maître de l'Adriatique. A cette époque les villes côtières cherchent à organiser la résistance face aux féodaux de l'intérieur. Dans un premier temps, elles reçoivent l'aide de Venise en échange du paiement d'un tribut annuel. Au XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, leur essor économique ainsi que leur organisation en communes libres leur permettent de s'affranchir de la suprématie vénitienne. Mais au cours du XII<sup>e</sup> siècle, Venise réagit et les assujettit à son pouvoir pour préserver sa mainmise sur la côte est de l'Adriatique. Parallèlement, la région intérieure de l'Istrie reste soumise aux féodaux allemands jusqu'à ce que, par héritage, elle revienne aux Habsbourg au XV<sup>e</sup>. Mais avant cela, Trieste en 1382<sup>31</sup>, le comté de Pisino/Pazin en 1374 et le comté de Duino en 1466, passent en mains habsbourgeoises, marquant cette division durable entre une côte vénitienne et un intérieur germanique jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup>, date de la chute de Venise et de l'extension des Habsbourg.

C'est à Napoléon Bonaparte que l'on doit de profonds changements dans la région. Le traité de Campo Formio en 1797 oblige l'Autriche à céder la Lombardie, mais en échange lui reconnaît le droit d'occuper la République de Venise<sup>32</sup> et ses territoires istriens. Puis pour des raisons stratégiques, par le traité de Schoenbrunn en 1809, Trieste et l'Istrie sont incorporées aux Provinces illyriennes qui dépendent directement de la France. La défaite de Napoléon aboutit à leur disparition et, lors du congrès de Vienne de 1815, l'Istrie (et la Dalmatie) passent entièrement sous domination habsbourgeoise.

En 1867, l'empire des Habsbourg prend la forme d'une double monarchie, l'Autriche-Hongrie. La Leitha, affluent du Danube, marque la frontière entre les deux Etats qui prennent nom de Cisleithanie pour l'empire d'Autriche et Transleithanie pour celui de Hongrie. L'Istrie et la Dalmatie appartiennent à la Cisleithanie, sous l'autorité de Vienne. La Croatie et la Slavonie sont en Transleithanie sous domination hongroise.

Ce rapide parcours des premiers siècles révèle déjà deux éléments majeurs de l'histoire de cette région :

---

<sup>31</sup> Elle restera habsbourgeoise de manière quasi ininterrompue jusqu'en 1918. C'est d'ailleurs la domination de Trieste ainsi que de la ville de Gorizia qui alimenta l'essentiel des tensions entre Venise et les Habsbourg (Duroselle, 1966 : 57-58).

<sup>32</sup> 1799, date la dissolution de la Sérénissime république.

- l'absence d'une souveraineté uniforme sur la région au profit d'une succession de dominations (les Romains, les Vénitiens, les Autrichiens et enfin brièvement les Français) prouvant l'importance stratégique du contrôle maritime de l'Adriatique ;
- l'absence des Slaves comme force de domination.

Pour illustrer ces deux aspects, je citerai Duroselle qui rappelle, fort à propos, que : « Historiquement, on peut donc se représenter la compétition pour la conquête de la région Julienne comme une lutte entre Romains et Germains, plus tard entre Italiens (représentés par Venise) et Autrichiens. Ceci met en lumière un des faits fondamentaux de cette histoire : jamais, ou à peu près, les Slaves du sud, Croates et Slovènes, qui comptaient pourtant parmi les premiers intéressés, n'ont pris directement part à ce conflit de souveraineté, et cela est vrai jusqu'en 1918, malgré l'existence d'aspirations slaves évidentes depuis le XIX<sup>e</sup> siècle » (1966 : 60).

Avant de poursuivre la présentation du XX<sup>e</sup> siècle, il me semble opportun de m'arrêter sur l'histoire du peuplement de la péninsule, peuplement résultant des convulsions historiques que nous venons de voir.

#### *La répartition du peuplement*

La principale caractéristique réside dans le fait que villes et campagnes de la péninsule n'ont pas connu le même peuplement. Les villes côtières ont connu une dominante de population italienne et ceci depuis l'occupation romaine, alors que les campagnes et les villes intérieures furent majoritairement peuplées de Slaves. Les Romains, puis à leur suite les Vénitiens et enfin les Italiens, formant la classe dominante et cultivée, s'installèrent plutôt dans les villes, la campagne environnante n'ayant le plus souvent qu'un rôle subalterne.

Au IX<sup>e</sup>, avec la conquête de Charlemagne et l'introduction du système féodal, les petites bourgades fortifiées se développent et les seigneurs féodaux font largement appel à la population slave pour faire fructifier les terres. Le géographe Carlo Schiffrer résume ainsi la différence entre les deux systèmes : « La prédominance politico-militaire passa alors à une caste guerrière d'origine allemande qui, par sa nature et ses habitudes, était fort différente des populations romanes. Son siège, en règle générale, n'était pas la communauté civile de la cité, mais le château solitaire dans la campagne » (cité par Duroselle, 1966 : 63)



Source : Motovun 2004 (photo IG)

Les Vénitiens après s'être emparés des villes côtières qu'ils avaient protégées contre tribut dans un premier temps, pénètrent dans l'Istrie intérieure et orientale au XIV<sup>e</sup> en éliminant les féodaux allemands et en italianisant certaines villes déjà slavisées. Les campagnes dévastées par les combats, mais aussi par la peste et la malaria, connurent régulièrement des chutes démographiques drastiques entre le XV<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup> siècle notamment<sup>33</sup>.

Les Vénitiens, mais par la suite également les Habsbourg comblèrent ces déficits démographiques par les diverses migrations de Slaves, originaires de la Bosnie occidentale, de Dalmatie ou d'autres régions des Balkans dont ils fuyaient l'occupation ottomane. Ils vinrent repeupler les terres intérieures et former par là l'essentiel de la classe paysanne. Les Latins venus de Vénétie, du Frioul mais aussi d'autres régions italiennes, s'installèrent de préférence dans les villes également touchées par la peste (toujours pour 1649, Bernardo Benussi parle de 300 habitants à Pola/Pula, 100 à Parenzo/Porec de 1'800 à Capodistria/Koper (qui en comptait 8'000 avant l'épidémie) (cité par Duroselle, 1966 : 65).

A partir du XIV<sup>e</sup>, l'état démographique de partage « ethnique » entre ville et campagne est défini; dans les villes, la population italienne se

---

<sup>33</sup> Une des épidémies de peste qui restent en mémoire est celle de 1630-1631 pour laquelle les relevés de populations vénitiens donnent si ce n'est une fidèle image de la population du moins un aperçu. Nikočević (1995 : 9) cite des chiffres de 1649 qui donnent 2'360 habitants pour le comté de Pazin (sous les Habsbourg) et 50'000 habitants pour l'ensemble de la péninsule.

voit régulièrement renforcée par l'arrivée d'Italiens qui se mêlent à la population autochtone. On peut donc admettre une forme de continuité entre la « romanité » et « l'italianité » en sachant qu'elle est continuellement renforcée par l'arrivée d'éléments italophones nouveaux. Quant aux campagnes, la thèse yougoslave de l'ancestralité du peuplement slave est incontestable. Il s'est également fait par vagues successives de migrations.

Depuis l'arrivée attestée des Slaves (VI<sup>e</sup> siècle) jusqu'à nos jours, cela fait donc près de quinze siècles que ces deux populations habitent la péninsule et la question qui se pose dès le XIX<sup>e</sup> siècle, avec l'émergence du nationalisme tentant d'attribuer la région comme appartenant à l'une ou l'autre « ethnie », est sans fondement autre que politique.

C'est précisément à l'issue de la première guerre mondiale et de la dislocation de l'empire austro-hongrois que le dessin des nouvelles frontières donne lieu à d'âpres luttes notamment autour des territoires ex-autrichiens (Trieste, l'Istrie et la Dalmatie). En 1920, par le traité de Rapallo<sup>34</sup>, l'Italie reçoit Trieste, toute l'Istrie et quelques îles adjacentes ainsi que la ville de Zara/Zadar sur la côte dalmate. Le reste du territoire dalmate revint au Royaume des Serbes, Croates et Slovènes qui se constitue en décembre 1918 et qui prendra le nom de Royaume de Yougoslavie en 1929. L'Istrie n'en fera jamais partie.

Quant à Fiume/Rijeka, ville objet des convoitises fascistes italiennes, elle connut un sort mouvementé. La ville fut occupée par Gabrielle d'Annunzio le 11 septembre 1919 avec l'appui politique des nationalistes qui estimaient que les promesses faites par les Alliés pour l'entrée en guerre de l'Italie (scellées dans le Pacte de Londres) n'avaient pas été tenues et que cette ville leur revenait de droit. Giolitti, de retour au pouvoir en Italie, normalise les relations avec le Royaume des Serbes, Croates et Slovènes le 12 novembre 1920 par la signature du traité de Rapallo qui reconnaît un statut d'indépendance pour Fiume/Rijeka. Le 27 juin 1924, Mussolini est alors au pouvoir, la signature de la convention de Nettuno entérine le retour de Fiume/Rijeka à l'Italie<sup>35</sup>. Lors de la Deuxième Guerre mondiale, l'Istrie reste sous la domination italienne jusqu'à la capitulation de l'Italie en 1943 alors occupée par les Allemands. Le 31 janvier 1946, la république populaire fédérative de Yougoslavie, sous la présidence du maréchal Tito, est officiellement créée.

---

<sup>34</sup> Ce traité exécutait les promesses faites à l'Italie en 1915 par les Alliés, au moment où elle acceptait d'entrer en guerre à leur côté (traité de Londres).

<sup>35</sup> A cette occasion, sur proposition de Mussolini, un décret royal accorde à Gabriele d'Annunzio le titre de Prince du Monte Nevoso (in : Max Gallo, 1980, *L'Italie de Mussolini*. – Paris : Marabout, page 174)

A l'issue de la guerre et après une brève occupation (de quarante jours) de Trieste par les troupes yougoslaves en mai 1945, le Traité de Paris (1947) institue le Territoire Libre de Trieste (TLT) qui divise le nord de la péninsule en deux zones: la zone A, comprenant Trieste et Muggia, sous administration américaine et britannique et la zone B, la côte jusqu'au fleuve Mirna/Quieto au sud de Cittanova/Novigrad, soit la partie slovène et le nord de la partie croate, sous administration yougoslave.



versés. Les deux nouveaux Etats slovènes et croates s'engagèrent à verser le solde (Amalric, 1996).

La création de l'Etat yougoslave et plus tardivement le rattachement de la zone B à la Yougoslavie sont deux événements essentiels pour la communauté italienne. En effet, l'exode massif qui suivit ces décisions politiques (estimé à environ 300'000 personnes mais ce chiffre donne lieu encore à de multiples controverses) affaiblit considérablement la présence italienne dans la péninsule. La phrase suivante, écrite par un lecteur du *Piccolo* le 1er septembre 1996, résume un sentiment qui, me semble-t-il, est encore largement présent aujourd'hui dans la conscience italienne : « C'est toujours un honneur d'être un hôte, même si on est hôte sur une terre qui fut un temps celle de nos pères ».

En juin 1991, la Slovénie et la Croatie annoncent leur retrait de la Fédération yougoslave entraînant pour la région istrienne une partition entre deux nouveaux Etats : la Slovénie et la Croatie. La création de cette nouvelle frontière et son effet sur la vie quotidienne des habitants valent de leur consacrer un rapide développement notamment en donnant quelques exemples tirés de mon terrain ainsi que de travaux de chercheurs slovènes et croates.

#### La nouvelle frontière et ses effets

Cette nouvelle frontière, dont le tracé est le même que celui qui séparait les deux Républiques yougoslaves c'est-à-dire le cours de la rivière Dragonja, agit sur les liens entre les différentes communautés en présence. En 1995, un interlocuteur commentait ainsi cette nouvelle réalité : « La nouvelle frontière avec la Slovénie ainsi que la frontière intérieure qui exclut Fiume/Rijeka de l'Istrie, font de cette région aujourd'hui une Istrie mutilée ».

Elle revêt une importance particulière pour la minorité italienne qui se voit divisée et soumise à deux législations différentes. L'historien Angelo Ara (1995) souligne le choc qu'a représenté cette nouvelle frontière jouant le rôle de rappel des conséquences de la Deuxième Guerre mondiale et de son issue. Ainsi de petite minorité déjà éparse sur le territoire, la communauté italienne s'est vue encore divisée par cette nouvelle réalité. D'ailleurs, les Italiens soulignent constamment le caractère unitaire de l'Istrie. En cela, ils sont en plein accord avec le mouvement politique régionaliste qui lui aussi revendique l'unité transfrontalière de l'Istrie. Une des grandes revendications de cette communauté et de ses représentants est d'être considérée comme unique malgré ce nouveau tracé. Il y a une forte conscience, y compris dans le discours quotidien, que cette coupure représente un

affaiblissement dangereux pour la cohésion des Italiens. Ceci explique leur participation au mouvement régionaliste istrien qui vise à « surmonter » ce dernier incident de l'histoire en revendiquant le statut d'Eurorégion.

Pour beaucoup de mes informateurs, quelques années après l'indépendance, la dernière frontière en date, entre la Croatie et la Slovénie, n'avait encore aucun sens, aucune légitimité, contrairement à celle avec l'Italie qui, elle, était « entrée dans l'histoire ». Pour les habitants de l'ex zone B, il est relativement facile de passer la frontière italienne puisqu'ils bénéficient d'un laissez-passer leur simplifiant les formalités et leur permettant de la traverser par de petits postes douaniers : « outre un passeport, nous avons toujours eu un laissez-passer. Ainsi pour me rendre à Trieste, je passe la frontière slovène à un poste normal mais pour aller de la Slovénie à l'Italie, je ne passe pas par le poste principal mais par un des petits... cela marche seulement pour nous qui avons ce laissez-passer » disait un habitant de Novigrad/Cittanova en 1995. Au travers de tels récits, on observe ce paradoxe : la « vraie » frontière (italienne) se passe plus facilement que la « fausse » (illégitime aux yeux des régionalistes) qui pourtant devient un vrai obstacle...

Il faut toutefois nuancer ce propos par l'observation qui permet de découvrir les écarts entre représentation et réalité. De nombreux Slovènes ont encore une résidence secondaire en « Istrie croate » et viennent très régulièrement y passer le week-end et les vacances. Par contre, expérience faite, la frontière difficile à franchir, celle qui entraîne attentes et contrôles est bien la frontière italienne, celle qui permet d'entrer dans l'Union Européenne.

Borut Brumen, ethnologue de l'Université de Ljubljana, a mené une recherche sur les effets de la frontière dans la définition de soi des habitants du village de San Petar, à l'ouest de l'Istrie près du fleuve Dragonja, aujourd'hui en Slovénie.

Auparavant, les habitants entre eux se nommaient S(ch)upetrci, en référence au dialecte en usage dans la région. A noter que les habitants sont en très grande majorité bilingues parlant couramment le dialecte istro-slovène et l'istro-veneto. Face aux habitants de Trieste, ainsi que face aux Slovènes d'autres régions, ils se présentaient comme Istriens, comme les habitants de l'autre côté de la rivière. Ce n'est que depuis 1991 que l'appellation a changé et que la spécification nationale est mentionnée. Voici ce que dit un informateur de Brumen (1996 : 146) quand on lui demande si les habitants de l'autre rive étaient appelés Istriens croates : « Ils étaient Istriens, comme nous. Nous parlions la même langue, avec comme seule différence qu'eux utilisaient plus de mots croates et nous plus de mots

slovènes. Ce n'est que maintenant que nous les appelons Istriens croates. Avant on était tous Istriens ».

Il est d'ailleurs remarquable que ces habitants aient adopté récemment une appellation jusqu'alors utilisée par leurs voisins. Aujourd'hui le nom de Supetrci est abandonné au profit de S(ch)avrini qui est l'expression qu'utilisaient les habitants de la partie croate pour parler des paysannes slovènes qui achetaient des œufs dans les terres pour aller les vendre sur les villes côtières ainsi qu'à Trieste<sup>37</sup>. La publication du livre de Marjan Tomsic, *Savrinke* a également contribué au succès de ce nom de même que la parution des mémoires d'une de ces marchandes (*Franca, 1990-1995*) accentuant l'image valorisante de la mère se sacrifiant pour ses enfants. Ainsi, on observe que les habitants du village, en réponse aux changements récents, ont adopté un exonyme qui les ancre dans une « slovénité » plus marquée. « Les Supetrci n'avaient jamais souligné que leurs voisins fussent slovènes ou croates, mais avec la nouvelle identité Savrine, ceux qui sont au sud sont devenus Croates. Et les Savrine sont devenus slovènes (1991 : 150).

Quant aux liens économiques, sociaux, amicaux, le tracé de la nouvelle frontière est venu entériner et aggraver un processus de changement qui avait commencé dans les années soixante, décennie de boom économique qui a vu de nombreux jeunes des villages de l'intérieur se tourner vers les villes côtières pour y trouver du travail. « Dès les années quatre-vingt, les liens d'amitié entre les S(ch)upetrci et les Istriens de l'autre côté de la frontière sont devenus plus rares » (1996 : 147). Mais dès 1991, la situation s'est rigidifiée et « excepté pour cultiver les champs de l'autre côté de la Dragonja, la grande majorité des Supetrci n'ont plus traversé la frontière » (1996 : 148).

En conclusion de sa recherche, Borut Brumen affirme que l'effet de la frontière réside dans le fait que « dans la partie slovène de l'Istrie, les frontières sociales et culturelles sont devenues identiques aux frontières politiques » (1996 : 152).

L'ethnologue et conservatrice du musée de Pisino/Pazin, Lydia Nikočević, elle, a mené une étude auprès de deux groupes de villages et hameaux en 1999 mais cette fois au centre et à l'est de l'Istrie. A l'instar de son collègue slovène, elle a observé les stratégies d'adaptation des villageois à cette nouvelle réalité.

---

<sup>37</sup> Brumen souligne que ces femmes ne se sont jamais reconnues dans cette appellation. Ce n'est que dans les années quatre-vingt que ce nom a été repris par les villageois de San Petar qui ont ainsi nommé leur chœur féminin et l'équipe de football. Pour Brumen, ceci s'explique par la recrudescence d'un intérêt pour le folklore qui a marqué la Slovénie mais aussi toute la Yougoslavie dans ces années-là, début d'une longue crise économique et sociale propice au développement de nouvelles formes de définition de soi (1996 : 149)

Le premier groupe composé des villages et hameaux autour de Sapjane (Lipa, Rupa, Pasjak, Brdce, Novokracine, Jelsane et Starod) se situe donc à l'Est, au croisement de deux grands axes frontaliers : celui qui mène de Fiume/Rijeka à Trieste et celui de Fiume/Rijeka à Ljubljana.

Dans la définition de soi, les habitants utilisent une formule fréquente en Istrie qui consiste à utiliser la double négation, ici d'une identité locale : « nous ne sommes ni Ciciniens, ni Brkiniens, nous sommes juste à la frontière » ou encore avec plus de distance « nous ne sommes ni Ciciniens, ni Brkiniens, nous sommes juste des machos » (1999 : 142). Les habitants soulignent ce qu'ils ne sont pas tout en esquivant de se définir ethniquement ou régionalement (Istriens). Quand à l'identité nationale, les personnes âgées disent facilement « oui, maintenant, *on* nous dit Croates » (c'est moi qui souligne) ou encore « oui, maintenant, nous habitons la Croatie ». Un vieil homme raconta qu'à vingt ans (c'est-à-dire il y a de cela cinquante ans) il ne savait s'il parlait le croate ou le slovène et il ignorait s'il était Croate ou Slovène, à quoi sa femme ajouta « et d'ailleurs aujourd'hui tu ne le sais pas plus, mais tu es obligé de dire quelque chose » (1999 : 144). Enfin un jeune lui répondit : « Mon identité nationale ? Ça dépend de qui me pose la question » (p. 143). La seule certitude partagée dans cette partie de l'Istrie est de ne pas être Italien, d'ailleurs il n'y a aucun vestige romain ni locuteur italophone, souligne la chercheuse.

Quels ont été les changements induits par la frontière ? Pour les Slovènes, les élèves du secondaire n'ont plus pu se rendre en classe à Fiume/Rijeka comme c'était le cas avant. De même de nombreux employés et travailleurs faisaient les trajets chaque jour pour se rendre au travail à Fiume/Rijeka (centre économique de la région) mais aujourd'hui ils ont perdu leur emploi. La petite ville slovène Ilirska Bistrica connaît d'ailleurs aujourd'hui un taux élevé de chômage. Les agriculteurs ne peuvent plus écouler leurs produits sur les marchés de Fiume/Rijeka ou d'Opatija ce qui entraîne un fort ralentissement de la production agricole et un départ des jeunes de cette région. De l'autre côté, les parents slovènes habitant le village de S(ch)apjane en Croatie avaient l'habitude d'envoyer leurs enfants à l'école de Jels(ch)ane en Slovénie et ne peuvent plus le faire aujourd'hui. Enfin jusqu'alors, la pratique usuelle des couples mixtes était de déclarer le premier enfant de nationalité croate et le deuxième slovène, cette alternance n'est plus possible aujourd'hui.

Pour les Croates travaillant jusqu'alors en Slovénie, la nouvelle frontière eut également des répercussions dans leur vie quotidienne. Un informateur de la partie croate m'a raconté sa mésaventure en 1995 : « au début de la guerre (1991) j'avais un emploi à Portorose

(en Slovénie). Je travaillais et recevais mon salaire à la banque de Cittanova/Novigrad (Croatie). D'un coup la Slovénie est devenue état souverain, la Croatie aussi et mon salaire n'est plus arrivé. Pourtant moi aussi je dois vivre et si je travaille j'ai droit à un salaire. En Slovénie on m'avait dit d'aller à la banque et d'y ouvrir un compte spécial pour non-résident. J'y suis allé pour me renseigner sur ce que je devais faire et on m'a répondu « Monsieur, ce n'est pas possible car vous êtes un étranger » !!! Je me suis mis à rire. Vous comprenez une chose pareille ? Ce n'est pas une chose historique, ça pourra le devenir d'ici trois siècles, mais pour moi ce n'est pas historique, moi qui allais régulièrement à pied sans document jusqu'à Capodistria/Koper ».

Pour les personnes à la retraite, cette nouvelle frontière est vécue comme particulièrement injuste car le niveau de vie des deux Etats n'est pas le même et pour une même profession un retraité du côté slovène touche une pension d'environ 1'000 Deutsch Mark (DM) alors qu'en Croatie elle sera de 400 DM. De même, les produits de première nécessité sont moins chers du côté slovène, ce qui fait que bon nombre d'habitants traversent la frontière pour aller faire leurs courses.

Pour revenir à la recherche menée par Nikocecic, elle souligne un autre aspect de la vie sociale concerné par cette frontière : celui des rites funéraires. En effet, le cimetière est à Jels(ch)ane, en Slovénie. Ainsi quand une famille du côté croate veut enterrer un des siens, elle doit annoncer à l'avance son désir de traverser la frontière. Au poste, il est alors organisé deux colonnes dont une réservée à la procession. Le curé dans la partie croate essaie de convaincre ses paroissiens de créer un nouveau cimetière mais il se voit opposer un net refus de la part de ses ouailles qui désirent être enterrés près des leurs et qui préfèrent parfois patienter des heures pour aller fleurir la tombe d'un proche. Le prêtre rencontre une autre difficulté face à son désir de « croatiser » le culte en introduisant des chants croates qu'aucun paroissien ne peut (ni surtout ne désire) utiliser.

Enfin, la situation devient kafkaïenne pour certains agriculteurs qui possèdent des champs des deux côtés et qui doivent faire des détours sans fin pour transporter le bois d'un côté à l'autre en respectant (sous risque d'amende) le contrôle phyto-sanitaire (Nikocecic, 1999 : 148). Il est vrai que la sévérité des contrôles dépend un peu des employés de garde mais comme ce poste est important, les douaniers sont souvent changés et ne connaissent donc pas les habitants de la région. Ceci n'est pas le cas dans la partie ouest (côtière) où j'ai pu constater une bonne interconnaissance entre les habitants et les douaniers avec un contrôle plus léger des marchandises pour ceux qui vont s'approvisionner à Trieste.

Ainsi les raisons d'être mécontents de l'existence de cette frontière sont nombreuses, d'autant qu'il ne s'agit nullement d'une frontière « prétexte » mais bien d'une frontière stricte et qui le deviendra encore davantage suite à l'entrée de la Slovénie dans l'Union européenne en 2004. La vision nostalgique du passé si souvent mentionné par les gens, parfois avec un bel optimisme quant à la capacité de résistance des Istriens, ne semble plus de mise pour cet interlocuteur : « Personne n'a réussi à nous séparer durant les 200 dernières années : ni les Autrichiens, ni les Italiens, ni les Allemands, ni les Serbes de la Yougoslavie, mais maintenant ils sont en train d'y parvenir » (1999 : 148).

Par souci de comparaison, Nikocecic a donc mené le même type de recherche dans la région de Pinguente/Buzet<sup>38</sup>, située également près de la frontière mais dans la partie centrale de l'Istrie. Ici, la plupart des gens se déclarent Istriens mais ajoute-t-elle « sans avoir le sentiment d'appartenir à une identité locale » (149). Elle souligne par là, mais sans tenter de le démontrer et c'est regrettable, une des difficultés majeures de la recherche dans cette région pour comprendre, décrypter ce que signifie pour les habitants leur revendication d'istrianeité.

Pour les habitants, on constate la même difficulté liée à l'emploi, mais cette fois ce n'est plus la ville de Fiume/Rijeka mais celle, slovène, de Capodistria/Koper qui joue le rôle de centre attractif. Pour les paysans, la ville d'échange est Pinguente/Buzet et aujourd'hui encore un échange de marchandises a lieu en prenant les petites routes non asphaltées qui permettent d'éviter les postes de douane. Il en est de même pour les enterrements. Ceux partant de Croatie pour la Slovénie doivent simplement être annoncés à Buie/Buje, ville administrative de la circonscription. Dans cette partie, comme à l'ouest, les tracés administratifs sont plus facilement contournables, même si pour certains aspects de la vie quotidienne (celle de l'emploi et des écoles en particulier) ils se révèlent tout à fait « efficaces ». Ainsi, même si Nikocecic conclut son travail en soulignant que les liens sociaux, familiaux et économiques perdurent malgré la frontière et ses impératifs administratifs, il n'en demeure pas moins que les conséquences existent sur une population déjà fragilisée et sur une région en proie au dépeuplement depuis plusieurs décennies déjà.

---

<sup>38</sup> Sur les 6'205 habitants au recensement de 1991, 3'592 se sont déclarés croates, 128 italiens, 1'875 istriens et 610 autres » (Bogliun, 1994 : 111)

2<sup>ème</sup> partie :

Les acteurs collectifs en Istrie

### Chapitre 3 : La minorité italienne

Les chapitres 3 et 4 présentent les différents auteurs et acteurs « officiels » et collectifs du discours identitaire, dont l'association faitière de la minorité italienne et du mouvement régionaliste qui, s'ils sont les locuteurs les plus facilement accessibles, n'en représentent pas pour autant les seuls porte-parole. Aussi, au long de ma présentation, j'exemplifierai les différents thèmes abordés par la restitution de discours moins construits, moins officiels, d'habitants de la région qui, au travers de récits oraux ou écrits, expriment la labilité de la définition de soi, de la région et de son histoire que les « intellectuels organiques »<sup>39</sup> occultent dans un discours plus « cadré ».

#### La minorité italienne : réalité démographique et historique

Tout d'abord, une remarque terminologique concernant l'utilisation du terme « minorité nationale » s'impose. La Constitution de 1974 garantissait l'égalité de toutes les nations et nationalités vivant en Yougoslavie. « Dans la terminologie officielle yougoslave, le mot nation (*narod*) désigne les six groupes slaves du Sud (Serbes, Croates, Slovènes, Monténégrins, Macédoniens, Musulmans) considérés comme les constituants de base de la Yougoslavie. Les autres groupes nationaux (Albanais, Hongrois, Turcs, Slovaques et autres), prolongements sur le territoire yougoslave de nations ayant par ailleurs leur propre Etat, sont qualifiés de nationalités (*narodnosti*) » (Mrdjen, 1992: 259). Ce n'est que depuis la constitution de 1991 que le terme de minorité nationale est utilisé (cf. chapitre 1).

Pour les Italiens, la particularité de leur situation réside dans le fait qu'ils ne forment pas une minorité principalement liée à l'immigration, mais qu'ils sont bel et bien présents sur le territoire istrien (et dalmate) depuis des siècles, comme on l'a vu dans le chapitre précédent. Non seulement leur présence est attestée mais en outre durant une longue période historique, ils représentèrent la fraction sociale dominante sur la côte ainsi qu'à l'intérieur comme propriétaires terriens. Au cours de l'histoire, ils ont donc joué alternativement le rôle de dominants, appliquant une politique d'assimilation notamment par l'interdiction de la langue croate dans les écoles ou institutions, italianisant les noms etc., politique dont plus tard ils furent les

---

<sup>39</sup> J'emprunte à Antonio Gramsci cette expression, passée dans le langage courant, pour parler des intellectuels organisés dans le mouvement régionaliste ou dans celui de la minorité italienne et qui, par l'élaboration du discours identitaire et culturel, prennent le rôle de direction politique.

« victimes » lorsque leur situation s'est inversée d'un point de vue politique.

Je reprends à mon compte l'expression de Kymlicka lorsqu'il parle de « (...) cultures *sociétales* pour souligner le fait qu'elles ne renvoient pas simplement à une mémoire ou à des valeurs partagées mais comprennent aussi des institutions et des pratiques communes » (2001 : 115). En effet, et nous allons le voir maintenant, la minorité italienne s'organise autour d'une institution importante et fortement soutenue financièrement par l'Italie pour défendre ou revendiquer des droits. Ces droits s'apparentent à ce que cet auteur appelle les *droits polyethniques* qu'il définit comme « (...) la revendication pour la reconnaissance du droit à exprimer librement leur particularité, sans crainte des préjugés et de la discrimination au sein de la société » (p. 51) alors que le régionalisme istrien que nous verrons au chapitre suivant s'apparente davantage à la lutte pour des *droits à l'autonomie gouvernementale* « (...) en cherchant à se voir reconnaître une certaine autorité territoriale, afin d'assurer le libre et plein développement de leurs cultures et de leurs intérêts » (p. 47) ; l'important ici étant l'usage du pluriel puisqu'une des « cultures » est représentée par l'Union des Italiens.

La minorité italienne en Istrie est donc à la fois la résultante d'une population autochtone qui durant quelques siècles a fonctionné comme classe dominante et d'une minorité ayant sa « nation mère », l'Italie, à proximité. Or cette double réalité n'est pas unanimement partagée par les Italiens ou plus exactement par les habitants dont la langue d'usage est l'istronévénitien car s'ils peuvent se reconnaître dans un certain nombre de pratiques sociales liées à l'Union des Italiens, ils ne veulent pas se déclarer de nationalité italienne car ils ne considèrent pas l'Italie comme nation-mère. Ce sont des gens qui jusqu'alors se sentaient yougoslaves et qui aujourd'hui choisissent de mettre l'accent sur leur appartenance régionale istrienne.

Pour d'autres au contraire, le lien avec l'Italie est très fort. Parmi eux se retrouvent généralement les personnes engagées dans les activités associatives de la minorité. L'auto-définition la plus couramment utilisée dans les écrits de la minorité italienne est celle de « communauté nationale italienne » (CNI), mais l'auto-définition est multiple (Medica, 1995 : 15) :

- groupe ethnique italien
- groupe national italien
- population italienne autochtone d'Istrie
- Italiens d'Istrie
- ethnie italienne
- ethnie istro-vénitienne
- Istriens

- Hybrides, mixtes (*ibridi, misti*, en lien avec les nombreux mariages mixtes)

A nouveau, pour rappeler la réalité démographique de cette minorité, rappelons brièvement les chiffres des recensements qui montrent qu'aujourd'hui la population italienne est relativement faible numériquement, mais très agissante politiquement. Les chiffres qui suivent concernent les Italiens résidents dans les communes d'Istrie, partie slovène et croate, de même que ceux de la ville de Fiume/Rijeka. Les deux derniers concernent le district croate uniquement :

Année	Italiens déclarés	Pop. totale
1945	91'268	317'159
1948 (sans la Zone B)	69'737	294'027
1953	28'397	297'666
1961	20'702	386'784
1971	17'516	432'136
1981	11'844	492'506
1991	21'995	531'322
<i>District croate</i>		
1991	15'306	204'547
2001 idem	14'284	206'344

Source: Argenti Tremul, 2001: 157 et  
<http://www.dzs.hr/Eng/Census/census2001.htm>

#### Commentaires

- la diminution spectaculaire entre 1948 et 1953 est due à l'exode qui a suivi la création de l'Etat yougoslave titiste
- la « remontée » de 1981 à 1991 de 7'000 membres n'est pas due à un mouvement migratoire mais à une prise de conscience identitaire liée:
  - à l'émergence lente d'un mouvement régionaliste
  - à une relative démocratisation qui a permis de se déclarer comme tel
  - à la recherche des subventions données par le gouvernement italien aux épouses ou aux enfants d'anciens militaires italiens. Cette dernière dimension, importante semble-t-il, n'est pas mentionnée par L. Bogliun (1994) qui insiste sur les deux autres aspects, mais l'est par d'autres interlocuteurs, généralement avec réprobation, car cette visée utilitariste et pécuniaire met un peu à mal le discours identitaire « romantique » basé sur l'amour de la Nation-mère.

- Par rapport à la population totale de la Croatie, la minorité italienne représente 0,44% (recensement 2001)

Avant de présenter plus en détail la minorité italienne, son histoire et ses acteurs, je donne ici quelques extraits du droit des minorités en Croatie. Ces droits ont été menacés notamment en 1995 suite à la guerre avec la minorité serbe. En ce qui concerne la politique des minorités en général, dès 1991, le Parlement croate a été sommé de s'aligner sur les droits internationaux pour obtenir la reconnaissance de son Indépendance par la Communauté internationale. Ainsi une Loi constitutionnelle a été adoptée qui garantit :

- « d'utiliser leur langue et leur alphabet comme langue officielle aux côtés du croate dans les municipalités où ils constituent la majorité de la population ;
- d'arborer leurs symboles nationaux aux côtés des symboles nationaux croates dans les municipalités où ils constituent la majorité de la population ;
- l'enseignement maternel, primaire, secondaire et supérieur dans leur langue maternelle ;
- une représentation proportionnelle au Parlement (Sabor), au Gouvernement et au sein des plus hautes instances judiciaires pour les minorités représentant plus de 8 % de la population (en l'occurrence la minorité serbe) ;
- 5 députés pour l'ensemble des minorités ne dépassant pas, séparément, ce seuil (Italiens, Hongrois, Tchèques, Slovaques, Ukrainiens, Allemands, Autrichiens, toute l'ancienne mosaïque ethnique héritée de l'Empire austro-hongrois) ;

Je ne parle pas de manière plus détaillée des différentes mesures prises quant aux statuts juridiques des minorités puisque l'objectif de ces discussions concernait surtout la minorité serbe. Pour une présentation succincte, je renvoie à l'annexe 3.1 qui retrace à grands traits ces différentes étapes. Par contre, il faut rappeler que la loi électorale votée par le Parlement le 2 avril 1993 précisait « les dispositions de l'article 19 de la Loi constitutionnelle sur les minorités nationales qui fixent le nombre des représentants parlementaires des minorités nationales au Sabor. Dorénavant le nombre de députés représentant les minorités nationales au Parlement est fixé à 8 :

- 3 députés représentant la minorité serbe ;
- 1 député représentant la minorité hongroise ;
- 1 *député représentant la minorité italienne* ;
- 1 député représentant les minorités tchèque et slovaque ;

- 1 député représentant les minorités autrichienne, bulgare, allemande, polonaise, rom, roumaine, ruthène, russe, turque, ukrainienne, valaque et la communauté juive ;
- 1 député représentant les minorités albanaise, bosniaque, monténégrine, macédonienne et slovène ; »

Source : site de l'ambassade de Croatie en France, consulté en février 2004 [www.amb-croatie.fr/minorités.htm](http://www.amb-croatie.fr/minorités.htm).

### *L'exode des Italiens*

Je m'arrêterai un peu plus longuement sur un événement très marquant pour la minorité italienne à savoir l'exode massif des Italiens, après la partition de ce territoire entre l'Italie et la Yougoslavie, lorsqu'on a vu pour la première fois l'Istrie rattachée à cette dernière. Cet exode dépeupla villes et villages et contribua à affaiblir numériquement la population italienne.

Même si cet exode n'est pas au centre de mon travail, il me semble toutefois nécessaire de présenter succinctement les débats idéologiques et politiques qui entourent son étude. A mes yeux, cet événement est à l'Istrie ce que l'histoire oustachi est à la Croatie : une sorte de trou noir dans lequel s'insèrent beaucoup d'émotions et d'esprit revancharde tant du point de vue italien que croate. Pour la communauté italienne, il est l'événement<sup>40</sup> créateur de leur statut de minoritaire.

Pour exposer l'histoire de l'exode, je m'appuie sur l'article de l'historien Petar Strcic paru dans *la Battana* en 2001. Il est assez rare de voir présentés des travaux d'historien croate dans les publications italiennes et même si cet historien est à l'égal d'autres chercheurs impliqué dans le discours idéologique, le sérieux de son travail est largement reconnu. C'est lui qui, dans un recensement des travaux croates concernant l'Istrie (1978) souligne, tout en le regrettant, le fait que trop souvent les études historiques concernant la minorité italienne soient le fait d'historiens italiens et celles concernant la population slave d'historiens croates ou slovènes. Cette dichotomie dans le travail historique n'est pas propre à l'étude de l'exode et Vanni d'Alessio le souligne également en parlant des points de vue défendus par les deux parties, notamment à travers leur presse respective<sup>41</sup>, ceci durant le XIX<sup>e</sup> mais également durant l'entre-deux-guerres. Je me permets une assez longue citation qui met bien en lumière une

---

<sup>40</sup> De fait, l'exode n'est pas à proprement parler un événement car il s'est déroulé en une succession de vagues de départs en 1943, 1945 puis entre 1954 et 1960.

<sup>41</sup> D'Alessio cite les journaux italiens *L'Indipendente*, *Il giornoletto di Pola* et *Il Piccolo*, le journaux slaves *Nasa Sloga*, *Pucki Prijatelj* (croates) et *Edinost* (slovène).

tendance que l'on retrouve parfois encore aujourd'hui dans les écrits (mais aussi dans les discours communs) des uns et des autres à propos de l'exode et de manière plus générale dans les discussions autour de l'antériorité d'une population par rapport à l'autre, de la valeur de l'une par rapport à l'autre :

« Dans la presse italienne à Trieste et en Istrie, la tendance (qui résume les positions typiques de la partie italienne sur le problème slave) était : de diminuer l'importance de l'arrivée des Slaves en Istrie et d'en repousser la datation à la fin du premier millénaire ; de nier une continuité et un lien entre les premiers slaves et ceux arrivés plus tard, en provenance des Balkans ; de réfuter le témoignage de la vie culturelle des slaves dans l'histoire istrienne ; d'éviter toute distinction entre slaves slovènes et croates ; de considérer la naissance d'un sentiment national croate et slovène parmi la population rurale comme une opération artificielle, importée et de toutes façons tardive, en l'opposant à la conscience nationale italienne plus élaborée et datant de l'époque moderne ; de souligner enfin le caractère étranger des slaves dans l'évolution historique d'une Istrie profondément marquée par la civilisation latine destinée à perdurer (parce que *supérieure*). Du côté des écrits slovènes et croates, ceux-ci sont présentés comme les habitants légitimes de l'Istrie, arrivés déjà au VII<sup>e</sup> siècle (donc peu après les romains) non comme conquérants ou usurpateurs mais plutôt comme ceux qui ont été usurpés jusqu'à leur renaissance nationale et leur libération au XIX<sup>e</sup> siècle. Une tendance constante de l'historiographie et des publications slovènes et croates a consisté à (...) : anticiper l'installation des Slovènes et Croates en Istrie le plus près de la moitié du premier millénaire (...) ; lier historiquement et géographiquement cette arrivée à l'installation slave dans le reste de la région karstique-adriatique-dinarique ; retrouver les preuves de l'écriture croate au Moyen Age ; donner valeur et légitimité à ces témoignages en soutenant la thèse d'un plus grand équilibre entre la culture écrite italienne, germanique et slave (glagolitique) ; souligner le caractère conquérant des Romains et exploitateur des Vénitiens et diminuer l'importance de la colonisation latine dans le développement démographique istrien ; arguer d'une diffusion de la conscience nationale slave dans le monde paysan déjà à des époques lointaines ; prouver l'écrasante et historique domination numérique des slaves sur les latins ; souligner enfin le caractère étranger de la culture italienne dans l'évolution naturelle et historique d'une Istrie profondément marquée par la civilisation slave, destinée à dominer dans le temps car n'étant pas culturellement inférieure à l'italienne mais au contraire plus « jeune » et donc plus vigoureuse et numériquement supérieure » (D'Alessio, 2003 : 58-59).

Toujours pour la présentation de l'exode, je compléterai ou commenterai l'approche de Strcic à l'aide d'articles publiés par le

Centre de Recherche historique de Rovigno/Rovinj, lié à la minorité italienne, ainsi que par deux témoignages de personnalités en vue aujourd'hui en Istrie, l'écrivain Fulvio Tomizza et Mme Nelida Milani, professeure à la faculté de pédagogie de l'Université de Pola/Pula (section italienne).

L'article de Strcic à l'encontre de ce qui paraît dans les colonnes italiennes, fait un travail minutieux d'analyse des différentes catégories sociales touchées par l'exode, un des points d'achoppement majeur restant le fait de savoir si cet exode a été principalement imposé (point de vue de la minorité) ou choisi (on parle alors des *optante*), ce qui est le point de vue défendu, mais avec nuance, par Strcic. Dans les écrits italiens, l'exode est aujourd'hui qualifié d'épuration ethnique au détriment de toute composante de lutte sociale et politique.

L'article de Strcic vise donc à rediscuter non seulement l'ampleur numérique de cet exode mais surtout son caractère unilatéralement imposé à l'égard des Italiens. Il rappelle que dès 1918, l'Italie a imposé une politique d'assimilation extrêmement dure pour la population slave : fermeture des écoles croates, interdiction de parler ou d'écrire en croate, italianisation des noms et accaparement des fonctions administratives par les Italiens ou les Croates favorables au régime fasciste. Au niveau démographique, cette période fut marquée par l'exil de nombreux slaves vers le Royaume des Serbes, Croates et Slovènes (Royaume de Yougoslavie dès 1929). Petar Strcic parle de « quelques centaines de milliers » (p. 10), mais en matière de chiffres il est impératif de rester prudent tant la bagarre idéologique est forte<sup>42</sup>. Parallèlement, environ 44'000 Italiens (la même prudence s'impose) provenant de Calabre, de Toscane, de Lombardie et d'autres régions encore vinrent s'installer en Istrie entre 1918 et 1937 (selon le démographe croate Vladimir Z(j)erjavic, cité par Strcic, p. 11). Ces Italiens, venus dans le sillage du gouvernement fasciste, furent les premiers à quitter l'Istrie durant la première année du conflit mondial. Pour Strcic, ces Italiens ne peuvent être comptés dans l'exode dans la mesure où ils ne faisaient pas partie de la population autochtone ; il les qualifie d'ailleurs de « vrais Italiens », colons à l'égal des Italiens en Ethiopie. Par contre, dès la chute de Mussolini en 1943, c'est le début de « l'exode noir », c'est-à-dire des chemises noires : les Italiens autochtones, les Croates et Slovènes ayant soutenu le régime fasciste. Strcic souligne que ce sont ces « vrais » exilés qui seront les premiers dirigeants des associations de réfugiés actives encore

---

<sup>42</sup> Ce chiffre semble en effet très élevé même si Strcic traite de l'Istrie, de la Dalmatie ainsi que de tous les territoires ayant appartenu à l'Italie. Pour rappel, dans les recensements cités par Duroselle (1966) analysés au chapitre 2, la chute de la population slave en Istrie entre 1910 et 1921 se montait à quelques 85'567 personnes. Il est probable qu'avec l'arrivée au pouvoir de Mussolini cet exode se soit encore maintenu quelques années, mais il semble difficile de pouvoir le chiffre à plusieurs centaines de milliers comme le fait Strcic.

aujourd'hui. Inutile de dire qu'une telle assertion contribue à renforcer le stéréotype encore fort en vigueur, y compris parmi les Italiens d'Istrie, qui tend à amalgamer réfugiés à réactionnaires. Durant la guerre de libération, il y eut des règlements de comptes de types socio-politiques qui ont vu des Slaves de couches sociales modestes se venger de leurs patrons ou propriétaires généralement italiens.

Jusqu'en 1943, les communistes actifs en Istrie, toutes nationalités confondues, étaient sous la direction du PC italien qui a participé à la lutte contre le fascisme puis contre les forces d'occupation allemandes. Pourtant Strcic souligne une division à l'intérieur du mouvement affirmant que « presque tous les communistes italiens considéraient le mouvement populaire de libération (dirigé par Tito) comme un mouvement nationaliste, inutile à la réalisation des buts généraux de la révolution communiste mondiale et à la victoire du prolétariat » (p. 17). Cette position politique incita, dit-il, certains communistes italiens d'origine istrienne à quitter la péninsule.

Dès 1946, la nouvelle frontière séparant la Yougoslavie et l'Italie devint la frontière symbolique entre deux mondes, séparant l'Europe capitaliste de l'Europe communiste. Jusqu'à la signature des accords de 1954, entérinés par les accords d'Osimo en 75, la pression idéologique fut forte des deux côtés de la frontière. Les partis conservateurs italiens enjoignirent les Italiens à quitter l'Istrie en créant et diffusant une propagande basée sur la peur du nouveau régime et sur le ressentiment. Strcic interprète la virulente campagne de dénigrement menée par les partis italiens comme étant un moyen de faire pression sur les pourparlers internationaux qui, face à ces flots d'exilés, auraient dû leur attribuer l'Istrie et la ville de Fiume/Rijeka<sup>43</sup>.

Parallèlement, le nouveau gouvernement yougoslave incita également à l'émigration et ceci de manière radicale les milliers d'Italiens collaborateurs de l'état fasciste, les bourgeois et les possédants. Cette lutte, dont la composante politique était marquée, eut pourtant un caractère national puisque les Italiens formaient la plus grande partie de la classe possédante, depuis plusieurs siècles (comme nous l'avons vu). Ce phénomène s'était encore durci sous le fascisme avec sa politique d'italianisation très dure. Parmi ces exilés, Strcic dit qu'il y eut de nombreux Croates et Slovènes fuyant le régime communiste. En fait, les mesures de nationalisation, de même que celles concernant la fermeture des églises, avec l'arrestation de prêtres, ont également joué dans la décision de partir. Puis après 1948 et la rupture entre Tito et Staline, de nouveaux candidats à l'exil se manifestèrent : les staliniens – italiens et slaves – fuyant la répression. Il faut d'ailleurs se souvenir que le PC italien est resté fidèle à Staline. Or de nombreux

---

<sup>43</sup> Le statut de cette dernière avait déjà été réglé en 1947 par les accords de paix de Paris qui l'avaient rattachée au Royaume des Serbes, Croates et Slovènes.

communistes italiens étaient venus en Yougoslavie pour participer à la reconstruction du pays (parmi eux, il y eut l'écrivain et cinéaste Pasolini).

Une autre composante slave de ce flux migratoire dont parle Strcic, est celle à caractère plus économique, qui, via l'Italie, visait les USA ou l'Australie. Enfin, il faut encore mentionner le retour dès 1950 de Slaves qui avaient quitté l'Istrie en 1918.

Si j'ai choisi de m'arrêter en détail sur cette manière de présenter l'exode c'est qu'elle révèle plusieurs aspects cruciaux du débat : elle souligne avec force une divergence d'approche qui pour les chercheurs italiens consiste à dire que l'exode a touché quasi exclusivement les Italiens et qu'il eut donc un caractère fondamentalement national et culturel (d'où l'usage parfois de l'expression d'épuration ethnique), alors que pour d'autres chercheurs comme Strcic, mais également dans les témoignages écrits ou encore dans les récits de mes interlocuteurs, il existe une pluralité de raisons qui ont mené à l'exil et que ce dernier a également touché des Slaves (même si c'est en nombre plus réduit, ceci personne ne le conteste) et n'était donc pas essentiellement à visée « nationaliste ».

Strcic va plus loin lorsqu'il souligne que les Slaves ont été victimes de l'irrédentisme italien non par un gouvernement fasciste mais déjà sous le Royaume d'Italie qui se présentait comme libéral et démocratique. Il évacue, à son tour, les raisons politiques et économiques au profit de l'analyse purement ethnique. Enfin, plus importante encore et plus chargée idéologiquement est cette volonté de mettre sur pied d'égalité les divers mouvements migratoires qui ont touché la Péninsule durant le XX<sup>e</sup> siècle. L'estocade finale consiste à souligner l'importance et la responsabilité du gouvernement italien dans la propagande invitant les ressortissants italiens d'Istrie à quitter le pays et donc à qualifier cet exode, en partie (plus ou moins grande suivant le locuteur), « d'auto-exode », ce qui semble nettement de mauvaise foi. Strcic termine son article, comme d'ailleurs le font bien souvent les chercheurs italiens, en disant que les recherches scientifiques restent à faire.

En écho à ce point de vue, je mentionne une brochure publiée en 1996 par l'Université populaire de Trieste, il s'agit de *La comunità nazionale italiana in Istria, Fiume e Dalmazia* écrite par Michele Esposito, consul général d'Italie à Capodistria/Koper (Slovénie). Cette brochure retrace rapidement l'histoire de la Communauté italienne depuis la dernière guerre mondiale, présente les différentes institutions de la minorité, donne quelques chiffres et présente rapidement cet exode. Si j'ai retenu cet ouvrage c'est qu'il a été relu par Luciano Rossit, président de l'Université populaire de Trieste ainsi que par Maurice Tremul, président de l'Union des Italiens. Il représente donc l'approche des

représentants « officiels » de la minorité. Elle consiste, comme je l'ai dit plus haut, à ne prendre en compte que la composante italienne de cet exode (très largement dominante il est vrai et ceci quel que soit le montant des chiffres avancés) et sans distinguer la pluralité des raisons qui ont mené à cet exil ou, au contraire, au choix de rester en Istrie.

Ainsi Esposito, après avoir rappeler les différents traités internationaux (Paris 1947, Londres 1954 et Osimo 1975) dit que « l'Italie se retira de ses frontières orientales actuelles et plusieurs dizaines de milliers (*molte decine di migliaia*) d'Italiens (l'estimation tourne autour de 300'000) quittèrent la région istro-quarnerino-dalmate avec le désir de rejoindre la Nation-Mère et de fuir le climat d'hostilité et les persécutions de l'après-guerre » (p. 17)<sup>44</sup>. Cet exode est à l'origine de la transformation de la population italienne en une « unique minorité autochtone italienne » (p. 18). Esposito rappelle la politique d'assimilation slave qu'a connu cette région dans l'immédiat après-guerre durant les années 50, marquées par « la fermeture des écoles et des cercles italiens, la slavisation des noms et les changements de toponymes et des symboles » (p. 19). Il est intéressant de souligner l'usage du terme « autochtone ». Dans la brochure d'Esposito ce terme est utilisé pour qualifier la population italienne alors qu'il parle de la population slave en utilisant l'expression de « population majoritaire slovène et croate ». Strcic, au contraire, insiste sur « l'autochtonie de la population majoritaire (croate) » (p. 12) sans toutefois dénier l'autochtonie des istro-italiens. Ici s'exprime un autre enjeu : l'ancestralité de peuplement conférant pouvoir ou en tous cas surcroît de légitimité à ceux qui la détiennent.

Esposito mentionne encore une autre conséquence de l'exode. Celui-ci ayant gravement dépeuplé les villes côtières, on assista à l'arrivée des slaves de l'intérieur de la péninsule, accentuant par là le mouvement de déracialisation qui avait déjà commencé à appauvrir les campagnes. (p. 54).

Il faut encore mentionner que bon nombre d'auteurs italiens s'arrêtent sur les diverses raisons qui ont poussé les Italiens à rester (les *rimasti*) en Istrie. C'est le cas d'Angelo Ara (1994) qui citant également le chiffre de 350 à 300'000 exilés, rappelle que ceux qui sont restés l'ont fait pour diverses raisons, parmi lesquelles :

- l'âge avancé
- la fidélité à la terre
- l'adhésion idéologique au communisme.

---

<sup>44</sup> Le chiffre de trois cent mille est celui que j'ai retrouvé le plus souvent mentionné dans les écrits italiens mais la même prudence est de mise à son égard qu'à celui cité par Strcic de 188'000 dont 25'000 Croates (2001 : 32).

Enfin pour donner encore une autre épaisseur à la pluralité des récits et des accents idéologiques entourant cet événement majeur pour les Italiens d'Istrie, voici deux récits assez exemplaires que j'ai également récoltés.

Ces témoignages s'inscrivent parmi les outils à disposition du chercheur non pour retracer fidèlement un événement mais pour en découvrir les traces. Ainsi en est-il des innombrables récits que l'on m'a faits de la tolérance autrichienne envers les minorités de son empire. Ce rappel que seuls quelques interlocuteurs âgés avaient vécu servait essentiellement à me « raconter » le présent incertain de la région et de sa minorité italienne. Il ne s'agit pas ici d'en évaluer la véracité mais de prendre en compte les représentations que de telles réminiscences mettent en forme. Les récits construits par la mémoire de mes interlocuteurs ne permettent jamais de reconstruire l'événement mais bien d'en exprimer les traces laissées en eux. A leur écoute, je ne sais rien de la réalité habsbourgeoise, mais j'en découvre la sensibilité, la représentation qu'ils en ont aujourd'hui. Il ne s'agit ni pour eux, ni pour moi, de faire œuvre d'historiens mais bien, sur une base aussi partielle que partielle, de parler du présent d'une région en mal de reconnaissance de sa particularité historique et linguistique face au reste de la Croatie. Le travail de mémoire vise d'une part à panser une blessure (l'exode et le futur de la minorité italienne), et d'autre part à chercher dans cet événement exemplaire une source d'inspiration pour agir sur le présent en mettant notamment en lumière un idéal social farouchement revendiqué par les régionalistes istriens : celui de la tolérance.

La mémoire s'exprime dans le quotidien, lorsque les gens se racontent des événements dont ils ont été les témoins directs ou non, lorsqu'ils visitent des lieux de mémoire (cimetière, monuments, etc.) ou tout simplement en parcourant le paysage qui garde les traces du passé. Ainsi, en Istrie, il suffit de se promener dans les villages de l'intérieur de la péninsule pour lire l'exode de la communauté italienne à travers les maisons vides, croulantes sous la force de la végétation qui y a remplacé leurs anciens habitants.

Il est connu que tout souvenir est à la fois un fait et un jugement sur ce fait, tout récit du passé indique la position du locuteur dans le présent ; j'en veux pour preuve un exemple de la mise en scène d'un récit que j'ai pu observer en 1996 lors d'une visite d'une exposition organisée par la Communauté Italienne (CI) de Visnjan (village de 800 habitants). Cette exposition visait à retracer l'histoire du village à l'aide de documents iconographiques privés ; photos, cartes postales fournies par les habitants, documents officiels du temps de l'Autriche-Hongrie etc. Parmi ces documents, il y avait une grande photo présentant un groupe de soldats italiens de Visnjan. Mon « guide » me précisa que pour l'exposition, ils avaient coupé la photo car il y avait

d'un côté un emblème fasciste et de l'autre le Duce. Les deux ont disparu pour que les organisateurs ne puissent être accusés de nostalgie...

Cet exemple montre, à mon sens, l'intérêt pour l'ethnologue de se pencher sur la mémoire. Comme le dit Halbwachs, cité par Namer, (1987: 58) « les images, faits, langages que garde la mémoire collective sont des enseignements, mais se sont des enseignements qui proclament en même temps la nature profonde du groupe: ils ne reproduisent pas seulement son histoire, mais ils définissent sa nature, ses qualités, ses faiblesses. ». Ainsi le souvenir sert de révélateur du porteur du souvenir; la mémoire du groupe sert d'exemple et devient par là-même une expression de sa norme sociale.

Le premier récit est de Fulvio Tomizza, écrivain de langue italienne, originaire d'un village de l'intérieur du Buiese, Materada<sup>45</sup>. Tomizza se définit comme istrien et, à l'instar de bon nombre de mes interlocuteurs, utilise la formulation de « l'inappartenance » pour se qualifier. C'est-à-dire « ni Croate, ni Italien ». Tomizza va plus loin en disant qu'il ne s'identifie ni avec le monde de l'Istrie croate, ni avec celui de l'Istrie italienne mais il préfère parler d'une identité locale, celle de son village natal qui, dit-il « n'est pas toute l'Istrie mais une Istrie en marge, multilingue, formée au cours de ces quatre derniers siècles. Il s'y est créé une race hybride qui n'avait de préventions contre personne, où les gens parlaient indifféremment un dialecte vénitien plein de termes croates et un dialecte croate plein de termes vénitiens » (1992 : 36). Son récit( qui a la force d'exemplarité que recèle tout témoignage) éclaire la complexité de l'exode vécu au niveau du noyau familial. Tomizza l'a publié sous forme de dialogue avec Riccardo Ferrante en 1992 sous le titre *Destino di frontiera*. Tout au long de ce texte, Tomizza parle à la fois de son métier d'écrivain, de son engagement citoyen et des vicissitudes personnelles liées aux tensions politiques qui ont touché cette région.

A Materada, sa famille d'origine modeste s'était peu à peu enrichie dans le commerce. Son père était italien alors que les grands-parents maternels étaient slaves. Mêlant biologie et culture, Tomizza se définit ainsi « Moi je ne me suis jamais identifié vraiment ni à l'Italie, ni à la Yougoslavie. Moi j'ai du sang slave, alors que mon éducation est toute italienne » (p. 37). A la fin de la guerre, son père fut dénoncé comme anticommuniste et emprisonné deux fois, plus pour des raisons idéologiques que nationales. « Quand tout le monde fut enfin en paix,

---

<sup>45</sup> Materada est également le titre de son premier ouvrage qui retrace l'histoire de l'après-guerre et de l'exode dans le monde rural. Ce roman m'a souvent été cité comme une des descriptions les plus justes du désarroi du monde paysan dans l'immédiat après-guerre et les premières années du socialisme. Tomizza montre dans ce récit que la décision de partir pouvait être motivée par diverses circonstances tant liées au nouveau pouvoir qu'aux tensions familiales voire de voisinage.

en 1945, chez nous la vraie tragédie a commencé. Il y eut une révolte paysanne. La paysannerie avait souffert de nombreux abus, (*vendette maldigerite*), de comportements arbitraires et entendait bien rendre la pareille. Fêtes et traditions furent renversées : on ne pouvait plus fréquenter l'église car cela indiquait qu'on était un réactionnaire, on ne pouvait plus chanter en italien car cela signifiait instigation et provocation » (p. 35). C'est dans cette atmosphère vindicative que Tomizza replace l'emprisonnement de son père. Ses parents décidèrent de quitter Materada comme à peu près 70% des habitants du village (p. 60) alors que lui, jeune homme, décidait de rester et, parallèlement à ses études à Capodistria/Koper, collaborait aux programmes en italien de la radio considérée comme un média d'obédience titiste : « il s'est alors créé un paradoxe : j'étais considéré avec méfiance, jugé moitié slave et moitié titiste alors que j'avais un père en prison parce qu'il était italien et anticommuniste. » (p. 52). Ce n'est qu'en octobre 1955 que Tomizza partit pour Trieste où il fut à nouveau considéré comme traître pour ses sympathies communistes. Ce témoignage met en lumière la pluralité et la complexité de la situation d'après-guerre, où revendications sociales et politiques se mêlaient aux dénonciations identitaires, où « l'italianité » était associée à la vision bourgeoise et réactionnaire du monde alors que la « slavité » était pensée comme favorable au communisme. Bref, il y eut et il y a encore une approche de la situation d'après-guerre qui met un lien de type essentialiste entre identité ethnique et position politique (encore que l'identité slave dépasse largement l'idée ethnique au profit d'une conception de civilisation). Approchant la question d'un point de vue individuel comme le permet le témoignage, on découvre les contradictions personnelles d'un être qui tout en ressentant une solide colère contre le régime qui (à ses yeux) avait injustement emprisonné son père, n'en restait pas moins conscient de l'injustice de classe qu'avaient endurée ses compatriotes d'origine slave sous le fascisme.

L'autre témoignage littéraire est un ouvrage écrit à quatre mains, sorte de correspondance fictive entre une exilée, Anna Maria Mauri et une *rimasta*, Nelida Milani Kruljac, professeure à l'Université de Pola/Pula. Le titre en est *Bora*, du vent caractéristique de la région, aussi vigoureux que l'est la bise dans nos contrées.

Le 11 décembre 1998, j'ai pu assister à la présentation publique de ce livre qui venait de paraître. La réunion eut lieu à Fiume/Rijeka devant un public italoophone très attentif. A cette occasion la responsable du secteur culturel de l'Union des Italiens, Madame Laura Marchig, les deux auteures, Alessandro Damiani, poète de langue italienne et Raniero Brumini, comédien, prirent la parole. Laura Marchig ouvrit la présentation en parlant de la mémoire comme d'une chose peu

commode, qui réapparaît là où on s'y attend le moins et de *Bora* comme d'un livre pour lutter contre l'amnésie collective.

Anna Maria Mauri parla du sentiment qui l'a guidée dans l'écriture, celui de : « dignité, dans le sens de redonner dignité à notre histoire au-delà des rancœurs. *Bora* est une réponse à ceux qui ont voulu nous nier, pour lutter contre la perte des racines. Le rapport avec le passé, conscient et inconscient, ainsi que sa réhabilitation (*recupero*) est une chose douloureuse comme le savent bien les psychiatres. Ceux qui sont partis ont dû reconstruire leur vie, le plus souvent dans la pauvreté. Il fallait se battre pour survivre et se présenter comme exilés istriens était pénible. Les démocrates chrétiens italiens se détournèrent de nous, notamment à cause de la trahison de l'Église qui, à la fin de la guerre, a préféré sauver le Haut-Adige plutôt que l'Istrie. Quant aux communistes italiens, ils nous traitaient de traîtres. Alors moi, j'ai souvent dit être née en Italie, taisant mon origine istrienne ». A propos de la rancœur qui sépare encore ceux qui sont restés de ceux qui sont partis, elle souligne que ce livre vise à montrer qu'il n'y a pas lieu d'avoir de la rancœur car tout le monde a été victime. « Or, ajouta-t-elle, la chose la plus élémentaire, en cas de difficultés, est de se choisir un ennemi à portée de main (plutôt que les réels responsables, inatteignables) pour déverser son aigreur (c'est ce qui s'est passé entre *optanti* et *rimasti*), mais je tiens à vous remercier d'être restés (en Istrie) ».

Nelida Milani Kruljac dit que ce livre est un mélange de particules autobiographiques<sup>46</sup> et de récits appartenant à la mémoire collective. Elle dit que travailler sur l'exil, après Tomizza (*Materada*), est un exercice difficile et qu'elle s'est inspirée de l'ouvrage de Georges Perec construit sur des « brins » de mémoire, en donnant une liste d'aphorismes (*Je me souviens...*). « Maintenant, nous en sommes à la quatrième génération, après l'exode, et il ne s'agit pas d'assommer la jeunesse par des récits tristes, mais il est tout de même essentiel de transmettre les souvenirs. Tant la Yougoslavie que les États actuels ont tenté de spolier notre mémoire. Dans une société dite démocratique comme la nôtre (démocratie toujours latente), mettre la mémoire dans un livre, c'est la rendre « mémoire de société » et non plus seulement « mémoire de minorité ». C'est y englober les États environnants (Italie not.) mais également les sociétés englobantes slovènes et croates ». Elle parle de son passé de pionnière, de communiste, disant que « quand tous ces maudits murs sont tombés, j'ai fait le compte avec le passé en me demandant "à quoi bon"... et pour moi, l'unique valeur qui est restée est celle de la multiculturalité ou de

---

<sup>46</sup> Elle raconte sa propre aventure familiale : « toute ma famille est partie sauf nous. Ma grand-mère avait une *osteria* à laquelle elle tenait. Quand mes parents ont tout emballé pour partir et appelé le camion, ma grand-mère s'est si bien enivrée qu'il a fallu s'occuper d'elle, le chauffeur, las d'attendre, est parti et nous, nous sommes restés! »

l'interculturalité. La Diète Démocratique Istrienne a repris ces valeurs qui venaient de la masse, du bas (même si aujourd'hui ce mouvement change). La culture de la *convivenza* (signifiant convivialité plutôt que cohabitation) devrait être la culture de la différence qui devrait être soutenue politiquement. J'ai peur que cette quatrième génération ne perde les valeurs, les connaissances culturelles et la langue, notamment à cause de l'arrivée importante de slavophones, y compris dans les écoles italiennes. Si les enfants, au cours de leur socialisation, parlent tout le temps le croate, ils risquent de perdre l'italien. Je n'ai ni résignation, ni amertume mais un désenchantement (*disincante*) face aux idéologies fortes comme l'était la révolution ».

Ainsi l'exode est un sujet qui reste très présent. Au fil du temps passé avec mes interlocuteurs, plusieurs d'entre eux en ont parlé, le plus souvent pour en souligner l'aspect douloureux. Lors d'un repas, j'assistai à une passe d'armes assez représentative de la division qui persiste entre ceux qui sont partis et ceux qui sont restés. La scène se déroula entre un jeune homme, Luciano, fils et petit-fils d'émigré et une femme plus âgée restée au village. La grand-mère de Luciano est partie à Trieste avec ses enfants encore jeunes. Il est donc né à Trieste mais, depuis tout petit, il revient en vacances chez une tante restée au village, ce qui est très rare. Il est attaché au village, y a des copains d'enfance et reste peiné de voir sa maison familiale habitée par d'autres. Par ailleurs, il espère pouvoir transporter les restes mortuaires de sa grand-mère pour qu'elle repose aux côtés de son mari décédé peu avant l'exode. Il précise que ce dernier avait dû prendre la carte du parti (fasciste) pour conserver son travail de facteur et élever ses six enfants. A la fin de la guerre, les partisans l'ont arrêté, emprisonné puis relâché. Autour de la table, il y avait une femme âgée d'origine à la fois bourgeoise : ses parents possédaient des terres et des vignes, et italienne, qui, avec sa mère avait décidé de rester. Elle reste très "sensible" à la question de l'exode, particulièrement lorsqu'il est présenté comme une contrainte. Elle ne cessa de lui couper la parole, l'empêchant de terminer son récit. Après le repas, Luciano me dit qu'il aimait bien cette femme, mais qu'elle faisait preuve de partialité en feignant d'ignorer des événements qui ont touché le village ; quant à elle, elle est venue me dire que malgré son adhésion au parti fasciste, cet homme (le grand père donc) n'avait rien fait de mal... et que tout cela était regrettable. Pour rappel, dans ce village, sur les 80 familles présentes à la fin de la guerre, il n'en restaient que 10 dans les années 60, le temps fort des départs se situant entre 1953 et 1955 (Journal 1997, p. 8 et p. 12-13). Elle m'a dit encore que si elle est restée au village c'est qu'elle y était fortement attachée, que sa mère était trop âgée pour partir et que cette dernière ne voulait pas quitter ses morts. Elle ne me dira par contre jamais dans quelle mesure son adhésion au régime communiste

a joué dans sa décision de rester; adhésion dont elle ne se cache pas vraiment, mais qui n'est jamais ouvertement exprimée.

### Les institutions de la communauté italienne

Pour les Italiens restés en Istrie, l'événement fondateur de leur nouvelle condition de minoritaire est donc l'exode. Cet événement, on l'a vu, s'est déroulé en plusieurs temps, 1943, 1945 et encore assez largement entre 1954 et 60. Pourtant la première institution qui se formalisera comme leur représentant fut fondée en 1944 déjà, soit avant même la fin de la guerre. Il s'agit de l'Union des Italiens d'Istrie et de Fiume (UIIF) qui disparaîtra en 1990 pour donner place à l'Union des Italiens (UI).

#### *L'Union des Italiens d'Istrie et de Fiume (UIIF), 1944 à 1990*

Le premier noyau fondateur de l'UIIF s'est réuni les 10 et 11 juillet 1944 près d'Albona/Labin pour organiser l'assemblée constitutive de cette nouvelle entité. Celle-ci eut lieu le 6 mars 1945 à Zalesina, dans le Gorski Kotar.

Dans un texte de 1978, Antonio Borme, membre du parti communiste yougoslave et futur président de cette association (dès 1963), présente la naissance de l'UIIF comme une base nécessaire pour renforcer la contribution des antifascistes italiens à la lutte de libération nationale : « L'Union des Italiens doit mobiliser tous les Italiens antifascistes de l'Istrie dans la lutte pour chasser l'occupant, ennemi de notre liberté et de notre droit. Par l'Union des Italiens se réalisera la liberté démocratique du peuple italien de l'Istrie garantie comme à toutes les autres minorités nationales selon la décision de la troisième session du Conseil territorial antifasciste de libération nationale de la Croatie (ZAVNOH). L'Union s'occupera et résoudra les problèmes politiques, culturels, économiques et sociaux et sera la large plateforme politique sur laquelle s'appuieront les représentants italiens dans les organes du pouvoir populaire. » (Borme 1995 : 64-65).

Cet appel lancé aux Italiens d'Istrie en 1944, nous informe que, dans ses débuts tout au moins, l'Union concernait les Italiens antifascistes, favorables au mouvement de libération nationale ; il met donc en exergue le regroupement institutionnalisé de la minorité sur la base d'un choix idéologique. D'autre part, il mentionne le fait que la question de la réunion de l'Istrie et de Fiume/Rijeka à la Croatie avait déjà été décidée par le Parti communiste yougoslave durant la guerre. En effet, dès novembre 1943, la deuxième session du conseil antifasciste de libération nationale de la Yougoslavie (AVNOJ) avait adopté une résolution à Jajce concernant « l'annexion du littoral slovène, de la Slavia vénitienne, de l'Istrie, de Fiume/Rijeka, de

Zara/Zadar et des îles adriatiques de la Yougoslavie »<sup>47</sup> Dans sa première version, la résolution stipulait que « l'autonomie serait garantie aux minorités italiennes vivant sur ce territoire ». Tito y réagit par l'envoi d'un télégramme le 1er octobre 1943 au commandant militaire de la Croatie pour préciser que : « La déclaration sur l'union des territoires annexés à la Croatie est en règle générale bien conçue. Toutefois le point dans lequel il est question d'autonomie de la minorité italienne ne va pas. S'il s'agit d'autonomie culturelle, alors il est nécessaire de le préciser. Mais il n'y a pas lieu de parler d'autonomie politique, puisque cette minorité est fort éparpillée. Par contre, il est nécessaire de garantir la pleine liberté et l'égalité des droits à la minorité italienne » (tiré de Zbornik dokumenta NOR, tomo II, libro 10, doc. 154, cité par Bogliun, 1994 : 128).

Les fondateurs de l'UIIF proches du conseil antifasciste de libération nationale de la Croatie qui acceptaient l'idée de l'union<sup>48</sup> de l'Istrie à la Croatie et donc à la Yougoslavie furent souvent qualifiés « d'Italiens honnêtes » dans les écrits contemporains<sup>49</sup> aux événements, honnêtes par opposition aux traîtres fascistes. Cette expression se retrouve également, mais cette fois avec une teneur ironique dans le récit de la construction de l'UIIF fait par Loredana Bogliun (1994 : 126-132). C'est sur un ton amer et ironique qu'elle narre ces événements fondateurs en mettant l'accent sur l'alignement des militants italiens à la ligne du parti yougoslave. Cette approche, postérieure aux événements, est encore largement partagée aujourd'hui par les *esuli* qui se sentirent « lâchés » par cette partie de leurs compatriotes devenus fidèles au régime yougoslave. Pour l'étude du sentiment de trahison ressenti par les *esuli* je renvoie à la thèse de l'anthropologue Pamela Ballinger consacrée à la réécriture de l'histoire de la minorité italienne et en particulier au chapitre six : *Narrating exodus. The shapes of memory* (2003 : 168-206).

Dans les premières années de son existence, l'UIIF se consacra quasi exclusivement à des activités culturelles organisées par les cercles italiens de culture (CIC, *circoli italiani di cultura*). Dans les années cinquante, les liens avec l'Italie resteront très distants sauf avec le PCI. Alessio Radossi (1994 : 2-6) donne quelques exemples de ces liens : échange de journalistes entre les journaux *Unità* et *La Voce del Popolo* ; collaboration entre la maison d'édition *Edit* et celles proches du PCI ; diffusion de *La Voce del Popolo* auprès des membres du PCI (...).

---

<sup>47</sup> Ce texte avait d'abord été proposé par le conseil antifasciste de libération nationale de la Croatie (ZAVNOH) puis repris à Pisino/Pazin en septembre 1943 par le comité populaire de libération national provisoire de l'Istrie (Bogliun, 1994 : 128).

<sup>48</sup> Aujourd'hui, autre trace d'une certaine amertume, cette union est généralement qualifiée d'annexion dans les écrits de la minorité.

<sup>49</sup> Cf. Unione degli Italiani dell'Istria e di Fiume, 1945. *L'Unione degli Italiani dell'Istria e di Fiume*. Pola: Edizione de La Nostra Lotta

Pourtant, Radossi (1994 : 6) souligne que l'adhésion de beaucoup d'Italiens à la résistance yougoslave fut caractérisée par un enthousiasme sincère et une confiance dans les institutions récemment créées dont l'UIIF, comme garantes du respect des droits et de l'autonomie de la population italienne de la région (...) mais l'exode qui a atteint « des proportions bibliques » (sic) ainsi que la centralisation du pouvoir et sa bureaucratisation ont rendu la situation plus difficile pour les Italiens.

L'UIIF fut prise entre deux devoirs: celui de montrer allégeance au pouvoir sur le principe de « l'unité et de la fraternité des peuples et nationalités de la Yougoslavie » et celui de maintenir une identité ethnolinguistique. Elle s'est donc bien trouvée dans le rôle décrit par F. Barth de créer ou de raffermir des frontières ethniques menacées par une trop grande proximité et par une politique ressentie comme assimilationniste notamment au travers de l'attaque de traits culturels comme la langue (en effet, dans les années 50 l'usage de l'italien en public, notamment sur les lieux de travail, était découragé, des mesures de slavisation des noms et prénoms furent appliquées, enfin le réseau scolaire fut réduit sans être détruit<sup>50</sup>). C'est également durant cette période que fut adopté le « décret Perus(ch)ko » imposant aux élèves ayant un nom de famille se terminant en c (tch) de quitter les écoles italiennes pour rejoindre l'école croate (Giuricin E. et Giuricin L., 1994 : 3). Afin de maintenir son existence, l'UIIF se consacra essentiellement à trois domaines d'activités : l'un idéologico-politique (en phase avec le régime), un autre scolaire et un artistico-culturel.

Durant les années cinquante-soixante, la minorité italienne, formée de ceux qui sont restés (*rimasti*), s'est donc vue confrontée au problème de maintenir sa visibilité au cours de la reconstruction et des transformations politiques, économiques et sociales de la société yougoslave. Ceci au moment où l'Istrie connaissait une forte immigration de gens venant de toutes les régions du pays. Or la politique yougoslave durant ces années fut particulièrement centralisatrice, bureaucratique et nationaliste ; ainsi l'UIIF s'est-elle essentiellement cantonnée dans un rôle de « courroie de transmission » du Parti Communiste Yougoslave (Borme 1995 : 65).

Dans les années soixante<sup>51</sup> il y eut un timide rapprochement avec le gouvernement italien notamment en écho au rapprochement de la Yougoslavie avec l'Europe de l'Ouest. En 1963, Tito reçut une délégation de l'UIIF à Brioni (île au sud de l'Istrie, sur laquelle il

---

<sup>50</sup> En 1959 il y avait encore 30 écoles élémentaires avec 2'282 élèves et 5 lycées avec 272 élèves. (Radossi 1994 : 4)

<sup>51</sup> Pour une présentation succincte des vingt premières années de l'UIIF (1944-1964), voir Ezio et Luciano Giuricin, 1994 : 1-6.

séjournait en été) marquant par là une forme de reconnaissance. De plus, en 1964, les premiers contacts furent pris entre Antonio Borme, alors président de l'UIIF et l'Université populaire de Trieste (UPT), organisation culturelle fondée en 1895 « (...) cela eut un rôle décisif et favorisa une intense activité culturelle et politique en faveur de la cause italienne et des sentiments patriotiques de la population » (Giuricin E. et L., 1994 : 7).

Mais ce fut surtout durant les années septante que les changements importants eurent lieu (Ballinger, 2003 : 216). Changements qui s'inscrivent dans le mouvement général du printemps croate qui a marqué le début de cette décennie et qui aboutira à la révision de la constitution de 1974, étendant l'autonomie des diverses républiques et entérinant une reconnaissance officielle des associations des différentes minorités ; ce fut l'occasion pour l'UIIF d'étendre son rôle, d'accroître sa collaboration avec l'UPT de Trieste et de renforcer sa présence sur le territoire istrien notamment en remplaçant les *Cercles italiens de la culture* (CIC), associations culturelles et folkloriques, par les *Communautés des Italiens* (CI) avec un rôle politique plus actif dans la revendication de droits pour la minorité. Cette transformation n'alla pas sans heurts, comme toute cette période du printemps croate ; pour la minorité, la répression se traduisit par l'expulsion en 1974 d'Antonio Borme du Parti communiste et son éviction de la présidence de l'UIIF sous l'accusation d'irrévérence et de nationalisme<sup>52</sup>.

La signature de l'Accord d'Osimo en 1975 marqua un pas décisif dans la collaboration entre l'Université populaire de Trieste et l'UIIF istrienne. En effet, cet accord stipulait le droit pour l'Italie de soutenir la minorité en Istrie et à Fiume/Rijeka. De plus, ce soutien s'étendait pour la première fois au-delà de l'ex zone B (Capodistria/Koper et Buiese) pour atteindre l'ensemble de l'Istrie et de Fiume/Rijeka. D'importants moyens financiers furent débloqués, d'abord par la région Frioul Vénétie Giulienne (100 millions de lires en 1978), puis par l'Etat italien via le budget du Ministère des Affaires étrangères. Pour la période de 1978 à 1981, l'Etat accorda 6'000 millions de lires<sup>53</sup>). Ces moyens financiers, gérés par l'Université populaire, furent consacrés au soutien des activités de la minorité pour le maintien et la restauration du patrimoine (grande part du budget), pour la formation des enseignants des écoles italiennes et aussi pour les diverses activités culturelles sur tout le territoire istrien.

---

<sup>52</sup> Sur le durcissement de la politique yougoslave face à l'UIIF, voir Ezio et Luciano Giuricin, 1994 : 27-35. Quant à Antonio Borme, il fut réhabilité en 1988 à la demande du Groupe 88, jeunes militants italiens qui fondèrent l'Union des Italiens

<sup>53</sup> La somme totale fut répartie selon le crescendo suivant : 288 millions en 1978 ; 1'985 en 1979 ; 2'150 millions en 1980 et enfin 1'637 en 1981 (Giuricin E. et L., 1994 : 40-41).

Madame Loredana Bogliun, membre de la direction de l'UI et pendant plusieurs années leader du mouvement régionaliste, présente la situation de la minorité durant ces années comme celle d'une communauté qui « (...) s'est trouvée confrontée à deux ajustements sociaux et psychologiques :

- accepter d'être une minorité numérique et ethnique sur un territoire où historiquement elle ne l'était pas ;
- instaurer un modèle de rapports interethniques basé sur la distance sociale minimale sans aller vers la perte de l'individualité ethnoculturelle (...)

Ces deux exigences ont justifié le maintien d'une organisation de coordination au niveau régional avec pour tâche de recueillir et valoriser le potentiel d'offres culturelles de la communauté italienne. (...) L'UIIF a représenté pour la minorité l'institution qui symbolisait emblématiquement le rôle passablement humiliant des Italiens. A savoir que les Italiens, communauté ethnique autochtone de la région, devaient assumer un rôle de « présence culturelle folklorique » dérivée de son statut et de sa position devenue marginale dans la société yougoslave » (Bogliun, 1994 : 129-130).

Le souvenir de l'UIIF est donc assez mitigé dans les écrits des nouveaux dirigeants de la minorité, mais également dans le souvenir des anciens. J'en veux pour preuve la cérémonie du 60<sup>ème</sup> anniversaire de l'UIIF qui s'est déroulée sur les lieux de sa fondation même, soit à C(tch)amporavica près d'Albona/Labin et qui a réuni une centaine de personnes pour la plupart âgées et habitant les lieux. Le journaliste de *La Voce*, Roberto Palisca, la décrit comme « courte, concise et solennelle » mais surtout comme s'étant déroulée en l'absence des ténors actuels de la minorité, notamment de Maurizio Tremul président du Conseil exécutif de l'UI, pourtant généralement présents à ce genre de manifestations (*La Voce*, 12 juillet 2004).

Quant aux personnes âgées que j'ai rencontrées, bien peu m'ont parlé de l'UIIF ou des Cercles italiens mais beaucoup plus de leur vie d'alors. Dans ces récits marqués par la nostalgie de leur jeunesse, certains révèlent leur enthousiasme pour l'ambiance de l'immédiat après-guerre, c'est le cas de Giorgio et de son ami, à Valle/Bale, qui racontent s'être portés volontaires pour la construction des voies ferrées en Bosnie et pour celle de l'autoroute reliant Zagreb à Belgrade. Aujourd'hui âgés d'environ septante ans, ils en parlent avec plaisir, racontant les journées partagées en six heures de travail, six heures d'éducation politique et le reste en temps libre ; et ajoutant avec un œil malicieux que les chantiers étaient mixtes et la nourriture bonne et suffisante. Ce type de récit moins officiel que ceux cités précédemment et que j'ai entendu à plusieurs reprises, indique l'insertion de certains Italiens dans le projet de construction de la

Yougoslavie et une faible sensibilité à l'assimilation dénoncée dans les écrits. En effet, les deux disent avoir bien vécu, même si l'un précise que, pour lui, la meilleure période fut celle où l'Istrie était italienne car alors « on était chez nous » et que l'autre parle du titisme comme une période bien plus agréable que celle initiée par Tadjman (entretien, 1998).

En synthèse, on peut dessiner donc trois périodes dans l'histoire de l'UIIF :

1. la période de constitution durant la guerre de libération marquée par la lutte de libération nationale ;
2. la période des cercles, de 1946-1971, pendant laquelle l'UIIF assume essentiellement un rôle d'activité culturelle des Italiens ;
3. la période des communautés italiennes, de 1971-1990, où l'UIIF remplit un rôle d'organisation socioculturelle et politique, s'occupant d'activités culturelles et de la défense des intérêts spécifiques de la communauté.

Les principaux organismes créés par l'UIIF existent encore aujourd'hui ; le Centre de recherche historique de Rovigno/Rovinj, le théâtre italien à Fiume/Rijeka, les organes de presse tels le quotidien *La Voce del Popolo*, les périodiques comme *Panorama*, *Arcobaleno* pour les enfants ou la *Batana*. J'en parlerai brièvement après avoir présenté les changements survenus dans les années 90.

#### *Le mouvement dans les années 90, de l'UIIF à l'Unione degli Italiani (UI)*

La minorité italienne n'échappa pas aux remous que connut la Yougoslavie dans la fin des années quatre-vingt. Dans tout le pays, la situation politique et économique s'aggrava et les incidences pour la minorité furent l'arrêt des subventions octroyées jusqu'alors par la Slovénie et la Croatie.

Mais c'est surtout à l'intérieur même du mouvement que des tensions apparurent. En 1987, une pétition fut lancée en Slovénie pour sensibiliser l'opinion publique à la situation de la minorité italienne (notamment aux limitations de l'usage de l'italien et à la pénurie financière). Elle reçut un accueil public assez important des Italiens d'Istrie mais également en Italie où la presse lui donna un écho enthousiaste ; c'est le cas du *Corriere della Sera* qui titra « Yougoslaves, laissez-nous la langue » (*Jugoslavi, lasciateci la lingua*) ou encore « La révolte des Italiens d'Istrie » (Giuricin, 2001 : 56). Cette pétition donna l'impulsion au premier regroupement informel

d'une nouvelle génération d'intellectuels<sup>54</sup>. Ce groupe, bien qu'il ne se structura jamais en organisation, est connu sous le nom de *Groupe 88*.

L'enjeu de la lutte à l'intérieur de l'UIIF portait sur une volonté d'émancipation politique de l'organisation faitière jusqu'alors sous le contrôle du parti yougoslave et sur l'extension de ses activités au-delà du domaine limité de la culture. C'est au sein du *Groupe 88* qu'apparurent des divisions quant au rôle et à la place de la minorité italienne en Istrie. D'un côté, un certain nombre d'intellectuels revendiquèrent une approche de la minorité plus en lien avec sa réalité transfrontalière, son identité mixte ou hybride, bref une conscience identitaire plus proche de l'istrianité mettant l'accent sur la rencontre interethnique davantage que sur une italianité à protéger. Les intellectuels qui défendront ce point de vue resteront minoritaires au sein de la future UI<sup>55</sup> et formeront la base des fondateurs de la Diète démocratique istrienne.

L'autre faction, organisée en *Mouvement pour la constituante*, défendra le point de vue qui devint majoritaire, d'une nécessaire défense de l'identité nationale italienne, affirmant par exemple que : « Nous ne deviendrons jamais transnationaux, citoyens de l'Europe des peuples et des minorités si nous ne cherchons pas d'abord à jouer toutes les cartes de notre identité nationale » (article de Panorama 7/1989, cité par Giuricin, 2001 : 63). Ainsi aux yeux des futurs dirigeants de l'UI, la participation de la minorité italienne à l'émergence du régionalisme ne pouvait se faire sans une réforme préalable de l'Union et un renforcement de la conscience nationale des Italiens.<sup>56</sup>

Les principales critiques avancées par le Mouvement de la Constituante à propos de la situation de la minorité se développèrent autour :

- de la dénonciation de la politique yougoslave, estimant que Belgrade menait une campagne d'érosion des droits de la minorité ;
- du développement de la thèse visant à dire que la minorité des *rimasti* avait, elle aussi, connu une sorte d'ethnocide durant le régime titiste. La vision victimaire du passé prit une force jusqu'alors plutôt réservée aux écrits internes à la minorité et vint rallonger la liste des victimes du régime yougoslave : les exilés et les victimes de la répression (*foibe*) ;

---

<sup>54</sup> Parmi lesquels on retrouve Maurice Tremul, Silvano Zilli, Loredana Bogliun, Roberto Batelli

<sup>55</sup> Le changement de nom reflète la volonté de ne plus s'en tenir exclusivement à la région istrienne et à Fiume/Rijeka afin d'englober les Italiens présents ailleurs en Croatie, notamment en Dalmatie.

<sup>56</sup> Pour le récit plus circonstancié de cette période voir l'article de Ezio Giuricin (2001) dans *Ricerche sociali* 10 en se souvenant que l'auteur fit partie du mouvement pour la constituante.

Les anciens dirigeants de l'UIIF furent également tenus pour partiellement responsables des heurts vécus par la minorité. Ainsi, pour Luciano Zilli, membre fondateur du groupe 88, chercheur au centre de Rovigno/Rovinj, maire de la ville et futur leader du mouvement régionaliste : « les Italiens en Istrie furent l'otage d'un régime qui les utilisa politiquement et les leaders de la minorité profitèrent de leur position tout en manquant à leur devoir de représenter les intérêts du groupe ethnique. » (cité par Ballinger, 2003 : 217).

Loredana Bogliun va dans le même sens, dans son récit de la fondation de l'UI (1994 : 132-135), en affirmant que « la constance fondamentale de la société yougoslave par rapport à la communauté italienne a été celle de maintenir une situation sociale de négation ethnique (*identità etnica soppressa*), imposant constamment aux Italiens de devoir prouver la légitimité de leur présence culturelle autochtone. » (p. 134)

C'est sur ces nouvelles bases que le 10 mars 1991, l'Union des Italiens (UI) remplaça l'ancienne association lors du meeting de Pola/Pula. Une des premières mesures, hautement symbolique, fut d'enlever l'étoile rouge au centre de l'étendard et sur tous les documents officiels afin, dit Ezio Giuricin, de « faire disparaître tout lien idéologique avec le passé » (2001 : 79).

Le rôle politique de l'association fut affirmé plus ouvertement, d'autant plus facilement que les nouvelles constitutions des Etats croate et slovène reconnurent le droit aux minorités nationales de faire gérer leur représentation aux parlements par leurs propres élus (siège spécifique occupé pour la Croatie par Furio Radin dès les premières élections). Une revendication liée à la situation politique générale du pays en proie aux vives tensions précédant la guerre fut d'opposer un refus énergique à toutes solutions ayant recours à la force et de demander que les membres de la minorité soient exemptés de toute obligation militaire (Giuricin, 2001 : 79). On peut aisément imaginer que le gouvernement croate ne pouvait admettre une telle demande et qu'elle renforça plutôt une certaine suspicion à l'égard de la loyauté de la minorité. Il en sera d'ailleurs de même avec les revendications de démilitarisation de l'Istrie avancées par le parti régionaliste.

Un changement substantiel dans le programme de l'UI, dès sa création le 16 juillet 1991, fut d'exiger le droit à la double citoyenneté<sup>57</sup>,

---

<sup>57</sup> Il faut se souvenir de la particularité du système yougoslave qui reconnaissait la possibilité de se déclarer d'une nationalité (ici italienne) tout en étant citoyen yougoslave, donc porteur du passeport yougoslave. La revendication visait donc à obtenir ce que l'on définit habituellement comme double nationalité.

l'application résolue du bilinguisme, la protection des écoles de la minorité et une meilleure protection légale des minorités. De plus, l'Union déclara vouloir travailler à la réconciliation avec les exilés, notamment aux travers de contacts plus étroits avec leurs associations.

L'Union des Italiens s'organisa formellement avec deux pôles de direction : un exécutif (la *giunta*) et un organe décisionnel (l'*Assemblea*)<sup>58</sup>. En signe de solidarité avec l'ancien président de l'UIIF, mais aussi peut-être par bravade et pour dénoncer la tiédeur des dirigeants de l'UIIF, l'UI désigna comme premier président Antonio Borme considéré comme bouc émissaire de la politique répressive endurée par la minorité. Suite à son décès, Giuseppe Rota le remplaça. La présidence de la *giunta* fut réservée à Maurizio Tremul<sup>59</sup>. L'ensemble de l'organisation resta comme auparavant basée sur les communautés locales, les communautés des Italiens (*Comunità degli Italiani*) regroupées en cinq *Consulta* (Buie/Buje, Fiume/Rijeka, Pola/Pula, Rovigno/Rovinj et Capodistria/Koper).

### Les ressources financières de l'Union des Italiens

Pour mener à bien ses nombreuses activités, l'Union bénéficie d'un soutien financier conséquent de la part de l'Italie. Les deux Républiques, Croatie et Slovénie, contribuent également mais dans une moindre mesure. Ce soutien s'est renforcé depuis les années 2000 en tous cas en ce qui concerne la Croatie. Pendant les premières années de mon terrain, j'ai eu quelques difficultés à récolter des données à peu près fiables sur le budget dont disposait l'Union. Ce n'est qu'en 2004, lors du troisième entretien que je menais avec Maurizio Tremul, président de l'UI, que j'ai pu obtenir des papiers concernant le budget. Ce papier donne une idée à la fois de la fortune dont dispose l'Union pour financer toutes ses activités et permet de découvrir les divers soutiens dont bénéficie cette minorité. On trouvera en annexe 3.3 le détail de ce budget ainsi que la répartition entre les différents secteurs d'activité.

---

<sup>58</sup> Pour une présentation plus détaillée du fonctionnement voir en annexe 3.2 une synthèse des statuts de l'UI adoptés en 1998.

<sup>59</sup> Il est intéressant de souligner la longévité des dirigeants de l'UI. En effet, après 12 ans à la tête de la *giunta*, Maurizio Tremul est aujourd'hui (en 2004) président de l'Assemblée et donc de l'UI. Cette permanence d'une même équipe dirigeante soulève toutes sortes de remarques narcoïses et désabusées chez les membres de la base que j'ai eu l'occasion de côtoyer. Identifiant cette longévité à celle de Tito aux commandes de l'ex-Yougoslavie.

En résumé et afin d'avoir une estimation des ressources de l'Union des Italiens, voilà le budget 2004 d'un total de 3'466'366 Euros.

Source du financement	Somme en Euro
Ministère des Affaires étrangères de l'Italie	2'406'600.-
Région Friuli – Venezia Giulia	928'800.-
Rép. de Croatie, office gouvernemental des minorités	59'500.-
Région istrienne	36'486.-
Rép. de Slovénie	19'830.-
CONI, Roma (soutien spécifique pour le sport)	10'000.-
Loyers encaissés	5'150.-
<b>Total</b>	<b>3'466'366.-</b>

Cette somme sert à financer l'ensemble des activités de la minorité italienne qui, selon les chiffres du recensement en 2001, compte environ 22'000 personnes pour la région slovène, croate inclus Fiume/Rijeka et le Quarnero.

#### Les activités associatives et culturelles de la minorité italienne

Afin de faire mieux saisir le positionnement de cette organisation, je présente ici quelques axes programmatiques de l'UI et leur concrétisation. Pour ce faire, je m'appuie sur deux documents établis par la *giunta* : le bilan de l'activité de l'UI dans la période 1994-1997 et l'orientation programmatique de 1998-2002. Un membre actif de l'association me les a prêtés et je les ai traduits et synthétisés sur le terrain en décembre 1998, la traduction de l'orientation programmatique se trouve en annexe 3.4.

Les points clefs du programme se présentent ainsi :

- « a) Poursuivre l'élaboration et la concrétisation d'un projet culturel qui permette à la CNI d'évoluer dans un contexte politique et social dans lequel elle puisse maintenir sa propre identité et la développer;
- b) Renforcer la promotion et le développement de l'identité culturelle, linguistique et nationale ainsi que la position économique et politique de la CNI. C'est un devoir à accomplir, dans un rapport de dialogue avec les diverses identités (*sic*) ; dialogue qui donne à l'Istrie et au Quarnero sa réalité originale de terre multiethnique et pluriculturelle;
- c) Continuer le processus de démocratisation au sein même de la CNI et de ses structures afin qu'elles deviennent réellement démocratiques et plurielles;
- d) Défendre le droit de la CNI de prendre ses décisions de manière autonome, de décider de ses activités dans sa propre sphère d'intérêt et de codécider au niveau des pouvoirs locaux et républicains sur toute

une série de questions qui la regardent, même quand elles ne la concernent pas exclusivement. » (p. 1 de l'orientation programmatique de l'UI).

Les points a et b se concrétisent dans les nombreuses activités des communautés locales avec un accent très soutenu à la diffusion de la langue et de la culture (dans le sens de culture artistique). Les années 90 ont été marquées par une recrudescence de l'activité locale de l'Union ; ce ne sont pas moins de 23 communautés (CI) qui se sont créées entre 1994 et 1997. Selon un article paru dans la *Voce* du 3 décembre 1998, on comptait 40 communautés locales réparties sur toute l'Istrie. Ce sont à travers elles que l'Union met en actes sa politique culturelle. Cette dernière se décline selon trois axes :

a. – *La conservation des valeurs culturelles.* Cet aspect est présent au travers d'activités comme des conférences publiques sur diverses thématiques artistiques ou historiques notamment sur les personnages emblématiques de la minorité italienne (*I grandi della CNI*), comme: Santorio Santorio, Gian Rinaldo Carli, Pasquale Besenghi degli Ughi, Bartolomeo Biasoletto, etc.; par l'introduction de cours d'italien là où, depuis des décennies, il n'existe plus d'école italienne; par la mise sur pied de visites organisées des grandes villes en Italie ; par le soutien à la restauration patrimoniale et par l'important travail du Centre historique de Rovigno/Rovinj qui dispose d'importants moyens financiers et d'une équipe de quatorze chercheurs permanents soutenus par une cinquantaine de collaborateurs occasionnels.

Ce centre, créé en 1968 par l'Union des Italiens de l'Istrie et de Fiume (UIIF), est un des outils majeurs dont la minorité italienne s'est dotée afin de mener un travail de recherche historiographique sur la région. Il est subventionné par les gouvernements italien, croate et slovène et bénéficie de l'appui logistique de l'Université Populaire de Trieste. Le but est de constituer un centre de documentation sur l'histoire de la population italienne de l'istrio-quarnerino pour « remédier au manque et à la situation insatisfaisante de l'historiographie istrienne » ou, comme le dit son directeur M. Giovanni Radossi (1991: 102), afin « de faciliter le processus de prise de conscience d'une historiographie régionale, digne de ce nom ». Il s'agit clairement d'un outil destiné à un public cultivé de langue italienne (même si certaines publications proposent des résumés en croate et en slovène, *Ricerche sociali* notamment). Dans une interview accordée en 1996 à *Panorama* (revue bimestrielle de la communauté italienne), M. Radossi précise que le Centre « a permis de donner une contribution importante au recouvrement de l'identité nationale, qui est un instrument pour la mémoire historique. Et vice-versa. ». On ne peut être plus clair quant à l'enjeu identitaire d'un tel travail de mémoire.

Le Centre se présente comme un centre de recherche scientifique. Pourtant, le fait de travailler dans une ambiance sociale et politique houleuse rend difficile le maintien d'une distance critique face à son objet de recherche. En effet, le Centre s'est créé sous le régime socialiste qui voyait d'un œil suspicieux toute tentative de recherches pouvant alimenter des distinctions identitaires. Aujourd'hui encore, il est objet de suspicion de la part du gouvernement de Zagreb, lui aussi inquiet de l'importance accordée au travail mémorial de la minorité. D'autant plus si l'on accepte l'idée que toute mémoire contient en elle un pouvoir subversif, quand elle ne se contente pas de rappeler mais d'interpréter. Comme le dit Namer (1987 : 150) « toute mémoire assurant le pouvoir d'une organisation est une mémoire idéologique ». D'où l'importance du choix des responsables, des « officiants » de mémoire. Le rôle politique qu'a joué et que joue encore aujourd'hui le Centre concourt à la difficulté de neutralité scientifique.

Dans les années septante, il a contribué à rendre attentif le gouvernement italien à l'existence d'une forte minorité en Istrie qu'il semblait avoir quelque peu délaissée, après les soubresauts ayant marqué les relations entre la Yougoslavie et l'Italie. La première rencontre officielle entre le gouvernement italien et une délégation de l'UIIF eut lieu en 1975 à Trieste suite à l'accord d'Osimo. Puis le Centre a joué un rôle d'intermédiaire entre l'Etat italien et l'Etat yougoslave notamment par la publication et la diffusion de travaux de chercheurs italiens et yougoslaves. Enfin, autre rôle, il s'est vu le propagateur de l'activité de l'Union des Italiens par la publication d'un bulletin en langues croate et slovène. Aujourd'hui encore, son rôle politique est important notamment par la présence au sein de son équipe de plusieurs chercheurs membres, et parfois élus de la Diète Démocratique Istrienne (DDI). Résumant le faisceau de difficultés que rencontrent les chercheurs, M. Radossi précise la méthodologie à l'œuvre dans cette institution: « Nous ne nous sommes pas proposé de rester hors ou au-dessus des événements par peur de les juger, au contraire, celui qui étudie le passé avec sa propre ardeur, avec la fermeté de ses convictions, réussit à mieux comprendre et pénétrer au cœur des situations sociales et individuelles. On ne peut demander l'objectivité à l'historien, mais on doit exiger de lui la plus grande honnêteté. » (Radossi, 1991: 102). Même si le travail de l'historien repose toujours sur une approche interprétative du passé, mettre comme fondement méthodologique une valeur morale comme l'honnêteté, laisse un peu songeur.

Après plus de trente-cinq ans d'existence, le Centre s'est constitué une bibliothèque qui dispose aujourd'hui de 85'000 ouvrages et 650 revues. Il n'est pas anodin que le Centre ait fait un tel effort de récolte de matériaux; en effet, Namer (1987 : 61) souligne le rôle crucial de la bibliothèque comme mise à disposition de matériaux de mémoire: « Ce

cumul de la mémoire-savoir (la bibliothèque) va créer une légitimation de ce savoir même et susciter un discours de légitimation savante unificateur de mémoire: l'histoire ». C'est bien le double rôle de Rovigno/Rovinj: gardien et créateur de mémoire dans le même mouvement. L'importance de la bibliothèque « prouve » l'existence séculaire de la minorité italienne, la donne à voir et permet de l'étudier, de la rendre légitime en la faisant entrer dans l'histoire écrite. Mais le rôle du Centre ne s'arrête pas à cette construction d'un «réservoir de mémoire», il est aussi producteur d'un discours à travers ses publications (à ce jour environ 137 volumes essentiellement consacrés à l'étude des traces laissées par la CNI dans le passé) et par ses recherches. L'activité de recherche se fait sur 5 sections:

- histoire générale de la région ;
- ethnographie ;
- dialectologie ;
- histoire du mouvement ouvrier ;
- histoire du mouvement populaire de libération de la région.

Le Centre de recherche de Rovigno/Rovinj est donc un lieu fondamental pour la production et la diffusion du discours identitaire du point de vue de la minorité italienne. Comme toute institution, il n'est pas en dehors des tourmentes qui touchent la région et c'est en 1985 qu'il fonda une nouvelle section de recherches centrée sur l'actualité sociale contemporaine. C'est dans ce cadre que s'est déroulée la recherche sur «La Communauté Nationale Italienne (CNI): problématique socio-historique et culturelle», et le lancement en 1989 de la revue *Ricerche sociali*, dans laquelle va paraître un certain nombre d'articles concernant «l'istrianeité». Pour la première fois, une publication du centre dépasse les limites de la communauté italienne et prend un ton bien plus multiculturel. Par exemple, nous pouvons lire sous la plume du chercheur Angelo Ara (1995 : 53) que «l'identité culturelle et linguistique de l'Istrie, caractérisée pendant des siècles par la présence de populations italiennes, croates et slovènes, aujourd'hui tend à dépasser les anciens et profonds conflits pour s'unir dans la reconnaissance d'une spécificité istrienne, une spécificité qui est pluriethnique». Un autre chercheur, Fulvio Suran, élu de la Diète démocratique istrienne dans sa ville, affirme qu'il « est nécessaire de créer une identité qui soit adaptée à la région istrienne » (1994: 15) (souligné par moi) ou encore que «l'istrianeité se présente comme un choix moral et politique basé sur le principe de «tolérance» entendu ici comme (...) pluralisme des valeurs des groupes et des intérêts de la société contemporaine.» (Suran, 1994: 28). En 1990, le Centre fonde encore une nouvelle revue, *Etnia* qui publie les recherches sur la présence actuelle de la communauté italienne. Par exemple, le numéro de 1994 porte sur les trente ans de collaboration entre la CNI et la «nation-mère».

b. – La *production culturelle contemporaine*. Cette deuxième dimension de la politique culturelle de l'UI concerne le soutien de la production littéraire, musicale et plastique d'artistes de la Communauté italienne. Ainsi, des fonds sont consacrés au développement du concours *Istria Nobilissima* qui existe depuis 1967 et qui, aujourd'hui, est ouvert aux exilés et aux très bons connaisseurs de l'italien, de nationalité croate ou slovène. Les lauréats de ce concours voient leurs œuvres publiées dans la collection *Premio antologia Istra Nobilissima* destinée à faire connaître les écrivains aux élèves des écoles italiennes. Les arts plastiques sont l'objet d'une exposition annuelle *Ex tempore* qui se tient dans les rues de Grisignano/Grosnjan pour les artistes de la CNI, de l'Italie, de l'Autriche, de Slovénie et Croatie. Des ateliers d'arts visuels sont ouverts dans différentes CI. Enfin la programmation musicale est offerte par l'organisation de concerts pour les musiciens et chanteurs lyriques. Le chant est une des activités majeures des différentes communautés locales qui ont quasi toutes une chorale.

c. – La *diffusion de la culture* de la minorité. Cet aspect concerne notamment la présence médiatique de la minorité. Pour la presse écrite, il y a le quotidien *La Voce del Popolo*<sup>60</sup>, fondé en 1944 et toujours en vente sous le même nom, encarté dans *Il Piccolo*, journal triestin. Depuis 1960, c'est la maison d'édition EDIT (fondée le 7 février 1952) qui tire *La Voce del Popolo* à 5'000 exemplaires par jour, ainsi que le bimensuel *Panorama*, le mensuel pour adolescents *Arcobaleno*, la revue culturelle trimestrielle *La Batana* et la revue annuelle pédagogique *Scuola nostra*. La presse orale se développe également. La radio Capodistria/Koper, fondée en 1949, diffuse, depuis Pola/Pula et Fiume/Rijeka, deux programmes journaliers d'une demi-heure en langue italienne, avec des thématiques concernant la vie de la CNI. La télévision capodistrienne existe depuis 1971 mais elle est aujourd'hui en difficulté car elle pâtit des divergences entre la Slovénie et la Croatie concernant la construction d'un émetteur en Istrie. Ainsi, l'aire de réception ne va pas au-delà d'une trentaine de kilomètres de Capodistria/Koper, donc sur une faible proportion du territoire croate, alors qu'elle se capte en Italie et ailleurs en Slovénie.

L'Union des Italiens cherche encore à produire et à faire connaître ses artistes également à l'étranger ; c'est bien sûr l'Italie qui est la plus accessible. Par exemple : par la tenue d'une semaine culturelle de la CNI à Trieste, *Italiani di sempre* ; par l'organisation d'expositions et de concerts à l'étranger ; par la présence d'auteurs locaux dans les anthologies et histoires littéraires italiennes ; par des expositions en Italie, enfin par des tournées du théâtre *Dramma italiano* basé à Fiume/Rijeka et en activité depuis 1946.

---

<sup>60</sup> Familièrement appelée *La Voce*, expression qui apparaît aussi dans ce texte et qui fait toujours référence à *La Voce del Popolo*

## L'UI et le régionalisme

Dans le Programme, voici ce qui a trait au régionalisme : « La Croatie comme la Slovénie doivent fonder leur développement démocratique sur la base de la décentralisation et de la régionalisation avec un système d'autonomie locale doté d'amples compétences et responsabilités législatives afin de cultiver des formes de collaboration et de coopération avec les régions voisines dans l'esprit du régionalisme européen (« Carta europea dell'autonomia locale », Strasbourg, 15 octobre 1985).

Nous oeuvrerons à la perméabilité des frontières pour transformer le handicap des frontières italienne - slovène - croate en une occasion d'ouverture et de croissance des liens entre les aires et les populations concernées. Nous demanderons l'extension des facilités de passage du trafic quotidien entre les 3 Etats comme prévu par les accords d'Udine de 1956. Nous continuerons à lutter pour obtenir l'augmentation des subventions à nos institutions de la part de la Croatie et de la Slovénie ainsi que celles octroyées par les communes et régions pour les différentes communautés locales italiennes. (Orientation programmatique de l'UI, page 7).

L'approche du régionalisme dans les documents officiels reflète bien les deux tendances qui traversent l'Union : soit l'attention est portée sur la régionalisation pour l'ensemble de la population istrienne, soit la régionalisation est plus développée dans le cadre de la défense des droits de la minorité. On l'a vu précédemment, c'est la deuxième tendance qui domine dans la direction de l'UI et qui lui donne sa couleur politique. Certes, il s'agit du document programmatique des représentants officiels de la minorité, mais il est frappant de constater que la composante slave de l'Istrie n'est jamais mentionnée et plus grave encore, les documents mentionnent la communauté italienne comme *la* population autochtone (souligné par moi). Ce sont ces aspects programmatiques qui font dire à certains (Croates comme Italiens) que l'UI ne représente que l'italianité et non la pluriculturalité. Pourtant, la revendication d'une protection transfrontalière de la minorité peut rapprocher l'UI des régionalistes istriens qui portent la même revendication transfrontalière au niveau politique. Toutefois et ceci dès les années 1990, la minorité a continué à s'organiser en une entité séparée, défendant son existence et sa reconnaissance, en s'appuyant sur le soutien de l'Italie. Pour certains interlocuteurs, l'UI représente donc au sein du courant de pensée régionaliste une force qui, plutôt que de renforcer la pluriethnicité istrienne, vise essentiellement, voire exclusivement à consolider l'italianité de la côte istrienne et de quelques cités éparses sur la péninsule. Comme me le disait en 2004 une intellectuelle, membre critique de l'UI : « l'Union des Italiens est le socle dur de l'italianité ». En s'arrêtant à la seule description de l'organisation faïtière, à ses déclarations officielles, on

découvre une institution plus tournée vers la défense de la culture italienne qu'une force agissante du régionalisme.

Pourtant, ma participation aux activités concrètes et à la vie quotidienne des italophones, membres ou non de la communauté italienne, m'a permis de découvrir que si cette dichotomie (italianité versus istriane) existe dans les discours, elle ne correspond pas aussi clairement à la réalité. L'imbrication entre les différents composants de la société istrienne est telle que beaucoup d'Italiens, pourtant actifs dans l'Union des Italiens, notamment dans ses activités culturelles, se reconnaissent davantage dans la multiculturalité revendiquée par la Diète démocratique istrienne que dans une quelconque italianité. On retrouve ce que Kymlicka souligne à savoir que « le désir que les minorités nationales peuvent éprouver de survivre en tant que sociétés culturellement distinctes ne correspond pas nécessairement à un désir de pureté culturelle » (2001 : 154). On voit également que le chercheur ne peut se contenter des récits officiels car il y perd toute la fluidité et la créativité des personnes qui, elles, se jouent des diverses catégories, faisant éclater les frontières du groupe, comme le souligne Brubaker,. Elles n'hésitent pas à emprunter des éléments de l'association des Italiens non dans le but d'une lutte minoritaire ou identitaire, mais bien plus pour le plaisir de la socialisation. En centrant toute mon attention sur la problématique identitaire, j'ai couru le risque de minimiser cet aspect. C'est un des grands bénéfices de l'observation participante de pouvoir être « recentrée » sur la complexité sociale et la subjectivité des acteurs. Pour en donner un exemple et en anticipant sur la problématique des pratiques langagières présentées au chapitre 5, je présente ici un des socles de l'activité associative de la minorité italienne, à savoir les chorales et les concours de chants.

Chaque ville, chaque village a sa ou ses chorales. Les communautés italiennes (CI) en ont généralement une qui rassemble les Italiens mélomanes. Dans les plus grandes villes, comme à Fiume/Rijeka, il y a également une section de la jeunesse. En plus des concerts, les chorales sont prêtes à animer d'autres manifestations de la communauté. Ainsi, lors de la présentation publique du livre *Bora* de Milani-Kruljac, une partie de la chorale enfantine interpréta quelques chansons en italien dont l'une à valeur d'hymne à la ville. Le reste du groupe était en Italie à un concours de chants. Ces chorales des CI sont très liées à l'Italie et elles cherchent toutes à participer à des festivals, occasions « de resserrer les liens » avec la culture italienne et de se faire connaître tout en visitant la « nation-mère » (entretien avec une participante, 1998).

La chorale de Novigrad s'est rendue à Florence en février 1999. Cet ensemble a vécu de profonds changements ces dernières années. Jusqu'alors, il était mixte et interprétait essentiellement des chants folkloriques, italiens et istriens. Il y a quatre ans (en 1995), une jeune femme de la CI a proposé de changer de répertoire, de quitter le

folklore au profit du chant grégorien, de gospels, de chants sacrés interprétés *a capella*. Cette réforme a entraîné le départ de nombreux membres, de tous les éléments masculins et aujourd'hui le chœur est composé de quinze femmes, dirigées par un *maestro* de Trieste (salarié par l'UI). Après quelques réserves dubitatives, cet ensemble jouit aujourd'hui d'une bonne reconnaissance pour la qualité de son travail. Pourtant, il n'est pas toujours agréable pour les chanteuses de se produire : en hiver, surtout, dans des églises glaciales devant un parterre clairsemé. Pour le concert de Noël, qui eut lieu à Vale le dimanche 27 décembre 99, le public était composé des fidèles, le concert se donnant directement après la messe. Cela semble être la tactique habituelle pour s'assurer un minimum de public. Le chœur représente la CI, tous les chants (autres que grégorien en latin et gospels en anglais) sont en italien. Il en a toujours été ainsi puisque les chorales sont considérées comme les leviers de diffusion et d'entretien de la culture italienne.

Pourtant, la réalité est plus souple. En effet, après le concert, la municipalité de Vale nous a offert le repas et quelle ne fut pas ma surprise<sup>61</sup> de constater que les conversations se déroulaient en croate; de fait, une choriste est exclusivement croatophone et si cela ne semble nullement gêner pour les concerts (la plupart ignore d'ailleurs l'anglais), cela implique que les échanges informels se passent en croate. Pourtant, l'usage exclusif de l'italien pour le répertoire dans les années précédentes a pu être une entrave pour certains, comme cette femme, très bonne cantatrice et parfaitement bilingue, qui m'a dit avoir toujours refusé d'y participer car « ils ne chantent qu'en italien, ils ne parlent qu'italien et je ne suis pas italienne comme eux, je suis istrienne. Je voulais bien faire partie d'un chœur représentant Novigrad mais pas d'un chœur italien ». C'est pourquoi elle a opté pour l'autre chœur de la ville qui était alors dirigé par la maîtresse de musique de l'école croate, une Dalmate émigrée de longue date, exclusivement croatophone. Ce chœur, par le choix de sa dirigeante, n'interprétait que très rarement des chants en italien, ce qui lui a valu certaines récriminations et accusations « d'anti-italianisme ». Son répertoire se basait sur le folklore yougoslave, le chœur interprétant des chants de toutes les régions en participant à des festivals dans tout le pays. Aujourd'hui encore, lorsque certaines de ces femmes se retrouvent pour une fête privée (anniversaire de l'une d'entre elles par exemple), elles interprètent ces chants, sauf les chants serbes et l'hymne yougoslave, parce que « cela n'a plus de sens aujourd'hui » comme le soulignait l'une d'entre elles avec regret. Lorsque cette directrice s'est retirée, son successeur, l'actuel maire de la ville, a introduit peu de chants italiens. Nous découvrons donc que le choix du répertoire ne correspond pas tant à la composition linguistique de ses membres mais reflète plutôt les convictions politico-culturelles de ses dirigeants, titiste et yougoslave pour la première, régionaliste avec une forte sensibilité à la culture italienne pour le second (élu de la DDI depuis lors). Ce chœur a aujourd'hui disparu et bon nombre de ses membres ont rejoint celui de l'Eglise dont le répertoire repose uniquement sur les chants sacrés et

---

<sup>61</sup> L'effet de surprise est un outil précieux et un très bon indicateur de la représentation du chercheur ; c'est l'indice d'un hiatus entre sa représentation et la réalité.

liturgiques mais bilingues. C'est dans ce chœur ecclésial qu'aujourd'hui se rassemblent les démissionnaires de celui de la CI après la « réforme » et ceux qui refusent de participer à une chorale trop marquée d'italianité. La pratique de telle ou telle langue n'est donc pas le seul élément déterminant le choix du répertoire et dans de nombreux villages où il n'y a pas de CI, les chorales sont bilingues et réunissent sans distinction ceux qui désirent chanter.

Autre scénario : une femme, exclusivement italoophone, originaire d'un petit village de l'intérieur du Buiese, a adhéré au chœur de la CI de Pola/Pula. Son choix reposait sur la langue. Mais elle l'a pourtant quitté après quelques années pour rejoindre la chorale croate car elle se sentait méprisée et tenue à l'écart à cause de son origine campagnarde. Pour échapper à la stigmatisation sociale, elle a préféré changer de groupe, se disant que ce qui importait pour elle, « c'était le plaisir de chanter, peu importe en quelle langue ».

Les chorales ne sont pas les seules occasions de chanter. En Croatie, comme en Yougoslavie précédemment, de nombreux concours de chants sont organisés. Mais, à l'échelle nationale, la langue choisie peut devenir une entrave. C'est ce qui est arrivé en 1992 à une fillette de neuf ans qui interprétait une chanson en italien que sa mère avait composée. L'enfant avait été qualifiée pour la finale qui se déroula à Bielovar dans le nord de la Croatie. Voici le récit que fait la mère quelques années plus tard: « Au moment où le jury, composé de musiciens, d'un écrivain de livres pour enfants et de la responsable politique locale, s'est aperçu que la chanson était en italien, ils ont fermé la partition et n'ont pas donné de vote, la disqualifiant du concours ». Elle ajoute que « c'est parce qu'il y avait la télévision croate qui filmait et qu'il était « impensable » de retransmettre une chanson dans cette langue ». De fait, le premier prix a été donné à une enfant de la ville et le deuxième prix a été partagé entre trois interprètes: un enfant autrichien qui a chanté en allemand (mais c'était probablement acceptable car il était étranger et non Croate parlant une autre langue), un Croate et un Istrien qui chantait en dialecte croate. La fillette, aujourd'hui adolescente, qui assistait à notre conversation a conclu, fâchée, que c'était du racisme. Un autre incident de ce genre eut lieu pendant un concours de récitation. Le groupe d'enfants de l'école italienne avait été choisi par le jury régional avec deux autres groupes. Il n'a pourtant pas pu participer à la finale, celle-ci ayant lieu à Zagreb. Mon interlocuteur ajouta « qu'il était impensable de présenter quelque chose en italien dans la capitale. » Ces deux récits viennent parfaitement illustrer l'enjeu de la langue dans la lutte nationale, tel que le décrivait Istvan Bibo (1993: 169): « *La peur pour la survie* de la communauté nationale fait taire le bon sens: apprendre aux enfants des minorités des chansons folkloriques conçues dans la langue de la majorité passe pour de l'expansionnisme violent et, inversement, le refus de les chanter ou la volonté de leur apprendre des chansons écrites dans les langues de la minorité compte pour une activité dirigée contre l'Etat. »

Enfin, un dernier exemple de la souplesse de la réalité et de l'écart relatif entre le dire et le faire, concerne le festival de chants d'enfants

que l'UI organise chaque année. Les paroles des chansons sont écrites par des membres de la CNI mais les musiques, elles, le sont par des musiciens de diverses appartenances nationales. Au festival de Verteneglio de 1998, la chanson qui représentait Novigrad avait été écrite par une italophone et mise en musique par une croatophone, non sans problème. L'auteur fit des remarques acerbes affirmant que la compositrice, n'ayant pas l'oreille de la langue italienne qu'elle connaissait mal, avait écrit une musique qui ne s'accordait pas au tempo de la langue... La difficulté s'est encore accrue du fait du choix de la fillette, certes élève de l'école enfantine italienne, mais de langue maternelle croate et dont les parents étaient monolingues. Le festival, organisé pour démontrer la vitalité de la culture italienne et de la participation active de la jeunesse à son maintien, a rassemblé un large public (environ 150 personnes), la direction *in corpore* de l'Union des Italiens, le consul d'Italie à Rijeka et le représentant de l'Université populaire de Trieste. Dix-sept chansons représentaient chacune une CI locale. Les prix attribués étaient d'un million de liras pour le compositeur et de 800'000 liras pour l'auteur sous forme de bons d'achat de disques et de livres à Trieste. Bref, une manifestation d'importance pour marquer la présence italienne, et durant laquelle la CI de Novigrad était représentée par une enfant faiblement bilingue, dont la mère avait suivi avec fierté tout le spectacle sans comprendre un traître mot de ce qui se chantait.

## Chapitre 4 : Le régionalisme istrien

### Genèse d'un sentiment régionaliste istrien

Dès les années 1975, l'Europe en construction s'est tournée vers un développement économique des régions en instituant un Fonds européen de développement économique régional (FEDER). Quelques années plus tard, elle a encore renforcé cette politique face au faible écho du traité de Maastricht et à la crainte croissante de la construction d'une entité très éloignée des réalités sociales et économiques des populations (Giblin, 1999 : 4-5). Comme le souligne Frykman (2002 : 47-48), le régionalisme peut servir de point de départ à la critique de la globalisation voire de l'Européanisation quand celle-ci est vue comme une structure sans âme, nivelant les différences culturelles, ; et aussi de résistance à l'abus de pouvoir politique ou technologique ; le régionalisme prône l'idée de la région porteuse d'authenticité, de mystère et de manière de vivre ajustée à la nature à l'intérieur d'un cadre micro-national. Pour l'Istrie, le régionalisme ne s'est pas développé en opposition à l'Europe, bien au contraire, cette dernière étant vue comme le garant et le protecteur de la multiculturalité.

Le régionalisme touche différents Etats-nations comme l'Espagne avec les mouvements basques et catalans, la France avec la Corse et la Bretagne, l'Italie avec la Padanie d'Umberto Bossi etc. L'Istrie ne représente donc pas une exception européenne mais il est capital de retenir que ce régionalisme va se développer non pas au sein d'un Etat construit depuis des siècles, comme c'est le cas des pays mentionnés, mais en parallèle (et peut-être en réponse) à sa construction. En effet, au moment du retrait de la Croatie de l'ensemble yougoslave, le régionalisme istrien s'est exprimé politiquement par la création de la *Diète Démocratique istrienne* et aussi de manière plus citoyenne lors du recensement de 1991 où, pour la première fois de son histoire, 15% d'habitants de la région choisirent de se déclarer Istriens<sup>62</sup>.

Un mouvement régionaliste peut se développer dans des situations économiques et politiques fort diverses, toutefois un certain nombre d'ingrédients sociaux, économiques et politiques sont nécessaires pour qu'il puisse émerger en tant que mouvement revendicatif porté par une population qui se reconnaît dans une identité particulière. Ces critères reposent notamment sur la conscience d'être potentiellement ou réellement victime d'un traitement injuste de part du pouvoir

---

<sup>62</sup> Sur 246'849 habitants, 37'853 optèrent pour la définition de « régional ».

central et d'être différent de ceux qui forment la société englobante. Cette différence, à l'instar d'ailleurs du nationalisme, s'ancre dans la conscience aigüe de la particularité historique, dans l'attachement à un territoire et enfin dans un sentiment d'appartenance culturelle bien spécifique. « Quand les régions arrivent en scène, leur particularité est ainsi davantage une unité rêvée qu'une unité géographique factuelle. Elles ont ce que le reste du pays n'a pas : une personnalité, une vie, une "âme" ; l'héritage culturel et l'ancestralité sont mis "à l'agenda" » (Frykman, 2002 : 48). Peut-être serait-il plus prudent de dire que l'ancestralité comme l'héritage culturel vont faire l'objet d'un travail discursif intense.

Avant d'entrer plus en détail sur l'expression du régionalisme istrien, je voudrais souligner quelques points généraux. En effet, le régionalisme touche diverses dimensions de la vie sociale dont on peut retenir les deux suivantes qui, tout en étant distinctes, sont continuellement mélangées dans la revendication régionale : il s'agit du découpage territorial et du pouvoir sur ce territoire. B. Poche (1985 : 227) souligne, à mon avis avec raison, que « (...) c'est souvent en invoquant, au moins implicitement, "l'identité régionale" que l'on fabrique ou que l'on propose un découpage qui aura un statut "naturel" et que, à cette même occasion, on crée des sas de passage entre la souveraineté formelle, ou étatique, et cet ordre censé régner "en bas" [dans le tissu social avec toutes ses dimensions culturelles, sociétales, économiques] ». Le travail des régionalistes consistent donc à utiliser les ingrédients de la vie sociétale qui vont de l'histoire à la culture, cette dernière comprise comme toutes les pratiques sociales (religieuses, linguistiques, culinaires, festives ou coutumières) et à les arrimer à un espace géographique qui devient espace de référence de cette identité. Pour l'Istrie, l'enjeu premier de ce travail de « rabattage » est d'inscrire un espace trans-statal en s'appuyant sur la particularité multiethnique et multiculturelle de l'Istrie.

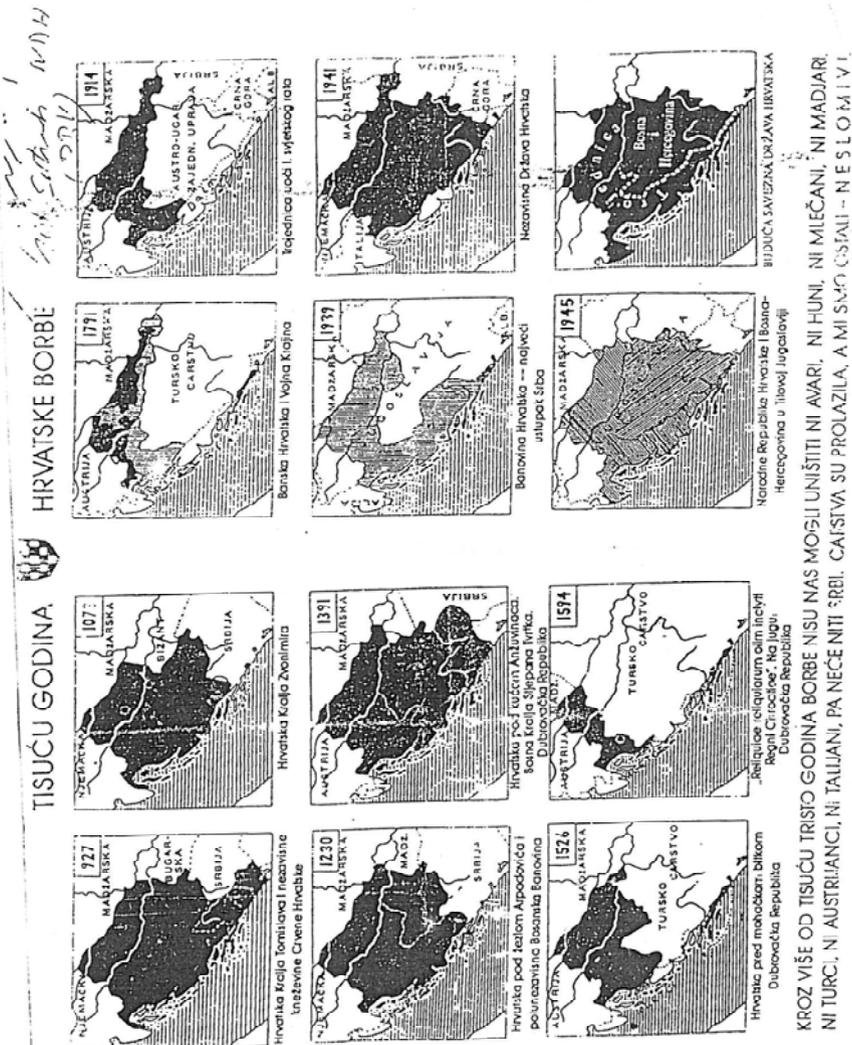
Il me semble que la première dimension du régionalisme istrien est de maintenir une double cohésion : la première entre la majorité slave et la minorité italienne et la deuxième d'échapper à la nouvelle division statale créée par la naissance des deux Etats, croate et slovène. Un autre enjeu réside dans la revendication d'un pouvoir administratif et politique accru pour la région notamment en ce qui concerne la gestion des revenus économiques, enfin, le régionalisme s'est renforcé dans la relation complexe et conflictuelle avec l'Etat central croate en construction sous l'ère Tudjman. Dans son rapport à un contexte plus englobant dont nous avons parlé plus haut, le régionalisme istrien s'est développé dans le cadre plus général des Eurorégions.

Voici quelques éléments qui constituent les points cruciaux qui sont à la base du succès du régionalisme istrien dans les années nonante.

Sept sujets, développés par Bellamy dans son chapitre consacré au régionalisme istrien (2003, p. 121 à 131) et qui font référence aux diverses dimensions présentes dans toute discussion régionaliste, sont essentiels, ce sont :

1. La *particularité historique de la région*. Nous avons vu que l'Istrie, bien que peuplée de slaves depuis de nombreux siècles, ne s'est trouvée réunie à la Croatie qu'après la Deuxième Guerre mondiale. Cette réalité est rappelée dans le programme politique de la Diète Démocratique Istrienne (DDI/IDS) qui place d'emblée l'Istrie dans son particularisme historique: «L'Istrie jouit d'une identité régionale bien prononcée et bien distincte reconnue depuis plus de 2'000 ans» (1991 : 36). Puis, le programme souligne que «le droit historique» à la réalisation du régionalisme aujourd'hui découle des diverses dénominations qui ont été utilisées en Istrie: «Regione romana, Marca, Marcontea, Dipartimento, Circondario, Regione autonoma, Distretto, ecc.». (p. 36) Ici se révèle l'importance d'être nommé de manière distinctive pour justifier le fait de se vivre et de se penser comme tel.

L'enjeu du récit historique régionaliste est de retracer le parcours séculaire qui a conduit la région à son rattachement à la Croatie. Ici, il s'agit de mettre en évidence que ce rattachement est très récent (1945, 1954) et, pour certains tout au moins, volontaire (donc potentiellement réversible) comme me le soulignait un informateur: «L'Istrie n'a jamais fait partie de la Croatie. Mais la période du fascisme a été très dure pour tout le monde et en particulier pour les Croates de l'intérieur de la péninsule, c'est pourquoi beaucoup d'Istriens, Croates et Italiens, ont rejoint les partisans pour libérer cette terre des fascistes. C'est pour fuir le fascisme que les Istriens ont choisi de se joindre à la Croatie dans l'ex-Yougoslavie. Ce n'était pas pour des motifs ethniques ou historiques mais pour des motifs de classe sociale. Ils voulaient le socialisme ». Ce récit se fait d'ailleurs autant sur un mode visuel que narratif à l'aide d'un subtil jeu de cartes. Il en est une notamment, exposée dans un local de la DDI mais également dans un café tenu par une famille affirmant publiquement sa conviction régionaliste. C'est la reproduction d'une carte diffusée par des nostalgiques du régime oustachi ; elle retrace les heurts et malheurs de l'Etat croate mais en même temps, montre clairement la non-appartenance de l'Istrie à la Croatie au fil des siècles. Si l'on sait que, pour beaucoup de militants régionalistes, le HDZ est considéré comme l'héritier politique du mouvement d'Ante Pavelic, l'exposition d'une telle carte ne manque pas de piquant.



Source : carte Oustachis, Umago/Umag, bureau de la DDI, 1995

Un autre élément dans le récit consiste à rappeler que sous l'empire austro-hongrois, l'Istrie était rattachée à l'Autriche (Cisleithanie) alors que le reste de la Croatie dépendait du royaume hongrois (Transleithanie). Ce rappel vise à expliquer que la tolérance pluriculturelle si souvent invoquée comme caractéristique istrienne, trouve ses racines dans ce partage. Cette aura de tolérance autrichienne affleure dans les discussions informelles, notamment lorsque mes interlocuteurs parlent des différentes langues imposées (l'italien par l'Etat mussolinien, le serbo-croate par l'Etat yougoslave) et par l'italianisation et la slavisation des noms et prénoms. Rien de comparable avec les Autrichiens<sup>63</sup>.

Cette dimension de l'histoire istrienne, à savoir le sentiment de n'être rattaché à la Croatie que « depuis peu » est un des motifs narratifs que les gens mentionnent sous toutes sortes de formes. Nous venons de voir l'usage d'une carte oustachi montrant le rattachement récent. C'est aussi avec humour qu'il y est fait référence. Ainsi cet interlocuteur qui me disait vérifier chaque jour dans le journal s'il appartenait toujours à l'Etat croate, la succession des Etats présents en Istrie au cours de l'histoire étant telle qu'il avait de la peine à suivre... Ou encore cet autre plus désabusé me disant, en substance : « Vous savez il y a eu les Vénitiens, les Autrichiens, les Italiens, les Yougoslaves, ils ont tous disparu il n'y a pas de raison que l'Etat croate qui s'installe aujourd'hui dure plus longtemps ».

2. *L'Istrie est bien définie géographiquement.* En effet, même si la définition juridico-politique de l'Istrie donne lieu à controverses, la péninsule est remarquablement « visible » sur n'importe quelle carte. Entourée de l'Adriatique, elle est de plus séparée du reste de la Croatie par le Mont Uc(tch)ka, franchissable par un col ou le tunnel. Il est d'ailleurs frappant de constater que lorsque les gens parlent de Croates venus de l'intérieur du pays, de Slavonie ou de Zagreb, ou même de Bosnie, ils parlent de « ceux de l'autre côté du tunnel ». Cette lisibilité de l'espace territorial est indéniablement un facteur permettant aux gens de se sentir « chez eux », même si la définition territoriale précise de ce « chez soi » peut varier, on l'a vu, en englobant Trieste pour la définition la plus large ou en excluant Fiume/Rijeka et les îles du Quarnero pour la plus restrictive. Il n'en reste pas moins que cette visibilité territoriale permet d'ancrer et de projeter sur un espace précis une identité istrienne particulière et l'on retrouve un des paradigmes de la référence régionale souligné par Bernard Poche, à

---

<sup>63</sup> Le souvenir du fait que les Autrichiens avaient favorisé l'ouverture d'écoles en langue croate, est d'ailleurs souvent mentionné comme preuve de leur tolérance au pluriethnisme. Il est vrai qu'au XIX<sup>e</sup>, les Italiens dominant la vie culturelle et économique en Istrie, mirent un certain nombre d'obstacles à l'ouverture et à l'extension de l'enseignement en croate. A titre d'exemple, je renvoie au chapitre consacré aux écoles à Pisino/Pazin au XIX<sup>e</sup> étudié par Vanni d'Alessio (2003 : 154-160).

savoir que « (...) les productions d'une identité collective, en supposant que l'espace régional fonctionne comme une niche écologique au sein de laquelle un ensemble social crée à son usage un ensemble de signes et de représentations. » (1983: 4).

3. L'Istrie repose sur une économie essentiellement *touristique*. Depuis fort longtemps l'Istrie et la côte dalmate attirent les vacanciers étrangers (Allemands, Autrichiens, Italiens) ainsi que les habitants de toute l'ex-Fédération yougoslave. La région connaît une économie prospère essentiellement basée sur le tourisme. Or selon les dirigeants de la DDI, si à l'époque de Tito la région contrôlait entre 40 à 60% de ses revenus, aujourd'hui elle n'en contrôle plus que 10% (Masson, 2002 : 243 et Bellamy, 2003 : 125). Damir Kajin, président diétin de l'assemblée du comté istrien, déclarait en août 1997 que la région n'avait jamais été aussi pauvre depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale et que le temps de la décentralisation et de la gestion autonome du 40% du revenu qui avait été en vigueur en 1974 était passé. (Voce du 9 août 1997 : 3). En effet, la gestion des ressources financières par la République de Croatie était une des revendications apparues lors du Printemps croate en 1971. Elle dénonçait la mainmise de Belgrade sur les ressources financières des diverses Républiques. En 1997, Tudjman s'est vu accusé de pratiquer la même politique d'usurpation financière. Cette revendication de pouvoir garder une plus grande partie des revenus financiers de la région était vue par certains opposants au régionalisme comme une preuve d'égoïsme et comme un manque de solidarité face au reste de la nation durement éprouvée économiquement par la guerre.

4. L'Istrie jouit de la *proximité géographique et sociale de l'Europe de l'Ouest*. Cette réalité se traduit par de solides liens notamment avec Trieste où les habitants du nord de la péninsule se rendent régulièrement. Le gouvernement de Tudjman n'accordait que peu d'intérêt à l'intégration de la Croatie à l'espace européen. Pour les Istriens au contraire, le meilleur moyen de lutter contre la nouvelle partition est d'utiliser le créneau européen pour faire entendre leur spécificité. «La DDI est un parti régionaliste qui agit sur le territoire de l'Istrie et des îles istriennes, étatique et territorialement divisé entre les Républiques de Croatie, de Slovénie et d'Italie, mais uni par ses caractéristiques historiques, culturelles, géographiques, ethniques, économiques et écologiques, communes à toute la zone». (DDI, 1991 : 36). Si le bénéfice matériel de la reconnaissance de l'Istrie comme Eurorégion est faible, elle a par contre une forte valeur symbolique ; c'est du moins ce qu'exprimait un membre actif du mouvement rencontré en 1995: « La reconnaissance comme Eurorégion ne nous a rien amené matériellement, pourtant l'Istrie est entrée dans l'Europe et ainsi, formellement, l'Europe a soutenu l'idée de citoyenneté défendue en Istrie contrairement à celle qui prévaut en Croatie ». De

fait, cette reconnaissance a été largement passée sous silence par Zagreb qui semblait y voir l'expression séparatiste de la région, mais par contre fortement revendiquée par la DDI qui voit ainsi la région prendre le rôle de laboratoire de la construction européenne, ainsi que celui de guide permettant peut-être un jour à la Croatie d'être acceptée au sein de l'Union européenne. Si la DDI rappelle l'intangibilité des frontières (y compris la dernière en date), elle se déclare opposée à toute diminution du libre passage. Elle affirme vouloir « (...) s'engager pour le dépassement (*superamento*) des frontières étatiques en Europe et pour la création d'une zone européenne unique... » car « l'Istrie et ses îles font partie depuis toujours de la civilisation européenne<sup>64</sup> ». Or, on l'a vu, cette question des frontières est un point très sensible de la réalité istrienne; si la frontière avec l'Italie est aujourd'hui « entrée dans l'histoire », celle plus récente qui sépare Slovènes et Croates n'a, aux yeux de beaucoup d'Istriens, aucune légitimité, même si, suite à l'entrée de la Slovénie dans l'Union européenne, sa transformation en frontière Schengen entraîne un durcissement administratif et une réduction de la liberté de passage.

5. La présence séculaire d'une population italienne a créé cette *multiculturalité* fortement revendiquée et valorisée par les régionalistes. Aujourd'hui, la minorité italienne est très active, y compris au sein de la DDI même si elle jouit de ses propres institutions ainsi que d'un élu au parlement national (*Sabor*). La défense du multilinguisme est un des points cruciaux du programme des régionalistes de même que la protection des différents dialectes considérés comme des traits distinctifs de l'autochtonie pluriethnique istrienne. Un des points programmatiques est la promotion du bilinguisme, notamment en ce qui concerne l'utilisation paritaire de l'italien dans les écrits officiels, les tribunaux, l'ensemble de l'administration de la région.

La présence de la minorité italienne et son implication dans le développement régionaliste constitue une des particularités du régionalisme istrien. En effet, à mes yeux, une nouvelle identité collective ne se construit pas sans finalité (même si elle n'y est pas réductible). Pour les Italiens, un des enjeux du régionalisme est de former une matrice sociale protectrice face aux dangers d'assimilation. Assimilation redoutée depuis l'exode et la chute numérique de la communauté italienne et nouvelle crainte face à un Etat croate qui ne cache pas son manque d'enthousiasme quant à la protection des

---

<sup>64</sup> S'il ne fait aucun doute que cette région, ainsi que la Croatie, la Slovénie et d'autres pays font partie de l'Europe, il faut entendre ici l'Europe comme Europe occidentale (le programme le précise d'ailleurs plus loin). Cette distinction révèle une autre frontière, plus symbolique celle-là, entre l'Europe occidentale et les Balkans, entité géopolitique floue, surchargée de stigmates, dont le plus répandu est celui de fauteurs de guerre, d'intolérance.

minorités. Même si, dans les années 90, ce n'était pas la minorité italienne qui était principalement visée mais bien la minorité serbe. Le régionalisme istrien, en se construisant sur l'affirmation multiculturelle, permet à la minorité italienne de regagner une visibilité protectrice et un rôle social étouffé pour un temps sous le poids de l'unité fraternelle des années socialistes.

6. *La région est devenue une région distincte grâce au succès politique de la DDI* (p. 127). Ce point mérite commentaire dans la mesure où il éclaire le double mouvement qui accompagne les luttes identitaires. Il consiste à s'appuyer sur un sentiment parfois diffus de particularisme afin de se consolider, ce qui permet au régionalisme de devenir une politique visible. Le soutien électoral dont a bénéficié le mouvement en emportant jusqu'à 72% des voix en 1993 contre 16% pour le HDZ rompt totalement avec ce qui s'est passé dans le reste du pays où le HDZ l'a largement emporté (Masson, 2002: 182). On ne peut imputer ce vote à la seule minorité italienne, mais aussi à l'importance des points mentionnés ci-dessus et à l'extrême méfiance avec laquelle le discours nationaliste a été reçu dans la région.

7. Enfin le dernier point mentionné par Bellamy (2003) est que *l'Istrie a été épargnée par la guerre*. Effectivement, même si la conscription a touché les hommes de la région, il ne s'y déroula aucun combat. C'est une des différences d'avec la Dalmatie qui, elle, a été une des régions très touchées par le conflit, notamment autour de Knin, centre de la rébellion serbe au nord de la Dalmatie<sup>65</sup>. La conséquence en est une critique moins marquée au HDZ qui apparaît davantage comme le parti ayant mené à la libération. L'Istrie a échappé à la lutte d'homogénéisation ethnique mais la guerre eut comme conséquence l'afflux de nombreux réfugiés de Slavonie (de la ville de Vukovar en particulier) et de Bosnie, relogés dans l'infrastructure hôtelière restée intacte.

Dans les années 90, le régionalisme istrien a donc été une des voies d'opposition au nationalisme et au centralisme de Zagreb. Face à la volonté de créer un Etat mono-ethnique, les habitants de la péninsule ont opposé un discours et des actes citoyens fondamentalement basés sur une approche pluriethnique. Tudjman et le HDZ voyaient ce mouvement comme un ennemi intérieur, prônant la division notamment avec ses revendications d'une plus large autonomie. Même s'il n'a jamais été question d'indépendance dans le programme de la DDI, Tudjman, par voix de presse, a régulièrement présenté le mouvement comme une menace pour l'unité croate au moment où celle-ci devait s'unir face au « danger serbe ». L'Istrie faisait courir le risque d'affaiblir la nation qui, menaçait-il dans ses discours, risquait de se voir réincorporée à la Yougoslavie, ce qui pour Tudjman et le

---

<sup>65</sup> La Dalmatie a également un mouvement régionaliste d'importance mais qui n'a ni l'ampleur ni le soutien électoral de celui d'Istrie.

HDZ représentait le pire avenir possible (Masson, 2002 : 244). Or, les nationalistes ont été quelque peu embarrassés pour avancer deux arguments majeurs en faveur de l'appartenance de l'Istrie à la nation croate à savoir la continuité historique et l'ancienneté du peuplement. Nous avons vu que pour ce qui est de l'histoire, il était difficile de trouver des points communs très anciens; quant au peuplement, il était délicat de marteler que son ancienneté, par ailleurs indéniable, faisait de l'Istrie une région à part entière de la nation alors que, dans le même temps, cet argument était refusé aux Serbes de la Krajina.

#### Le mouvement régionaliste de la Diète Démocratique Istrienne (DDI/IDS)

La Diète Démocratique Istrienne (*Istarski Demokratski Sabor*) émerge comme mouvement politique à la fin de 1989 et prend le statut de parti politique le 14 février 1990. Le parti rassemble autour d'un noyau régionaliste toute une série de tendances politiques assez hétéroclites qui convergent autour de positions favorables au libéralisme et à une reconnaissance du pouvoir régional (voir l'annexe 4.1, résumé programmatique de la DDI). Cette pluralité se lit dans son programme, édité en 1991. Il s'engage en faveur d'une autonomie régionale sur le modèle des régions de l'Europe occidentale, d'un principe de citoyenneté plutôt que de nationalité, d'économie de marché et de propriété privée, du droit de co-décision des citoyens sur la répartition des revenus, de démilitarisation de la région ou encore d'égalité de la femme dans la société. (Programme de la DDI, 1991).

Pasquon, dans son étude du mouvement régionaliste istrien, a interviewé certains fondateurs de la DDI. Voici comment deux d'entre eux expriment les raisons de la naissance du mouvement. D'abord Anton Klapcic : « Il est difficile de dire avec précision quand est née l'idée de créer la Diète. Il me semble que l'exigence de fonder un parti régional istrien est née des difficultés causées par les nombreux événements négatifs qui ont touché l'Istrie durant ce siècle. Le premier d'entre eux est certainement l'exode qui eut lieu du temps du fascisme et durant lequel l'Istrie a perdu de nombreux habitants d'origine slave qui émigrèrent soit dans le Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, soit aux USA ou enfin dans diverses régions d'outre-mer. A la fin de la Deuxième Guerre mondiale, l'Istrie a été touchée par le second exode durant lequel la majeure partie de la population d'origine latine a dû quitter l'Istrie pour l'Italie, les USA, l'Australie, etc. C'est vraiment pour cela qu'est née l'idée de fonder la DDI, pour éviter le risque d'un troisième exode. » (1997 : 293).

Loredana Bogliun, quant à elle, exprime la même idée en d'autres termes : « Le moment crucial pour l'histoire de l'Istrie a été celui où s'est créée une solidarité et une alliance ethnique dans la région.

Quant la Yougoslavie était en train de se désagréger à cause des conflits ethniques, en Istrie on s'est dit "ça suffit" ; après tant de divisions, on a ressenti la nécessité et la volonté d'être tous unis. Tous les Istriens, indépendamment de la langue parlée, ont le droit de gouverner cette région, de lui rendre sa dignité par la gestion et la présence de tous, enfin de créer cette alliance interethnique dans le respect de la spécificité ethnique de la région. » (1997 : 296).

Parmi les fondateurs du mouvement, on retrouve certains intellectuels italiens, souvent actifs dans l'Union des Italiens en particulier Loredana Bogliun<sup>66</sup>, une des rares femmes qui jouera un rôle de premier plan dans le mouvement. Le lien entre la minorité italienne et la DDI est donc présent dès le départ même si, officiellement, l'Union se déclare hors-parti. De fait, une branche du Groupe 88 se concentrera sur la création du parti pendant que l'autre, regroupée dans le *Mouvement pour la constituante*, travaillera à la réforme interne de l'Union des Italiens.

D'entrée de jeu, le point fort du programme politique de la Diète est la création d'une région transfrontalière à large autonomie administrative. L'objectif affirmé était de surmonter les divisions nationales et linguistiques entre Slaves et Italiens, mais aussi sociales entre le monde rural et urbain, tout en affirmant les particularités de l'Istrie c'est-à-dire cette multiculturalité historique : « l'Istrie est une région pluriculturelle et plurilingue. La cohabitation pluriséculaire de plusieurs ethnies en Istrie a contribué à former un caractère ethnique particulier qui fait référence à l'autochtonie pluriethnique istrienne ». Celle-ci s'exprime au travers de l'istrianité comprise comme « (...) la conscience spécifique d'une appartenance régionale liée à un territoire et à un destin historique commun ». (Programme de la DDI, 1991 : 38). Pluriculturalisme, plurilinguisme et autonomie transfrontalière sont donc les points forts de l'expression politique -expression parmi d'autres et non exclusive- du régionalisme istrien.

Il faut rappeler que la naissance de la DDI a lieu parallèlement à l'émergence de la lutte d'indépendance des deux Etats concernés, la Croatie et la Slovénie. L'affirmation régionale, transfrontalière et pacifique qui s'affirmait à travers le slogan « Pour la paix, dans une Istrie sans frontières » (Pasquon, 1997 : 50) ne pouvait qu'irriter le pouvoir central en construction, même si le parti a toujours officiellement refusé d'être considéré comme un mouvement autonomiste. Ainsi, dans son programme, la DDI ne remet jamais en cause la souveraineté naissante des deux Etats, mais exige la

---

<sup>66</sup> Parmi les fondateurs, on trouve Ivan Pauletta (premier président de la DDI, aujourd'hui exclu du parti), Elio Martincic (deuxième président), Ivan Jakovcic, qui rapidement prit les rênes du parti et qui devint préfet (*zupano*) de la région dès les premiers succès électoraux de la Diète en 1993 ; Dino Debeljuh, Emil Soldatic, Damir Kajin, etc.

promulgation d'une loi constitutionnelle garantissant à l'Istrie une large unité politique et administrative. Le respect des Etats serait notamment garanti par la perception nationale des impôts mais l'autonomie devrait se marquer par l'absence de postes de frontières et la garantie pour les Istriens de la libre circulation entre les Etats, le droit de travailler et d'acquérir des terrains en quelque endroit que ce soit de la péninsule ainsi que de s'y faire soigner (en particulier à l'hôpital d'Isola/Izola aujourd'hui en Slovénie), etc. Ces revendications n'aboutiront pas.

Au niveau linguistique, la DDI défend le bilinguisme officiel et même l'introduction facultative de l'enseignement des dialectes dans les écoles ; ceci représente un point d'accord majeur avec l'Union des Italiens. D'autre part, la DDI défendra également la restitution des biens des exilés pour autant qu'elle ne lèse pas les acquéreurs successifs.

En 1991, la DDI à peine formée ne se présenta pas aux premières élections « libres ». Ce furent les communistes réformés qui l'emportèrent dans la région. Par contre dès août 1992, la DDI eut quatre élus à la Chambre des députés lors des élections nationales. Mais l'élection phare pour la DDI fut celle, régionale, de 1993 où elle emporta 72% des voix, indication importante de l'écho de la revendication régionale.

**IDS DDI**

**ISTARSKI DEMOKRATSKI SABOR  
DIETA DEMOCRATICA ISTRIANA**

Source : tract électoral 1993

NOSILAC LISTE KANDIDATA ZA ŽUPANIJSKI DOM SABORA:  
CAPOLISTA DEI CANDIDATI PER LA CAMERA DELLE CONTEE:

**Ivan Jakovčič**

NOSILAC LISTE KANDIDATA ZA ŽUPANIJSKU SKUPŠTINU ISTRJE:  
CAPOLISTA DEI CANDIDATI PER IL CONSIGLIO DI CONTEA DELL'ISTRIA:

**Mr. Luciano Delbianco**

LISTA KANDIDATA ZA ČLANOVE ŽUPANIJSKE SKUPŠTINE ISTRJE  
LISTA DEI CANDIDATI PER IL CONSIGLIO DI CONTEA DELL'ISTRIA:

Mr. LUCIANO DELBIANCO IVAN JAKOVČIČ Dr. LOREDANA BOGLIUN DEBELJUH MARIO BEČIČ ELIO VELAN NILAN ULJANIČ IGOR BOŽIČ Mr. JURIO RADIN Mr. BERISLAV ISKRA GIANCARLO ŽUPIC	EMIL SOLDATIČ ARMIDO GEROMETTA ELEUTERIO KOCJANČIČ EDUHO MIHLEVI IVAN FAULETTA TEJANO ŠOPIČ IVAN DRAŠČIČ PETAR JAŠIČ SANDRA BABIČ VIVIANA VIVIANI
---	--

IZBORNE JEDINICE ZA ŽUPANIJSKU SKUPŠTINU ISTRJE:  
UNITÀ ELETTORALI PER IL CONSIGLIO DI CONTEA DELL'ISTRIA:  
KANDIDATI I ZAMJENJIC/CANDIDATI E SOSTITUTE:

I. Damir Kajin	VIII. Franco Bonassin	XV. -
Mladen Kraušć	Mario Rodin	XVI. Roberto Drandič
II. Dino Debeljuh	IX. Dr. Sergio Premate	Ogornj Rabinovič
Mario Caboni	Jožip Zvočič	XVII. Livio Matošević
III. Rita Počekaj	X. Lino Dobrič	Robt Brumetič
Germano Ušbas	Anton Peruško Terinovič	XVIII. Dr. Vido Vivoda
IV. Dušan Gortan	XL. Branko Bičič	Luid Gladari
Livio Jurman	Sotve Vukič Širopeta	XIX. Denis Jelenkovič
V. Marino Folo	XII. Silvan Juran	Petar Rabinovič
Klaudija Kavcigar	Mario Ilijanič	XX. Valter Drandič
VI. Edo Jugovac	XIII. Damir Šturman	Zeljko Barič
Bruno Mihelič	Martin Herak	
VII. Miro Trippar	XIV. Bruno Poropat	
Lucio Pulin	Ilijana Rigo	

Semo kandidati IDS-a jamče  
bolju budućnost za Istru!  
Soltanto i candidati della DDI garantiscono  
un futuro migliore per l'Istria

Possente ovaj listak sa sobom  
na izbori!  
Fortate questo solletino alle elezioni!

Le parlement régional compte 40 représentants et en 1993, il fut composé de 35 élus de la Diète, 3 du HDZ, 1 représentant du parti social-libéral (HSLs) et 1 du HSNZ. Parmi ces élus, on retrouvait 7 élus<sup>67</sup> provenant de la minorité italienne, 6 pour la Diète, et une personne pour le HDZ. La Diète fut largement majoritaire dans les conseils municipaux des 7 villes. Sur les 26 conseillers que compte chaque ville, la DDI remporta 24 sièges à Albona/Labin et Pinguento/Buzet ; 21 à Buie/Buje ; 23 à Parenzo/Porec et Rovigno/Rovinj ; 19 à Pisino, et 23 à Pola/Pula. Dans les 29 communes, la Diète fut aussi confortablement majoritaire sauf au sud-ouest de Pisino/Pazin, à San Pietro in Selva/Sveti Petar u Sumi où elle n'obtint que 9 sièges sur 16<sup>68</sup>. Ce ne fut que sur les îles du Quarnero, à Cherso/Cres et Lussino/Losinj qu'elle obtint seulement 4 sièges et joua donc le rôle d'opposition.

La première direction du comté : le *zupano* (équivalent du préfet) et un *vice-zupano*, ainsi qu'un président et vice-président du conseil, respecta le soutien à la minorité italienne puisque le *zupano* fut Luciano Delbianco et la *vice-zupano* Loredana Bogliun, le président du conseil Damir Kajin et le vice-président Armido Gerometta. La DDI aurait voulu installer le pouvoir régional à Parenzo/Porec qui, du temps de l'Autriche-Hongrie accueillait la Diète provinciale mais le pouvoir central avait choisi Pisino/Pazin. Ce choix, aux yeux des régionalistes, reflétait une volonté de croatisation de la région puisque le centre de l'Istrie est nettement moins pluriculturel.

Au sein du parti, le contrôle du pouvoir entraîna rapidement des crises internes avec l'exclusion de certains membres fondateurs et une relative mise à l'écart des intellectuels. De fait Ivan Jakovcic renforça le pouvoir central au détriment de la démocratie interne au parti et même à la région. En 1996, le parti connut une scission emmenée par le premier *zupano*, Luciano Delbianco, qui fonda son propre parti : le *Forum démocratique istrien*. La divergence majeure résidait dans le refus par le Forum de l'idée d'une région transfrontalière au profit d'un régionalisme istrien exclusivement à l'intérieur de l'Etat croate. Malgré l'affirmation de la multiculturalité et du plurilinguisme comme caractéristique de la région, le Forum ne gagna pas la confiance de la minorité italienne qui soutint (et soutient encore en 2004) la Diète. Le Forum démocratique a sa base électorale essentiellement à Pola/Pula, la plus grande ville de l'Istrie. Son emblème comporte la chèvre, les

---

<sup>67</sup> Parmi eux, outre Loredana Bogliun, on retrouve Elvio Velan, Furio Radin, Armido Gerometta. Pour le HDZ, Giordana Fraccaro.

<sup>68</sup> Cette commune est le lieu d'origine de Juraj Dobrila personnage important du XIX<sup>e</sup> pour la communauté croate puisqu'il oeuvra au développement de l'enseignement en langue croate. En 1887 elle eut une salle de lecture croate ce qui était encore fort rare à l'époque et lors de son inauguration, elle reçut un télégramme de félicitations de l'évêque Strossmayer fervent défenseur du yougoslavisme (d'Alessio, 2003 : 171).

caractères glagolitiques (clin d'œil à la partie slave de l'Istrie pour qui cette écriture garde toute son importance, cf. chapitre sur les langues) et le slogan « avec le Forum de la trimillénaire Pola/Pula vers le vingt et unième siècle »<sup>69</sup>.

Lors des élections régionales de 1997, la Diète maintint sa domination (tout en connaissant un léger fléchissement) dans les villes et les communes, à l'exception de San Pietro in Selve/Sveti Petar u Sumi qui, cette fois, élut un conseil majoritairement HDZ.

A l'assemblée régionale, la répartition des 40 sièges fut la suivante : 26 sièges pour la Diète, 6 pour le HDZ, 2 pour le HSLs, 4 pour le Forum istrien et 2 pour les sociaux-démocrates du SDP.

A Pola/Pula, malgré la constitution du Forum de Delbianco, la Diète obtint encore 15 sièges (le Forum en obtint 6). Il faut souligner que lors de ces élections un nouveau parti, *l'Union démocratique italienne* se présenta sans obtenir aucun siège, mais pour la première fois une opposition politique à la « mainmise » de l'UI sur la minorité italienne se fit jour. Son emblème indique son orientation, puisque sur le drapeau aux couleurs italiennes, est dessiné de manière stylisée le damier croate. Cette suggestion fut vigoureusement refusée par l'UI, comme nous le verrons au chapitre concernant les emblèmes. Pola/Pula est aujourd'hui la ville qui présente la plus grande défiance à l'égard de la Diète puisqu'aux élections de mars 2001, elle la renverra dans l'opposition. La DDI reste le parti majoritaire dans la région avec 28 sièges à l'Assemblée régionale. Le *zupano* est toujours Ivan Jakovcic, président de la DDI et le *vice-zupano* est Giuseppe Rota, figure charismatique de l'Union des Italiens.

Si en 1993, l'accord entre la Diète et l'Union des Italiens était tacite, elle prit une tournure plus officielle par la signature d'un accord entre les deux organismes. La création du *Forum* de Delbianco et l'apparition d'une nouvelle association d'Italiens ne sont certainement pas étrangères à ce besoin de formaliser et d'officialiser un accord. Cet accord contient cinq articles, les quatre premiers soulignent les engagements de la DDI envers la communauté italienne et le dernier concerne le soutien de l'Union à la politique régionaliste. J'en donne ici la traduction car il me semble que l'engagement de la part du parti régionaliste envers la minorité italienne est un des points forts de la spécificité istrienne. Cet accord montre aussi la nécessité pour la minorité d'avoir un soutien politique pour défendre et répercuter au plus haut niveau ses revendications à la fois en tant que minorité nationale et composante autochtone de la région :

---

<sup>69</sup> Pour une présentation plus détaillée de l'histoire interne du parti, je renvoie à l'étude de Pasquon, 1997 : 126-164.

« Article I : La DDI s'engage à œuvrer en faveur des droits de la Communauté nationale italienne dans le cadre de son activité politique dans les communes, villes et dans la région istrienne, de même que dans son action politique plus large.

Article II : La DDI reconnaît l'Union des Italiens comme représentant légitime des intérêts de la Communauté nationale italienne.

Article III : La DDI présentera des candidats de la Communauté nationale italienne sur ses listes électorales pour les conseils communaux, ceux des villes et pour l'Assemblée régionale, sur la base des intérêts communs signés dans ce présent accord, ceci afin de parvenir à une proportion des conseillers de la CNI qui ne soit pas inférieure à celle de 1993.

Article IV : La DDI, d'entente avec l'Union des Italiens et dans l'esprit de l'accord italo-croate sur les droits des minorités, réintègrera les dispositions qui ont été abrogées<sup>70</sup> dans le Statut de la Région istrienne, se référant à la protection des droits acquis par la CNI au plus haut niveau et s'engage à étendre les droits en vigueur dans l'ex-zone B à l'ensemble des lieux d'implantation traditionnelle de la CNI sur l'ensemble du territoire croate.

Article V : l'Union des Italiens reconnaît la Diète Démocratique istrienne comme parti dont le programme et l'action politique reflète les intérêts de la CNI et en soutient donc l'activité. » (Pasquon, 1997 : 168-169).

Le mouvement régionaliste s'inscrit donc en opposition au projet politique du gouvernement central, notamment dans la période où dominait le HDZ de Franjo Tuđman, jusqu'en 2000. En 1995 eut lieu un événement qui cristallisa les divergences entre ces forces politiques. Il s'agit du premier congrès mondial des Istriens organisé en première ligne par Loredana Bogliun. Il se tint à Pola/Pula du 13 au 16 avril 1995 et rassembla 800 personnes dont bon nombre venues de l'étranger (d'Italie, de Slovénie mais aussi des Etats-Unis, du Canada et de l'Australie, lieu privilégié de migration des Croates, Istriens ou non). Ce congrès se déroula en quatre sessions de travail : la culture en Istrie, les jeunes et l'Europe, les stratégies pour le développement de l'Istrie (approche sur le développement de l'économie régionale) et l'Istrie comme région de l'Europe. C'est cette session qui provoqua les réactions du HDZ. En effet, sa déclaration finale, en plein accord avec le programme de la Diète, demandait la reconnaissance de l'autonomie régionale par les trois Etats concernés (Slovénie, Croatie et Italie). Une campagne de presse vigoureuse s'ensuivit en Croatie. Le HDZ et le gouvernement, mais aussi une partie de l'opinion publique du pays, se sentirent trahis par cette déclaration. Puis, le manque de patriotisme

---

<sup>70</sup> Il s'agit d'un ensemble de dispositions votées par l'assemblée régionale concernant la protection des minorités et le soutien au bilinguisme qui avaient été déclarées irrecevables par la cour constitutionnelle de Zagreb en 1993 car relevant, à ses yeux, de la compétence nationale et non régionale (voir Pasquon, 1997 : 199-226 pour une présentation détaillée des dix-huit articles que la Cour a refusés).

des Istriens fut dénoncé, car la guerre faisait encore rage en Slavonie et dans la Krajina. L'absence du drapeau national dans le lieu de réunion, le fait qu'il n'y fut pas chanté l'hymne national et que la minute de silence en mémoire des victimes de la « guerre patriotique » n'y soit pas respectée furent les points de la dénonciation. L'agitation fut importante et les menaces personnelles contre Loredana Bogliun nombreuses. De plus, les régionalistes de l'*Alliance démocratique de Fiume* se désolidarisèrent de la Diète à cette occasion, dénonçant son projet de vouloir redessiner les frontières que la lutte antifasciste avait dessinées 50 ans plus tôt (Pasquon, 1997 : 139).

Cet épisode reflète l'état d'esprit qui domina dans les années 90 où le régionalisme, mais aussi le caractère affirmé de la multiculturalité de la région étaient considérés comme une mise en danger de l'union nationale en train de se créer, et encore davantage comme nous l'avons vu au premier chapitre, sur une approche ethnonationale mettant l'accent sur la croacité du pays.

#### Base sociale du régionalisme istrien

Une des premières manifestations de l'existence d'une conscience régionaliste s'est affirmée au travers du recensement de 1991 dans lequel un pourcentage élevé de personnes ont choisi de se déclarer Istriens. Une des questions du recensement portait sur le choix de la nationalité ; or il n'existe pas de nationalité régionale. Les gens qui se sont déclarés istriens l'ont fait en renonçant à toute définition nationale au profit de « l'appartenance régionale »<sup>71</sup>. Un nombre de 41'239 personnes se déclarant istriennes, soit environ 15% de la population, est révélateur de la modification du sentiment d'appartenance. En effet, lors des recensements précédents, le nombre de personnes se déclarant Istriens était assez dérisoire comme en témoigne le tableau (partiel) suivant qui comprend la partie slovène, Fiume/Rijeka et les îles du Quarnero :

	Total	Croates	Slovènes	Italiens	Yougoslaves	App. Rég	Non déclaré	Inconnu
1953	297'666	237'547	11'015	28'397	7'277	0	0	0
1961	386'784	287'825	51'271	20'702	2'378	0	0	0
1971	432'136	303'313	53'922	17'516	12'909	343	4'174	2'955
1981	492'506	304'922	57'652	11'844	60'385	4'573	2'442	7'529
1991	531'322	300'698	60'514	21'995	17'730	41'239	16'255	10'961

In: *La CNI nei censimenti jugoslavi, Etnia VIII (Rovigno)*, p. 157

<sup>71</sup> Lors du recensement de 1991 et celui de 2001, une campagne de presse et d'information a été organisée pour encourager les gens à choisir clairement une appartenance nationale et non régionale.

J'ai volontairement omis les résultats pour les autres nationalités présentes en Istrie.

Ou encore le tableau du comté istrien (*zupanija*) :

	Total	Croates	Slovènes	Italiens	Yougoslaves	App. Rég	Non déclaré	Inconnu
1953	158'220	122'979	4'512	18'981	6'513	0	0	0
1961	176'838	147'256	3'462	14'354	1'400	0	0	0
1971	175'199	139'729	3'084	11'502	4'716	0	2'360	929
1981	188'318	134'892	2'475	7'726	21'800	3'619	915	2'671
1991	204'547	111'596	2'808	15'306	7'301	37'027	6'014	3'113

In: *La CNI nei censimenti jugoslavi, Etnia VIII (Rovigno)*, p. 185.

*Commentaire* : Dans les résultats du recensement de l'Istrie avec la partie slovène, Fiume/Rijeka et le Quarnero, le chiffre des régionaux est de 41'239 (et des Italiens 21'995) et dans l'ensemble de la Croatie, il y a 45'493 régionaux et 21'303 Italiens, donc moins car sans la Slovénie. C'est donc bien dans la région istrienne que se concentrent les régionalistes.

Une première remarque s'impose, celle du passage de la déclaration de yougoslave à régional. On peut penser que les personnes issues d'un mariage mixte ont opté pour une définition régionale toujours avec l'idée de ne pas « trahir » un des siens. Mais cette transition n'explique pas ce fort accroissement de régionaux. Je voudrais donc ici donner les diverses explications qui m'ont été avancées comme ayant présidé à ce choix.

Pour certains se déclarer istriens, c'est clairement éviter de choisir une nationalité, italienne, croate ou slovène. L'expression récurrente est de dire « Je suis istrien, c'est-à-dire ni croate, ni italien », cette affirmation je l'ai entendue aussi bien de la part d'italophones que de croatophones. Elle n'est d'ailleurs pas le propre des Istriens. Ainsi Magris et Ara dans leur ouvrage sur l'identité de frontière (1991) soulignent une même logique de définition de soi par la négative : « Comme l'Autrichien de Musil, qui était – c'est Musil lui-même qui le dit – un Austro-Hongrois moins le Hongrois, c'est-à-dire le résultat d'une soustraction, le Triestin lui aussi a du mal à se définir en termes positifs ; il lui est plus facile de proclamer ce qu'il n'est pas, ce qui le différencie de toute autre réalité, que de décliner son identité » (p. 11).

En fait, la déclaration d'identité par la négative contient un élément de distanciation tant de l'Italie que de la Croatie. Pour ce qui est de la

Croatie, on peut avancer que refuser de se déclarer croate dans les années 90 était une expression critique vis-à-vis du nationalisme de l'ère Tadjman, témoin ce journaliste de *Glas istre*, le journal local en langue croate, qui me disait se déclarer istrien tout en se sentant croate mais « un croate un peu différent qui n'a pas la frustration d'un grand état, d'une Croatie idéale ; nous sommes croates mais plus calmes, plus raisonnables ». Pour d'autres, c'est la critique à l'Etat italien qui domine ; des italophones m'ont dit ne se sentir en rien proches des Italiens de l'Italie et donc ne pouvaient se déclarer tels.

Le régionalisme dans sa définition par la négative ouvre une troisième voie qui permet de s'affirmer autre. La Diète démocratique istrienne a su canaliser cet espoir en le traduisant par la revendication politique de l'autonomie régionale transfrontalière comme échappatoire à toute mainmise nationale trop serrée.

Une autre définition, tout aussi fréquente, consiste à dire « Je suis istrien, car je suis croate et italien ». Ici la logique est celle d'une identité agrégative, syncrétique, multidimensionnelle (plutôt que plurielle car elle forme une unité), revendiquant la pluriculturalité de la région au niveau individuel. Ce qui est commun à la définition précédente c'est le refus de choisir pour un pôle ou un autre. Etre istrien, c'est être quelque chose de plus que la somme des parties. Certains parlent alors « d'identité hybride », mixte voire bâtarde<sup>72</sup>. C'est peut-être parmi eux que se retrouvent le plus de gens issus de mariages mixtes. Cette mixité est vue comme une richesse par rapport à une approche qui ne mettrait l'accent que sur une des composantes. Certains intellectuels comme Loredana Bogliun ou Fulvio Suran (1993, 1995 du Centre de recherche historique) ont tenté d'élaborer une approche théorique de l'identité istrienne en parlant notamment « d'identité ethnique istrienne » voire « d'ethnie istrienne » (Bogliun, 1994 : 166). Dans un premier temps, Bogliun définit l'istrianité comme « (...) le rapport complémentaire existant dans la région entre les composants culturels issus de la *matrice istrovénitienne* et ceux issus de la *matrice istroslave* du territoire » (1994 : 166). Etre istrien, c'est alors se sentir porteur de cette pluralité vécue comme un tout cohérent. Pourtant l'idée d'une ethnie istrienne ne se retrouve jamais exprimée dans le discours commun et même lorsque j'interrogeais des intellectuels dirigeants du l'Union des Italiens ou de la Diète, leurs réponses face à l'existence d'une ethnie istrienne étaient variables. Rares sont ceux qui se reconnaissent dans une telle définition. D'ailleurs Bogliun elle-même, toujours dans son ouvrage consacré à l'identité ethnique, souligne que « l'istrianité qui n'est pas un concept ethniquement homogène, possède un contenu culturellement diversifié. L'ethnie istrienne se reconnaît dans l'appartenance commune au territoire istrien, avec une histoire commune, alors que

---

<sup>72</sup> La personne qui utilisait cette expression le faisait en plagiant les Afro-Américains et en affirmant que *bastard is beautiful*.

l'héritage culturel est divers. L'héritage culturel slave et italien a quelque chose de commun (par exemple la religion et les styles de vie) et des éléments distincts (les langues et dialectes de la composante italienne et ceux de la composante slave). Ces deux réalités ethno-culturelles, partageant le même territoire et la même histoire, se vivent en Istrie comme *deux cultures complémentaires* avec une face d'intersection mixte. Le mixte, dérivé de l'enchevêtrement des éléments culturels du monde italien et du monde slave, représente le produit des interactions interethniques et inter-culturelles. » (1994 : 167).

Par ailleurs, d'autres personnes m'ont dit se sentir istriennes tout en ayant fait le choix d'une nationalité. Pour ceux qui ont adopté la nationalité italienne, et ils furent nombreux puisque l'autre aspect frappant du recensement de 1991 fut l'augmentation de la minorité, ce fut le plus souvent le choix de personnes actives dans le tissu associatif italien et dont la dominante identitaire était de se sentir membres d'une minorité constamment menacée depuis l'exode. Le plus souvent, ils se présentent comme istro-italiens. Le choix de la nationalité ne signifie pas un éloignement du régionalisme politique car, nous l'avons vu, la Diète jouit d'un appui sans faille de l'Union des Italiens qui voit dans ce parti une voie plus sûre vers une démocratie naissante nécessaire au respect des minorités. Mais se déclarer italien marque sans doute un attachement plus ferme à la « Nation-mère » italienne.

Enfin d'autres ont opté pour la nationalité croate tout en se sentant par ailleurs istriens. Ces gens, généralement peu inquiets face au gouvernement, ont fait ce choix par allégeance à leur nation, tout en soulignant leur attachement à la région et se présentent comme istro-slaves.

Il ne faut par ailleurs pas oublier que pour certains, plus rares, parler d'istrianité, d'identité istrienne est un non-sens : « on ne peut être istrien, on est soit croate, soit italien » me disait l'un d'entre eux qui ne cachait pas ses sympathies pour le HDZ. Une autre personne tenait à peu près le même propos mais dans l'autre camp, si je puis dire, puisqu'à ses yeux « l'istrianité est une invention sans fondement, l'Istrie étant essentiellement italienne ». Ce type de déclaration, jugée immédiatement comme irrédentiste, est plutôt rare. Et quand elle est le fait d'un dirigeant italien, tel que le vice-premier ministre Gianfranco Fini (ex MSI) en 2004, déclarant que « l'Istrie, Fiume/Rijeka et la Dalmatie ont toujours été italiennes », l'Union des Italiens s'empresse de dénoncer de tels propos. (Voce des 14 et 16 octobre 2004).

On voit donc que si le recensement permet de comptabiliser une tendance, il ne permet pas d'en voir toutes les subtilités ni les jeux

identitaires. En fait, le recensement a permis à un ensemble de personnes d'exprimer une appartenance sociale régionale comme expression d'un refus ou d'une impossibilité à se définir nationalement, ceci dans le contexte particulier des années quatre-vingt-dix où, pour l'Etat-nation en construction, le décompte identitaire prenait une valeur légitimante. Se déclarer istrien à cette époque représentait bien une stratégie, un enjeu de classement social permettant de se distinguer de la volonté uniformisante du pouvoir central. Cette expression identitaire, que je qualifierai de réactive, critique de la politique de l'Etat, semble attestée. En effet, en 1991, le régionalisme apparaissait comme une alternative possible à ce qui se profilait, c'est-à-dire la construction de l'Etat sur une « croacité dure ». En 2001 le gouvernement ayant changé, la guerre étant terminée depuis quatre ans, le danger de se voir associer aux nationalistes étant passé, la déclaration régionale perdait une part de son importance, ce qui explique en partie la chute du nombre de déclarations régionales dans le recensement de 2001. Ainsi, le nombre de régionaux dans le comté d'Istrie uniquement est passé de 37'027 en 1991 à 21'978 *ethnically uncommitted* dont 8'865 istriens<sup>73</sup> en 2001. Pour la présentation détaillée du recensement par « appartenance ethnique » voir l'annexe 4.2 tirée du site [www.dzs.hr/eng/census/census2001.htm](http://www.dzs.hr/eng/census/census2001.htm), consulté en 2003.

Si la déclaration d'appartenance régionale s'est en partie construite comme stratégie durant une période politique particulière, il n'en reste pas moins que les habitants de l'Istrie se reconnaissent encore aujourd'hui majoritairement dans une identité istrienne. Je voudrais maintenant voir sur quels ingrédients culturels cette identité était et est toujours affirmée.

Il me faut donc parler des valeurs partagées que les habitants mettent en avant comme autodéfinition. Ces valeurs sont exprimées aussi bien par des membres actifs de la minorité italienne, du mouvement régionaliste que par des gens non engagés voire opposés politiquement à la DDI mais qui se reconnaissent pourtant comme istriens. Ces valeurs sont : la tolérance, la convivialité, un esprit démocratique, la fierté d'être membres d'une société pluriculturelle, un esprit travailleur et enfin un certain pragmatisme face aux événements, se traduisant par l'expression « vivre et laisser vivre ». J'aurai l'occasion de développer ces différents traits (considérés comme particularismes) en abordant les différents aspects de la vie sociale dans lesquels ils s'actualisent (ou non). On peut souligner que la plupart d'entre eux sont avancés comme « preuves » d'une approche du monde cosmopolite opposée à celle défendue par le HDZ.

---

<sup>73</sup> Il est difficile d'évaluer combien de gens qui ont choisi de ne pas se définir ethniquement ont omis de préciser qu'ils étaient istriens, et combien de recenseurs n'ont pas mis la précision puisqu'il était interdit de se déclarer régional.

En résumé, être istrien, c'est avoir une identité riche, variée, composite, multiple, loin de l'homogénéisation, du centralisme et de la fermeture en vigueur dans les années quatre-vingt-dix à Zagreb.

Bien sûr, ce qui frappe, c'est l'usage répété des mots de tolérance, de convivialité ou encore de multiculturalisme, comme marques distinctives de la région. Jonas Frykman souligne en parlant de l'Istrie que « (...) le terme de multiculturalisme est devenu prépondérant. Ce qui signifie que les gens ont réussi avec succès à diminuer l'importance de l'histoire, des traditions et de la mémoire collective en faveur du mythe » (2002 : 54). Il ajoute plus loin que « cette interprétation du passé [basée sur la tolérance et l'ouverture] ne peut exister qu'au prix d'une histoire censurée, réécrite et ajustée à la situation actuelle. (...) Il semble qu'en Istrie ce soit une bonne chose que l'histoire réelle soit oubliée » (2002 : 55).

En effet, nous avons vu que la cohabitation historique ne s'est pas vécue dans l'harmonie c'est le moins qu'on puisse dire. Il est d'ailleurs frappant d'entendre les gens raconter dans le même temps tel ou tel aspect de l'histoire mouvementée entre les Italiens et les Slaves et se donner comme exemple de tolérance. Comme cela ne semble pas contradictoire aux yeux de mes interlocuteurs, et c'est un indicateur à mon avis essentiel, j'en déduis qu'il faut comprendre cette tolérance d'aujourd'hui comme une sorte de réponse contemporaine aux difficultés séculaires et à celles qui marquaient les années quatre-vingt-dix. Il me semble fécond d'envisager la mise en valeur de ce trait saillant de la personnalité istrienne que serait la tolérance, davantage comme un outil pour se situer dans le présent, que comme un trait un peu schizophrénique de gens peu sensibles à la logique. Cette tolérance, ce multiculturalisme sont des éléments revendiqués et élevés à valeur emblématique pour le groupe, sans que cela signifie qu'ils soient ni qu'ils aient été réellement vécus. La tolérance n'est pas plus, ni moins, présente en Istrie que partout ailleurs. Les tensions qui traversent les sociétés européennes face aux migrations n'épargnent pas les Istriens qui voient souvent d'un fort mauvais œil l'arrivée de travailleurs venant de l'intérieur de la Croatie, de Bosnie ou encore d'Albanie. Mais ce qui est propre à l'Istrie, c'est que malgré des siècles de rivalité entre les communautés, l'ensemble s'est maintenu<sup>74</sup> et c'est probablement en s'appuyant sur cette réalité que les Istriens revendiquent cette particularité pour la donner en exemple au reste de la Croatie (ou de l'ex-Yougoslavie) et même parfois à l'Europe.

---

<sup>74</sup> Malgré l'intense brassage de population durant tout le XIX<sup>e</sup> siècle.

### 3<sup>ème</sup> partie : Les ressources identitaires et les pratiques sociales

## Chapitre 5 : Les ressources linguistiques

Si je choisis de m'arrêter assez longuement sur les langues en Istrie, ce n'est pas pour entériner le lieu commun qui consiste à voir dans la langue un « trait » identitaire fondamental en soi, mais parce que les acteurs sociaux istriens en font un des lieux « d'investissement identitaire » majeur. Ce rôle de la langue n'est pas un donné actualisé par toutes les collectivités sociales mais il est lié aux expériences historiques, politiques et sociales des locuteurs en présence. En Istrie, les langues et dialectes mais surtout les jeux de langue (bilinguisme vs monolinguisme) prennent valeur exemplaire de l'identité régionale non seulement dans son processus de création, de renforcement de cette identité mais dans le rapport que la région vise à entretenir avec le monde englobant, c'est-à-dire avec les deux nations nouvellement créées, Slovénie et Croatie ainsi que l'Europe unie. La minorité italienne et le mouvement régionaliste de la Diète Démocratique Istrienne, présents dans les deux Etats, revendiquent avec force le bilinguisme (voire le trilinguisme pour la DDI) de l'Istrie.

L'affirmation de Georges Augustins (1994), au premier abord paradoxale, du bilinguisme comme mécanisme propice à l'unité linguistique<sup>75</sup>, m'a conduite à voir dans cette revendication un mécanisme d'unification identitaire propre à la région. Elle permet de créer un ensemble social large et fort et de contourner le danger de séparation entre locuteurs bilingues de la minorité italienne (italien - slovène; italien - croate) et locuteurs monolingues largement dominants dans la société englobante des deux Etats. Pour la minorité italienne, la revendication du bilinguisme officiel est vu comme le moyen de préserver leur langue (et leur culture, immédiatement associée dans leurs propos) d'une disparition annoncée; pour les régionalistes (slaves et italiens), il en va de la sauvegarde de leur particularisme, qui contribue à leurs yeux à les rapprocher d'une intégration européenne souhaitée et considérée comme garante du respect multiculturel.

Il semble donc bien que pour les Istriens, les jeux de langue dont le bilinguisme constitue un des pivots, sont des « lieux de fixation identitaire » (Augustins 1994: 302). Le revendiquer ou au contraire s'y opposer en favorisant l'usage d'une langue nationale unique devient hautement informatif d'une appartenance culturelle et politique et d'un lien particulier avec la société englobante.

---

<sup>75</sup> « Ainsi se découpent des sous-ensembles plus ou moins durables (parlers locaux; accents; argots; formes d'élocution, etc.) dont l'existence pourtant ne remet pas en cause l'unité linguistique, aussi longtemps du moins que des mécanismes unificateurs puissants ne s'y opposent, soit en empêchant que se forment des patois, soit en contraignant au bilinguisme. » (Augustins 1994: 296).

La création récente de l'Etat croate a créé une grave situation d'incertitude pour les diverses minorités (Hongrois, Serbes, etc). Or, comme le souligne Jean Widmer, « lorsque des activités professionnelles, familiales, politiques sont en crise, cette crise ramène aux questions identitaires. Lorsque les sources quotidiennes de sens tarissent, le remède est cherché dans des dimensions qui confinent au sacré: les identités collectives que fournissent l'ethnie, la religion, la langue. » (1993: 81-82).

Aujourd'hui encore, la préoccupation de faire correspondre langue (comprise comme dimension majeure de la culture) et identité nationale ou régionale est un des sujets d'intenses tensions entre les politiciens de Zagreb, de Pisino/Pazin (chef-lieu de l'Istrie) et les représentants de la minorité italienne. Les trois composants politico-culturels mentionnés ne défendent pas la même position en ce qui concerne l'adéquation langue - nation. Pour le gouvernement croate, majoritairement issu de l'Union Démocratique Croate (HDZ), la langue croate est la langue de tous les Croates et même si l'usage officiel des langues minoritaires est inscrit dans la constitution, son application demeure sujette à restriction. Pour la minorité italienne et son porte-parole, l'Union des Italiens (UI), la sauvegarde de l'italien et du bilinguisme en Istrie est indispensable à la sauvegarde de « l'ethnie » (pour reprendre leur propres paroles). Elle traduit son attachement et son lien historico-affectif à la « Nation-mère », l'Italie. Pour les régionalistes de la Diète Démocratique Istrienne, le trilinguisme est l'assise de la multiculturalité régionale; de leur point de vue, sa sauvegarde n'est plus garantie dans le cadre national, mais par l'adhésion à l'Union européenne. Pour les deux premiers acteurs sociaux, la pratique de la langue est vue comme un des traits distinctifs et agrégatifs, d'où l'extrême « sensibilité » à étendre son usage ; alors que pour les régionalistes, la dimension multiculturelle est garantie par la « libre » pratique de plusieurs langues et le refus de s'identifier à un seul idiome au détriment des deux autres.

Il s'agira de confronter ces allégations à l'analyse des pratiques linguistiques familiales, publiques, sociales et officielles pour découvrir comment les protagonistes vivent et appliquent (ou au contraire s'éloignent de) ce qu'ils affirment comme « naturel », c'est-à-dire qu'un citoyen de l'Etat croate nouvellement créé, logiquement et de manière souhaitable doit s'exprimer en croate. A cela, la personne politisée ou engagée dans la défense des droits de la minorité italienne répond que parler l'italien est la condition de la survie de la minorité. En effet, la langue n'est jamais considérée uniquement comme « moyen » de communication entre les humains mais comme porteuse d'un système culturel, d'une histoire et de valeurs. L'intelligentsia italo-istrienne partage pleinement cette vision et ceci d'autant plus fortement que le bilinguisme revendiqué est aujourd'hui menacé par les tendances

centralisatrices et uniformisantes du gouvernement central. Ainsi Nelida Milani-Kruljac, professeur à la faculté d'italianistique de Pola/Pula, qui a mené de nombreuses recherches consacrées au bilinguisme en Istrie, affirme que: « La langue est un facteur d'identification d'une communauté ethnique ; en d'autres termes, la communauté se reconnaît d'abord dans l'usage d'un langage commun et précisément à cause de ce langage, elle se sent séparée (différente) des autres communautés qui utilisent une autre langue. (...) On sait qu'un groupe ethnique existe tant qu'il parle sa propre langue. Effacer (annuler) une langue en passant au monolinguisme et prétendre que l'identité culturelle d'un groupe ethnique reste intègre est impossible. » (1990: 151, traduit par moi). Pour elle, comme pour bien d'autres porte-parole de la minorité, le monolinguisme revendiqué par les forces nationalistes croates prend littéralement valeur d'ethnocide. S'il est sûr qu'une langue ne survit et n'existe que par la pratique des locuteurs, il est pourtant abusif de déduire que sa disparition (négarion) entraînerait la disparition du groupe; par contre, s'en prendre à la langue est effectivement s'attaquer à une des dimensions, une des facettes de la définition de soi et du groupe. Que deviendrait la « réalité » d'une communauté qui ne peut plus se définir, se distinguer de ses voisines ?

Pourtant, cette équation langue - communauté ethnique est facilement contredite par la réalité: Autrichiens et Allemands parlent la même langue sans partager la même histoire, ni se dire de la même ethnique; Québécois, Belges, Suisses romands et Français également; sans parler des différences à l'intérieur d'une même nation parlant une même langue comme l'Allemagne d'aujourd'hui... Il en va de même pour les Slaves d'Istrie qui n'ont pas la même histoire que les Slaves de Zagreb (pour rappel, l'Istrie n'est rattachée à la Yougoslavie que depuis la fin de la deuxième Guerre Mondiale) et aussi pour les Italiens d'Istrie, dont la présence séculaire liée à la domination vénitienne n'est pas à contester mais qui ont une histoire fort différente des Italiens de la « botte ». Quant au système culturel ou aux valeurs que traduirait la langue, même si l'on retient une définition large et floue de la culture comme étant « un système d'idées, de signes, d'associations et de modes de comportements et de communication » (Gellner: 1994: 19), rien ne permet de déduire que la langue en serait porteuse en elle-même. Bien au contraire, il s'agit continuellement de construire ce lien entre langue et culture, de le renforcer, de le fortifier, notamment à l'aide du système scolaire, de la culture « cultivée », des mass-média (qui jouent un rôle capital aujourd'hui), etc.; toutes activités qui, en Istrie, font l'objet de luttes importantes entre la minorité, les régionalistes et le gouvernement.

Nous verrons comment les Slaves du Sud (Yougoslaves) ont créé au cours des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> ce qu'Anderson appelle leur « communauté imaginée » à l'aide de l'unification de la langue. En effet, la création du

serbo-croate illustre le mouvement étudié par des auteurs comme Gellner, Anderson et Hobsbawm. Ils ont tous souligné l'importance capitale de l'unification linguistique et de la diffusion de l'écrit dans le développement d'un sentiment d'appartenance commune (avant d'être nationale) et d'une capacité à « construire effectivement des solidarités particulières » (Anderson 1996: 138). Cette base linguistique commune, qui s'est développée en même temps que la généralisation de la scolarité, a permis en effet que se développent une interconnaissance accrue, une mobilité de personnes et d'idées (que Gellner considère comme un des facteurs majeurs nécessaires à l'industrialisation) qui contribuèrent fortement à développer le sentiment des Slaves du Sud de former une communauté unie et distincte des autres composants de l'Empire austro-hongrois auquel ils étaient soumis. En 1867 (date du compromis austro-hongrois), aucune langue n'était interdite dans l'Empire ; au contraire elles étaient protégées par la constitution adoptée en décembre 1867, dont l'article 19, paragraphes 1 et 2, disait explicitement: « Toutes les ethnies (*Volksstämme*) de l'Etat sont égales en droits et chaque ethnie a un droit imprescriptible à défendre et à cultiver sa nationalité et sa langue »; « L'égalité de toutes les langues en usage dans les pays de la monarchie (*Landesübliche Sprachen*) dans les écoles, l'administration et la vie publique, est reconnue par l'Etat. » (cité par Michel 1995: 44). Pourtant, les langues du pouvoir (politique et judiciaire) ainsi que celles de l'élite lettrée étaient l'allemand et le latin (et pour la Transleithanie soumise à Budapest, le hongrois). Les langues administratives, elles, étaient les langues régionales dominantes; ainsi l'administration en Istrie, Dalmatie et Trieste utilisait-elle l'italien (Michel 1995: 4), au grand mécontentement des Slaves dominés.

Si l'adéquation langue - culture n'est nullement un fait *allant de soi* mais l'expression d'un désir historiquement et socialement marqué et souvent loin d'être vérifié dans la pratique, il n'en reste pas moins que la langue joue un rôle distinctif certain. Cette distinction se renforce quand s'y rattachent d'autres éléments (comme c'est toujours le cas puisqu'une langue n'existe pas en dehors de son temps et de sa pratique). Ainsi Hobsbawm souligne-t-il avec bon sens que la langue devient un critère d'appartenance, essentiellement lorsqu'elle coïncide avec d'autres raisons de se démarquer d'une ou d'autres communautés: « Quand il n'y a pas d'autre langue à portée de voix, l'idiome utilisé n'est pas tant un critère d'appartenance à un groupe qu'une chose que tout le monde a, comme tout le monde a des jambes. Quand plusieurs langues coexistent, le multilinguisme peut être tellement normal que le fait pour l'individu de se reconnaître exclusivement dans un idiome est totalement arbitraire (...) » (Hobsbawm 1996: 76). En Istrie, des facteurs historiques (mais ce ne sont pas les seuls) ont contribué et peut-être contribuent encore à renforcer la valeur distinctive du langage. En effet, la langue d'usage reste souvent associée aux systèmes politiques qui se sont succédés et qui ont chaque fois eu

recours à une politique linguistique violemment répressive même si, bien sûr, elle n'était pas forcément partagée par les locuteurs. Ainsi aujourd'hui encore, les équations italien = fascisme et slave = communisme restent de mise dans certains écrits ou remarques qui m'ont été faites, tant par des membres de la minorité que de la majorité slave ou des exilés. Le souvenir reste vif du fascisme mussolinien qui a interdit l'usage public du croate, qui a fermé les écoles slaves, interdit leurs associations culturelles, ôté toutes enseignes ou inscriptions lapidaires dans cette langue, de même que celui des communistes qui, tout au moins au début, considéraient avec suspicion les locuteurs italiens.

Enfin, l'aspect construit, historiquement situé, politiquement instrumentalisé des jeux de langue n'empêche nullement un attachement affectif de chaque locuteur à sa langue et, plus important encore, que ce lien profondément intime ait généré « une certaine identification *culturelle* populaire avec une langue ou avec un complexe de dialectes manifestement liés, particuliers à un ensemble de communautés et [qui] les distinguent de leurs voisines (...) » (Hobsbawm 1996: 71). Si la langue est devenue aussi facilement un élément central de la définition de la nationalité (sans adéquation absolue, nous le verrons en étudiant les recensements), c'est que sa création, son unification, son imposition (mais aussi toutes les résistances à l'homogénéisation) ont pu bénéficier de cet attachement profond que chacun ressent pour ce moyen d'expression majeur d'être avec les autres (c'est-à-dire avec les mêmes). Ou encore, comme le dit Oriol: « Choisir, donc, de parler "sa" langue (ou d'y renoncer, ou de s'y refuser) chaque fois que la situation ne l'implique ni ne l'impose de façon nécessaire, c'est beaucoup signifier, quel que soit, par ailleurs, le contenu explicite de ce qu'on formule. Chaque acte d'énonciation invoque forcément la relation du sujet à une communauté nationale ou culturelle porteuse de ressources symboliques capables d'appeler la réitération indéfinie de l'adhésion personnelle. » (1985: 345). L'étude des jeux de langue qui s'opèrent quotidiennement en Istrie illustrera la labilité des pratiques et montrera comment les acteurs opèrent leurs choix linguistiques en fonction de projets identitaires et de leurs besoins de reconnaissance sociale.

### Situation linguistique en Istrie

Faire un état des lieux de la situation linguistique fait courir le risque de brosser un tableau incomplet, ou plus exactement imprécis, notamment en ce qui concerne le nombre et la répartition des locuteurs plurilingues. Nous savons par l'analyse des recensements que la connaissance et la pratique d'une langue et la déclaration de la nationalité ne coïncident pas toujours (certains se sont déclarés Croates tout en ne sachant que

peu la langue, de même qu'il y a plus d'italophones que de gens de nationalité italienne) et il est parfois difficile de distinguer avec certitude la langue maternelle de la langue d'usage. Voyons pourtant quels sont les langues et dialectes couramment parlés sur le territoire.

#### *Les langues en présence*

Langues et dialectes d'origine slave:

- le croate et les divers dialectes, le *kajkavien* (plutôt près de la frontière slovène), le *tchakavien* (Istrie intérieure) et le *chtokavien*, ce dernier plus répandu en Dalmatie;
- le slovène et les dialectes slovènes;
- les autres variétés slaves et non slaves (la langue serbe, avec sa prononciation en ékavien, le bosniaque et l'albanais).

Langues et dialectes d'origine latine

- l'italien standard;
- le dialecte régional principal, *l'istroveneto*;
- le dialecte *istroromanzo*, peu diffusé géographiquement mais encore en vigueur dans quelques bourgades proches de la côte: Valle/Bale, Rovigno/Rovinj, Gallesano/Galizana et Dignano/Vodnjan;
- *l'istroroumano* parlé en Istrie nord orientale.

Le croate et le slovène sont les langues dominantes sur le territoire des deux Etats. Ce sont les langues publiques, officielles (administratives, judiciaires) généralement utilisées sur les lieux de travail et par les médias nationaux. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale et l'exode massif de la population italophone, l'usage public et quotidien de l'italien standard a connu une chute très nette. Ceci reflète une situation sociale défavorable de la langue italienne par rapport au croate et au slovène. Le concept de diglossie, défini par Ferguson en 1959, permet l'étude des différences sociales et fonctionnelles des langues en présence (cité par Milani 1990: 36-37) mais non de leurs différences linguistiques. La diglossie concerne également le statut social différencié d'un dialecte et d'une langue d'un même système linguistique (l'italien et l'istroveneto). Cette réalité diglossique entre croate/slovène et italien standard est considérée par les italophones militants de l'Union des Italiens et de la Diète Démocratique Istrienne comme une entrave au bilinguisme équilibré et réel. « Cette évolution de diglossie accentuée se manifeste comme un obstacle au maintien de l'italien standard et une camisole de force mise à l'évolution vers un bilinguisme véritable », dit en substance Milani (1990: 42).

Quant à l'italien standard, c'est par excellence la langue de l'école. Son usage officiel se marque dans la toponymie bilingue des villes de la côte, dans les publications officielles des communes reconnues bilingues (c'est le cas de Buie/Buje, de la plupart des petites villes côtières et de

quelques villages comme Dignano/Vodnjan, Gallesano et Sissano/Sisan). L'usage de l'italien standard est l'objet de tous les efforts de l'UI et reste la langue de prédilection de toutes leurs manifestations culturelles, de leurs publications (quotidien *La Voce del Popolo*, bi-mensuel *Panorama* et revue littéraire *Battana*), des programmes des radios locales et de la TV de Capodistria/Koper, Pola/Pula et Fiume/Rijeka (même si certaines émissions sont en istroveneto ou en dialecte polésin). Toutes les conférences, assemblées et réunions se déroulent en italien standard, de même que les représentations au théâtre de Fiume/Rijeka *Dramma italiano di Fiume*. L'italien standard est également en usage avec les touristes. Mais son plus grand canal de diffusion reste la télévision italienne, très regardée en Istrie. Il faut donc constater que pour les italophones, la hiérarchie d'usage, nettement favorable aux langues slaves, ne correspond pas à leur hiérarchie puisque l'italien standard reste, à leurs yeux, la langue de culture par excellence, véhiculant une riche tradition littéraire ce qui rend impossible son classement en « langue basse », comme le voudrait la pratique sociale.

L'istroveneto est le dialecte le plus répandu dans la région. C'est la langue transfrontalière par excellence ; elle est parlée par toute la communauté italophone et par bon nombre de slavophones. En situation de rencontre interculturelle, c'est lui qui supplante l'usage de l'italien standard, même dans les situations officielles (réunions communales, tribunaux...).

Milani Kruljac (1990: 68-69) dresse un tableau des usages langagiers depuis la fin de la deuxième Guerre Mondiale. On y découvre les changements intergénérationnels les plus importants.

Pour les italophones de l'immédiat après-guerre, l'istroveneto était la langue d'usage et dominait pour toutes les fonctions, y compris dans l'administration. Comme cette génération avait une connaissance très limitée du croato-serbe, considéré alors comme « langue de survie » (p. 68), il serait abusif de parler d'une génération bilingue. Ce n'est qu'à la génération suivante que le bilinguisme s'est développé, l'istroveneto restant la langue familiale et le croate/slovène devenant la langue sociale. Pour la troisième génération, souvent issue de mariages mixtes, il devient difficile de savoir quelle est la langue maternelle de l'enfant tant celui-ci est immergé dans les deux systèmes linguistiques imbriqués. Cette génération connaît une situation de « bilinguisme naturel » où les deux codes sont appris simultanément (contrairement à la génération précédente où le croate /slovène était appris à l'école).

Quant aux slavophones de la première génération d'après-guerre, vivant sur la côte ou dans l'intérieur proche de celle-ci, ils avaient une bonne connaissance et pratique de l'istroveneto. La deuxième

génération était monolingue (langue et dialecte slave), notamment chez les nombreux migrants venus de toute la Yougoslavie ou les slavophones monolingues qui s'étaient déplacés de l'Istrie intérieure vers la côte, pour la repeupler après l'exode. Par contre, la troisième génération, outre les enfants de mariages mixtes déjà cités, a bénéficié du développement de l'enseignement de l'italien dans les écoles croates, de l'extension du tourisme et de la réception de la TV italienne, et connaît donc mieux l'italien standard que le dialecte istroveneto.

Cette présentation de l'évolution de la situation linguistique montre déjà les difficultés à catégoriser les locuteurs en monolingues, bilingues ou plurilingues. Il faut donc, au risque d'être réducteur, tenter de définir ici le bilinguisme. Si l'on s'en tient à la définition courante désignant la capacité du locuteur d'utiliser de manière semblable deux langues standards différentes (italien et croate/slovène), le bilinguisme « dialectal » étant celle d'utiliser la langue et le dialecte d'un même système (croate et tchakavien), alors toute l'Istrie est bilingue, puisque la plupart des locuteurs istriens parlent au moins un dialecte (qu'il soit d'origine slave ou latine) et une des langues standards. Cette définition pourtant large ne suffit pas car, alors, comment définir un locuteur qui parle deux dialectes issus de deux systèmes linguistiques (l'istroveneto et le tchakavien) ? Je propose d'utiliser le néologisme peu élégant mais pratique de « bidialectalisme ». Reste encore à nommer la situation, courante chez les Slaves, qui est de connaître une langue standard slave et l'istroveneto, dialecte d'un autre système (beaucoup plus rare serait la configuration d'un locuteur parlant l'italien standard et le tchakavien). Je propose d'inclure ce cas de figure dans la définition large du bilinguisme la connaissance de deux systèmes linguistiques fort éloignés l'un de l'autre étant indispensable.

En résumé, peut être considéré comme bilingue, tout locuteur qui maîtrise :

- deux langues standards (italien et croate ou slovène) ;
- une langue standard et un dialecte d'un autre système linguistique (croate et istroveneto).

Comme « bidialectal », tout locuteur qui maîtrise :

- deux dialectes de systèmes linguistiques différents (istroveneto et tchakavien).

Et comme « bilingue dialectal », celui qui maîtrise :

- une langue standard et un dialecte du même système linguistique (italien et istroveneto, croate et tchakavien).

Dans cette classification générale, j'ai volontairement omis d'entrer en matière sur la profondeur de la connaissance (orale et écrite) ; ce ne sera que lors de l'analyse de cas précis qu'il sera pertinent de le faire. Enfin, ce que j'ai nommé « bilinguisme dialectal », langue et dialecte du

même système, est considéré par mes interlocuteurs comme du bilinguisme pur et simple. Et ceci de manière d'autant plus convaincue lorsqu'il s'agit d'un interlocuteur valorisant la réalité multiculturelle de l'Istrie, bien évidemment... Il faut encore tenir compte de la situation d'apprentissage des langues, savoir s'il s'est fait de manière simultanée ou successive, si le locuteur a baigné dès son enfance dans un milieu bilingue ou si il a appris la deuxième langue à l'école seulement. Sans trop juger le degré de compétence linguistique, on peut parler de « bilinguisme équilibré » ou de « bilinguisme dominant » suivant le niveau de connaissance. Le « bilinguisme équilibré » suppose une connaissance égale (sans tenir compte de la profondeur, degré universitaire ou scolarité obligatoire) alors que le « bilinguisme dominant » révèle une connaissance plus solide d'un des deux codes (c'est le cas le plus fréquent en Istrie). J'emprunte ces niveaux à Milani (1990: 52-53) dans la mesure où ils nous aideront à décrypter la réalité polymorphe des locuteurs.

#### Répartition des locuteurs

Après l'exode massif des Italiens dans les années 1945-1954, date du rattachement de la partie nord-ouest de l'Istrie, dite zone B, à la Yougoslavie, le nombre des locuteurs de langue maternelle italienne (istroveneto) et de ceux qui se déclaraient Italiens a chuté fortement dans les recensements<sup>76</sup>. Les locuteurs italophones s'étaient concentrés essentiellement dans les villes côtières, à Fiume/Rijeka et dans les chefs-lieux centraux. Aujourd'hui, ils sont éparpillés sur le territoire, même s'ils restent visiblement présents sur la côte. Cet éparpillement rend d'autant plus difficile une juridiction du bilinguisme unifiée pour toute la région. Il est délicat de dénombrer les locuteurs de langue maternelle italienne (dialecte) et plus encore les locuteurs bilingues (slaves et italo-istriens); mais pour une approximation, je retiendrai les chiffres cités par M. Tremul<sup>77</sup> à l'occasion d'une conférence de la commission sur les langues et cultures devant le Parlement européen le 15 septembre 1993 concernant les Italiens déclarés comme tels au recensement de 1991:

	Nationalité italienne	Langue maternelle italienne
Croatie	21'303	25'541
Slovénie	3'064	4'009
Total	24'367	29'550

Il est intéressant de noter que plus de 5'000 italophones ne se déclarent pas de nationalité italienne et que certains se déclarent de nationalité

<sup>76</sup> Pour rappel, les italophones constituaient environ la moitié de la population, aujourd'hui ce pourcentage est tombé à 2,35% (Milani-Kruljac 1990: 16).

<sup>77</sup> Président du comité directeur (*giunta esecutiva*) de l'UI.

italienne sans savoir la langue mais en lien avec leur histoire familiale et leur choix identitaire d'aujourd'hui.

Nous avons vu précédemment qu'en donnant une définition large du bilinguisme comprenant le bilinguisme dialectal (italien - istroveneto ou croate - tchakavien), la grande majorité des Istriens est alors bilingue. Quant aux Slaves bilingues (croate ou slovène et italien), Milani et Orbanic avancent le chiffre de 60 à 70'000 personnes « spontanément et naturellement bilingues » tout en précisant qu'aucun recensement linguistique n'a permis de confirmer ces chiffres depuis l'après-guerre (1991: 82).

### Historique des langues slaves et italiennes

L'importance de la construction des langues nationales et des enjeux identitaires qui leur sont accolés, m'oblige à retracer brièvement l'évolution des langues slaves dans la mesure où elle revêt encore aujourd'hui une importance cruciale. J'aborderai également, mais plus rapidement le rôle de l'italien dans la péninsule en retraçant à grands traits son évolution.

#### *Du slavon au serbo-croate*

Les tribus croates, fuyant l'avance des Avars, arrivent sur les bords de la Drave et de la Save au VII<sup>e</sup> siècle ; elles pénètrent jusqu'aux cités latines de l'Adriatique et adoptent la religion catholique. Dès le IX<sup>e</sup> siècle, elles utilisent la langue liturgique créée par les frères Cyrille (827-869) et Méthode (-885), le slavon. Cette langue, construite sur la base des parlers slaves de Salonique (lieu d'origine des frères) et d'un dialecte bulgare-macédonien, s'enrichit des parlers locaux au fur et à mesure de leurs déplacements. Avant son départ de Thessalonique, Constantin le Philosophe, plus connu sous le nom de moine Cyrille, crée un nouvel alphabet, le *glagolitique*, à l'aide duquel il traduit et transcrit les textes sacrés en langue slave, dite slavon. Au IX<sup>e</sup>, le pape Adrien II reconnaît la liturgie en slavon notamment pour affaiblir l'Eglise franque, partisane de la liturgie latine, à l'encontre de l'Eglise d'Orient favorable à la christianisation en langue vernaculaire, et afin d'affermir son influence sur l'Illyrie désormais peuplée de Slaves. A la mort de Méthode, ses disciples se rendent en Bulgarie. Sous la direction de Saint Clément, disciple des deux frères, les missionnaires poursuivent l'œuvre de leurs maîtres et élaborent un nouvel alphabet, plus simple, le cyrillique. Ils traduisent du grec des textes sacrés et profanes. C'est de la Bulgarie que la liturgie et la littérature se répandent dans les Balkans. Pourtant, dans le même temps, le pape Etienne V, sous l'influence de l'Eglise germanique, interdit l'usage du slavon, interdiction officiellement entérinée par le Concile de Split en 1060 (Lemarchand 1995: 23-24).

Les catholiques de la Dalmatie et de l'Istrie continuent pourtant jusque tardivement à utiliser le glagolitique parallèlement au latin. Cette fracture alphabétique, qui s'accroît avec celle, religieuse, du schisme de 1054 entre orthodoxes et catholiques, existe encore aujourd'hui puisque les langues nationales s'écrivent soit en alphabet latin (slovène et croate), soit en cyrillique (bulgare, macédonien, serbe), sauf pour le serbo-croate qui utilise les deux.

Le glagolitique est aujourd'hui souvent mentionné par les Croates à des fins distinctives (du cyrillique principalement) ; et c'est avec fierté que les Istriens en parlent, d'autant plus que cette région (avec la Dalmatie) est riche de vestiges visibles le long d'une petite route menant à Pinguente/Buzet (nord-est) et dans certaines églises. Lemarchand (1995: 98-99) rapporte « qu'une théorie élaborée dans cet Etat (en Croatie), attribuée à saint Jérôme, Père de l'Eglise latine né en Dalmatie, l'invention de l'alphabet glagolitique (...). Le maintien, jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, de cet attachement, participa de l'affirmation par les Croates de leur slavité à l'intérieur de l'Eglise catholique et de leur spécificité nationale au sein du royaume de Hongrie » et, peut-on ajouter, de Venise. Ainsi, c'est avec une certaine fierté qu'un homme m'emmena visiter une petite église du XII<sup>e</sup> proche de son village (Marutchitchi) dans laquelle figure son nom de famille en glagolitique (Journal de terrain 97: 4). Cet investissement identitaire du glagolitique est également porté par la revue annuelle de la *Matica Hrvatska*, qui publie régulièrement quelques documents et dont le titre : *Bujchtina*, est écrit dans les deux alphabets latin et glagolitique, pour les éditions de 1997 et 1998. Enfin, la bibliothèque universitaire de Fiume/Rijeka a un espace d'exposition permanente de documents en glagolitique ; il existe aussi une association, « Les amis du patrimoine glagolitique », qui organise régulièrement des conférences; c'était le cas en décembre 1998. Le chercheur Branko Futchitch parlait sur le thème: « La place du patrimoine glagolitique croate en Europe » (La Voce del Popolo, 15 décembre 1998: 10).

L'introduction du latin, langue trop différente des parlers en usage, accéléra le développement d'une langue croate écrite en alphabet latin à l'inverse d'autres régions balkaniques où le slavon joua le rôle de langue « noble » liturgique et littéraire et servit de base au développement des langues nationales. Dès la Renaissance (XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup>) apparut une riche littérature en croate *chtokavien*, particulièrement à Dubrovnik (port indépendant dès le XV<sup>e</sup> avant que Napoléon le rattache aux provinces illyriennes (1806) et qu'il devienne « autrichien » en 1815 (Sellier 1995: 151)). Le premier écrivain d'envergure internationale en langue croate naquit à Split (Dalmatie). Latiniste réputé, Marko Marulitch (1450-1524) publia, en *chtokavien*, une épopée, *Judith* (1501) qui fut rééditée à plusieurs reprises. Cet ouvrage, inspiré de l'histoire croate, parle de la défaite des armées turques à Split, et se présente

comme une œuvre à caractère national, avec des références très explicites à la Bible (Encyclopédie universalis 1997: 28). En 1604, Bartol Kachitch, de dialecte tchakavien,<sup>78</sup> publia, à Rome, la première grammaire croate, *Institutiones linguae illyricae*, en se fondant sur le dialecte chtokavien sur lequel se construira, deux siècles plus tard, le serbo-croate.

La construction d'une langue unifiée débutera par le mouvement culturel illyrien qui donnera naissance à l'idée du yougoslavisme. Il peut y avoir diverses raisons d'avoir appelé ce premier mouvement d'unification linguistique, l'illyrisme. Selon Adler (1997: 21) cette appellation peut reposer sur une croyance faisant du peuple illyrien les ancêtres de tous les Slaves du Sud, ce qui aujourd'hui est nettement démenti (ils le sont de la population albanophone, Sellier 1995: 180). Par contre, l'influence napoléonienne, qui unifia pour la première fois de 1809 à 1813, des territoires croates, slovènes et dalmates sous le nom de *Provinces illyriennes* et qui, en 1810, initia l'enseignement en langue vernaculaire, semble avérée. Enfin, l'expression yougoslavisme fut reprise par Gaj, initiateur croate du mouvement, pour ne pas rester sur la Croatie mais signifier son extension à tous les Slaves du Sud (Adler 1997: 23). Vers 1860, le terme de yougoslavisme se répand, notamment par la publication d'un article de Ratchki (disciple de Strossmayer) intitulé « Le Yougoslavisme », dans lequel il défend l'importance de la réflexion autour de la langue et de sa diffusion par le livre qui, selon lui, « cristallise autour de lui la conscience nationale » (cité par Adler 1997: 25). Gellner (1994) et Anderson (1996) ont aussi souligné cette cristallisation, en relevant l'importance de l'imprimerie et des constructions de langues unifiées dans le développement du sentiment national. Enfin, l'évêque de Djakovo, Josip Strossmayer (1815-1905), autre grand acteur du mouvement yougoslave, donnera toute son assise au concept de yougoslavisme.

Au XIX<sup>e</sup>, parallèlement au réveil des nationalités et le plus souvent pour les servir, se renforça une volonté d'unifier la langue des Slaves du Sud<sup>79</sup>. Quelle était la situation des différentes régions concernées ? La langue croate avait déjà entamé un processus d'écriture en alphabet latin, enrichi de signes diacritiques, avec une orthographe phonétique, en se tenant au plus près de la langue parlée et en s'inspirant des différents dialectes. En Serbie, le slavon était suffisamment proche de la

---

<sup>78</sup> Des Alpes à la mer Noire (Bulgarie comprise), les dialectes sont nombreux mais assez proches les uns des autres pour permettre la compréhension mutuelle. Pour la Croatie, les dialectes de la région de Zagreb et de l'intérieur sont de type *kajkavien*, ceux du nord de la côte adriatique sont de type *tchakavien* avec des emprunts à l'italien (différence basée sur le mot « quoi » qui se dit *kaj* à Zagreb et *tcha* sur la côte). Quant au *chtokavien* (« quoi » se disant *chto*), il était en usage en Herzégovine orientale, en Dalmatie et dans la plus grande partie de la Serbie.

<sup>79</sup> Les Slaves du Sud comprennent les Slovènes, les Croates, les Bosniaques (depuis 1878) et les Serbes selon la définition autrichienne (Adler 1997: 17).

langue parlée pour demeurer jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> seule langue écrite (Garde 1992: 130, Selier 1997: 150). Ainsi, au début du XIX<sup>e</sup>, les Serbes n'écrivaient que le slavo-serbe (en cyrillique), forme du slavons peu influencée par le serbe parlé. La différence entre la langue parlée (les dialectes) et la langue écrite (à l'orthographe compliquée, difficilement accessible au peuple encore peu scolarisé) s'est donc accrue au fil des siècles<sup>80</sup>. Quant aux Slovènes, ils ont leur propre langue proche des parlers slaves archaïques : sa principale différence réside dans l'usage du duel (catégorie particulière du nombre lorsqu'il s'agit de deux personnes) (Sellier 1995: 147).

Pour contrer cet éclatement linguistique, des réformateurs croates et serbes impulsèrent ce que l'on peut qualifier de premier mouvement national à caractère culturel, littéraire et folklorique. Le Serbe Vuk Stefanovitch Karadzitch (1787-1864), partit du principe qu'il fallait écrire comme on parle. Pour ce faire, il renonça au slavo-serbe et adopta comme base le dialecte chtokavien avec une orthographe phonétique en cyrillique (en inventant quelques nouvelles lettres). Karadzitch avait choisi la prononciation iékavienne, plus répandue en Croatie. Les réactions furent vives en Serbie et le peuple s'en tint à la prononciation en vigueur: l'ékavien. Cette distinction reste en usage aujourd'hui et différencie de manière immédiate le parler croate du parler serbe (un enfant se dit *djete* en Croatie et *dete* en Serbie; le temps, *vrijeme* et *vreme*, etc.). Outre cette prononciation, il existe également des différences lexicales. Ainsi le mot pain se dit *kruh* en croate et *hleb* en serbe, le mot train se dit *vlak* en croate et *voz* en serbe, etc. Se tromper dans le choix du mot ou de la prononciation révèle une méconnaissance (c'était mon cas, m'initiant à la langue serbo-croate plutôt que croato-serbe!) ou peut prendre une valeur de provocation auprès de certains...

Le Croate Ljudevit Gaj (1809-1872), un des créateurs de la langue croate, encouragea ses compatriotes, dès 1835, à abandonner les dialectes de l'ouest (tchakavien et kajkavien) au profit du chtokavien, qu'avait également choisi Karadzitch, pour créer une langue écrite unifiée se distinguant seulement par la graphie (latin et cyrillique) et par la prononciation mentionnée. Il publia les *Principes d'orthographe krvato-slavon* (1830) et fonda le journal *Nouvelles croates*, qui deviendra *Nouvelles populaires illyriennes* (Lemarchand 1995: 146). Il faut toutefois préciser que les langues en usage dans les couches sociales lettrées étaient jusqu'alors le latin, l'allemand et le hongrois. En 1850, fut signé à Vienne un accord entre écrivains et linguistes, marquant ainsi la création du serbo-croate<sup>81</sup>. La réforme s'implanta en Serbie après 1866 et en Croatie dans les années 1890 (Michel 1995:

<sup>80</sup> A cette même époque, les musulmans de Bosnie vivant sous l'empire ottoman écrivaient en alphabet arabe une langue proche du *chtokavien*.

<sup>81</sup> Les signataires étaient le Serbe Vuk Karadzitch et les Croates Kukuljevitch, Mazuranitch et Demeter (Michel 1995: 41)

41). Pourtant, si le mouvement avait une origine culturelle, il se politisa rapidement en s'appuyant sur une vision objectiviste de la définition identitaire et l'équation bien connue « d'une langue, un peuple ». Vingt ans plus tard, sous la 1<sup>ère</sup> Yougoslavie (1918-1941), la mention de « peuple serbo-croate » apparut dans le recensement.

La transformation du « nationalisme culturel » en nationalisme politique s'avéra rapidement conflictuelle, notamment pour certains Croates qui craignaient l'effacement de leur identité sous cette uniformisation du langage. Ce fut notamment le cas pour les membres du « parti du Droit » dirigé par Ante Starčević (1823-1896), qui revendiquaient l'autonomie de la Croatie et étaient hostiles au mouvement yougoslave (Lemarchand 1995: 146). Pourtant, la constitution autrichienne de 1867 prévoyait que « toutes les ethnies (*Volksstämme*) de l'Etat sont égales en droit et chaque ethnie a un droit imprescriptible à défendre et à cultiver sa nationalité et sa langue » (cité par Michel 1995: 44). De fait, les écoles, l'administration et la vie politique s'exprimaient en « langue vernaculaire », croate ou italien pour la côte dalmate et l'Istrie. En 1873, le Congrès international de statistique de St Pétersbourg vota une résolution enjoignant les Etats à introduire une question concernant la langue dans les recensements (Hobsbawm 1996: 60). Ainsi, dès 1880, les recensements autrichiens incluent une question concernant la langue d'usage (et non la langue maternelle), question qui laissait une certaine liberté de choix. Dans les gymnases, l'enseignement était donné en croate ou en italien avec l'allemand comme deuxième ou troisième langue. En 1867, Josip Juraj Strossmayer, évêque de Djakovo, fonda l'Académie yougoslave des arts et des sciences et, en 1874, l'Université de Zagreb où l'enseignement était en croate. Politique linguistique tolérante, donc, dans l'empire austro-hongrois jusqu'à son effacement en 1918. La Transleithanie, sous contrôle hongrois, connut, elle, une politique plus restrictive, si l'on en croit l'anecdote rapportée par Adler (1997: 48) concernant le futur député Stepan Raditch, qui faillit être éjecté du train parce qu'il exigeait que son billet fût émis en croate et non en hongrois. Les arguments linguistiques ont donc très rapidement été utilisés et associés à l'idée de l'identité nationale en germe chez certains intellectuels appartenant aux Slaves du Sud (*yougoslaves*). Si, dans un premier temps, les Croates ont participé de manière décisive à l'unification de la langue, ils ont également rapidement craint pour leur identité croate. Ainsi, à la volonté unificatrice du mouvement illyriste a succédé l'apparition de particularismes « nationaux ».

Quelle était alors la situation sous le gouvernement de Tito ? Les dix-huit minorités nationales que comptait la Yougoslavie étaient considérées comme des nationalités. La nationalité croate était dûment reconnue, ce qui n'empêchera nullement la persistance des craintes de serbisation. Paul Garde, linguiste spécialiste de cette région, parle des tensions qui ont marqué cette période (1992: 134-137). L'essentiel des

publications officielles émanaient de Belgrade. Mais pour celles qui étaient à destination fédérale, une variante fut adoptée: choix de l'ékavien (propre aux Serbes), mais en alphabet latin, qui devenait ainsi l'alphabet yougoslave. Ni les Croates, ni les Serbes n'étaient satisfaits de cette mesure, les premiers estimant que la généralisation de leur alphabet était une tentative de les fondre dans un ensemble à dominante serbe, puisque le contenu comme la forme (ékavienne) émanaient de Belgrade. Chez les Serbes, la perte du cyrillique provoqua de vives réactions populaires (l'intelligentsia s'y soumettant plus facilement). Paul Garde rapporte les débats d'une commission internationale (1960) qui devait élaborer un dictionnaire terminologique en plusieurs langues. Pour la partie serbo-croate, les Croates s'opposèrent à la variante simplifiée en usage (alphabet latin et ékavien) en proposant une solution inverse (alphabet cyrillique et iékavien) dont la complexité rendait impossible toute solution unificatrice (p. 135).

D'autres exemples montrent les jeux complexes adoptés pour surmonter cette division. Ivo Andrić, écrivain serbe de Bosnie et prix Nobel de littérature en 1961, écrivait en ékavien (norme serbe) et faisait parler ses personnages en iékavien (en usage également en Bosnie). Enfin, le journal du Parti *Borba* (combat - lutte) était imprimé à Belgrade en variante serbe (cyrillique et ékavien) et était transcrit quotidiennement en variante croate (latin et iékavien); mais cette solution fort coûteuse ne pouvait être généralisée à tous les documents officiels.

Tout au long de son « règne », Tito tenta de museler les tendances nationalistes et centrifuges. Il adopta, durant les trente premières années (jusqu'en 1974), une politique très ferme qui se marquait, par exemple, par l'interdiction d'utiliser l'appellation « langue croate » ou « langue serbe » mais d'employer les expressions « langue serbo-croate ou croato-serbe » ou « langue à variante orientale » et « langue à variante occidentale ». En 1964, des intellectuels croates signèrent une pétition réclamant le droit d'utiliser le terme de « langue croate » et furent exclus du parti. En 1971, durant le « printemps croate »<sup>82</sup>, considéré par le pouvoir central comme l'expression du nationalisme croate et durement réprimé, un *Dictionnaire orthographique croate* fut publié et aussitôt mis au pilon. Un exemplaire passa clandestinement à Londres où il fut réédité; il reste connu comme *Le Londonien*.

La constitution de 1974, qui marque un très net renforcement de l'autonomie des républiques et la création des provinces autonomes de

---

<sup>82</sup> Mouvement de contestation organisé par la *Matica Hrvatska* et l'Union des Etudiants, à la suite duquel plusieurs dirigeants du parti croate qui leur avaient apporté leur soutien furent limogés.

Voïvodine et du Kosovo, reconnu l'égalité des langues et alphabets (article 246, cité par Kloptchitch 1992: 329). « Toutes les républiques et les deux provinces (parties constituantes de la Serbie) ont défini leurs langues officielles et leurs alphabets dans leurs constitutions » (1992: 328). Fait remarquable, il n'existe plus de langue officielle d'Etat, même si la majorité des interventions au parlement se fait en serbo-croate et que tous les élèves yougoslaves l'apprennent à l'école.

### *La langue croate aujourd'hui*

Si le XIX<sup>e</sup> et le début du XX<sup>e</sup> ont été marqués par la volonté d'unification linguistique, comme levier favorisant l'unité politique des Slaves du Sud, la seconde partie du XX<sup>e</sup> est, elle, marquée par la désunion. Les revendications « nationalo-linguistiques » croates apparaissent dès les années 1970, mais la réforme linguistique ne s'affirme vraiment qu'avec la déclaration d'indépendance de la Croatie, le 25 juin 1991. Depuis lors, la langue croate fait l'objet de nombreuses réformes. Pourtant, celle qui consiste à croatiser les noms scientifiques ou les concepts nouveaux n'est pas récente. Dès la création de la langue unifiée, nous l'avons vu, les Croates craignirent une perte de leur particularisme linguistique (et identitaire). L'association entre pureté de la langue et pureté nationale n'est pas propre à la Croatie, peu s'en faut, mais cette conception semble plus vigoureuse chez les Croates que chez les Serbes. Ces derniers, en effet, n'ont pas hésité à emprunter de nombreux vocables d'origine greco-latine; ainsi en serbe « histoire », « géographie » ou « oxygène » se disent *istorija*, *geografija* et *oksigen* alors qu'en croate ils se disent *povijest*, *zemljopis*, *kisik* (Garde 1992: 132) révélant par là des mécanismes d'autodéfense aux emprunts. Cette tendance a trouvé une nouvelle vigueur aujourd'hui et d'autres mots techniques sont transformés; ainsi « avion » que les Croates disaient *avion* jusqu'à peu est devenu aujourd'hui *zrakoplov* (de *zrak* air et *plovati* naviguer), « hélicoptère » se disait *helikopter* et une proposition a été faite de le dire *zrakomlat* (de *zrak* l'air et de *mlatiti* battre avec force) mais, étonnement, cette proposition n'a pas « passé » dans l'usage. Cette volonté de « croatiser » la langue se fait également jour à travers la réforme de mots d'usage plus courant, tels les noms de mois (jusqu'à alors *januar*, *februar*, *mart*... et aujourd'hui *sijetchanj*, *veljatcha*, *ozujak*... en usage en ancien croate). Ceci dit, dans la langue parlée, l'usage est encore différent et consiste à dire *prvi mjesec*, *drugi mjesec*, *tretchi mjesec* (premier mois, deuxième mois...). Cette volonté de revenir à une langue ancienne, plus « originelle », entraîne parfois des décisions considérées comme absurdes; ainsi en est-il de l'adjectif « bon » qui se dit *sretan* (également en serbe) mais que les linguistes croates voulaient éliminer au profit de *tchestit*, affirmant que ce dernier vocable est plus croate. La femme qui me racontait cela d'un ton agacé, rappelait que Mijailovitch (1796-1861),

auteur du poème choisi comme hymne national en 1835, a utilisé le terme *sretan*. Toutes ces réformes ont pour conséquence un certain désarroi des locuteurs qui n'arrivent pas à suivre la rapidité des changements ou s'y refusent. La réforme porte également sur la transformation des mots à base latine comme le mot « musique » jusqu'à peu *muzika* devenu *glazba*.

Si les langues évoluent, au chagrin de quelques puristes, elles le font lentement. Ici on assiste en accéléré à ce qu'Hobsbawm a désigné comme « nationalisme philologique » (1996: 75) à propos de l'insistance sur la pureté du vocabulaire national. Il le compare au combat de certains Français contre les « ravages » du *franglais* (et ceci, jusqu'au ministère de la culture de M. Toubon). Cette volonté de « nettoyage linguistique » par la création de néologismes à base slave et par le recours à un vocabulaire en usage aux siècles précédents vise à faire croire que le croate pur existait et doit revenir en usage dans une Croatie désormais libre. C'est bien sûr oublier que la plupart des Croates, au XVIII<sup>e</sup> et au début du XIX<sup>e</sup>, parlaient exclusivement les dialectes régionaux, et que la bourgeoisie et les couches lettrées s'entretenaient en allemand, italien et latin, mais rarement en croate. « Oublier » la construction volontaire, somme toute récente, de la langue, permet d'entretenir l'idée qu'elle est l'expression profonde et mémoriale de l'identité nationale. L'historicité de la langue n'est pas la préoccupation des locuteurs et l'usage répandu par l'instruction et l'imprimerie efface peu à peu cette origine. Hobsbawm (1996: 82) synthétise cette idée en disant « (...) qu'une langue commune, simplement parce qu'elle n'a pas évolué naturellement mais a été construite, et surtout quand on l'a imposée à tout ce qui s'imprimait, acquiert une forme fixe nouvelle qui la fait sembler plus permanente, et en conséquence (par une illusion d'optique) plus »éternelle« qu'elle ne l'est vraiment. »

En Istrie, cette volonté de purification linguistique est plutôt considérée, de manière goguenarde ou agacée, comme l'expression des désirs nationalistes véhiculés « par des monolingues qui considèrent comme serbisme tout ce qu'ils ignorent » comme le disait une istrienne plurilingue. La plupart de mes interlocuteurs affirmaient que ce mouvement cesserait de lui-même. Une enseignante de croate en secondaire refusait par exemple de l'appliquer avec ses élèves. La réforme provoque un tel agacement qu'elle fait l'objet parfois de récits un peu fantaisistes et non vérifiés, comme celui touchant au nom du pays lui-même; le nom officiel, déjà en vigueur du temps de la Yougoslavie, est *Hrvatska* mais la communauté internationale le connaît sous le nom de *Croatia*. Or, me disait-on, pour éliminer un mot d'origine latine, les dirigeants du pays voudraient étendre l'usage du terme *Hrvatska* à la communauté internationale. « C'est le meilleur moyen

d'accentuer notre isolement, ajoutait-on, car seuls les connaisseurs de l'Europe centrale connaissent ce mot et réussissent à le prononcer ! »

Inutile de dire que l'édition de dictionnaires et de grammaires rénovés se porte bien. Enfin, les mass médias sont également « recrutés ». Ainsi dans les années quatre-vingt dix, la TV nationale programmat régulièrement (plusieurs soirs par semaine) des émissions, auxquelles étaient conviés des linguistes, pour « commenter » l'usage lexical des invités sur le plateau.

### *L'italien ou l'istroveneto ?*

Sans s'arrêter aux détails de l'unification de la langue italienne, il faut toutefois rappeler qu'elle s'est également faite en lien avec l'unification politique de l'Italie (1868). Le latin classique, langue écrite, langue administrative et langue d'usage pour la frange lettrée et cultivée de la société, cohabitait avec le latin vulgaire (dans un rapport diglossique) qui s'étendit au fil des conquêtes romaines. Les peuples soumis apprenaient un latin approximatif, qui a donné naissance aux langues romanes. L'italien est né comme langue littéraire au XIV<sup>e</sup> dans la région de Florence et resta durant plusieurs siècles la langue littéraire, adoptée comme langue écrite cultivée, à côté du latin et en remplacement, pour l'écrit, des langues régionales romanes. Cette situation créa peu à peu une nouvelle diglossie entre l'italien écrit et les parlers régionaux (écrits également, mais jouissant de moins de prestige). Ils devinrent les dialectes ou langues régionales encore en usage aujourd'hui dans tout le pays. La fin du XIX<sup>e</sup> a vu l'unité de l'Italie s'accomplir, avec une langue nationale et le maintien de plusieurs dizaines de dialectes souvent incompréhensibles entre eux. Après l'unification et durant le XX<sup>e</sup>, l'italien s'est diffusé de plus en plus profondément dans la société sans pour autant évincer les dialectes. Ce fait est intéressant car il prouve que la langue d'usage (ici le dialecte) n'entraîne pas *ipso facto* une revendication identitaire.

Cette persistance des dialectes régionaux se retrouve bien sûr en Istrie, mais avec une vigueur inverse à celle de l'Italie. L'istroveneto a valeur de koiné régionale dans la mesure où il est bien la « langue commune, vulgaire, d'un pays » (définition du Petit Robert). C'est la langue d'usage des italophones. Ce dialecte, qui rappelle les siècles de présence vénitienne, est également en usage à Venise, à Trieste et chez les italophones de Slovénie. C'est le parler identitaire majeur de la communauté italienne et de certains Slaves, avant que l'enseignement de l'italien standard à l'école et surtout la télévision ne le supplante chez ces derniers. Ainsi m'est-il souvent arrivé de rencontrer des slavophones dont la connaissance (généralement passive) de l'italien provenait des séries de Raiuno.

Pour les italophones, la langue maternelle et d'usage est l'istroveneto, c'est « (...) le nerf de la réalité d'expression, le point le plus haut de la participation linguistique active. (...) C'est la langue de distinction, de l'intelligibilité parfaite, de la confiance, le code de l'histoire intime et secrète, la première expression de fraternité avec le prochain, le patrimoine des valeurs, de l'enracinement et de l'authenticité du rapport avec sa propre terre » comme le disent, avec lyrisme, Milani et Orbanic (1991: 82). Ainsi le dialecte est, sans doute possible, le plus pratiqué, au détriment, et c'est là que le bât blesse pour l'UI, de l'italien *in lingua*. Ce dernier devient une langue formelle, qui se rigidifie, s'académise par son manque de pratique sociale (au contraire de la situation en Italie). Même si le dialecte est considéré avec fierté, il n'en reste pas moins un particularisme qui éloigne les italo-istriens de l'italien pratiqué dans la « nation-mère ». Pour tenter de modifier cette situation, les représentants de la minorité mettent beaucoup d'énergie à consolider l'enseignement de l'italien standard à l'école, ce qui fait dire à Milani et Orbanic (1991: 85) « l'école qui enseigne une langue sans valeur officielle ressemble plus à un poumon artificiel qu'à un organisme culturel vital ». Enfin, toutes les activités culturelles ou politiques, organisées par l'UI se déroulent en italien standard en contradiction avec la pratique sociale réelle. Avec l'italien, on assiste donc à un mouvement inverse de celui décrit plus haut pour la langue croate, objet de tous les soins réformateurs. L'istroveneto n'est pourtant pas le seul dialecte en vigueur en Istrie. Il existe encore quelques locuteurs de dialectes *istroromans* appelés aussi dialectes *istriotes* et qui se distinguent nettement des dialectes frioulins ou vénitiens. La plupart des locuteurs istroromans habitent dans les petites villes de Rovigno/Rovinj, Valle/Bale, Dignano/Vodnjan, Fasana, toutes situées près de la côte sud de la péninsule. Enfin un autre dialecte, *l'istroroumain*, est parlé au nord-est de l'Istrie. Ces dialectes restent vivants même s'ils sont pratiqués par un nombre très réduit de personnes. Des recherches sont faites sur leur origine et leur développement. Celui de Rovigno/Rovinj est présenté par Mirella Maluga dans un article de *La Battana* (revue littéraire de l'UI) comme ayant « une origine très antique, dérivé du latin vulgaire, duquel il conserve de nombreux vocables, malgré de nombreuses distorsions. » (1995: 14). Il existe donc un riche matériel d'étude sur les dialectes de Rovigno/Rovinj et Dignano/Vodnjan, alors que pour les autres, la principale source d'analyse est l'œuvre d'Antonio Ive qui a publié en 1900, à Strasbourg, *Les dialectes latino-vénitiens de l'Istrie* (cité par Maluga 1995: 14). Aujourd'hui, seules quelques personnes âgées ou des jeunes cultivés les pratiquent encore et après la Seconde Guerre mondiale, quelques auteurs ont développé une littérature en dialecte: nouvelles, poésies, récits autobiographiques, etc. Il s'agit, pour les plus connus, de Giusto Curto (1909-1988), Giovanni Santin (1921-1990), Giovanni Pelitser (1911-1991)... Ces parlers micro régionaux, de même que la koiné istrovénitienne, sont devenus il y a

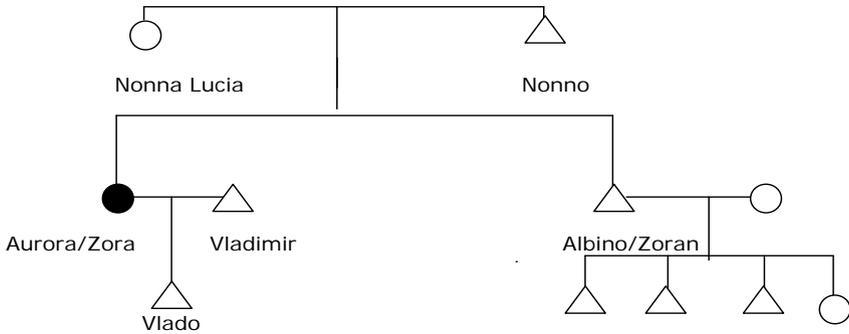
peu l'objet de soins et d'attention de la part de certains intellectuels de la minorité qui favorisent l'édition poétique dialectale dans *La Battana*. Ce soutien aux dialectes n'est pas sans paradoxe de la part de ces lettrés qui sont par ailleurs les fers de lance de la lutte pour la diffusion de l'italien *in lingua*. Défendre la poésie dialectale ne représente donc pas, à leurs yeux, un danger mais favorise l'expression intime et sensible des auteurs tout en contribuant à rendre visible la richesse et la diversité (sans parler de l'antériorité) de la minorité italienne. J'ai habité plusieurs semaines chez une de ces poétesses qui, malgré une scolarité réduite, écrit aussi bien en italien qu'en dialecte (istroveneto) et qui opte pour ce dernier quand il s'agit pour elle d'évoquer son enfance, son village, les veillées d'antan, etc. bref une langue porteuse de nostalgie, mais aussi, dit-elle avec humour, « langue du *campanilisme* » (équivalent de l'esprit de clocher, les campaniles vénitiens étant une de leurs traces architecturales). Milani et Orbanic (1991: 90) soulignent le danger à soutenir trop vigoureusement le dialecte. En effet, si la sauvegarde de l'italianité passe par la diffusion de l'italien standard et par un affermissement du bilinguisme, favoriser les dialectes que les Slaves ne savent pas (ou plus guère pour l'istroveneto), c'est contribuer à creuser l'écart entre les deux communautés et risquer l'assimilation accrue d'une population tournée avec nostalgie vers des valeurs traditionnelles, voire folkloriques.

## Les pratiques sociales du multilinguisme

### *Les pratiques familiales*

Il s'agit ici de découvrir les pratiques langagières dans les différentes situations familiales et de les confronter aux discours tenus sur la langue. Si le multilinguisme est une indéniable réalité de l'Istrie, il importe de retracer quelques parcours de vie du point de vue linguistique afin de découvrir « l'élasticité » des pratiques langagières à travers le temps et les changements générationnels déjà mentionnés précédemment. En effet, il est parfois difficile de savoir quelle est la langue maternelle du locuteur issu de mariages mixtes, fort nombreux depuis longtemps. Les aléas de l'histoire s'inscrivent dans les pratiques familiales et nous verrons qu'une même famille passe du monolinguisme au bilinguisme en l'espace d'une génération, pour parfois connaître un retour au monolinguisme à la génération suivante.

a) Famille de Lucia



*La première génération.* La Nonna (env. 80 ans) parlait avec ses parents le dialecte chtakavien qui comprend des mots de slovène et d'italien et l'istroveneto (bidialectalisme). Elle a appris « sur le tas » un peu de croate, qu'elle maîtrise assez mal. Elle peut être considérée comme multilingue, mais pratiquant un « multilinguisme d'usage ». En effet, issue de famille paysanne pauvre, elle a peu fréquenté l'école. Elle dit que sa connaissance du dialecte à base slovène l'a aidée à apprendre plus tard les rudiments de croate nécessaires aux démarches officielles et administratives. Quant au Nonno, aujourd'hui décédé, il parlait exclusivement l'istroveneto, monolingue probablement renforcé par le fait qu'il avait grandi du temps de l'Italie fasciste, qui avait imposé l'usage exclusif de l'italien en situation publique, à l'école, etc.

*La deuxième génération.* Leurs deux enfants ont comme langue maternelle l'istroveneto. Par contre, leurs parcours de vie divergent sensiblement, notamment en ce qui concerne la première scolarité. La fille aînée, âgée aujourd'hui d'environ 65 ans, a suivi les petites classes à l'école italienne (puis, pendant les années de guerre, l'école étant fermée, avec une enseignante qui venait de temps en temps de Trieste). Cela lui a offert une meilleure maîtrise de l'italien standard qu'à son frère. Elle a fait ses premières classes à l'école italienne de Momiano/Momjan, puis est entrée à l'école croate de Buie/Buje à la fin de la guerre, sans savoir un mot de croate. A cette occasion, on lui changera son prénom (comme plus tard pour son frère) qui sera traduit de l'italien en croate<sup>83</sup>. Elle a poursuivi des études supérieures pour devenir enseignante dans un collège du centre de la Croatie où elle a

<sup>83</sup> Aujourd'hui seuls sa mère et son frère l'appellent par son prénom italien. Son mari, comme ses amis, utilisent le prénom croate.

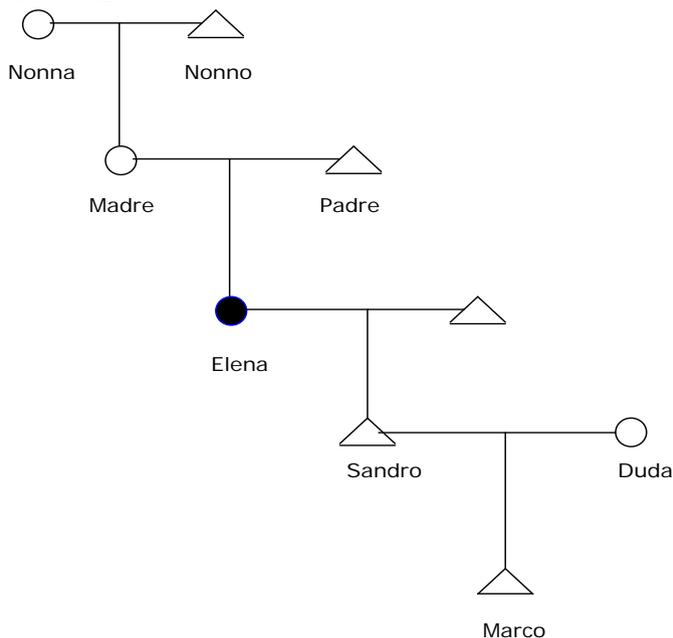
appris l'anglais et le russe. Elle a ensuite travaillé toute sa vie comme enseignante d'anglais et de croate à l'école primaire et secondaire.

Son frère a fait toute sa scolarité en langue croate. Le choix de mettre le garçon à l'école croate dès la petite enfance est expliqué, a posteriori, par Zora, comme le reflet de la conviction de ses parents ; pensant qu'il était plus utile d'apprendre le croate à l'école puisqu'ils parlaient l'istroveneto à la maison. Cette explication, probablement fondée, me semble toutefois partielle et marquée d'un certain anachronisme. La préoccupation plurilingue est aujourd'hui très en vogue en Istrie. Peut-être l'était-elle moins il y a cinquante ans, et surtout, Albino, de cinq ans plus jeune que sa sœur, a commencé ses classes en Yougoslavie, dans laquelle, au début tout au moins, l'italien restait largement associé au régime fasciste qui l'avait imposé pendant vingt ans. Il se peut que face à cela, les parents aient préféré encourager leur fils à développer une pratique de langue plus « favorable » à son futur parcours socioprofessionnel. Leur situation matrimoniale est par contre semblable, dans la mesure où chacun a choisi un conjoint slavophone monolingue.

*La troisième génération.* Elle a grandi dans une même situation linguistique. Dans chaque famille, il y avait un des conjoints exclusivement slavophone. C'est la proximité géographique de la *Nonna* qui a eu la plus grande influence. Le petit-fils qui habite en Istrie avec ses parents, Vlado, peut être considéré comme bilingue (il se considère d'ailleurs comme tel). Avec son père il parle le croate et avec sa mère indifféremment le croate ou l'istroveneto, le choix du code dépendant largement de la situation, du lieu où ils se trouvent. Avec sa grand-mère, il parle exclusivement istroveneto. Il a fait ses études à l'école croate (puis à l'Université de Zagreb). Sa mère n'a en effet pas jugé essentiel de lui faire apprendre l'italien standard de manière plus approfondie en le mettant à l'école italienne. Il maîtrise donc mal l'italien standard. Les enfants d'Albino, qui habitent Karlovac, une grande ville de l'intérieur de la Croatie, à environ 80 kilomètres de Momiano/Momjan, par contre, sont tous monolingues, le croate étant la seule langue parlée en famille. Albino n'a pas maintenu la pratique de l'istroveneto avec ses enfants. Seul un des garçons l'a appris, plus tard et de lui-même, pour pouvoir communiquer avec ses grands-parents.

Nous découvrons que la langue, ou plus exactement l'attachement à la langue maternelle n'est pas, à lui seul, déterminant pour l'apprentissage des générations successives. La situation politique globale influence fortement le choix des locuteurs, ainsi que le « hasard » des alliances matrimoniales et de l'éclatement familial.

b) La famille d'Elena



*La première génération.* La grand-mère, originaire d'un village voisin de Momiano/Momjan, était, au moment de son mariage, exclusivement croatophone. Son mari, lui, était italophone monolingue. Ceci révèle une situation sociale courante au XIX<sup>e</sup>, durant lequel il n'était pas rare que des villages paysans soient presque exclusivement croatophones, alors que les bourgs où résidaient les possédants et les artisans étaient italophones. Elle dut adopter la langue de famille, l'italien.

*La deuxième génération.* Le père, fils de grands propriétaires terriens, était italophone. Sa femme l'était également de naissance, mais elle apprit le croate pour son métier : elle fut la première sage-femme de la région et devait se rendre dans les villages avoisinants, slavophones.

*La troisième génération.* Elena maîtrise parfaitement l'istoveneto et l'italien standard ayant fait toutes ses études à l'école italienne. Vers l'âge de trente ans, elle apprend le croate pour pouvoir communiquer avec l'homme qu'elle a pris pour époux et qui est officier de la marine, un Serbe du Monténégro, exclusivement slavophone. Elle dit avoir appris le serbo-croate avec de grandes difficultés et avoir eu recours à

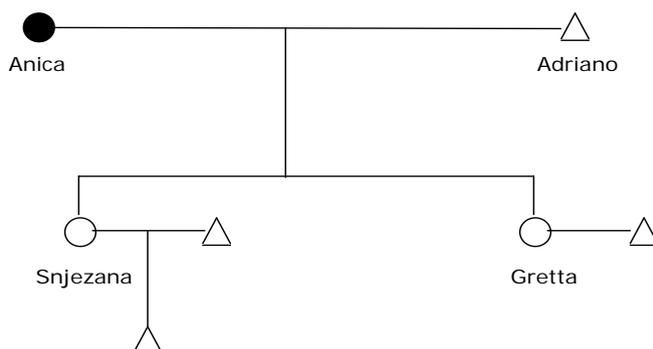
l'aide d'une voisine bilingue, originaire de Dalmatie, pour l'aider dans ses démarches administratives. Son mari, quant à lui, apprit plus facilement l'italien et, me disait-elle, avec plaisir bien qu'il n'ait pas été très bien vu pour un officier, membre influent du parti, de fréquenter les Italiens.

*La quatrième génération.* Sandro est bilingue, mais de langue maternelle istroveneto. En effet, son père étant souvent absent vu sa profession, c'est avec sa mère qu'il a passé les cinq premières années de sa vie au village. Puis, la famille s'est réunie à Pola/Pula, lieu d'affectation du père. Il y fit toute sa scolarité en croate. En effet, il aurait été impossible pour un fils de cadre politique d'être inscrit à l'école italienne, même si, toujours selon la mère, son père y aurait été personnellement favorable. Quant à l'italien standard, il le maîtrise, mais la langue d'usage avec sa mère a été, à sa demande, l'istroveneto, pour éviter, disait-il, de « paraître gonflé » aux yeux de ses copains. Duda, sa femme, a grandi à Fiume/Rijeka et a fait ses études en croate. C'est à son arrivée dans la famille qu'elle a appris l'istroveneto qu'elle ne maîtrise pas très bien.

*La cinquième génération.* Marco leur fils est clairement plurilingue et bilingue « simultané ». Il maîtrise parfaitement le croate qu'il parle avec sa mère et avec son grand-père, l'italien également puisqu'il fait ses classes à l'école italienne et l'istroveneto qu'il parle avec son père et sa grand-mère. Duda, sa mère, qui s'adresse à lui généralement en croate, dit pourtant qu'il est de langue maternelle italienne, ayant passé toutes les journées de sa prime enfance chez ses grands-parents.

L'exemple de cette famille montre bien la pluralité de situations et d'influences qui agissent sur le choix de tel ou tel code en famille ou à l'école. Ainsi, le rôle politique du grand-père l'a contraint à mettre son fils à l'école croate, sous peine, s'il en avait été autrement, de voir le choix de l'école italienne lui coûter sa carrière. Elena me racontait qu'ils habitaient dans un immeuble réservé aux officiers de marine, familles serbes pour la plupart, et qu'elle a souvent senti le poids des regards obliques quant elle parlait le dialecte istroveneto avec son fils. Le fait que Sandro et, tout récemment également son fils, aient demandé à parler le dialecte « pour ne pas paraître supérieurs » révèle la représentation qui marque encore l'italien *in lingua* comme la langue des anciens possédants et comme critère distinctif de ceux qui le pratiquent. Enfin, la surprenante déclaration de Duda me disant que son fils est de langue maternelle italienne, alors qu'elle-même ne s'adresse à lui qu'en croate, éclaire une dimension plus psychologique et « résume » en quelque sorte les tensions familiales dans lesquelles se joue une certaine concurrence entre elle-même et sa belle-mère concernant l'éducation de Marco.

c) La famille d'Anica



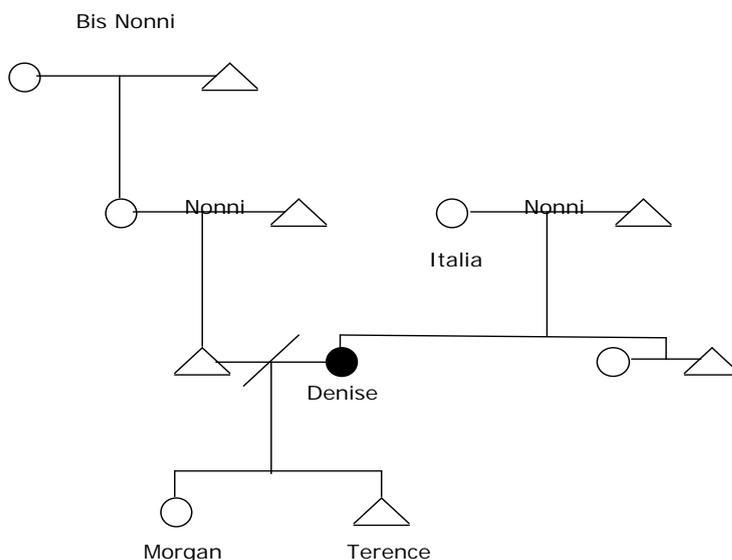
*La première génération.* Anica, originaire de Ljupoklav, village du nord-est de l'Istrie, a d'abord parlé un dialecte slavophone propre à cette région, qui se caractérise par la prononciation ékavienne; ainsi, comme les Serbes, elle prononce *mleko* et non *mlijeko* (lait). Elle explique cette particularité par la migration (déjà fort ancienne) de Tchèques et de Polonais. Elle n'attache donc aucune importance à cette prononciation qui fait tant réagir les croatophones. Elle a fait toutes ses classes en croate, en partie à Pisino/Pazin, où elle a étudié pendant deux ans le français et le russe. Elle n'a appris l'istroveneto que plus tard, avec son mari qui est italophone avec une faible connaissance du croate. Il est parti travailler en Allemagne pendant quinze ans. Là, il a appris quelques rudiments de la langue, pendant que sa femme et ses deux filles restaient en Istrie.

*La deuxième génération.* Les deux filles sont bilingues, leur mère leur a parlé les deux langues dès la petite enfance malgré l'absence du père. Elle y tenait, même si un de ses oncles, « partisan dur », comme elle le qualifie, a tenté de l'en dissuader. L'aînée a épousé un croatophone, monolingue, originaire de Slavonie et la cadette a épousé un homme originaire de Zagreb.

*La troisième génération.* L'enfant de la fille aînée parle croate chez lui mais ses grands-parents s'adressent à lui en istroveneto. Il va à l'école croate où il suivra quelques heures d'enseignement d'italien standard.

La situation matrimoniale a entraîné un réel bilinguisme de la deuxième génération mais il tend à s'affaiblir à la troisième toujours en fonction du choix du compagnon de vie.

d) Famille de Denise



Les deux premières générations sont italophones et aujourd'hui encore, la *nonna* dont le prénom, Italia révèle le choix identitaire de ses parents, ne maîtrise que très mal le croate.

La troisième génération connaît une situation différente. La fille aînée, bien qu'élevée en italien, est aujourd'hui bilingue. Sa sœur, par contre, est partie très jeune pour chercher du travail en Italie et y a épousé un Italien. Elle ne pratique donc quasi plus le croate qu'elle avait appris à l'école.

La quatrième génération. Les deux enfants vivent dans un univers italoophone avec leurs grand-mères et leur mère. De plus, ils vont à l'école italienne. Tous deux apprennent le croate en classe mais le pratiquent peu, leurs copains de jeu étant le plus souvent leurs camarades de classe italophones.

Dans cette famille domine nettement la pratique de l'italien, à toutes les générations. Seule Denise peut être considérée comme bilingue, alors que ses enfants peinent à parler le croate et déclarent ne pas aimer cette langue (peut-être influencés en cela par l'engagement militant de leur mère dans l'UI). Ayant habité deux mois chez eux, j'ai pu constater une relative parité d'usage des deux codes dans la vie sociale de

Denise. Durant les fêtes qu'elle a organisées (Noël, Nouvel An...), lorsqu'il y avait un hôte croatophone, la soirée se déroulait dans les deux langues, les locuteurs passant de l'une à l'autre avec aisance. J'ai participé à un repas où étaient présentes une locutrice exclusivement italophone et une autre croatophone: à cette occasion, l'italien a dominé. L'italophone était une collègue de Denise, enseignante à l'école italienne, alors que la croatophone était la femme de ménage de la même école, moins proche affectivement. Peut-être est-ce ce dernier élément, plutôt que la différence de statut social, qui a déterminé le choix de langue de la soirée.

Cet exemple d'interaction sociale privée m'amène maintenant à aborder d'autres situations sociales publiques et officielles. Je réserve la discussion de l'usage des langues dans la vie associative ou à l'église pour les chapitres qui traiteront de ces sujets, de même que je ne traiterai pas ici de la situation scolaire, qui fait l'objet d'un chapitre particulier étant donné son importance pour la défense de la langue et de la culture.

#### *Les pratiques dans l'espace public*

Dans la rue, la langue qui domine très nettement est le croate. Non seulement dans l'Istrie centrale comme à Pisino/Pazin, mais également dans les petites villes côtières. Le croate est bien la langue d'ambiance publique, comme il l'est dans les magasins, à la poste ou à la banque, même si la plupart des employés changent de code si le client s'adresse à eux en italien, ce que je faisais par obligation et que d'autres font par préférence. La connaissance de plusieurs codes permet pourtant un certain jeu que d'aucuns utilisent quand il s'agit par exemple de ne pas se faire comprendre des réfugiés de la dernière guerre (1991-1995). Dans ce cas, les locuteurs qui, le plus souvent, optent pour le croate en public, passent à l'istroveneto. Dans un village de l'intérieur, j'ai assisté à une empoignade verbale entre une habitante de longue date et une femme originaire de Slavonie, dont la famille habite le village depuis plusieurs décennies. La première, italophone, lui conseillait vertement de « rentrer chez elle », ce à quoi l'autre a rétorqué, tout aussi convaincue, qu'elle n'avait qu'à apprendre le croate « puisqu'ici nous sommes en Croatie ». La distinction linguistique devenait, dans ce cas, le moyen d'expression de la colère.

Une autre situation sociale d'importance concerne les services de santé. L'hôpital de Pola/Pula et celui de Fiume/Rijeka « fonctionnent » en croate: toutes les indications sur les portes, les salles, les précisions de réception etc. sont en croate exclusivement. A Fiume/Rijeka (ville

n'appartenant pas à l'Istrie dans le nouveau découpage administratif mais qui compte une forte communauté italienne), le personnel est très largement monolingue. Ainsi en était-il du médecin, soignant un petit garçon atteint de toxoplasmose. La mère de celui-ci m'a raconté que quelques années auparavant, alors qu'il était âgé de quatre ans, un neurologue lui avait fait passer un test de capacités cognitives. L'enfant a grandi dans un milieu italoophone, de mère et de grand-mère (très présente auprès du garçon) italiennes. Il venait d'entrer au jardin d'enfants italien, et ne savait guère compter, surtout en croate. Le médecin lui a demandé de compter les doigts de sa main; l'enfant, peinant à le faire, s'est trompé, ce qui valut un jugement peu amène du médecin, affirmant à la mère qu'elle avait un gosse anormal. Enfin, la sœur de ce garçon, atteinte d'une maladie psychosomatique, a dû commencer une thérapie (en décembre 1998 à l'âge de 15 ans) avec une psychologue croatophone. L'adolescente sait le croate, mais pas très bien, et surtout elle se gêne, n'aimant guère être prise en faute. Il s'avère que sa thérapie se déroule bien mais la jeune fille a dû prendre sur elle pour surmonter la double gêne qu'elle ressentait : celle de devoir se faire soigner par un psychiatre et celle de devoir s'exprimer de manière intime dans une autre langue que la sienne.

Dans les cafés, les serveurs s'adressent spontanément aux clients en croate mais changent facilement de langue si c'est nécessaire. A Novigrad, il n'y a qu'un café (*konoba*), où l'istroveneto domine ; c'est le café où se retrouvent les pêcheurs et dont la tenancière affirme haut et fort son istriantité. Un client exclusivement croatophone risque d'être regardé de travers s'il ne fait pas partie des connaissances de la famille. Les discussions autour de la table des habitués commentent régulièrement la situation politique nationale et régionale et les critiques adressées au HDZ ainsi qu'à son président ne manquent pas de virulence.

Au temps de la Yougoslavie, la situation officielle de la langue italienne était diverse en Istrie. Pour les communes de Capodistria/Koper, Isola/Izola et Pirano/Piran (aujourd'hui toutes en Slovénie) et celles du Buiese, l'italien était langue officielle à l'égale du slovène et du croate. Dans l'ex-commune de Fiume/Rijeka et dans la périphérie de Pola/Pula, les gens qui le désiraient pouvaient obtenir leurs papiers ainsi que tout autre écrit officiel en italien mais il fallait en faire la demande. (Tremul 1993: 63-64).

Les nouvelles constitutions croate et slovène garantissent l'usage des langues minoritaires. Toutefois, particulièrement dans la partie croate, l'application du bilinguisme officiel est sujette à de vives tensions. Je vais exemplifier la manifestation de ces tensions qui ponctuent régulièrement la vie politique régionale.

En 1998-1999, le parlement croate est encore en train de discuter la loi réglant l'usage officiel des langues et écritures minoritaires, sans parvenir à un consensus, après un quatrième renvoi; le bilinguisme officiel pour toute la région, revendiqué par la DDI et les représentants de la minorité italienne, est encore refusé, sauf dans les villes s'étant déclarées bilingues comme Buie/Buje, Rovigno/Rovinj, Gallezano/Galizana, Sisanno et les alentours de Pola/Pula (mais pas la ville elle-même). Le bilinguisme officiel est un enjeu de taille car, à l'égal de la toponymie, il permet de rendre visible et de donner une assise juridique au multilinguisme (étendu immédiatement au multiculturalisme) de la région.

Au printemps 1998, le député istrien du HDZ Marin Golob fit une interpellation au parlement national demandant le retrait de la plaque en langue italienne devant le siège de l'administration régionale de Pisino/Pazin. La réponse positive du ministre de l'administration publique, le 3 août 1998, marque le début d'une virulente polémique qui dépassa de loin le simple mouvement d'humeur d'un député mais révéla l'ampleur des tensions. Le *zupano* (préfet) Stevo Zufic se vit intimer l'ordre de la retirer dans les sept jours... ce que, bien évidemment, il se refusa à faire, en convoquant une assemblée régionale extraordinaire pour statuer sur cette question. Le président de l'assemblée régionale (organe législatif), Damir Kajin, également vice-président de la DDI, réagit immédiatement en affirmant qu'un tel décret: « (...) rappelait les méthodes fascistes et que l'imposition d'une seule langue dans une région nationalement mixte exigeait le recours au conseil de l'Europe et à ses institutions démocratiques. » (Panorama, août 1998 (15): 3). Officiellement, l'Etat croate reconnaît le bilinguisme et l'usage officiel de l'italien aux administrations communales des villes et communes ayant le statut bilingue, ce qui n'est ni le cas de Pisino/Pazin, chef lieu choisi pour l'Istrie, ni de la région istrienne dans son ensemble. D'un strict point de vue formel et légal, la demande est donc valable même si elle s'insère dans le débat hautement politisé qui oppose HDZ, DDI et représentants de la minorité dans la région. Mais, elle nie une pratique en vigueur depuis 1992 de l'italien comme langue d'usage (à côté du croate) au sein même de l'assemblée régionale, chaque député s'exprimant dans sa langue. La motion du parlementaire Golob reçut l'appui de certaines formations politiques et culturelles. Les représentants istriens des grands partis nationaux comme le parti social-libéral (HSL) réaffirmèrent que le bilinguisme est « un droit pour qui désire l'utiliser mais qu'il n'y avait aucune nécessité de l'étendre à tous » (Panorama, août 1998 (15): 4); le parti des paysans (HSS) s'en tint à la stricte interprétation légale, soulignant qu'il n'y avait aucune base juridique au maintien de cette plaque. Le parti libéral (LS, dissidence des sociaux-libéraux) dénonça, comme d'autres, la montée en épingle de cette affaire et rappela que s'il n'existe aucune base juridique à son maintien, il n'en existait pas plus quant à son retrait...

Quand aux sociaux-démocrates du SDP (ex communistes), ils s'abstinrent de toute déclaration. Les deux associations culturelles, la *Matica Hrvatska* et « l'association régionale des écrivains croates » approuvèrent le décret ministériel, les écrivains proposant toutefois l'organisation d'un référendum sur cette question. Quand aux représentants des autres minorités présentes en Istrie, les Serbes, les Hongrois et les Roms, tous dénoncèrent cette attaque du bilinguisme.

Après plus de cinq heures de délibération, la réunion extraordinaire de l'Assemblée régionale vota une déclaration officielle « Sur la région istrienne multiethnique et plurilingue » disant en substance que:

« Article 1: la Région Istrie est un territoire multiethnique et plurilingue de l'Istrie de la République croate [précision due aux régionalistes pour qui le territoire de l'Istrie comprend Muggia en Italie, et la côte slovène].

Article 2: dans la Région Istrie, tous les citoyens ont droit à leur identité, à leur culture, à leur religion, ainsi qu'à l'usage public et privé de leur langue. (...)

Article 4: la Région Istrie favorise et stimule les langues et cultures sur son territoire (...). Elle protège et favorise en particulier son héritage socioculturel, ses dialectes et parlars locaux, ses toponymes [autre sujet de controverse] et le folklore populaire.

Article 5: la Région Istrie accepte l'istrianité comme expression de la pluriethnicité istrienne. » (Panorama, sept. 1998 (17): 4).

Cette déclaration prônant le caractère bilingue de toute la région ainsi que le concept d'istrianité (existence régionale refusée par les tenants de l'identité nationale comme seule identité possible) fit grand bruit. Le concept d'istrianité revendiqué dans la déclaration avait déjà été refusé par la Cour constitutionnelle, qui avait exigé son retrait des Statuts de la Région Istrie. Le leader de la DDI, Ivan Jakovcic, proposa l'organisation d'une consultation populaire sur la question du bilinguisme, rejoignant par là la proposition des écrivains croates. Il déclara à cette occasion que « le vrai problème réside dans l'interprétation du concept de démocratie et dans la distinction entre valeurs européennes et valeurs balkaniques » (Panorama, sept. 1998 (17): 6), les valeurs européennes étant entendues comme respectueuses du multiculturalisme et les balkaniques comme celles de l'intransigeance. Il est extrêmement fréquent tant chez les politiciens que « dans la rue » d'entendre cette volonté de se distancer de tout ce qui est censé être balkanique, ce terme devenant le qualificatif de ce qui est à rejeter et dont il faut impérativement se distinguer.

Quant à l'UI, elle vota, au cours de sa deuxième session de l'Assemblée tenue le 12 septembre 1998, une longue déclaration qu'elle fit parvenir au gouvernement croate, à son président, à tous les partis politiques, à

la Région istrienne et à l'observateur de l'OSCE présent en Croatie, ainsi qu'au gouvernement italien, et dans laquelle elle déclare retenir que:

« 1. la plaque (...) ne doit en aucun cas être retirée, en considération du fait que plus de 60% de la population istrienne vit dans les villes et communes à statut bilingue et que cette plaque en langue italienne représente et exprime la présence de la Communauté Nationale Italienne (CNI) en qualité de composante autochtone du territoire;

2. l'obligation d'enlever cette plaque est le premier pas d'un processus visant à réduire les droits de la CNI, particulièrement ses droits linguistiques dans les organismes au niveau régional; (...)

4. cette obligation (...) est un acte d'extrême « incivilité » substantiellement anti-européen (...);

Nous demandons le maintien de l'égalité de traitement à l'égard de la langue italienne et du bilinguisme, sous toutes ses formes, dans les localités où il est déjà prévu par les précédentes législations, ainsi que son extension à tout le territoire d'implantation historique de la Communauté Nationale Italienne (...) » (Panorama, sept. 1998 (18): 35-36).

Pour clore cet exemple, je mentionnerai qu'en octobre 1998, le recours de la Région istrienne a été refusé par le ministère qui a réitéré l'ordre de l'enlever... sans plus d'effet que la première fois.

Un autre élément particulièrement sensible du bilinguisme officiel concerne les cartes d'identité bilingues. Sous le régime précédent, la carte d'identité était bilingue d'office pour tous ceux qui habitaient les communes reconnues nationalement mixtes. Dans les autres communes, les habitants pouvaient l'obtenir sur simple demande. Les nouvelles dispositions prises par le ministère de l'intérieur croate font que les cartes bilingues ne peuvent être obtenues que sur demande et en prouvant son appartenance à la minorité italienne. Pour le président de l'UI, cette situation est inacceptable. Demande a été faite d'en revenir à la pratique précédente car, dit-il « (...) nous avons la ferme conviction que la carte d'identité bilingue ne peut en aucun cas être un document qui prouve l'appartenance nationale, mais seulement le lieu de résidence dans un territoire nationalement mixte » (Tremul 1993: 65). La mesure du ministère croate tend à diminuer la visibilité plurilingue de la région en empêchant de nombreux slaves, partisans du plurilinguisme (pluriculturalisme) régional d'obtenir un tel document. Pour les membres de la minorité, cette mesure est jugée discriminante non seulement parce qu'elle vise à nier la mixité d'une région, comme le dit Tremul, mais parce qu'elle est vécue comme stigmatisante. C'est du moins l'avis que formulait une interlocutrice m'expliquant qu'elle avait renoncé à faire une telle demande car « il faut prouver son identité nationale italienne et c'est comme s'il fallait porter une étoile jaune. Aux Croates, personne ne leur demande de justifier leur nationalité, alors je ne vois pas pourquoi je devrais me soumettre à cela ». Une autre italo-

istrienne, présente lors de cette discussion, dit qu'elle, au contraire, avait fait la demande. Il y a donc diverses manières de réagir à cette mesure: soit la personne se soumet à la « justification » car le plus important est d'obtenir un tel papier, soit elle s'y refuse mais doit « subir » le fait d'avoir un document monolingue. En Slovénie, la question a été réglée différemment: les documents des zones nationalement mixtes sont imprimés en trois langues: slovène, anglais et italien ou hongrois suivant la région. En Croatie, ce ne fut qu'en 2004 que cette question de carte bilingue fut résolue et ceci plus ou moins conformément aux désirs de la minorité et des régionalistes. En effet, dès juillet 2004, les membres des minorités purent demander un document bilingue simplement, sans devoir se justifier d'habiter dans une commune ou ville au statut officiellement bilingue. C'était en effet la solution qu'avait retenue le gouvernement d'Ivica Racan au grand mécontentement des minorités. Ainsi, contrairement à ce qui était en cours jusqu'alors, les Italiens (mais aussi les Serbes ou les autres minoritaires) purent obtenir leur carte bilingue même en habitant à Zagreb, en Slavonie ou ailleurs. Ce point était un des points de fond mentionnés dans l'accord signé par Furio Radin représentant parlementaire de la minorité, en échange de son soutien au gouvernement d'Ivo Sanader au printemps 2004<sup>84</sup>. Dario Saftich, le journaliste de la Voce qui commente cette décision, en précise la signification pour la minorité: « ce n'est pas un droit insignifiant, particulièrement d'un point de vue symbolique, dans la mesure où il représente un encouragement pour les conationaux [Italiens] à se déclarer tels, à sortir de l'ombre dans les régions où la minorité a été dangereusement "maltraitée" durant les cinquante dernières années. Et c'est aussi une manière d'unir symboliquement à la communauté des Italiens, les compatriotes éparpillés un peu partout en Croatie ». Par contre, l'idée avancée par les régionalistes (et par la direction de l'UI à l'époque) d'étendre ce droit à tout habitant d'une région culturellement mixte, n'a pas été retenue. La visibilité est ainsi reconnue aux minoritaires, mais pas aux tenants du multiculturalisme istrien.

Quant à la minorité slovène à Trieste, elle connaît également quelques tensions linguistiques. Ainsi en est-il de Monsieur Primož Sancin qui narre ses déboires dans une lettre publiée par *La Voce*, et qu'il a fait également parvenir à la Magistrature de la ville et aux autorités slovènes. Il raconte son arrestation pour contrôle d'identité sur une route à grand trafic de Trieste. Les deux policiers se sont adressés à lui en italien mais, malgré sa maîtrise parfaite de la langue, il a demandé aux policiers de s'exprimer en slovène; à quoi le plus âgé des deux lui répondit assez vertement qu'on était en Italie et que donc il parlait italien. Après que M. Sancin ait obstinément refusé de montrer ses

---

<sup>84</sup> C'est une des premières démarcation de l'Union des Italiens face à la Diète démocratique istrienne qui, elle, resta dans l'opposition.

papiers, les policiers appelèrent du renfort. Deux autres gendarmes arrivèrent dont un bilingue qui, comme le souligne l'auteur, lui parla « correctement », lui demandant « prosim, dokumente, hvala » ce qu'il a aussitôt fait. Mais l'histoire ne s'est pas terminée si simplement ; il se vit infliger une amende pour avoir tardé à montrer ses papiers alors qu'il avait parfaitement compris la demande. Sa conclusion fut que la police de Trieste venait d'inventer « l'amende ethnique » (La Voce 6 août 1997: 4). Cette anecdote rappelle celle citée précédemment dans laquelle le député croate Stjepan Raditch fut menacé d'être éjecté du train lorsqu'il avait demandé que son billet soit émis en croate et non en hongrois...

La sensibilité au non-respect du bilinguisme est donc extrême et concerne également l'administration communale. En témoigne l'incident qui a marqué Umago/Umag, ville côtière du Buiese, reconnue bilingue, durant l'été 1996 et dont *La Voce* s'est fait l'écho les 16 et du 28 août. Cet événement concernait la patrouille de vigile urbaine. Cette dernière, responsable du trafic et préposée à l'aide aux touristes, est dépendante de la *questura istriana* de Pola/Pula mais payée par la commune. Elle a des uniformes blancs qui ne portaient pas l'inscription *vigilanza urbana* en deux langues comme le prévoient les statuts communaux mais seulement en croate ; elle fut donc renvoyée à Pola/Pula... Soulignons pour plus de clarté que le président de la commune d'Umago/Umag n'est autre que Giuseppe Rota, alors président de l'UI et que la communauté italienne d'Umago/Umag, très active, compte environ 2'700 membres.

Une autre revendication touchant au bilinguisme officiel, administratif, concerne l'ouverture de guichets bilingues. Durant les années quatre-vingt-dix, le gouvernement central s'est refusé à entrer en matière pour officialiser une telle pratique et en a même dénié le droit au gouvernement régional par un jugement de la cour constitutionnelle, affirmant que les questions du bilinguisme relevaient du pouvoir central. C'est à nouveau le gouvernement Sanader qui reconnaîtra officiellement l'existence de tels guichets. Une telle mesure me semble porteuse d'un double message. Le premier consiste à rendre visible l'existence de la minorité et marque l'engagement gouvernemental dans le respect de la protection des droits minoritaires ; c'est d'ailleurs ce que souligne Furio Radin lors de l'inauguration d'un de ces guichets à Pola/Pula le 3 août 2004 en disant qu'avec une telle mesure « a été mis en pratique l'accord italo-croate sur les minorités signé en 1996 » (*Voce*, 3 août 2004). Le deuxième message est par contre moins « rassurant » pour la minorité puisqu'il indique que le bilinguisme perd du terrain et que nombre d'employés communaux ou administratifs des villes (y compris celles ayant un statut officiellement bilingue) sont exclusivement croatophones.

Les publications des différents acteurs sociaux oscillent entre monolinguisme et trilinguisme. Les publications de l'UI, *La Voce del Popolo*, *Panorama* et *La Battana* sont exclusivement en italien. Par contre, les livres édités par la maison d'édition de la minorité *Edit*, le sont souvent en deux langues. Quant aux travaux historiques publiés régulièrement par le *Centre de recherche historique de Rovigno*, ils le sont en italien avec un résumé très succinct en croate et en slovène. La revue *Nova Istre* de la *Matica Hrvatska* est exclusivement en croate ou en dialecte slave, de même que *Bujstina*, le recueil de nouvelles, poésies, etc. publié chaque année. L'autre quotidien régional *Glas Istre* est également en croate. En 1999, la communauté croate installée à Trieste annonçait sa décision de fonder une revue bilingue *Most - il Ponte* (le pont). Enfin, le journal de la petite ville côtière de Novigrad, *Glas Novigrada- La Voce di Cittanova*, qui paraît trois fois par année, est bilingue avec une nette dominance du croate. Comme il paraît à Noël, à Pâques et en septembre pour la fête du village, les voeux de la commune et des partis politiques sont en deux langues. Seul le HDZ, tout en communiquant également en italien, traduit son nom en anglais (*Croatian Democratic Union*). La Communauté italienne de la ville, elle, fournit à chaque numéro un article en italien sur ses activités mais n'a pas d'encart publicitaire. A Pisino/Pazin, il existe une petite maison d'édition, dirigée par Anton Hek, prêtre croate, qui publie des ouvrages dans les deux langues. Ces ouvrages concernent des thématiques religieuses, vies de saints ou de martyrs istriens par exemple.

Pour les écrits politiques, les régionalistes de la DDI publient leurs déclarations officielles ainsi que leur programme en trois langues (slovène, croate et italien), mais, fait surprenant, leur site internet est seulement en croate. Quand je m'en suis étonnée auprès de quelques dirigeants et d'une secrétaire de section, ils semblaient ignorer la chose.... Les dirigeants de l'UI publient en italien et le programme concernant la région istrienne du HDZ, parti au pouvoir, est exclusivement en croate.

### Monolinguisme et refus du bilinguisme

En Istrie, particulièrement sur la côte, le monolinguisme est rare du moins chez les italophones. Il s'agit de personnes âgées qui, soit par choix (résistance), soit parce qu'elles n'en ont pas ressenti le besoin, n'ont jamais appris le serbo-croate (croato-serbe). Quant aux enfants, il s'agit bien sûr d'un monolinguisme transitoire puisque, même s'ils sont élevés dans un milieu italoophone et suivent l'école italienne, ils y apprennent le croate. Par contre, le monolinguisme croate est plus fréquent. Parmi les migrants venus de toute la Yougoslavie durant la période titiste, certains ont appris l'istroveneto mais d'autres n'en ont pas eu besoin ou ne l'ont pas voulu, l'association italien - fascisme étant

encore très vive dans l'immédiate après guerre; chez les migrants croatophones venus de l'intérieur de l'Istrie pour repeupler les villes côtières vidées par l'exode, certains savaient l'istroveneto et ceux qui l'ignoraient se sont retrouvés dans la même situation que ceux cités précédemment. Les enfants de ces migrants, par contre, ont appris l'italien à l'école. Enfin, une population plus récente est également monolingue, ce sont les réfugiés de la dernière guerre (1991-1995), venus de Slavonie (Vukovar) ou de Bosnie. Les réfugiés sont déjà repartis en grand nombre, mais certains ont choisi de s'établir en Istrie, ce qui ne va pas sans tensions assez vives avec la population locale tant slave qu'italienne. Les stéréotypes à leur égard sont les mêmes que ceux qu'on entend en Suisse ou en France, à savoir qu'ils touchent des pensions de l'Etat plus élevées que les retraités locaux, qu'ils ne s'intéressent guère à la vie locale, notamment en refusant d'apprendre l'italien, bref qu'ils sont des profiteurs. Ils deviennent boucs émissaires de tout incident qui peut advenir. Sans même savoir de quoi il s'agit, les gens ont pour réflexe de dire « ah! c'est encore un coup de ceux de Vukovar! ». Les enfants de ces réfugiés apprendront l'italien à l'école, du moins dans les communes où les municipalités paient un tel enseignement. Enfin, il y a des natifs croatophones de la côte qui, malgré leur formation scolaire, n'ont guère assimilé l'italien, n'en ayant l'usage ni sur leur lieu de travail, ni dans leur réseau social. C'est le cas d'un homme d'une trentaine d'années, originaire de Rovigno/Rovinj, essayant de se remettre à l'étude, car tombé amoureux d'une italophone (pourtant bilingue). Les voies menant au bilinguisme sont parfois impenétrables... ou du moins fort variées. C'est à souligner chez les migrants dont la décision d'apprendre l'italien est souvent le fruit d'un choix politique ou professionnel. J'ai rencontré également quelques migrants italiens, enseignants venus de Trieste ou d'ailleurs, engagés par l'Université Populaire de Trieste (UPT) pour travailler dans les écoles italiennes et qui, après plusieurs années d'enseignement en Istrie, ne savaient pas un mot de croate. Le choix politique du refus du bilinguisme touche également quelques italophones à l'instar de cette femme qui, après m'avoir corrigée chaque fois que je parlais de la ville de Vrsar, ignorant le nom italien (Orsera), s'est emportée contre une migrante, vivant en Istrie depuis plus de trente ans, qui se refusait à parler italien. « L'italophile » conclut son mouvement de colère en me disant : « non seulement ils viennent chez nous, mais en plus ils n'apprennent pas la langue » et ajouta vengeresse « heureusement que je n'ai pas beaucoup appris la leur ». Cette femme est une des rares personnes que j'aie rencontré qui affirme ouvertement une position aussi proche de l'irrédentisme. Pour elle, l'istrianité est une invention récente et un non-sens ; elle fait ainsi écho aux croatophiles, convaincus que l'identité istrienne est impossible : on est soit Croate, soit Italien.

Le monolinguisme des uns provoque parfois des situations de communication tendues. La règle pour désigner les responsables locaux favorables au gouvernement national, est d'utiliser l'expression « ceux de Zagreb », ce qui est quelque peu réducteur puisque le HDZ bénéficie du soutien de certains Istriens, pas forcément monolingues mais idéologiquement plus favorables au monolinguisme. Néanmoins, il est avéré que certains postes de direction ont été octroyés à des gens venus de l'intérieur de la Croatie. Ces nominations provoquent de la rancœur car elles sont ressenties comme abusives, ne respectant pas les prérogatives régionales. Ainsi, le responsable du tourisme de Orsera/Vrsar me racontait que bon nombre de directeurs d'entreprises avaient été changés au profit de « ceux de Zagreb »; de même, plusieurs responsables de la police avaient été mutés. En ce qui concerne la police, c'est une des filières professionnelles majeures des réfugiés récents : cela aggrave les tensions et contribue à alimenter les stéréotypes à leur égard. Ce n'est déjà pas drôle de se faire mettre à l'amende mais le subir en croate par quelqu'un qui vient d'ailleurs et que l'on considère comme un profiteur, devient proche de l'insupportable... Dans le même ordre d'idées, une de mes logeuses me racontait que le centre vétérinaire de Buie/Buje, fondé par des vétérinaires locaux du temps de la Yougoslavie, a été privatisé et racheté par « ceux de Zagreb ». L'ancien personnel a été mis à la retraite (c'est le cas de l'ancien directeur) ou licencié. Aujourd'hui, les vétérinaires en place sont arrivés de l'intérieur du pays, sans connaissance de la situation locale. Pour cette raison, ma logeuse, bilingue expérimentée, a dû fonctionner à plusieurs reprises comme traductrice, les paysans, souvent italophones, ne comprenant rien (ou s'y refusant) aux conseils donnés. Cet événement m'a été confirmé par un des anciens vétérinaires du centre, à la retraite depuis plusieurs années. Il soulignait avec dépit le manque de reconnaissance du travail effectué et jugeait scandaleux la privatisation faite à bas prix et le sort peu enviable du directeur.

Nous avons vu que les rares italophones monolingues étaient des personnes âgées. En 1995, une nouvelle directrice du home de Novigrad a été nommée « par Zagreb », d'où les remarques amères de certains, inquiets à l'idée que les activités de loisir ne seraient plus guère accessibles à bon nombre de pensionnaires. J'ai discuté avec une des employées, croatophone arrivée de Zagreb récemment, suite à son divorce. Elle ne semblait pas y voir de problème dans la mesure où de nombreux employés sont bilingues. La responsable locale de la Croix-Rouge, chargée de distribuer l'aide aux réfugiés et aux personnes indigentes (les retraités et les familles nombreuses durement touchés par la crise économique) s'indignait, elle, du remplacement de l'ancienne directrice par une femme appartenant au HDZ.

Ces situations sociales monolingues ne sont pas toujours perçues comme une entrave à la communication, les italophones étant habitués à la langue d'ambiance croate, mais elles sont vécues et donc souvent mentionnées comme des éléments dangereux pour le plurilinguisme régional et plus encore désignées comme la volonté de croatiser l'Istrie. Certes, quelques dirigeants politiques et quelques nationalistes convaincus parlent d'un danger d'italianisation de la région et d'abus de la part de la minorité italienne (passant sous silence le nombre élevé de Croates se déclarant Istriens au nom de valeurs pluriculturelles) mais leur influence est faible. Chaque « incident » est vécu comme le rappel que la « convivialité » tant revendiquée par les régionalistes et les membres de la minorité ne va pas tellement de soi et que le bilinguisme est devenu un enjeu majeur de l'unité politique de la région.

## Chapitre 6 : Les ressources historiques et emblématiques et leurs usages sociaux

### Mémoire et histoire

« Sans mémoire, l'homme perd ses capacités conceptuelles et cognitives. Son monde vole en éclats et son identité s'évanouit » (Candau, 1996: 3). La quête de sens et d'intelligibilité, à la base de la recherche de continuité et de la lutte contre la réalité désordonnée du monde social, oblige à la construction d'une pensée en durée. Une conscience identitaire, une connaissance de soi - d'un soi individuel ou collectif - pourrait-elle se construire, s'élaborer sans genèse ? Pedro Ruiz Torres dans son article sur *Les usages politiques de l'histoire en Espagne* (2001) souligne le lien incontournable entre identité, mémoire et histoire. Pour lui, « l'individu – ou le groupe – qui s'interroge sur la nature de son identité, de ce qui l'unit à ce qui a été, qui se demande comment il est parvenu à être ce qu'il est, en se singularisant par rapport aux autres, doit avoir recours à la mémoire. Sans mémoire il n'est pas possible de définir une identité personnelle ou collective. » (p. 133). Il ajoute, ce qui me semble extrêmement pertinent, que cette mémoire sur laquelle se base l'identité d'un groupe (ou d'un individu) se charge de dégager des traits stables, d'où un contenu immédiatement fondé sur l'héritage, sur ce qui perdure voire sur ce qui fonderait une identité permanente, essentielle. Cette particularité peut expliquer la relative facilité avec laquelle la continuité historique porteuse d'un sens quasi téléologique peut être acceptée et ceci malgré le travail des historiens qui précisément consiste à démythifier, à déconstruire la représentation du passé, à en favoriser une approche critique, loin de tout messianisme. Mais la mémoire collective et individuelle est éminemment sélective et construite à partir de ce que l'acteur concerné (politiciens mais aussi gestionnaires de l'identité) s'approprie du passé pour penser et légitimer le présent et son devenir.

Quand il s'agit de créer et de légitimer une identité collective, comme c'est le cas dans les différents Etats issus de la Yougoslavie, alors « l'usage de la mémoire et de l'histoire (...) se produit sur un terrain conflictuel dans lesquels des intérêts divers se heurtent en voulant imposer des mémoires et des identités hégémoniques. Ainsi, la disparition ou l'affaiblissement de plusieurs mémoires au bénéfice d'une seule est le résultat d'une lutte politique pour maintenir ou permettre l'hégémonie de certains groupes sociaux sur d'autres. » (Torres, 2001 : 135). En Croatie, un des aspects de ce phénomène se marque par le fait

que la mémoire nationale a littéralement balayé la mémoire et l'histoire des luttes de classes, approche dominante, voire exclusive, durant les quarante ans de socialisme. En effet, « (...) seule la part du passé politiquement significative, au regard de la volonté de légitimer les identités et d'en assurer la domination, se transforme en héritage qui, bien entendu mérite d'être conservé et rappelé, au détriment d'une quantité d'autres expériences importantes qui malheureusement tombent dans l'oubli. » (Torres, 2001 : 135).

La relecture du passé prend donc une place inégalée dans les pays de l'ex-Yougoslavie. Pourquoi ? La création des Etats-nations sur les cendres de la Yougoslavie advient à un moment où se conjugue, sur toute la planète, une double désillusion quant au futur :

- celle de la promesse communiste de « l'avenir radieux ». Les régimes communistes, fussent-ils autogestionnaires, étaient marqués par la volonté de mener les peuples vers un lendemain qui chante. Il suffit de se souvenir de la strophe de l'Internationale:
  - *Du passé faisons table rase*
  - *Foule esclave, debout, debout*
  - *Le monde va changer de base*
  - *Nous ne sommes rien, soyons tout*
- et celle du « progrès illimité » de la société industrielle, aujourd'hui marquée par un accroissement des inégalités à l'échelle planétaire.

Deux idéologies tournées vers l'avenir mais dont le contenu messianique a fait long feu, créant un présent nébuleux dans lequel s'opère un retour en arrière, une recherche des racines ethniques, religieuses ou historiques. C'est à cet exercice que nous assistons aujourd'hui; exercice qui, en Yougoslavie, a pris des tournures dramatiques.

Aussi les historiens sont-ils très sollicités. Le grand public, comme les hommes politiques, leur demande d'interroger le passé afin de fournir une explication du présent ou encore de chercher dans le passé les clefs essentielles des racines de l'identité. Cette attente, cette demande éclairent une des fonctions sociales de l'historien qui consiste à organiser le passé en fonction du présent. C'est dans cette fonction que son travail peut être soumis à d'intempestives interprétations. Les historiens se voient chargés d'une mission qui est la construction de la conscience historique, mission d'autant plus subtile et périlleuse lorsqu'elle s'inscrit dans un présent incertain.

L'historien François Bédarida (1996) souligne ce paradoxe en relevant que:

- d'une part, l'historien doit démythifier la mémoire collective, ses représentations mentales et ses constructions sociales en lui opposant un discours documenté, rationnel et critique ;

- d'autre part, il doit participer lui-même à la construction d'un savoir qui sert de cadre et de référence à la conscience historique et, à cet égard, qu'il le veuille ou non, sa qualité d'acteur social est inséparable de celle de chercheur, même s'il prend un maximum de précautions.

Il ne s'agit pas de défendre ici la thèse que l'histoire n'existe pas, qu'elle est pure fantaisie et reconstruction arbitraire. Non, l'historien, homme de science, utilise une démarche qui n'est pas gratuite et hasardeuse mais bien une méthode qui s'est affinée au cours du développement de sa discipline. Même si l'opération historiographique prend la forme d'un récit, celui-ci se doit de respecter la méthode critique qui, à partir d'une collection rigoureuse et méthodique des sources, propose des enchaînements, des interprétations. Mais ces recherches historiques se font toujours de manière à répondre à des interrogations sur le passé, or ces interrogations s'insèrent dans un contexte social donné, variable, donc les recherches comme les éléments de réponse sont toujours, ou devraient l'être, soumises à relecture.

Si l'on admet avec Paul Veyne (1996: 24) que l'histoire est essentiellement un « récit de faits vrais, et non vraisemblables (comme dans le roman) ou invraisemblables (comme dans le conte) », il n'en demeure pas moins que l'événement historique, attesté, indéniable est à l'histoire ce que le dictionnaire est à la littérature. Cet aphorisme permet de souligner le rôle majeur de celui qui écrit l'histoire. L'auteur, mais également le lecteur du récit historique, qu'il soit individuel ou collectif, peut accentuer tel ou tel aspect, peut en omettre d'autres - la mémoire est également faite d'oublis -, peut suggérer des logiques purement induites ou au contraire en nier. Et ceci sans parler des révisionnistes fort à la mode, y compris en Croatie, où comme ailleurs, le travail de mémoire est en vogue : commémorations somptueuses, publications innombrables, conférences grand public sont là pour répondre à cet engouement. Expression multiforme qui vient éclairer la polysémie du terme explicitée par Augé (1994: 21). Pour lui, l'histoire est tout à la fois une discipline scientifique, un contenu événementiel, un récit au présent qui vise à expliquer ou mieux expliciter le passé et enfin une forme de conscience collective et identitaire. L'histoire s'écrit au présent, dans les cadres sociaux particuliers dans lesquels s'insèrent les différents auteurs. En Croatie, la légitimité de l'Etat-nation nouvellement créé se cherche dans une rhétorique nationaliste qui se construit autour de la continuité historique séculaire: l'historiographie officielle prend la forme de l'épopée édifiante où la véracité ne semble nullement nécessaire à l'efficacité. Pour illustrer cette affirmation, il est intéressant de lire le début du préambule de la constitution croate qui exprime synthétiquement l'idée qu'il existe un sens de l'histoire, une téléologie bâtie sur des événements pouvant être lus comme des étapes majeures d'une voie tracée d'avance :

L'individualité nationale propre et l'existence étatique millénaire du peuple croate, confirmées tout au long de l'histoire à travers les diverses formes d'organisation étatique et alors que l'idée d'Etat s'est maintenue et enracinée dans le droit historique du peuple croate à la souveraineté d'Etat pleine et entière, se sont exprimées et manifestées :

- avec la création des principautés croates du VII<sup>e</sup> siècle,
- dans l'Etat croate médiéval indépendant fondé au IX<sup>e</sup> siècle,
- dans le royaume des Croates instauré au X<sup>e</sup> siècle
- à travers le maintien permanent de l'entité étatique croate propre, au sein de l'Union personnelle croato-hongroise,
- avec la volonté souveraine librement proclamée du Parlement croate en l'an 1527 de choisir un roi appartenant à la dynastie des Habsbourg,
- avec la volonté souveraine et librement proclamée du Parlement croate en l'an 1848, restaurant l'intégrité du Royaume croate triunitaire sous l'autorité du Ban, en vertu des prérogatives historiques, naturelles et d'Etat du peuple croate,
- dans l'accord croato-hongrois de l'an 1868, réglant les rapports entre le royaume de Dalmatie - Croatie – Slavonie et le royaume de Hongrie, en vertu des règles de droit inhérentes aux traditions des deux Etats et de la Pragmatique Sanction de l'an 1712,
- dans la décision du parlement croate du 29 octobre 1918 prononçant la rupture des liens juridiques et d'Etat existant entre la Croatie et l'Autriche-Hongrie, et dans l'adhésion simultanée de la Croatie indépendante en vertu de ses prérogatives nationales, naturelles et historiques, à l'Etat des Slovènes, Croates et Serbes instauré sur les seuls territoires qui relevaient auparavant de la monarchie habsbourgeoise,
- dans le fait que la décision du Conseil national de l'Etat des Slovènes, Croates et Serbes concernant l'union avec la Serbie et le Monténégro au sein du royaume des Serbes, Croates et Slovènes (du 1<sup>er</sup> décembre 1918), érigé ultérieurement (3 octobre 1929) en royaume de Yougoslavie, n'a jamais été ratifié par le Parlement croate,
- avec la constitution de la banovine de Croatie en 1939, rétablissant l'existence étatique croate propre au sein du royaume,
- avec la refondation de la souveraineté étatique durant la seconde guerre mondiale, qui s'est affirmée à l'encontre de l'instauration de l'Etat croate indépendant (1941), dans les décisions du Conseil territorial antifasciste du Mouvement de libération nationale de Croatie (1943), plus tard dans la Constitution de la république populaire de Croatie (1947), et ensuite dans les Constitutions de la république socialiste de Croatie (1963-1990).

*A l'occasion du changement de direction historique que constituent le rejet du système communiste et la transformation de l'ordre international en Europe, le peuple croate lors de ses premières élections démocratiques (1990) a confirmé par sa volonté librement exprimée, son individualité étatique propre et sa détermination millénaire en vue de constituer la république de Croatie en tant qu'Etat souverain.*

*Partant des faits historiques précités, ainsi que des principes universellement admis aujourd'hui, et de l'inaliénabilité, de l'indivisibilité, de l'incessibilité et de l'inaltérabilité du droit à l'autodétermination et à la souveraineté étatique du peuple croate y compris le droit à la sécession et à l'association, préservé dans son intégrité, en tant que préalables essentiels de la paix et de l'ordre international, la république de Croatie se constitue en Etat national du peuple croate qui est aussi l'Etat de ceux qui, tout en appartenant à d'autres nations et à des minorités, sont ses citoyens : les Serbes, les Musulmans, les Slovènes, les Tchèques, les Slovaques, les Italiens, les Hongrois, les Juifs et autres, auxquels sont garantis l'égalité avec les citoyens de nationalité croate, ainsi que le respect de leurs droits nationaux en conformité avec les règles démocratiques de l'ONU et des autres pays du monde libre. (Lesage, 1995 : 309-310).*

On le voit dans ce texte, la construction de l'Etat-nation croate est un projet dont la légitimité ne repose pas tellement sur l'idée d'un futur novateur mais sur l'actualisation d'un projet ancestral. Pour autant, ce travail mémoriel ne peut être réduit à une approche passiste, car il s'agit au contraire de puiser dans la lecture du passé, les ingrédients confirmant la légitimité du projet national présent et futur. Tous les événements cités sont vrais. C'est leur présentation, comme étant la volonté séculaire consciente du peuple, qui l'est moins. Mais tous les projets de construction politique ne se déclinent pas de la même manière. Ainsi en est-il de la construction européenne, processus dans lequel la rationalité et l'a-historicité ou l'absence de référence historique dominant. Abélès (1996) souligne que la construction européenne est un chantier permanent dont on ne voit pas la fin et dont le sens repose sur une perspective d'avenir (43) « C'est l'affirmation des Lumières et de la Raison ; c'est aussi l'émancipation à l'égard des particularismes au nom d'un universalisme triomphant ; c'est enfin le règne des Droits de l'Homme. » (p. 39). Rares sont les recours à la profondeur historique, à la mémoire longue si nécessaire aux nationalistes.

Mais le travail de mémoire peut encore prendre un tout autre sens lorsqu'il ne s'agit plus de raconter un événement mais de le figer. J'emprunte à Todorov (1995: 29) la distinction entre « mémoire littérale » et « mémoire exemplaire » ; la première inscrit l'événement dans sa littéralité (ce qui ne veut pas dire sa véracité), il reste un fait,

ne conduisant pas au-delà de lui-même, alors que l'événement exemplaire peut devenir un modèle, une matrice explicative de situations nouvelles. « L'usage littéral de la mémoire qui rend l'événement ancien indépassable, revient en fin de compte à soumettre le présent au passé ». Ainsi en est-il lorsque certains Serbes rappellent à l'envi le passé oustachi des Croates qui en font de même pour les tchetniks<sup>85</sup>. Le rappel de ce passé récent ne cherche nullement à expliquer mais à stigmatiser, à figer l'image de l'autre sous un jour cruel, inhumain, sans offrir aucune possibilité de le dépasser. La cruauté (des uns comme des autres) se transforme en un élément essentiel, constitutif de la personnalité (*pattern*) du groupe incriminé et permet, par là-même, la répétition d'actes sanglants.

Comme le souligne Hobsbawm (1995b), inventer une tradition, un récit édifiant est nécessaire quand une société connaît un changement profond et éprouve le besoin de détruire les anciens modèles. Ici l'invention ne réside pas dans les supports utilisés mais dans le choix de ceux présentés et dans la trame narrative qu'ils sont censés évoquer. Le choix arrêté par le nouveau gouvernement croate consiste bien à donner à lire une nouvelle version de l'histoire avec la nécessaire mise entre parenthèses des modèles précédents. De fait, la mise en scène, les pratiques mémorielles ainsi que leurs supports sont globalement les mêmes, par contre ce sont les figures retenues qui changent. Le besoin de héros reste, mais ceux qui sont élus à ce titre varient. Ainsi le héros collectif socialiste du peuple ouvrier et paysan est remplacé par celui du peuple croate ; les personnages emblématiques des partisans émérites de la lutte anti-fasciste, par les hommes politiques des siècles précédents qui ont tous œuvré à la gloire de la Croatie, etc. Chanter un hymne, arborer un drapeau sont des pratiques anciennes, mais ce sont les paroles et les emblèmes retenus qui changent.

Dans ce chapitre, j'illustrerai ce travail de mise en scène du récit historique, en commentant le choix du drapeau national et de ses armoiries ainsi que l'usage social de ces emblèmes, de ceux de la région istrienne et de la minorité italienne. Je montrerai encore comment le gouvernement a choisi d'illustrer le récit historique du préambule de la Constitution en retenant quelques héros de la « fierté nationale » croate qui ornent les billets de banque et les premiers timbres émis.

#### Les emblèmes: drapeaux et armoiries

Dès la partition de la Yougoslavie, les Etats nouvellement créés, Slovénie et Croatie, se sont affirmés par un remaniement emblématique

---

<sup>85</sup> Mouvement serbe dirigé par Draza Mihajlovic, qui, durant la Deuxième Guerre mondiale, est resté fidèle au gouvernement royaliste en exil. Profondément anticommunistes, ses militants ont autant combattu les partisans titistes que les divisions allemandes.

d'importance. Le choix du drapeau croate a notamment fait grand bruit. Pour de nombreux Croates, ainsi que pour la minorité serbe encore présente dans la Krajina, le damier rouge et blanc au centre de son blason rappelait trop directement le régime oustachi d'Ante Pavelic (1941-1945). Pourtant, ce damier était présent sur les armoiries de la République socialiste de Croatie et la volonté ou la nécessité politique de changement emblématique des différentes nations émergentes s'est plus traduit par des aménagements symboliques que par une rupture complète. Comme le souligne Véronique Soulé dans son article traitant des nouveaux rituels et nouveaux symboles dans les pays de l'Est (Pologne, Hongrie et ex-Yougoslavie), la nouvelle symbolique « obéit un peu partout à quatre aspirations: renouer le fil de l'histoire nationale, au-delà de la parenthèse totalitaire; marquer la souveraineté reconquise; célébrer les martyrs de la lutte pour l'indépendance; enfin, souligner les traditions démocratiques (lorsqu'il y a lieu), ou encore les valeurs qui ont forgé "l'âme de la nation" et l'ont aidée à survivre au-delà des défaites et des catastrophes » (1992: 117).



figure 1, TOMASEVIC Nebojsa, 1979, *Données sur la Yougoslavie*, Belgrade : Secrétariat fédéral à l'information

Les drapeaux ainsi que les armoiries de la Yougoslavie et de ses six Républiques contenaient des symboles que les nouveaux régimes n'ont pas abandonnés. Le drapeau yougoslave était composé de trois bandes horizontales bleue, blanche et rouge avec l'étoile à cinq branches en son centre. Les armoiries consistaient en épis de blé attachés par un ruban sur lequel figurait la date du 29 novembre 1943, date retenue comme celle de la fondation de la Communauté socialiste fédérative de Yougoslavie lors de la session du conseil antifasciste de

libération nationale tenue à Jajce. L'extrémité supérieure des épis s'unissait dans une étoile rouge à cinq branches. Au centre du champ ainsi dessiné, six flambeaux dont les flammes se réunissant symbolisaient les six Républiques de la Fédération. Les deux provinces de Voïvodine et du Kosovo, plus tardives, n'apparaissaient donc pas.

L'étoile, symbole polysémique, peut être ici interprétée comme source de lumière menant à un monde nouveau et ses cinq branches comme l'unité du peuple composé des paysans, ouvriers, intellectuels, forces armées et parti. C'est en tous les cas la lecture officielle d'autres Etats socialistes comme la Chine et Cuba. Quant aux épis de blé, selon le *Dictionnaire des symboles*, ils symbolisent « le don de la vie, qui ne peut être qu'un don des Dieux, la nourriture essentielle et primordiale » (1982: 129). Ici les Dieux sont remplacés, dans une vision socialiste du monde, par le peuple uni, œuvrant à la prospérité de la nation. L'étoile était si fortement liée à la symbolique socialiste que la plupart des ex-républiques l'ont abandonnée, y compris l'actuelle Serbie-Monténégro. En février 1997, Belgrade fut le lieu d'immenses manifestations populaires au cours desquelles la foule brandit un drapeau avec en son centre, un vide symbolisant l'inachèvement de la transition, en tous cas aux yeux de l'opposition estudiantine serbe.

Les six Républiques avaient chacune leur drapeau et leurs armoiries. Le drapeau de la « République socialiste de Croatie » était composé des mêmes couleurs que le drapeau national, mais en ordre inversé, rouge – blanc – bleu. Ces couleurs, ainsi que leur ordre, sont antérieures à la Yougoslavie et datent de 1878, du temps de l'Autriche-Hongrie (Sellier 1995: 147). Depuis 1946, l'étoile à cinq branches a été ajoutée en son centre. Quant aux armoiries, elles présentaient deux gerbes de blé tenues à leur base par une enclume en fer, avec l'étoile rouge à cinq branches à leurs extrémités supérieures. Au centre, le damier à vingt-cinq carrés alternés rouges et blancs jaillissant des ondes sur fond de soleil levant. La Croatie est la république possédant le plus long rivage sur l'Adriatique.

Le drapeau de la « République socialiste de Slovénie », toujours avec les trois couleurs mais cette fois blanc – bleu – rouge (dès 1848), avait également l'étoile en son centre. Les armoiries, entourées d'épis de blé entremêlés de feuilles de laurier et avec l'étoile rouge, représentaient une montagne à trois pointes au-dessus de quelques ondes marines. La haute montagne est effectivement ce qui distingue cette république, suscitant un tourisme hivernal de l'ensemble du pays et de l'étranger.

Aujourd'hui, les Républiques devenues indépendantes ont changé leurs emblèmes. La Slovénie, comme toutes les autres Républiques, a abandonné l'étoile et placé sur le même fond de couleur ses armoiries

légèrement modifiées (abandon des épis de blé), représentant le Triglav (2'863m) soit « la montagne aux trois têtes » comme motif central.

### Le drapeau croate

En ce qui concerne la Croatie, le choix du drapeau national a fait couler beaucoup d'encre. Gardant les mêmes couleurs de fond, le blason est formé de damier à vingt-cinq carrés rouges et blancs surmontés de cinq petits écussons représentant chacun une région du pays. De gauche à droite, la région de Zagreb (*Hrvatsko zagorje*), Dubrovnik (république portuaire indépendante pendant plusieurs siècles et joyau architectural), la Dalmatie, l'Istrie (représentée par une chèvre) et la Slavonie (représentée par la martre



(kuna) dont la fourrure était monnaie d'échange et qui a donné le nom de la monnaie nationale d'aujourd'hui). Le litige a porté sur la reprise du damier comme élément central. Bien qu'il figure sur le drapeau croate depuis 1525 (Sellier 1995: 147) et qu'il ait été encore présent sur les armoiries de la République socialiste, il est surtout resté dans les mémoires comme le symbole du régime oustachi. Dunja Rithman Augustin, anthropologue croate, souligne cette surcharge d'histoire d'un symbole entaché de crimes: « les Oustachis, formation militaire extrémiste du nationalisme croate, ont commis des crimes nombreux et atroces, tuant des Serbes, des Juifs, des communistes et des Croates antifascistes. Les stigmates de ces crimes oustachis accompagnent de manière pesante l'histoire contemporaine du peuple croate. Ces stigmates ont été largement revivifiés et utilisés par le nationalisme serbe, également durant la période socialiste. C'est pourquoi de nombreux Croates et, surtout, la minorité serbe en Croatie (12,2% de la population<sup>86</sup>) ont vu négativement la réintroduction des symboles nationalistes croates, ressentant les connotations sanguinaires liées au souvenir de la Deuxième Guerre mondiale. » (1992: 44-45)<sup>87</sup>. En effet, lorsqu'un emblème est trop directement lié à un événement ou à une période historique, qui plus est fort controversés, il perd de sa puissance et restreint le champ de

<sup>86</sup> Avant leur expulsion massive de la Krajina suite à la bataille dite *Tempête* d'août 1995.

<sup>87</sup> Dans une discussion personnelle, elle me dira qu'à ses yeux le symbole rappelant le plus directement les Oustachis était le U qu'ils portaient sur leurs uniformes plutôt que le damier.

l'imaginaire. De symbole, il se transforme en signe évocateur d'un sens précis, réduit.

A relever toutefois que le damier utilisé par les oustachis ainsi que par les nostalgiques de ce régime diffère légèrement, l'ordre des carrés étant inversé. Le premier carré en haut à gauche était blanc, alors qu'il est rouge sur l'emblème « officiel ». L'autre différence d'importance est la présence des cinq écussons régionaux. C'est du reste ce qui le distingue du drapeau de la communauté croate de Bosnie-Herzégovine. Le jeu sur l'emblème est très présent en Bosnie; ainsi Mostar-ouest (partie croate de la ville divisée) est pavoisé de damiers sans écusson. Jusqu'en janvier 1999, les plaques minéralogiques étaient ornées du damier pour les Croates et du lys pour les Musulmans, en référence au roi Tvrtko 1<sup>er</sup> dont les armes venaient de la maison d'Anjou (Sellier, 1995: 157). C'est M. Westendorp (alors représentant de la communauté internationale) qui a imposé leur uniformisation en exigeant le retrait de tout symbole. Les conducteurs contournent cette décision en mettant leur emblème en guise de point sur le i de BiH (Bosna i Hercegovina). Quant au choix du nouveau drapeau de la Bosnie-Herzégovine, il est à l'image des tensions que connaît encore ce pays. Refusant de se mettre d'accord sur un emblème commun, les trois communautés, serbe, croate et musulmane, se sont vu imposer un drapeau conçu par la communauté internationale. Lors d'un court séjour en été 1998 dans la Fédération croato-musulmane (partie de la Bosnie-Herzégovine), j'ai pu constater que peu de gens semblaient s'y reconnaître, ignorant ou feignant d'ignorer la signification de cet étendard récemment imposé. Si les gens ne se reconnaissent pas dans la valeur intellectuelle, fonctionnelle et encore moins affective dont le symbole est porteur (ici, l'unité nationale), alors il reste mort. Or en Bosnie, la notion d'unité nationale, au sortir d'une guerre sanglante, n'est nullement acquise pour la population meurtrie.

En Istrie, j'ai habité quelques semaines dans une famille originaire de Bosnie. Dans la cuisine, vaste pièce où sont reçues les visites, il y avait le portrait du président Tudjman et dans l'intimité de la chambre à coucher, le drapeau à damier (sans écusson), ceci malgré l'origine serbe du mari. Sa présence dans l'espace intime révèle une certaine gêne à l'arbore de manière trop évidente, probablement due au fait que l'Herzeg-Bosna ne jouit d'aucune reconnaissance internationale et rencontre une opposition croissante à l'intérieur même de la Croatie<sup>88</sup>.

Une anecdote allant dans le même sens s'est déroulée lors de la messe de confirmation célébrée par l'évêque de Parenzo/Porec en 1996.

---

<sup>88</sup> Les Croates de Bosnie ont été les plus farouches partisans de l'aile nationaliste du HDZ et du président Tudjman.

Parmi les confirmants, se trouvait un jeune, probablement réfugié de Bosnie qui arborait un damier sur son élégant veston. A la fin de l'office, la famille a posé, avec l'évêque, pour la photo souvenir. Mais le confirmant avait dû retirer sa cocarde. Commentant « l'incident », une régionaliste convaincue exprima son indignation de voir ainsi affiché un emblème de « croacité dure », et, de plus, dans un lieu saint.

Mais il faut se garder d'exagérer l'importance de ces symboles dans la vie quotidienne. J'en veux pour preuve l'ignorance et le faible intérêt que rencontraient mes questions sur cette symbolique, notamment lors de promenades à Livade, village entre Portole/Oprijelj et Motovun au centre de l'Istrie. A l'entrée, il y a un petit monument aux morts érigé en 1956 à la mémoire des partisans. L'étoile particulièrement visible semblait avoir été repeinte récemment et en-dessous il y avait le damier. J'ai demandé à plusieurs personnes la raison de cette juxtaposition. La première personne m'a dit qu'elle n'y connaissait rien, mais que sans doute, le damier venait d'être peint ; les autres ont encore été plus sibyllins en se contentant d'un haussement d'épaules. Enfin, la présence ou l'absence d'emblèmes dans les lieux privés ne révèle pas toujours le point de vue de l'habitant ; ainsi ai-je découvert avec étonnement un drapeau croate dans la cuisine d'un farouche opposant à la politique nationaliste de Tudjman. Cette observation suggère qu'on peut éprouver de l'attachement pour sa nation sans pour autant partager un point de vue politique nationaliste.

Les changements iconographiques que connaissent aujourd'hui les pays de l'Est sont l'expression visuelle et emblématique du changement politique d'une part et de l'affirmation nationale d'autre part. En ex-Yougoslavie, le changement de régime politique se lit à travers la disparition des thèmes de prédilection de l'iconographie communiste: hauts fourneaux, enclume, références au développement des forces productives, bases essentielles du matérialisme historique et de l'étoile symbolisant l'unité du peuple. Quant à l'affirmation nationale, elle s'actualise par la reprise ou le maintien de symboles anciens (fussent-ils largement controversés comme le damier croate) et ceci malgré de nombreuses propositions faites par des graphistes ou des historiens de l'art d'en créer de nouveaux. Il s'agit ici plus d'une adaptation emblématique que d'une invention. Hobsbawm (1995) a finement étudié en quoi le paradigme « d'invention de traditions » permet d'analyser les phénomènes de réinterprétation symbolique comme source de légitimité et d'historicité. L'exemple du damier éclaire la nécessité d'adaptation quand « d'anciens usages sont confrontés à de nouvelles conditions et que de vieux modèles sont utilisés dans de nouveaux buts » (1995 : 178). La raison invoquée par le nouveau régime croate était l'obligation politique de maintenir les armoiries les plus éminentes de son histoire (Senjkovic, 1995: 61). L'idéologie en vigueur dans les années 90 visait à placer le nouvel Etat

dans une continuité historique, plutôt que d'insister sur sa nouveauté. Seule l'indépendance était reconnue comme récente; la nation, elle, se devait d'être pensée comme ancestrale. Enfin, le nouveau blason, en arborant les différentes régions du pays, assied sa légitimité territoriale. C'est particulièrement vrai pour la Krajina et la Slavonie orientale, objets des revendications nationalistes serbes et théâtres de la guerre croato-serbe.

#### *L'emblème régional istrien*

La chèvre qui apparaît sur l'écusson des armoiries nationales est l'emblème de la région istrienne. Son origine viendrait du nom de la petite ville côtière slovène Capodistria/Koper qui, dans l'antiquité, s'appelait *Capris*, et de l'importance de l'élevage caprin dans l'économie régionale.

Si la présence du drapeau national en Istrie est aussi marquée que dans le reste du pays<sup>89</sup>, ce n'est qu'au cours de mon séjour en 2004 que je verrai le drapeau régional devant quelques mairies de villes côtières. Il représente la chèvre dans un écusson, sur fond de deux bandes de couleur bleue et verte. En outre, les chèvres sont devenues l'emblème du parti régionaliste (Diète Démocratique Istrienne, DDI), où elles apparaissent au nombre de trois, symbolisant la réalité transfrontalière de l'Istrie slovène, croate et italienne. Dans les publications de la Diète, ces chèvres peuvent changer de mimique, souriantes ou fâchées, au gré du ton de l'article (Pasquon, 1997 : 79).

Ceci rappelle un jeu bien plus ancien utilisé par les Vénitiens et que signale d'Alessio (2003 : 42). Le lion, symbole vénitien par excellence, tient un livre entre ses pattes. Sur les villes côtières, ce livre est ouvert (photo ci-après). Par contre, sur la porte et les édifices de Montona/Motovun, le livre est fermé, signifiant la fin du dialogue. Ce bourg marquant la frontière entre Venise et l'Autriche.

---

<sup>89</sup> Par obligation légale, il doit être exposé dans tous les lieux publics (banques, commerces, restaurants, etc.)



Photo I. Girod, Portole/Oprtalj

L'usage de l'emblème caprin est également ancien. D'Alessio (2003 : 181) signale ses premières apparitions à Pisino/Pazin au XIX<sup>e</sup>, époque où les militants (italiens et croates) ont fabriqué des sortes de badges à l'effigie de la chèvre<sup>90</sup>. Ils ont également utilisé toutes sortes de supports d'usage quotidien, tels des boîtes d'allumettes, boîtes de cigarettes, savons, cirages pour chaussures, crayons ou cartes postales, où étaient imprimés les slogans de chacune des associations (il s'agit en particulier pour les Italiens de la *Lega nazionale* et pour les Croates de *l'Association Cyrille et Méthode*).

---

<sup>90</sup> Le premier à l'avoir fait avait choisi un support plus noble. Il s'agit de l'orfèvre Luigi Comisso qui sculpta des sortes de broches en argent représentant une chèvre (d'Alessio, 2003 : 181).



Source : photo IG

La chèvre est aussi très présente sur les autocollants décorant les voitures ; elle peut être seule, généralement en vert ou sur un fond de couleur verte, ou alors elle fait l'objet de diverses combinaisons révélant les convictions des chauffeurs : elle est entourée d'étoiles européennes ou se détache sur un fond de couleurs nationales croates. Un autocollant la présente en évidence sur la carte de la péninsule avec ce texte : *half island, integral people*. On la retrouve également dans les lieux publics tenus par des régionalistes, sur les calendriers offerts par les entreprises locales et enfin elle fait l'objet d'un récit plaisant publié dans le recueil de nouvelles de Milani Kruljac *L'ovo slossos* (1996), récit sur lequel il vaut la peine de s'attarder dans la mesure où il montre le caractère indépendant, capricieux (*capris*) et farceur de la chèvre (et des Istriens ?).

« La nouvelle frontière tracée, un lieu est choisi pour construire la guérite des douaniers. Les vieux des alentours mettent en garde les constructeurs en leur disant que cet endroit est le lieu de passage des morts qui s'en vont, des exilés qui reviennent et des chèvres qui mettent bas. Nonobstant les recommandations, les douaniers s'installent. Commence alors pour eux une lutte quotidienne. Chaque matin, une chèvre vient faire ses besoins dans et autour de la guérite. Les douaniers, furieux, les tuent les unes après les autres sans jamais parvenir à épuiser le cheptel... (1996: 58-63). »

Cette nouvelle, riche en métaphores, exprime avec humour la lutte régionaliste contre le dessin de cette frontière, apparue en 1991, lors de la déclaration d'indépendance de la Slovénie et de la Croatie. Elle aborde également le sujet, délicat s'il en est, du retour des exilés de 1945 et 1954 et constitue la mise en récit de la conviction que la force du Droit d'Etat (douaniers) ne pourra venir à bout de la lutte aussi tenace qu'agaçante (les crottes) des régionalistes.

A Buie/Buje, lors de la commémoration du cinquième centenaire de la statue miraculeuse de la Vierge, la région du Veneto a offert la sculpture d'une chèvre à la petite ville (Voce, 8 septembre 1997: 3). Maladroitement figurative, elle est l'œuvre d'un sculpteur d'Udine. Son esthétique, mais peut-être surtout sa symbolique provoqueront l'indignation d'un habitant peu favorable au régionalisme, choqué de la présence d'une telle laideur... Pourtant, même si cet emblème régional agace certains, il n'a pas la même valeur ni la même charge émotionnelle que le damier. Si de nombreux hommes se sont montrés prêts à mourir pour défendre ce que représente le damier (notamment les soldats et volontaires de la « guerre patriotique » de 1991-1995), en serait-il de même pour la région ? J'en doute... malgré le fait que parmi les emblèmes des unités de l'armée croate, certains bataillons aient choisi un emblème régional: ainsi sont apparus la chèvre istrienne, le lion dalmate et la martre slavone, parmi d'autres référents

animaliers plus exotiques comme le tigre, le rhinocéros, le chameau<sup>91</sup>, ou encore, autre registre, les héros de bande dessinée appréciés par la jeunesse comme Tom et Jerry, Garfield, Superman... (Senjkovic, 1995: 60).

La chèvre permet donc d'affirmer l'identité régionale, notamment par son usage privé (autocollant, calendrier), mais sans être porteuse d'une charge émotionnelle ou historique suffisante pour qu'on soit prêt à mourir en la défendant. Ceci dit, il est remarquable qu'elle n'apparaisse quasi jamais dans les publications de la minorité italienne, ni dans celles de la *Matica Hrvatska*. Elle est, par contre, plus présente sur les publications éditées par les associations d'exilés ou encore lors de manifestations comme le décrit Ballinger (2003 : 98), rapportant qu'en 1995, lors d'un rassemblement à Trieste pour fêter la fin de la Deuxième Guerre mondiale, certains exilés arboraient un pin's avec la chèvre sur fond des couleurs du drapeau italien.



Figure tirée du site <http://xoomer.virgilio.it/istria/>

#### *L'emblème de la minorité italienne*

Durant la période titiste, le drapeau de la minorité italienne était le drapeau tricolore vert-blanc-rouge (en bandes verticales comme le drapeau de l'Etat italien) avec l'étoile en son centre. Là aussi, l'étoile a été retirée (en Croatie, par décret gouvernemental en 1991). Ainsi aujourd'hui, dans l'ex-zone B et dans les villes côtières ou centrales où la minorité italienne est présente, trois drapeaux flottent devant les mairies : le drapeau national, le drapeau de la minorité et celui, communal, aux armoiries de chaque cité<sup>92</sup>. Le fait que le drapeau de la minorité ne se distingue en rien du drapeau italien ne va pas sans provoquer des remous. En Slovénie, les trois villes côtières

---

<sup>91</sup> Les animaux sont très utilisés dans l'iconographie politique; ainsi les affiches de la propagande oustachi présentaient souvent Staline sous les traits d'un cochon, d'un singe, d'un loup; les partisans titistes, eux, symbolisaient les fascistes sous les traits du serpent (Senjkovic, 1995: 55). Enfin, plus récemment, les miliciens serbes de Zeljko Raznatovic, plus connu sous le nom d'Arkan, s'étaient baptisés *les Tigres* et ceux de Seselj *les Aigles blancs*.

<sup>92</sup> Comme dit précédemment, il y en a quatre lorsque la mairie choisit d'y ajouter le drapeau régional.

concernées, Capodistria/Koper, Pirano/Piran et Isola/Izola, se sont vu signifier par le gouvernement, en 1996, l'obligation d'attacher un ruban aux couleurs slovènes (blanc-bleu-rouge) sur la hampe ; ce que l'Union des Italiens a dénoncé comme un non-respect du droit constitutionnel des minorités nationales à choisir librement leurs propres symboles. (Panorama 22, nov. 1996: 6-7). En 1999, après trois ans de polémiques, le problème a été réglé par la cour constitutionnelle slovène qui accepta le drapeau tricolore (aux couleurs italiennes), sans exiger de signes distinctifs. En Croatie, par contre, le problème reste en suspens. En 1999, le vice-président du parlement national a interpellé la Commission pour la constitution, en dénonçant l'usage d'un drapeau aux couleurs d'un Etat étranger. Si le problème est maintenant posé au niveau national, en Istrie, il a déjà donné lieu à plusieurs actions.

En 1995, le président de l'assemblée de l'Union des Italiens, Giuseppe Rotta, m'a raconté que le drapeau de la minorité avait été volé à Umago/Umag, lors d'une fête en l'honneur du retour du front des soldats istriens, après l'opération dite de *la Tempête* en Krajina. En pareille occasion, le sens de ce geste peut être interprété comme un acte de colère et de défiance face à une minorité jugée par certains trop molle dans la défense de la patrie. M. Rotta, lui, disait avec un sourire espiègle, indiquant bien qu'il n'en croyait rien, que celui qui avait fait ce geste l'avait fait pour compléter sa collection personnelle de drapeaux...

A Pisino/Pazin, un événement du même type a provoqué un tollé auprès de l'UI et de la DDI. Comme pour l'inscription bilingue, le siège de l'administration régionale a défrayé la chronique. En novembre 1998, le drapeau de la minorité a été enlevé, en plein jour, par Vlado Jurcan, membre du HCSP (parti croate pur du droit) déclarant que « son intention était de retirer le tricolore italien de la façade d'une institution croate devant laquelle il n'y a aucune raison qu'il flotte » (Panorama 22, novembre 1998: 3). A la conférence de presse qui s'en suivit, M. Jurcan était accompagné du président du Parti indépendant istrien (INS, à l'extrême droite de l'éventail politique) et d'un dirigeant du HSP (parti croate du droit). Ces dirigeants politiques locaux déclarèrent leur soutien à ce geste en signe de protestation contre la DDI, « ce parti anticroate qui pousse les Croates d'Istrie dans l'impasse » (Voce, 1 décembre 98: 3). A noter toutefois que le comité régional du HDZ dénonça ce geste et proposa que « les députés du parlement (*Sabor*) définissent les caractéristiques du drapeau de la communauté nationale italienne ainsi que les modalités de son exposition sur les édifices » (Voce, 12 décembre 98: 3). L'UI réagit violemment devant l'impunité dont avait bénéficié le protagoniste. Mais plus vigoureuse encore fut sa réaction lors du deuxième événement qui eut lieu en février 1999. Quatre hommes retirèrent le drapeau de

la minorité pour le remplacer par un drapeau aux mêmes couleurs, mais avec le damier en son centre. Ils se firent photographier devant l'immeuble et cette image parut bien sûr dans les journaux locaux, rendant public le débat sur les symboles de la minorité. Furio Radin, représentant de la minorité italienne au parlement national, déclara « sa préoccupation devant le climat de terrorisme politique qui croît en Istrie (...) et les attaques pesantes aux valeurs de la convivialité et de la tolérance entre gens d'ethnies diverses » (Panorama 4, février 1999: 4). Quant à Maurice Tremul, président de l'UI, il interpréta cette façon d'imposer le damier comme la négation de la « présence autochtone d'une culture et d'une langue et la négation de l'existence d'un peuple qui, avec d'autres, ont fait l'histoire et dessiné le territoire. Histoire et territoire marqués par les valeurs de la convivialité et de la tolérance. » (Panorama 4, février 1999: 5). Il fut rappelé que l'étoile, qui jusqu'alors distinguait le drapeau de la minorité de celui de l'Etat italien et symbolisait la lutte partisane antifasciste, avait été enlevée sur décret gouvernemental.

Si le drapeau de la minorité est parfois objet de ressentiment et de colère, le drapeau croate connaît aussi quelques aléas d'un autre ordre. A Grisignano/Grosnjan et à Barbana/Barban, le drapeau croate flottait devant le siège du parti HDZ fut enlevé. La première fois, le 20 novembre 1998, l'enquête de la police criminelle de la Questure istrienne établit que les responsables étaient la *bora* (bise locale) et la vétusté du bâtiment... (Voce, 1 déc. 1998: 5). A Barbana/Barban, le 16 janvier 1999, devant l'école élémentaire qui sert également de siège local à l'association des *Vétérans de la guerre patriotique*, le drapeau croate fut retiré et le portrait du président Tudjman, ainsi que les armoiries croates, endommagés. L'enquête de la police découvrit rapidement les auteurs : il s'agissait d'adolescents fêtant leurs anniversaires ; leur geste ressemblait davantage à un débordement festif qu'à une volonté politique. Les deux jeunes protagonistes furent déférés devant la justice des mineurs (Voce, 20 janvier 1999: 7). Ce qui frappe dans ces deux événements, c'est le sérieux de l'enquête qui a suivi, en comparaison de l'impunité des protagonistes à Pisino/Pazin. Mais plus encore que la disparité de traitement policier, ces actes éclairent la dimension sacrée qui entoure les drapeaux. Ces actes sont jugés comme profanatoires plus encore qu'iconoclastes ; « (...) le drapeau est un excellent moyen de communiquer les attitudes envers l'unité sociale dont on est membre, ou pour exprimer d'autres sentiments » (Firth 1977: 319). Ainsi leur retrait, leur modification ou leur souillure sont les divers moyens d'exprimer les réserves ressenties à l'égard de la reconnaissance du groupe social concerné ou face à sa politique. Il suffit de se souvenir des innombrables drapeaux américains qui ont été brûlés, tant aux Etats-Unis que dans le reste du monde, durant la guerre du Vietnam. Si le feu détruit, dans le même mouvement il purifie... Aucun Etat ne reste insensible au traitement

réservé à ses emblèmes. Ainsi, aux Etats-Unis, dans les années 60, un galeriste d'art contemporain s'est vu condamné à soixante jours de prison et cinq cents dollars d'amende, pour avoir exposé un symbole phallique drapé dans l'étendard national (Firth, 1977: 338). On imagine aisément que la susceptibilité liée au traitement des emblèmes soit encore plus chatouilleuse dans un Etat nouvellement formé ou pour une minorité qui se sent en mal de reconnaissance.

En fait, la recherche d'un emblème digne de représenter la communauté nationale ou minoritaire, n'est pas le seul fait de la Croatie mais touche tous les pays du bloc communiste qui, par besoin de procéder à une mise entre parenthèses du passé récent, ressentent le besoin de créer une nouvelle symbolique, propre aux valeurs des temps nouveaux. *Il Piccolo*, journal triestin (dans lequel est encarté le journal régional *la Voce*) consacre un quart de page de son édition du 11 août 1997 aux aléas de la recherche emblématique russe pour remplacer la faucille et le marteau, symboles d'un régime déchu. Le choix s'est porté sur l'aigle bicéphale en usage sous le tsarisme et que la population a rebaptisé avec humour « la poule de Tchernobyl » (*Piccolo* p. 6). La minorité italienne d'Istrie a, elle aussi, cherché un nouvel écusson pour remplacer l'étoile, mais n'a pu se mettre d'accord. Les Italiens de la côte étaient favorables au choix du lion en souvenir de la présence séculaire des Vénitiens, mais ceux de Fiume/Rijeka ont refusé, arguant du fait que la ville n'a jamais été sous administration vénitienne. Le sujet reste sensible et même le Consul d'Italie, présent à Fiume/Rijeka, est d'avis que l'emblème devrait se distinguer du drapeau national italien, ne serait-ce qu'en inversant l'ordre des couleurs. Quant à l'idée de mettre la chèvre en son centre, je n'ai jamais entendu un Italien militant le proposer. Je ferai l'hypothèse, sans l'avoir vérifiée, que la chèvre est trop directement liée au régionalisme et pas assez à l'italianité.

Le troisième drapeau qui flotte devant les mairies, est celui de la commune. A son sujet aussi il y eut des controverses, particulièrement à Fiume/Rijeka, chef-lieu du Quarnero et ville d'importance pour la région et pour la minorité italienne, fort présente dans la cité. Pas moins de cinq ans de tractations ont été nécessaires entre le ministère de l'administration publique de Zagreb et le Conseil communal (*giunta municipale*) pour s'accorder sur les emblèmes de la ville. La commune, dirigée par le parti régionaliste de *L'Alliance démocratique fiumène* et soutenue par l'association des exilés fiumins (*Il Libero Comune di Fiume in Esilio*), a proposé de reprendre l'emblème de l'aigle bicéphale s'appuyant d'une serre sur un rocher et de l'autre sur un vase d'où jaillit de l'eau. Aigle couronné et sous lequel apparaît l'inscription *Indeficienter*. Ces armoiries, sur un fond tricolore composé de bandes horizontales rouge-jaune-bleu, ont été reçues de l'empereur Léopold I, le 6 juin 1659 (le tricolore en 1846). Le ministre croate exigea le

retrait de la couronne impériale, de l'inscription et du fond tricolore - probablement pour atténuer le rappel habsbourgeois déjà contenu dans l'aigle bicéphale - au profit d'un fond uni bleu clair.

*Figure prise sur le site <http://xoomer.virgilio.it/istria/>*

La volonté de relecture de l'histoire est patente dans cette anecdote qui démontre, si besoin est, l'extrême attention, voire la susceptibilité présidant au choix des symboles dans cette région. L'Union des Italiens,



par le biais de son journal *Panorama*, ne manqua de fustiger l'Alliance démocratique fiumène pour avoir obtempéré aux volontés ministérielles (*Panorama* 22, 30 nov. 98: 3-7).

### Héros et figures emblématiques

Dans cette partie, je voudrais analyser quelques emblèmes quotidiens dont la monnaie nationale croate émise depuis 1991 et quelques timbres choisis parmi les premières séries (1991-1992). En effet, ces supports sont, avec les passeports, les premiers marqueurs tangibles de l'existence de la nation en tant qu'Etat. Ce sont des symboles de la quotidienneté, sorte de panthéon miniature et de degré zéro de la mise en scène nationale. A l'aide de supports aussi « banals » que le timbre-poste et la monnaie se construit le récit héroïque de la construction nationale, en rappelant les figures et les lieux exemplaires du pays. Si l'usage quotidien de tels supports facilite la « répétition imposée » selon l'expression d'Hobsbawm (1995b), il court néanmoins le risque de la banalisation. J'en veux pour preuve ce récit d'une connaissance qui joua le rôle de traductrice lors d'un entretien avec un requérant d'asile afghan : le représentant de l'Etat suisse, soupçonnant ce dernier d'être pakistanais, lui demanda quelles étaient les images des billets afghans. Face à la perplexité du requérant, le soupçon ne fit que s'accroître. Pourtant, en entendant ce récit, je m'aperçus que j'aurais été incapable de décrire la monnaie helvétique...

Dans le choix de ces figures, je m'arrêterai plus particulièrement sur les personnages, historiques ou allégoriques, retenus par le gouvernement

comme représentatifs de la profondeur historique croate, et sur des thèmes touchant aux aléas de la construction nationale.

Mais pourquoi entreprendre une telle étude ? Le fait de l'émergence de nouvelles nations dans le paysage européen représente une opportunité d'enrichir et d'exemplifier les divers processus de mise en récit de la légitimité d'une telle construction. Dans ce processus, le rôle des figures exemplaires prend un sens particulièrement important, en apportant légitimité et ancestralité à un combat contemporain. L'état de guerre qui a marqué la dislocation de la Fédération yougoslave vient en quelque sorte confirmer la pertinence de l'analyse de Jean-Pierre Albert (1998 : 15) lorsqu'il affirme que « le besoin de héros semble proportionnel à l'importance prise par l'affirmation, en des circonstances données, de l'identité nationale. C'est pourquoi leur culte n'est jamais aussi vivant que dans les situations de crise, d'antagonisme (...) ». Tout Etat-nation recherche une légitimité et un enracinement historique contribuant à ancrer l'idée qu'il est « naturel » que chaque peuple se regroupe en un Etat national et qu'au fond il l'a toujours recherché. Les héros et martyrs qui ont donné leur vie pour le construire en sont la preuve. Ces héros nationaux, « c'est-à-dire (ces) hommes et (ces) femmes dont l'action visait à promouvoir une cause identifiable, au moins *a posteriori*, comme une "cause nationale" » (Albert 1998 : 12) sont rappelés aux citoyens comme des exemples prestigieux dont le vibrant souvenir vient en quelque sorte « ajouter » de la valeur aux morts contemporains. Sans craindre l'anachronisme, des personnages bien antérieurs à la notion même de l'Etat-nation contribuent à légitimer une ou des valeurs proches de l'idéal national, telle celle de la liberté. En effet, « la grandeur d'un individu (...) tient à l'importance de son action historique et/ou à la part insigne qu'il a prise dans la promotion d'une valeur. » (Albert 1998 : 13). Or la mort, le sacrifice consenti par les héros, élève le sens de leur geste au niveau d'une valeur transcendante et l'évocation de ces figures vient légitimer le sacrifice de milliers de soldats anonymes qui ont « accepté » de donner leur vie. Même si l'idée de l'indépendance nationale a bénéficié du soutien de plus de 80% de la population en Croatie (référendum du 19 mai 1991), le gouvernement de Franjo Tudjman a su se construire une légitimité plus grande encore en se présentant comme l'héritier de ces martyrs. Car, « c'est finalement la cause en elle-même et ceux qui la soutiennent, qui bénéficient de ce surcroît de légitimité. » (Albert, 2001 : 19). En suggérant une sorte de parenté entre les héros d'hier et ceux d'aujourd'hui, l'Etat contribue à créer le sentiment d'appartenance à une « communauté imaginée » qu'est la « grande famille » nationale.

En ce qui concerne certaines références bibliographiques auxquelles j'aurai recours dans cette partie, un commentaire s'impose. J'ai choisi divers outils dont certains n'ont guère de valeur scientifique, mais qui sont le reflet du discours officiel, gouvernemental, sur les personnages

et lieux du pays. Ce sont en particulier les guides touristiques et un livre d'apprentissage du croate pour étrangers. Pour les guides, j'en ai choisi deux, le premier est paru en 1979 sous le régime titiste et l'autre en 1995 sous le régime de Tudjman. J'ai volontairement choisi deux guides écrits par des auteurs croates, plus susceptibles d'être fidèles au discours gouvernemental, pour éclairer les changements de perspective dans la célébration de la mémoire. Une autre voie de présentation d'un pays est l'édition locale de livres d'apprentissage de la langue pour étrangers. J'aurai donc également recours au seul ouvrage disponible en la matière (du moins jusqu'en 1999) conçu par Jasna Barešić, *Dobro došli I et II*, 1993.

Toujours dans la veine des références « engagées », j'utiliserai également l'ouvrage de Christophe Dolbeau, *La Croatie, sentinelle de l'Occident*, paru en 1990 à compte d'auteur. Ce dernier montre clairement son orientation politique puisqu'il a choisi de mettre sur la couverture le drapeau oustachi (damier avec premier carré blanc). Quant au ton de l'ouvrage, il relève plus du pamphlet que de la rigueur historique. Toutefois, il mentionne plusieurs des personnages qui apparaissent sur les billets.

En ce qui concerne les ouvrages scientifiques, je me référerai également à la thèse de Jasna Adler, *L'union forcée. La Croatie et la création de l'Etat yougoslave (1918)*. Thèse soutenue à l'Institut Universitaire de Hautes Etudes Internationales à Genève et parue en 1997. Bien que cette publication s'appuie sur de nombreuses sources d'archive, elle n'est cependant pas exempte de parti pris. Le projet général de l'auteur vise, comme le titre le révèle, à montrer que les Croates ont toujours été unis à d'autres de manière abusive, sans consentement réel et finalement, le plus souvent, à leurs dépens. Enfin, je m'appuierai sur l'ouvrage de Georges Castellan, *Histoire des Balkans XI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, unanimement reconnu pour le sérieux scientifique de son approche.

Pour découvrir l'importance des personnages et paysages choisis pour la monnaie et les timbres-poste, j'ai longuement travaillé avec une informatrice. Je livrerai ses commentaires, parfois assez distants des choix officiels, ainsi que les remarques de différents interlocuteurs faisant référence aux « grands hommes ».

#### *Images emblématiques : la monnaie nationale et les timbres*

La monnaie croate est la *kuna* (kn), ce qui signifie la martre. Au Moyen-Age, avant le système monétaire, la fourrure de cet animal servait de valeur d'échange. Ce fait est parfois invoqué, mais plus souvent, il est rappelé que cette monnaie a aussi été celle choisie par le régime d'Ante Pavelic. Ce fait, avec le maintien du damier, a inquiété plus d'un

habitant y voyant le rappel nostalgique d'un régime honni. Elle se compose de huit coupures d'une valeur de 5, 10, 20, 50, 100, 200, 500 et 1'000 kuna. Sur chaque billet, une face (dorénavant le recto) représente un personnage historique, littéraire, politique ou ecclésiastique ayant joué un rôle important (ou considéré comme tel) au cours de l'histoire de la Croatie. Sur cette même face, tous les billets portent le drapeau national et ses cinq écussons représentant les principales régions du pays, ainsi que les quatre strophes de l'hymne national. Le verso représente un joyau architectural présent dans la région concernée. Voyons d'abord en détail quatre de ces billets qui présentent chacun un personnage ayant œuvré en faveur de la Patrie en danger. Tous les quatre ont lutté à un degré ou un autre contre un ennemi extérieur Hongrois, Habsbourg ou Serbes au moment où ces puissances menaçaient le statut de la Croatie.



20 kunas - recto  
Josip Jelacic (1801-1859), général et ban élu de Croatie-Slavonie-Dalmatie, il abolit le servage et défendit l'autonomie croate.



20 kunas - verso  
La colombe néolithique de Vucedol (111e millénaire av. J.-C.) et le palais baroque Eltz à Vukovar (XVIIIe siècle).

Figure [www.amb-croatie.fr/croatie/monnaie.htm](http://www.amb-croatie.fr/croatie/monnaie.htm)

Sans respecter l'ordre de valeur monétaire, mais plutôt en établissant une sorte de hit-parade des personnages choisis par le gouvernement, je commencerai par le billet de vingt kuna, dont le recto représente Josip Jelacic (1801-1859) ; personnage d'importance, qui figure également sur les timbres émis en 1992 et qui a donné son nom à la Place centrale de Zagreb.

Comme l'indique la petite notice présentée sur le site de l'ambassade de Croatie en France, Jelacic est élu *Ban*, soit prince gouverneur, de Croatie, en 1848. A ce titre, il prend le commandement de l'armée croate - plus exactement appelée milice locale, *domobranstvo* (Garde, 2000 : 54) contre la révolution hongroise de 1848, dirigée par Lajos Kossuth. Les Hongrois luttent alors pour s'affranchir de l'autorité de Vienne, mais avec une volonté centralisatrice que les Croates perçoivent comme un péril pour le statut relativement indépendant qui leur était reconnu depuis 1527 à savoir le droit de maintenir leurs

propres institutions, leur diète, leur armée, leur ban. Les troupes croates s'allient donc aux troupes russes et autrichiennes pour mater cette révolution. L'Autriche de François-Joseph leur en fut bien peu reconnaissante puisque son règne fut marqué par un renforcement du centralisme institutionnel, une germanisation accrue, durant la période connue sous le nom de l'absolutisme de Bach, du nom du ministre autrichien des affaires intérieures, jusqu'en 1860 (Garde, 2000 : 45 ; Horvatic, 1995 : 90). Par ailleurs, le règne de Jelacic est aussi celui de l'abolition du système féodal et de l'émancipation des serfs.

Lors de la fondation de la 1<sup>ère</sup> Yougoslavie, les autorités choisirent ce personnage, pour nommer la place centrale de Zagreb, avec une statue le représentant à cheval. En 1947, la statue fut retirée de nuit et la place rebaptisée d'un nom plus conforme aux temps nouveaux : Place de la République. Jelacic était alors jugé comme un symbole trop national (Cale Feldman, 1995 : 48). En 1991, Tudjman rebaptisa cette place de son nom et la statue fut reconstruite. Cale Feldman, ethnologue croate, en s'inspirant des travaux de Goffman pour analyser les différentes mises en scène du pouvoir en la personne de Franjo Tudjman, souligne que l'intention du président était de tracer un parallèle entre le destin de cette statue et du personnage qu'elle représente avec le destin du peuple croate tout autant qu'il établit un parallèle entre la figure de Jelacic et la sienne propre.

Je fus surprise lorsque la personne avec qui j'étudiais les billets de banque et les timbres me fit le commentaire suivant « c'est un personnage suspect, dont on ne connaît pas bien l'origine, certains disant qu'il est Hongrois ». Enseignante cultivée, ignorait-elle le rôle de Jelacic ou le feignait-elle, je ne sais mais je sentis une nette réticence à en dire plus. Il est vrai que lorsque Tudjman rebaptisa la Place centrale de Zagreb, de nombreux Croates y virent une volonté de gommer le passé récent. Or cette informatrice, sans jamais le dire très clairement, était plutôt favorable au socialisme. Quant à un autre informateur, très actif dans la *Matica Hrvatska*, il souligna surtout le rôle de défenseur de la culture chrétienne joué par Jelacic.

Bien qu'ayant vécu dans la première partie du XIX<sup>ème</sup>, siècle de la montée de la conscience nationale, Jelacic n'est pas à proprement parler un héros national car, en s'alliant aux Autrichiens, il visait non une souveraineté mais une défense face aux menaces centralisatrices et assimilationnistes des Hongrois. Mais il semble jouer le rôle de figure de ralliement pour les Croates soucieux de leur autonomie. Il est à noter que durant le Printemps croate (1969-1971), Jelacic réapparut et sa mémoire fut exaltée comme celle d'un des grands hommes croates, au grand dam du gouvernement socialiste qui le considérait comme un contre-révolutionnaire (Garde, 2000 : 101). Sa réhabilitation, en grande pompe, notamment en lui rendant sa place

au centre de Zagreb, sert non seulement à accréditer la continuité de la lutte pour l'autonomie croate mais aussi à rappeler des personnages que la Yougoslavie titiste avait mis entre parenthèses.

Quant au verso, il représente le château seigneurial Dvorac Eltz du XVIIIème à Vukovar, ville de l'est de la Slavonie qui a (avait) une forte présence serbe et qui devint la ville martyr par excellence dès les années 1991. On voit au premier plan la colombe de l'époque néolithique (2'800-2'500 av. J-C) connue sous le nom de « Colombe de Vuc(tch)edol », du lieu où elle fut découverte près de Vukovar (Horvatic, 1995 : 58). Cette colombe est le symbole de la liberté pour les habitants, ceci depuis l'époque où cette ville a été décrétée « ville libre ». Comme en écho, un timbre en hommage aux victimes tombées à Vukovar a été émis en 1997 et met en scène non plus les bijoux des temps anciens mais les douleurs du temps moderne.



200 kunas - recto  
Stjepan Radic (1871-1928), leader politique croate charismatique de l'entre-deux-guerres\*, assassiné au parlement yougoslave.



200 kunas - verso  
Le palais du Généralat (début du XVIIIe siècle) à Osijek, la capitale de la Slavonie. Il abrita le siège du commandement des Confins militaires de Slavonie.

\* Il est à remarquer que l'auteur de la notice a préféré taire le nom même de 1ère Yougoslavie au profit de l'expression plus « neutre » de l'entre-deux-guerres. Ce genre de pratique est courant dans l'historiographie yougoslave et Paul Garde, dans son article *les Mythes et les mots* (1998), en donne quelques exemples en soulignant la difficulté pour le chercheur étranger de décoder ces tournures soit amplificatrices soit euphémisantes comme cette dernière qui concourent à orienter le regard du lecteur.

Stjepan Radic(tsy) fonda en 1904, avec son frère Antun, le parti populaire paysan et fut un des leaders de l'opposition croate durant la première Yougoslavie, dénonçant inlassablement le centralisme de la royauté serbe. Dans un premier temps, il fut un fervent partisan de la dynastie habsbourgeoise, en qui il voyait le garant du particularisme croate, contrairement aux Hongrois. Plus tard, même s'il soutenait l'union des Slaves du Sud, il aurait voulu cette unité « au sein de l'Etat croate » et non sous la direction de la royauté serbe (Adler, 1997 :

79). En 1919, il fut arrêté et emprisonné pendant onze mois pour opposition républicaine, son parti ayant refusé de reconnaître le nouveau Royaume des Serbes, Croates et Slovènes. De 1921 à 1928, date de son assassinat, il opta pour une lutte légale au sein du Parlement. Son parti, avec 50 députés en 1920, représentait la force politique la plus soutenue par l'électorat croate. En décembre 1920, il rebaptisa le parti Parti paysan républicain croate, pour mieux affirmer son opposition à la monarchie serbe. L'autre parti, tout aussi farouchement opposé à la Constitution du Royaume et qui obtint 12% des sièges en 1920, formant la troisième force politique, fut le parti communiste, interdit dès 1921 à la suite d'un attentat et dont les élus furent chassés du Parlement. En 1925, Stjepan Radic se résigna à reconnaître la constitution de 1921 notamment suite aux menaces d'interdiction de son parti et à l'arrestation des principaux dirigeants lui-même y compris. Il entra même au gouvernement et y demeura jusqu'en 1926. Radic représentait donc une figure majeure de la politique croate. Son assassinat, avec celui de deux autres députés croates, par le député monténégrin, Punis(ch)a Rasic, le 20 juin 1928, eut un fort retentissement et sapa durablement les espoirs d'entente serbo-croate. Les députés croates quittèrent l'Assemblée et se retirèrent à Zagreb. Six mois plus tard, le 6 janvier 1929 le roi Alexandre patronna un coup d'état militaire ouvrant une période de cinq ans de dictature (Tomic, 1998 : 86-88).

Un des artifices du récit historique consiste à souligner la violence subie, tout en taisant celle dont on est responsable. C'est ce qui joue pour l'assassinat de Radic, souvent mentionné dans les récits croates, alors que l'assassinat du roi Alexandre, cinq ans plus tard (1934) à l'instigation des Oustachis, est passé sous silence en Croatie, mais rappelé dans les récits serbes (Garde, 1998: 11). Ainsi les faits évoqués sont réels mais le silence qui en recouvre une partie permet de « guider » la mémoire. Et comme le disent Brossat et Potel (1992: 8) « lorsque les souvenirs se font la guerre, les tirs à balles ne sont pas loin ».

Radic n'a cessé d'être honoré comme martyr. Son assassinat au cœur même d'une institution démocratique, permet d'élever sa mort au rang de sacrifice héroïque faisant de lui un martyr politique et insufflant une dimension transcendante à son combat pour l'indépendance croate. Ceci correspond à ce que Jean-Pierre Albert (1998: 17) définit comme caractéristique de l'héroïsme, à savoir « un décalage entre le simple accomplissement de son devoir dans des conditions normales et une exceptionnalité liée à une définition plus exigeante de ce devoir lui-même et/ou à des conditions qui rendent l'action particulièrement pénible ou dangereuse. » Radic s'inscrit dans la lignée des héros-victimes étudiés par Giordano (2001: 129) comme une des formes répandues des figures emblématiques en Europe de l'Est et dont « la

construction de l'exemplarité suit à vrai dire une dramaturgie particulière selon laquelle le héros ou le saint, qu'il soit sacré ou profane, est en même temps la victime innocente d'un pouvoir intolérable ayant imposé un joug étranger (... où) "l'exemplarité perdante", personnifiée avant tout par les héros-victimes, est une stratégie essentielle mise en œuvre par les élites nationales balkaniques avec le but de définir les frontières entre "nous" les éternels persécutés et "eux" les "persécuteurs". Dans ces cas la légitimité se construit par le biais du "dolorisme historique" ».

Radic connut aussi une période de mise en quarantaine durant le régime socialiste. Son combat pour une Croatie souveraine contredisait par trop le projet de Yougoslavie unie. Comme Jelacic, il connut une première renaissance lors du Printemps croate. Enfin, dès les années 1990, ce personnage devint le symbole même du juste combat des Croates, en étant présenté comme la victime exemplaire de la fourberie des Serbes ne respectant pas la démocratie parlementaire. Martyr parce qu'ayant su dépasser l'intérêt personnel pour la défense du bien commun et tué à Belgrade, ce qui permet de renforcer la "justesse" de se battre encore aujourd'hui contre la capitale. La fiction réside dans ce lien entre les luttes contemporaines et les plus anciennes ce qui vient alimenter la thèse de la continuité et surtout celle de l'aspect victimaire de la lutte croate, éternel objet de la violence serbe.

En 1998, lorsque je visitai le cimetière de *Mirogoj* à Zagreb, la tombe de Radic était richement fleurie et des cierges avec le drapeau croate comme décoration y brûlaient en abondance.



1000 kunas - recto  
Ante Starcevic (1823-1896),  
homme politique et  
idéologue, prônant  
l'indépendance de la Croatie.



1000 kunas - verso  
La statue équestre du roi Tomislav  
et la cathédrale Saint-Étienne  
à Zagreb, reconstruite en style  
néogothique sur les fondations  
de la cathédrale primitive du Xie  
siècle, après le séisme qui dévasta  
la capitale en 1880.

Avoir choisi le billet de 1000 kuna pour représenter Ante Starc(tch)evic, 1823-1896, est peut-être lui faire honneur mais il court le risque d'être bien peu connu. En 1997, lorsque je demandais quelles étaient les valeurs des billets, ceux de 500 et de 1'000 n'étaient jamais mentionnés par mes informateurs, le plus souvent d'origine modeste. Je n'en ai du reste jamais vus.

Donc Ante Starcevic est un homme politique du XIX qui, avec Eugen Kvaternik (1825-1871), a fondé le parti du droit (HSP - *Hrvatska stranka prava*) dont le programme se fondait sur l'affirmation des « droits historiques » de la Croatie à être un Etat indépendant, successeur légal de l'ancien Royaume croate. Il fut donc un farouche opposant à l'idée de toute union tant avec la Hongrie, qu'avec Vienne et surtout avec les Serbes, union dont l'idée était en train de naître notamment avec son opposant politique majeur Mgr Strossmayer. C'est de son aile la plus radicale que se forma le parti oustacha sous l'impulsion du député élu comme membre du Parti du droit, Ante Pavelic.

Aujourd'hui, les héritiers de ce courant politique sont regroupés autour du HSP fondé en 1990 et dirigé par Dobroslav Paraga. Ce parti se situe à la droite du HDZ et s'appuie également sur une approche fondée sur les droits historiques, pour revendiquer notamment le projet de Grande Croatie, avec le rattachement de l'ensemble de la Bosnie-Herzégovine, arguant du fait que la Bosnie a été sous administration habsbourgeoise depuis 1878, puis annexée en 1908 et enfin rattachée à l'Etat indépendant de Croatie de Pavelic durant la dernière guerre mondiale. Cette revendication d'annexion de l'ensemble du territoire bosniaque durant les années 1990 fit de ce parti un opposant au HDZ de Tudjman qui, même s'il était officieusement favorable au dépècement de la Bosnie, ne visait que le rattachement de l'Herzégovine. Les partisans de Paraga formèrent une milice armée qui, en 1992, affronta l'armée croate de Bosnie, le HVO, avant d'y être autoritairement intégrée.



5 kunas - recto  
Petar Zrinski (1621-1671)  
et Fran Krsto Frankopan  
(1643-1671), aristocrates  
croates et chefs de file de  
la fronde émancipatrice  
menée contre Vienne.



5 kunas - verso  
La forteresse Renaissance de  
Varazdin (milieu du XVI<sup>e</sup> siècle)  
édifiée dans le cadre de la  
fortification des Confins militaires de  
Croatie et de Slavonie.

Le billet de 5 Kn concerne la région du *Hrvatsko zagorje*  
Sur le recto sont représentés deux nobles croates Petar Zrinski (1621-1671) et Fran Krsto Frankopan (1643-1671) qui s'insurgèrent contre les Habsbourg, parce que l'empereur venait de céder des régions croates aux Ottomans (paix de Vasvar, 1664). Léopold 1<sup>er</sup> envoya ses troupes pour mater l'insurrection menée par ces deux nobles. Ceux-ci évitèrent le combat en se rendant à Vienne pour entamer des négociations. Ils furent décapités le 30 avril 1671 à Wiener Neustadt (Horvatic, 1995, 81-82). Dolbeau (1995, 19) signale que cette rébellion fut le « fidèle reflet de la double aspiration à la démocratie et à l'indépendance du peuple croate » sans craindre l'anachronisme de parler de démocratie au XVII<sup>e</sup>. Ces deux personnages relèvent plutôt de la catégorie des « défenseurs d'une valeur », la liberté, plutôt que de l'idée de nation, même si leur souvenir vise à créer une « illusion rétrospective » (Albert, 1998: 24) et à conforter l'idée de la durée transhistorique de la lutte nationale.

Pour mon informatrice, l'intérêt de choisir ces personnages réside dans le fait qu'ils ont toujours lutté pour empêcher l'envahissement de la Croatie.

Sur le verso, le château de Tvrđava XII - XVI<sup>e</sup>me et l'esquisse du plan de la petite ville de Varazdin, petite ville fortifiée du nord de la Croatie (environ 30 km au nord de Zagreb), dans le « département » de Zagorje. Selon mon informatrice, cette ville est connue pour avoir le plus beau cimetière d'Europe : « en seconde position » dit-elle, sans préciser quel est le premier.



10 kunas - recto  
Juraj Dobrila (1812-1882), évêque de Porec-Pula et promoteur du renouveau croate en Istrie.



10 kunas - verso  
L'amphithéâtre romain de Pula (Ier siècle), en Istrie, figure parmi les six plus grands amphithéâtres romains encore debout

Le billet de 10 Kn concerne la région de l'Istrie

Le recto représente Juraj Dobrila (1812-1882), prêtre croate de l'Istrie intérieure, évêque de Parenzo/Porec et de Pola/Pula dès 1857, puis du diocèse de Trieste-Capodistria dès 1875. Ce personnage, de dimension locale, ne fait pas l'objet de mention dans les références historiques (ni chez Castellan ni chez Adler). Pourtant, il est resté dans les mémoires, notamment d'un membre de la *Matica Hrvatska* à qui je demandais de me citer des « grands hommes » istriens. Il le cita aussitôt comme celui qui « a œuvré à la diffusion de l'enseignement en croate pour les couches populaires ». En effet, Juraj Dobrila appartient au courant général du XIXe luttant pour la reconnaissance culturelle et politique du croate en Istrie. A Pisino/Pazin, malgré la longue présence habsbourgeoise, on ne constate pas de germanisation forcée. Mais la petite ville fait l'objet d'une intense vie associative des deux communautés en présence, croate et italienne, toutes deux luttant pour leur reconnaissance identitaire à travers l'usage de leur langue et l'extension du réseau scolaire. Giovanni D'Alessio (1997), dans son excellent article traitant des élites nationales à Pisino/Pazin, analyse leur rôle, en particulier celui des prêtres, des enseignants et plus tardivement celui des avocats. Si l'italianisation de la côte istrienne est quasi absolue à cette époque, de même que celle des villes de moyenne importance, Pisino/Pazin est une exception notable. Les deux communautés y sont démographiquement quasi égales (le recensement habsbourgeois<sup>93</sup> de 1880 cité par d'Alessio donne 1516 Italiens et 1591 Croates). Pisino/Pazin est donc le centre d'une lutte culturelle très intense. La communauté slave bénéficie du soutien de

---

<sup>93</sup> A noter que les recensements de l'époque se basaient sur la langue d'usage pour déterminer l'appartenance identitaire des recensés.

Vienne, alors favorable à l'extension de réseau scolaire primaire et secondaire en « langue maternelle » et soutient la formation d'enseignants en langue croate (d'Alessio, 1997 : 157). Quand à la prêtrise, elle est formée majoritairement de curés d'origine slave. Ceci explique sans doute le choix de Pisino/Pazin comme lieu où, en 1899, s'ouvrit le premier gymnase en langue croate dans la région et devant lequel on voit encore aujourd'hui la statue de Dobrila (de même que dans le jardin « mémorial » de Pisino/Pazin). Enfin, Giovanni d'Alessio cite Angelo Vivante (*Irrendentismo adriatico*, 1912) qui présente Juraj Dobrila comme « le premier propagandiste de l'idée nationale slave en Istrie ». Une autre de mes interlocutrices parlera en termes plus abrupts de Dobrila comme d'un « prêtre qui a combattu l'italianisme et qui affirmait que l'Istrie était croate. Il est surtout populaire parmi les croatophones ».

Le verso représente l'amphithéâtre romain de Pola/Pula (achevé au premier siècle av. J.-C.) et le schéma de la ville de Motovun, petite cité médiévale du centre de l'Istrie, qualifiée de « typiquement istrienne » par ma partenaire. L'amphithéâtre fait la fierté des Italiens qui y font référence pour appuyer leur revendication d'autochtonie.

Les personnages paraissant sur les billets ont été repris lors de l'émission des timbres de 1992. Le timbre à l'instar du monument peut servir de support commémoratif et les deux timbres ci-dessous, émis en 1996 et 1997 jouent ce rôle pour la ville de Vukovar.



Timbre émis en 1991



Timbres émis en 1992



Timbre émis en 1997

VUKOVAR



Timbre émis en 1996

## Chapitre 7 : Les lieux de mémoire

La richesse patrimoniale et architecturale d'une région fait souvent l'objet de la fierté de ses habitants. Dans cet héritage, certains éléments jouent le rôle de vitrine fastueuse, permettant dans le même mouvement de démontrer la présence séculaire de la population. En Istrie, les hauts lieux de mémoire agissent pour les communautés en présence comme des « restes » (ce qui, selon Pierre Nora, est la définition même des lieux de mémoire) pour démontrer l'ancienneté, l'autochtonie. Italiens et Slaves ont leurs trésors, les premiers valorisant la présence romaine et vénitienne, notamment à travers les ruines romaines dont la plus fameuse est l'amphithéâtre de Pola/Pula, et les seconds prouvant leur migration ancestrale à l'aide des fresques portant des inscriptions en glagolitique. On retrouve le sens même des lieux de mémoire donné par Pierre Nora : « (...) la raison d'être fondamentale d'un lieu de mémoire est d'arrêter le temps, de bloquer le travail de l'oubli, de fixer un état des choses, d'immortaliser la mort, de matérialiser l'immatériel pour (...) enfermer le maximum de sens dans le minimum de signes. » (1996 : XXXV). Pourtant, les traces matérielles du passé ne servent pas seulement à arrêter le temps : il me semble au contraire qu'elles participent à la création du sens que chaque génération veut bien lui donner et je rejoindrai Frykman lorsqu'il souligne que « le passé devient visible à travers ses traces et ses œuvres, à travers les maisons, les monuments, les mémoriaux, les objets individuels, l'art et la sculpture. Les objets sont de vrais témoignages vivants de la continuité culturelle et du caractère distinct que le peuple recherche (...) Bien sûr, le peuple les utilise pour raisonner sur son identité et sur ses relations interpersonnelles, et pour cela leur attribue un caractère de messagers, ce sont des objets porteurs de sens » (2002 : 48-49). Frykman, dans cet article, s'inspire d'une approche phénoménologique des objets, qui vise à prendre en compte le sens qui émane des objets eux-mêmes. Il s'appuie sur Bachelard qui, par exemple, affirmait qu'une maison est autant un lieu d'habitation pour son propriétaire qu'il est habité par elle ; une maison n'est pas une simple construction matérielle, elle possède en elle une formidable possibilité de donner vie et substance à un monde imaginaire. Cette approche met en lumière qu'il existe une ambiance qui émane des lieux ; cette ambiance peut être utilisée par les gens pour parler d'eux, voire se définir, même si un tel langage est davantage réservé aux poètes qu'aux militants identitaires. S'il est vrai que les lieux dégagent une atmosphère, l'attribution d'une dimension identitaire au patrimoine nécessite un travail de guidage du regard. C'est bien la manière dont sont montrés les lieux qui leur insufflent un supplément de sens.

Dans cette partie, j'analyserai quelques lieux de mémoire dans les villages et les villes, en cherchant à y découvrir les enjeux idéologiques et identitaires notamment au travers des discours des habitants sur leurs lieux de vie et par l'analyse des changements de noms de rues, activité fébrile des années nonante. Puis je parlerai des cimetières et des monuments aux morts. Ces deux derniers « lieux » ne peuvent être confondus avec les lieux architecturaux. La nature même de leur existence est une volonté de mémoire ce qui n'est pas le cas d'édifices comme les châteaux ou l'amphithéâtre de Pola/Pula qui ne sont devenus objets de mémoire que par le cumul du temps.

### Villes, villages et rues comme lieux de lecture de l'histoire

La visibilité de signes attestant la présence séculaire renforce le sentiment d'authenticité, les monuments ne mentent pas... Ce qui, par contre, peut devenir source de récit tronqué, où la part d'oubli est importante, c'est l'angle du regard avec lequel on parcourt ces lieux. La restauration et la conservation patrimoniale permettent de dire ce qui devrait être, et ce qui aurait dû perdurer, s'il n'y avait eu les aléas de l'histoire. « De la requalification de ces matériaux à laquelle collaborent savants (érudits locaux et universitaires) et professionnels de la culture, doit naître une image nouvelle du pays, qui le réhabilite aux yeux mêmes de ses habitants et donc transforme positivement leur identité collective » (Morel 1994: 155).

En Istrie, parcourir les villages de l'intérieur à une vingtaine de kilomètres de la côte permet immédiatement au promeneur de jauger les conséquences de l'exode de la population italienne (et slave) fuyant le nouveau régime. C'est ce qu'ont fait des reporters du journal Panorama, notamment dans l'idée de s'appropriier ou de souligner certains attributs identitaires. C'est ainsi qu'a été publiée une série de reportages sur les petites villes de Portole/Oprtalj, Piemonte/Završje, Momiano/Momjan et Castelvenere, toutes situées dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres dans le Buiese (ex zone B, fortement touchée par l'exode de 1954). Le reportage consiste d'une part en une description mélancolique des lieux à l'abandon, envahis par la végétation ; à en croire les articles, il n'y a quasi plus âme qui y vive. S'il est vrai que la dévastation saute aux yeux, les articles ne s'attardent guère sur la vie qui existe encore dans la plupart d'entre eux. Certes les maisons patriciennes, anciennes propriétés des possédants italiens, s'écroulent; c'est le cas à Momiano/Momjan, au centre du village. Par contre les rues adjacentes sont habitées; en atteste le paysage sonore propre à toute localité vivante, mélange de cris d'enfants, de volailles et d'innombrables chiens, de musique des postes de radio.

Mais l'intention des journalistes était autre. Il s'agissait de recenser la richesse patrimoniale de ces lieux et plus particulièrement les traces de la présence vénitienne ; ceci probablement dans l'intention de prouver le bien-fondé de l'initiative du Conseil régional du Veneto<sup>94</sup> d'octroyer d'importants moyens financiers pour contribuer à la sauvegarde de ce patrimoine. Ainsi l'article sur Portole/Oprtalj décrit en détail le bas-relief du lion de St Marc, un des symboles de la présence vénitienne en terre istrienne. Par contre, l'article passe sous silence l'histoire récente de la petite ville, haut-lieu du fascisme mussolinien de 1922 à 1943. A Piemonte/Zavrsje, le château conquis en 1510 par Venise fait l'objet de l'attention des journalistes, de même que les petites églises des villages avoisinants, dont celle dédiée à la Vierge et lieu de pèlerinage des populations rurales jusqu'à sa fermeture par le gouvernement en 1947.

---

<sup>94</sup> Dans le cadre du Programme de restauration et valorisation de la présence de Venise en Istrie, sur les îles et en Dalmatie, cette instance a budgeté 200 millions de liras en 1997, dont 51 consacrés à la restauration du patrimoine, 26 pour les activités de coopération, 22 pour les publications et 35 pour les jumelages (Voce, 30 août 1997: 2).



Source : Piémonte, photo IG 2004



Source : Gallignano, photo IG 2004



La production de l'identité ne s'arrête d'ailleurs pas à la seule célébration du passé. Ainsi, le petit village de Grisignano/Grosnjan, à vingt kilomètres de la côte, entièrement rénové dans les années soixante-dix, est aujourd'hui consacré à l'accueil d'artistes locaux et internationaux, musiciens en particulier. Ce village ne vit donc qu'une partie de l'année, ses résidents profitant de l'hiver pour partir en tournée. Sa restauration n'est pas directement liée à une volonté politique de développement mais résulte plutôt de l'initiative de quelques artistes engagés ; elle permet néanmoins aujourd'hui aux agents touristiques mais aussi aux habitants de présenter une image revalorisée de l'intérieur du pays. Bien que cette restauration soit le résultat du travail de professionnels de la culture, il semble y avoir accord entre discours de l'extérieur, celui des artistes, des architectes, et celui de l'intérieur tenu par les habitants des villes côtières et des villageois. Cette affirmation est toutefois à nuancer ; les citadins qui me proposaient d'aller y séjourner me disaient qu'ailleurs il n'y avait rien à faire, rien à voir ; alors que les villageois de Momiano/Momjan (village dans lequel je m'étais installée) me le désignaient comme objet de curiosité, de beauté, et non parce qu'il n'y avait rien chez eux!

Il est un autre lieu intéressant et souvent mentionné comme « preuve » de la tolérance istrienne. Il s'agit du hameau de Peroj, au sud de la péninsule (près de Pola/Pula), majoritairement peuplé de Monténégrins orthodoxes ayant migré il y a plus de quatre siècles. Après notre visite du cimetière, dont une très grande partie des pierres tombales sont gravées en cyrillique, la tenancière du petit café m'expliqua qu'à son point de vue, le maintien de la religion orthodoxe dans ce village était dû au fait que la population avait migré avec son pope, contrairement à la situation d'un autre village (Martchana) qui avait connu une même migration, mais dont la pratique orthodoxe s'était éteinte. Elle-même est de religion orthodoxe mais ses enfants sont catholiques, la coutume étant de donner la religion du père. Pour elle, et en cela elle reproduit un discours que j'ai souvent entendu, le danger couru par le village aujourd'hui ne vient pas des Istriens mais des réfugiés de Vukovar, qui occupent un immeuble de dix-sept appartements, et parmi lesquels se trouvent des individus farouchement anti-serbes. Le nationalisme croate, que bon nombre d'Istriens attribuent volontiers à ces réfugiés, est récurrent dans les conversations et permet d'exprimer le contraste entre la « tolérance » locale et le « sectarisme » des autres...

#### *Noms de rues : enjeux identitaires et idéologiques de la toponymie*

L'intérêt de s'arrêter à la nouvelle toponymie réside pour moi dans l'occasion qu'elle donne de découvrir les personnages régionaux choisis ainsi que les valeurs auxquelles la région semble attachée.

L'essentiel du travail autour des noms de rues a commencé dès le changement de régime, voire parfois avant, et en Istrie, avant même la victoire électorale du parti régionaliste. Comme le dit le maire d'une petite ville, qui a entrepris ce travail de réflexion dès 1989, la commune l'a décidé « avec l'espoir qu'en changeant les noms de rue, on change

également de système. Que ce changement ait une incidence sur la vie politique ».

La procédure a généralement été la suivante : une commission a été formée au sein de la commune regroupant des élus de diverses sensibilités politiques, des historiens et des personnes férues d'histoire locale. Parfois c'est la commission elle-même qui, directement, propose les changements ; ailleurs elle s'appuie d'abord sur une enquête auprès des habitants. Le résultat de ce travail est le retour aux anciens noms parfois encore en vigueur dans la pratique, nonobstant le nom officiel. Voici un exemple de la petite ville de Dignano/Vodnjan où les changements furent mis en application en 1993, après 4 ans de travail : le maire parle de la rue de Sainte Catherine qui était le nom en usage malgré ses différents patronymes au gré des Etats : sous le régime de l'Autriche, la rue s'appelait Santa Caterina (car il y a une vieille église dédiée à cette sainte) ; sous le régime italien, elle prit le nom du héros-martyr reconnu par la communauté italienne Nazario Sauro ; au temps de la Yougoslavie, elle eut le nom d'un partisan, comme ce fut très souvent le cas partout dans le pays, Lorenzo Forlani, et enfin le dernier nom retrouvé en Croatie, celui de Santa Caterina.

Ce changement sur les deux derniers Etats, entre le nom d'un partisan et celui d'un saint est extrêmement répandu, nous en verrons quelques exemples. A Dignano/Vodnjan, où bon nombre de rues portaient le nom d'un ou une partisan-e mort-e pour la lutte de libération nationale, aujourd'hui il y a une *rue des anti-fascistes* « afin de se souvenir d'eux, mais il n'y a plus les noms de personnages précis » dit le maire ; le souvenir de ces personnes se lit en une sorte de multi pack...

Un autre critère fort en vigueur également, fut de reprendre des noms liés aux activités artisanales, commerciales ou en lien avec la topologie. Ainsi en est-il de noms comme : Forno grande; Via del Mulin; Via del Pian, Via delle Valle. Celui del Pan, par exemple, vient de la forme de la ville, Dignano/Vodnjan, qui est construite le long de trois routes parallèles que les gens appellent: *primo piano*, *secondo piano*, *terzo* et enfin une petite rue dite *soffita* (grenier).

La tendance dominante dans ce processus a été de reprendre des noms traditionnels; à enlever ceux qui étaient liés au communisme et à remettre ceux des saints. Au travers de cette entreprise de « rebaptisation », nous pouvons découvrir quelques personnages emblématiques de l'Istrie ou de la Croatie, ainsi que la volonté de mettre en avant des valeurs chrétiennes, patriotiques, mais d'un patriotisme récent, ou enfin de reprendre un usage plus neutre, plus lié aux pratiques artisanales anciennes. Afin d'exemplifier ce processus, je présenterai ici ce qui se passa à Cittanova/Novigrad en 1995. Un élu de la commune, membre de la Diète istrienne, historien de profession, qui a participé à la commission de décision, m'a fourni la liste suivante que j'ai étudiée avec une informatrice.

No	Anciens noms	Nouveaux noms	Remarques
2	Celega	Celega	Lieu près d'Umago/Umag
3	Vidal	Sveti Vidal	Saint Vidal
4	Tere	Tere	Terre
5	Bujška Ulica (Rue de Buie/Buje)	Ulica Domovinskih Zrtava Via dei caduti per la patria	Martyrs de la guerre patriotique de 1991-1995
6	Umaska Ulica (Rue de Umag)	Ulica Josipa Broza Tita (Rue de Joseph Broz Tito)	Il existait bien sûr une rue Tito (n. 25), elle a été déplacée et non simplement supprimée
7	Saini	Ulica Saini	Lieu près de Cittanova/Novigrad
8	Ljubljanska Ulica	Ulica Giuseppea Tartinija*	*Musicien originaire de Pirano/Piran
9	Omladinska Ulica (Rue de la jeunesse)	Jadranska Ulica (Rue de l'Adriatique)	
10	Ulica Marija i Lina Deux jeunes partisans tués pendant la 2GM	Ulica Antonia Smareglie* (Antonio Smareglia)	* Musicien - compositeur

11	Vladimir Nazor	Vladimir Nazor	Poète, écrivain né à Bratch. A vécu et écrit sur l'Istrie (mort en 1949). Partisan, président du parlement croate.
12	Dzemaal Bijedica Politicien serbe	Ulica Matuje Vlacica Ilirika *	* Matthias Flacius Illyricus, prêtre et écrivain, 1520-1575.
13	Pionirska Ulica (Rue des pionniers)	Vincent iz Kastva	Prêtre originaire de Kastav près de Fiume/Rijeka.
14	Viktor Bubanj Officier de la 2 GM	Stjepan Konzul Pasteur ayant vécu en Allemagne	
15	Marko Oreskovic Héros de la guerre populaire mais pas originaire d'Istrie	Drago Gervais	Poète istrien
16	Paje Sirola Héros, commandant des brigades partisans (peut-être istrien)	Mate Balote Pseudonyme de l'écrivain Mijo Mirkovic qui écrivait en croate et istro-croate. Professeur d'économie.	Ce nom n'est pas nouveau, il a simplement été déplacé (n. 23)
17	Cvjetna ulica Rue des fleurs	Ivan Matetic Ronjgov* Musicien istrien	* Ce nom n'est pas nouveau, il a simplement été déplacé (n. 37)
18	Karpinjanska Ulica	Karpinjanska Ulica	
19	Ivo "Lola" Ribar Un des fondateurs du parti, proche de Tito tué en 1944. Lola est son surnom.	Eugen Kucic	Poète et écrivain istrien

20	Istarska Ulica	Johan Weikhard Valvasor	Voyageur, peintre et dessinateur
21	a) cvjetna ulica Rue des fleurs  b) Primorska Ulica Rue du bord de mer	Bozidar Jakac Commandant des brigades istriennes de la 2GM. Fut tué durant la guerre.	
22	Trg Slobode Place de la Liberté	Veliki Trg (Place des grands hommes)	L'usage encore en vigueur aujourd'hui est d'appeler ce lieu Piazza
23	Trg Mate Balote Pseudonyme de l'écrivain Mijo Mirkovic qui écrivait en croate et istro- croate. Professeur d'économie. (cf 16)	Trg Poceto* (Place du petit puits)	* Ce nom est en usage depuis longtemps
24	Mandrac (Petit port)	Ulica Mandrac Rue du petit port	
25	a) Obala Marsala Tito Rive du maréchal Tito b) Trg slobode (Place de la Liberté)	Park Novigradske Biskupije (Jardin épiscopal)	
26	a) 1. Maja (1er Mai) b) Onorio Padovan Partisan (italien) de Cittanova tué par les fascistes.	Ulica gradska vrata* (Rue de la porte de la ville)	* En usage depuis longtemps mais dans sa forme italienne alle porte (aux portes)
27	Gioacchino Favretto. Jeune partisan de Cittanova (italien) tué par les fascistes	Ulica Torci* (Rue du moulin).	*Un moulin existait bel et bien à cet endroit. En usage depuis longtemps

28	Irma Bencic * Jeune femme qui aidait les partisans, tuée par les fascistes. Les « mauvaises langues » disent qu'elle était une putain	Belvédère	*Ancien nom de l'école croate qui fut changé dès 1992, au profit de Rivarela.
29	a) Gioacchino Favretto (cf. 27) b) Vladimir Gortan * Commandant de la 1ère brigade partisane. Tué pendant la guerre	Opcinska ulica (Rue de la mairie)	* Etait également le nom du gymnase de Buie/Buje
30	Josip Milovac Jeune partisan de Cittanova tué par les fascistes (avec le 26 et 27)	Velika ulica (Grande rue)	
31	Ribarska ulica * (Rue des pêcheurs)	Ribarnic(tch)ka ulica * Rue des pêcheurs	* La différence d'orthographe est que le nouveau nom est plus conforme aux nouvelles normes linguistiques croates que l'ancien
32	29 Novembre Fête nationale Yougoslave	Skverska ulica (Rue du Skver, nom du quartier)	
33	1 Maja (1er Mai)	Mlinska ulica Rue des moulins	
34	Joakim Rakovac Partisan. (Père ou oncle du traducteur de Tomizza)	Ulica male Gospe (Rue de la petite Vierge)	
35	Joakim Rakovac	Ulica kule Kula = une partie des murs qui entourent la ville	

36	Pino Gudicin Partisan istrien tué pendant la guerre	Ulica Pestrini* (Rue du moulin à farine)	*Nom d'origine italienne
37	Ivan Matetic Ronjegov Musicien (cf. 17)	Bolnicka ulica (Rue de l'hôpital)	
38	Olga Ban Partisane tuée par les fascistes	Ulica Rotonda*	* Une habitante de cette rue me dit son regret de ce changement et de la volonté d'effacer le souvenir des partisans, qui plus est d'une femme.. même si le nom en actuel est en usage depuis longtemps,
39	Bratstvo i Jedinstvo (Fraternité – unité)	Ulica Juraj Dobrila Evêque (1812- 1882)	
40	7 Sekretara Skoja (Les 7 secrétaires de la jeunesse communiste)*	Ulica Glagoljasa (Rue du glagolite)	* Yvo "Lola" Riba était un de ces secrétaires. Il y en avait 7 pour toute la Yougoslavie
41	Mosa Pijade Bras droit de Tito durant la guerre. Décédé en 1959 ou 60	Ulica Istarskog razvoda (Rue des frontières (délimitations) istriennes)	
42	Rivarella *	Ulica Rivarela * (Rue du bord de mer)	* La différence d'orthographe: avec un l c'est plus « istrien", avec les deux c'est clairement italien ! Les plaques étant bilingues, les deux orthographes sont côte à côte
43	a) Pazinska Ulica Rue de Pisino/Pazin b) Rivarella	Ulica Svetog Maksima (Saint Maxime)	

44	Matija Gubec*	Ulica Livada	* Commandant de l'insurrection paysanne au XVIe (env. 1570)
45	Candido Travagine Partisan (avec 26 et 27)	Ulica Murve* (Rue des mûriers)	* Ce nom est en usage depuis longtemps
46	Porecka ulica (Rue de Parenzo/Porec)	Emonia Vieux nom de Cittanova/Novigrad	
47	a) Aldo Negri Ecrivain ou politicien istro-italien b) Setaliste Miramar (Promenade du bord de mer)	Epulo Ancien roi d'Istrie	
48	a) Mandrac b) Promenade du bord de mer)	Ulica Svetog Antona (Saint Antoine)	
49	Joze Suran Partisan de Parenzo/Porec, commandant de bataillon	Ulica Zidine (Rue des Murailles)	
50	Giuseppe Garibaldi	Ulica Lako (Rue du Lac)	
51	Rive maréchal Tito	Porporela (Petite ruelle)	
52	Nikola Teste Né à Lika (région de Croatie). Ingénieur qui a construit un barrage sur le Nicaragua.	Giacomo Filippo Tommasini	Ecrivain
53	Nova ulica (Rue nouvelle)	Paklena Dolina (la vallée du diable)	

54	Valica (Petite vallée)	Ulica Pietra Kandlera (historien)	
55	Dalmatinska ulica (Rue de la Dalmatie)	Vergal nom de lieu	
56	Candido Travagine Idem 45	Ulica Svete Agate (Sainte Agathe)	
57	Rue de Parenzo/Porec	Rizano Lieu d'Istrie, (peut-être document en latin)	
58	Nova ulica (Rue nouvelle)	Grofovi Rigo Comte de Rigo qui vivait à Carpignano	
59	Nova ulica (Rue nouvelle)	Brolo* Lieu de Cittanova/Novigra d	* Ce nom est en usage depuis longtemps
60	Joakim Rakovac (n. 34) Olge Ban (n. 38)	Prolaz Venicije (Passage de Venise)	
61	Tri Novigrada* (Trois Villes nouvelles)	Istarska ulica (Rue d'Istrie)	*Une en Istrie, l'autre en Podravina et la 3ème près de la Drave
62	Podraska ulica	Podraska ulica	Lieu près de la Drave
65	Porecka ulica (Rue de Parenzo)	Ulica Mirna (Rue de la Mirna, fleuve)	
66	a) Cvjetna ulica (Rue des fleurs) b) Nova Ulica (Rue nouvelle)	Ulica Kastanija Lieu en Istrie	

Commentaires :

Le changement fut de taille puisque sur les 66 rues de Cittanova/Novigrad, seules douze n'ont pas changé de noms : huit

portaient un nom « neutre » de lieu, une celui d'un saint et la dernière d'un personnage unanimement reconnu, le poète Vladimir Nazor ; enfin trois noms d'importance ont simplement été déplacés, il s'agit de Tito, du musicien Ivan Matetic Ronjegov et de l'écrivain Mate Balote.

Des personnages ont disparu, dont, sans grande surprise, 14 partisans et partisanses, au profit des « martyrs de la guerre patriotique » (5) et quatre politiciens proches de Tito ou ayant joué un rôle décisif dans la construction de la deuxième Yougoslavie. De même, disparurent des appellations trop liées au régime précédent comme la rue des pionniers (13), organisation de la jeunesse, ou encore la rue portant le nom du fameux slogan Fraternité et unité (39). Garibaldi disparaît également, probablement trop lié à l'histoire italienne et au mouvement irrédentiste réclamant l'Istrie et la Dalmatie comme territoires italiens. Mais, plus surprenant à mes yeux car il fait partie des héros de l'histoire croate, est la disparition de Matija Gubec, commandant de l'insurrection paysanne au XVI<sup>e</sup> (env. 1570). Enfin, des dates trop liées au régime précédent ont été enlevées : la rue du 1<sup>er</sup> mai (journée internationale du travail) et du 29 novembre (fête nationale yougoslave).

Six nouveaux artistes ont été retenus :

Giuseppe Tartini	Célèbre musicien originaire de Pirano/Piran, partie slovène de l'Istrie. Souvent cité par les Italiens comme figure exemplaire italo-istrienne ;
Antonio Smareglia	Musicien, compositeur, né à Pola/Pula ((1854-1929). Fit ses études à Vienne et au conservatoire de Milan. Auteur d'opéras <i>l'Oceana</i> , <i>Nozze istriane</i> : ce dernier est encore présenté de nos jours et s'inspire du folklore istrien ;
Drago Gervais	Poète istrien du XX <sup>e</sup> siècle qui écrivait en dialecte istro-croate ;
Eugen Kumeric	Poète et écrivain né à Brsetc dans l'Istrie centrale qui a écrit en croate des romans sur la vie istrienne, des romans historiques sur les rois croates et la nouvelle bourgeoisie ;
Johan W. Valvasor	Voyageur du Moyen-Age qui publia le récit de ses voyages en Istrie. Il était également peintre et dessinateur ;
Giacomo F. Tommasini	Ecrivain qui a publié les premiers livres d'histoire de l'Istrie et de Cittanova/Novigrad.

Aujourd'hui, neuf rues portent un nom lié à l'Eglise, alors que précédemment il y en avait une seule portant le nom de saint Vidal d'ailleurs maintenu :

Trois saints : Saint Maxime, Saint Antoine et Sainte Agathe

Quatre prêtres, dont le plus fameux déjà rencontré sur le billet de 10 kunas : l'évêque *Juraj Dobrila* qui se battit entre autres pour l'introduction de la langue croate dans les écoles et dans la sphère

publique ; *Matuje Vlacica Ilirika*, prêtre et écrivain né à Albona/Labin en 1520 (-1575), côtoya Luther, devint protestant et contribua à introduire la messe en croate. Comme écrivain, il publia un ouvrage concernant l'Istrie, *Istria mea dulcissima patria* ; *Vincent de Kastav* (son lieu d'origine), disait la messe en dialecte istro-croate, et *Stjepan Konzul*, pasteur ayant vécu en Allemagne.

Enfin deux autres rues portent aussi un nom ayant trait à l'Eglise : la rue de la petite Vierge et celle du jardin épiscopal.

Parmi les autres nouveaux noms, je retiendrai ceux qui sont dans l'air du temps ou des enjeux de l'histoire régionale, comme la rue du *glagolitique*, ancienne écriture à laquelle les Croates font référence pour asseoir leur ancienneté de peuplement ; la rue des *frontières istriennes*, sujet délicat s'il en est ; la rue *Epulo* du nom du roi istrien, vaincu par les Romains, qui se suicida plutôt que de se rendre ; le *passage de Venise* en rappel d'une présence séculaire, avec peut-être un clin d'œil, pour le fait d'être seulement un *prolaz* (passage) plutôt qu'une rue ; la rue du *comte Grofovi Rigo*, noble de Cittanova/Novigrad ; la rue *Emonia*, ancien nom latin de Cittanova/Novigrad et enfin la rue *pestrini* qui porte le nom italien d'un petit moulin à farine.

La disparition progressive de tout rappel nominatif des partisans s'est étendue à tout le pays. Un des changements qui fit grand bruit eut lieu à Zagreb, lorsque le gouvernement décida de débaptiser la place des *Victimes du fascisme* au profit de la place des *Grands hommes croates* ; ce changement fut interprété par de nombreux Zagrebois comme une réhabilitation masquée du régime d'Ante Pavelic (Winland, 1999 : 6). D'autres choix montrent à l'évidence le besoin de continuité, comme le dit Véronique Soulé (1992, 21) « Au fil des rues rebaptisées de Zagreb, capitale de l'Etat indépendant tant attendu et que l'on veut le continuateur de l'éphémère royaume du Xème siècle, on replonge dans le Moyen-Age. La place Lénine est devenue la Place du Roi-Petar-Krechimir-IV ; la rue de la Révolution socialiste s'appelle rue du Roi-Zvonimir, et la rue Vuk-Karadjic (créateur du serbe littéraire), rue du Prince-Moutimir. ». Moins connu, mais tout aussi symptomatique, est l'événement qui se déroula à Split (Dalmatie) en 1998. Une plaque commémorant la naissance dans cette cité du bataillon partisan « Garibaldi » y fut retirée du mur du palais épiscopal à la veille de l'arrivée du pape Jean-Paul II. Un tel geste fut l'occasion pour la minorité italienne et l'Union des combattants antifascistes de la Croatie de dénoncer un double silence : celui touchant les partisans et celui touchant toute référence publique à la présence de la minorité italienne et à sa contribution à la lutte de libération nationale (Panorama, 15 octobre 98 : 8).

Le changement de noms ne s'est pas arrêté aux rues ou aux plaques commémoratives, il a également concerné certaines écoles. Ainsi à Cittanova/Novigrad, l'école croate qui portait le nom d'une partisane Irma Bencic fut renommée en 1992 d'un nom plus neutre Rivela (avec un I). Ce changement ne provoqua guère de réaction contrairement à celui qui eut lieu à Umago/Umag, ville voisine d'environ 11'000

habitants. En 1993, l'école croate s'est vue débaptisée de *Maria e Lina* en *Viktor Car Emin*<sup>95</sup>. Ce changement, décidé par la très controversée ministre de l'instruction publique et du sport, Mme Ljilja Vojkic, a provoqué l'agacement des habitants, car les noms de *Maria e Lina* étaient le symbole de la convivialité et de la pluralité istrienne. C'est ce que me dit une informatrice istrienne très engagée à la fois dans la DDI et dans l'Union des Italiens :

« *Maria e Lina* étaient deux jeunes filles qui ont été tuées durant la résistance ; elles ont donné leur vie pour la liberté, quand il s'agissait de libérer l'Istrie de l'occupant; l'une était italienne et l'autre croate (...) elles ont donné leurs vies pour la patrie, sans savoir d'ailleurs quelle serait cette patrie ; c'est pourquoi il était important qu'il y ait une italienne et une croate ; pendant la guerre, on ne savait pas encore où serait l'Istrie. Elles ont donné leur nom à l'école croate, c'est un rappel de lutte antifasciste. Donc elles symbolisent la convivialité et l'antifascisme, deux jeunes et deux femmes. Elles représentent le *superamento* de toutes les tragédies de l'Istrie. Spécialement à Umago/Umag où ces choses sont très sensibles aux yeux des gens, encore aujourd'hui. En changeant ce nom, c'est une volonté de démonstration de pouvoir de la part du ministère, de l'autorité centrale; ils veulent montrer qu'ils n'ont plus besoin de symboles de l'antifascisme. Viktor Car Emin est un poète croate, istrien, dont le nom va bien pour une école, mais il y en a 100'000 autres auxquelles donner ce nom; faire cela est une véritable provocation. ».

Ce changement ne se fit pas dans l'indifférence puisqu'il provoqua une manifestation, des récoltes de signatures, des réunions extraordinaires de l'assemblée communale pour s'y opposer, ceci sans succès. Mon interlocutrice termina son récit en disant : « le tollé fut tel que c'est comme si on voulait changer le nom de l'Istrie ». A ses yeux, du reste, le fait que ce changement touchât l'école croate plutôt qu'italienne était encore plus « tragi-comique », plus choquant, car indiquant une volonté de la part du gouvernement de rayer cette réalité plurielle de l'Istrie au cœur même d'une institution croate.

### Les cimetières et les monuments aux morts

Des lieux et traces mémorielles comme les cimetières et les monuments aux morts sont à mes yeux des lieux presque ineffaçables de la mémoire collective ; bien sûr les uns et les autres ne jouent pas le même rôle. Les monuments aux morts sont les traces des heurts de l'histoire, entraînant une mort sacrificielle ou accidentelle, alors que les cimetières sont la preuve de l'implantation humaine et de son passage, et forment ainsi une sorte de livre d'histoire du lieu.

---

<sup>95</sup> Ecrivain, 1870-1963. Secrétaire de l'union « Cyrille et Méthode », il soutint l'ouverture d'écoles croates et écrivit un livre sur d'Annunzio

Malgré le haut degré de relecture historique, je n'ai jamais vu, en Istrie, de monuments aux morts qui aient été endommagés ou totalement laissés à l'abandon, comme j'en ai vus en Bosnie où, par exemple, le monument à la mémoire des partisans à Tuzla est devenu quasi indéchiffrable et semble voué à l'écroulement. J'ai déjà mentionné mon étonnement face à la petite stèle à l'entrée de Livade sur laquelle le damier et l'étoile fraîchement repeinte coexistaient. Elle est visible pour tous les passants arrivant en voiture au village et, à en croire son état, fait l'objet de soins de la part de la mairie. A Cittanova/Novigrad, par contre, le monument est bien plus difficile à découvrir, caché dans la petite pinède du centre ville : l'inscription en italien rend hommage aux combattants de la 2GM : *La popolazione di Cittanova ricorda i suoi caduti nelle lotte di liberazione*. A Visignano/Visnjan, par contre, le monument est en croate (journal 96 du 9-8) et celui dédié au partisan du lieu, José Suran, tué par les forces allemandes le 29 avril 1944, est lui, en italien. Dans ce cas, non seulement la langue diffère mais surtout le travail mémoriel n'est pas le même. Au relatif anonymat du monument aux morts répond une statuaire personnalisée qui met l'accent sur l'individualité et l'aspect volontaire du sacrifice pour la cause.

Je n'ai pas vu de monuments à la mémoire des soldats de la dernière guerre 1991-1995, peut-être est-ce dû au faible engagement des soldats istriens, généralement maintenus en arrière du combat. Par contre, à Zagreb, une très grande parcelle du cimetière est dédiée aux soldats de la « guerre patriotique » avec forte présence du damier sur les tombes. Enfin, toujours à Zagreb, dans une rue assez passante du centre-ville, la commune a érigé un mur du souvenir, encore en place en 1998 ; il longe le trottoir, décoré de nombreuses fleurs, et chaque brique porte le nom d'un soldat mort à Vukovar.

En Istrie, si les monuments aux morts semblaient laisser relativement indifférents les gens avec qui j'en parlais, il n'en était pas de même des cimetières. En effet, ces derniers sont souvent mentionnés par les Italiens comme preuve d'une italianité dominante. C'est le cas du vieux cimetière de Buie/Buje, situé autour de l'église et dont toutes les stèles portent un nom à consonance italienne. Face à mon étonnement, une informatrice me dit assez sèchement qu'il n'y avait pas lieu de s'étonner et que « personne ne pourrait trouver un nom slave, Buie/Buje ayant été exclusivement peuplé d'Italiens jusqu'en 1947 ». Elle omit toutefois de me signaler le nouveau cimetière, un peu en dehors de la ville. Lui, indique beaucoup plus clairement la mixité et ceci dès avant 1947.

La référence aux cimetières est aussi très présente chez les exilés lorsqu'ils veulent convaincre leur interlocuteur de l'italianité de l'Istrie (Balingier, 2003 : 177). Un voyage en Istrie est souvent justifié par le désir de se recueillir sur la tombe des ancêtres. Balingier souligne l'importance des cimetières aux yeux des exilés comme traces de leur passage, traces d'autant plus importantes si l'on pense qu'aux yeux de beaucoup d'exilés, les Italiens vivant en Istrie sont plus assimilés à des « slavo-communistes » qu'à des « vrais » Italiens. Accusation bien sûr

abusive ; elle occulte le fait qu'une partie de ceux qui sont restés l'ont fait pour rester auprès de leurs morts. Les exilés n'ont pas toujours la possibilité d'entretenir les tombes ni de payer les taxes, de sorte que les caveaux sont vidés. Balinger rapporte les propos coléreux d'une exilée qui voit ces excavations devenues un moyen pour les Croates ou les Slovènes de réécrire l'histoire, en gommant un des acteurs, car, dit-elle « nos cimetières représentent un patrimoine historique de grande importance et un témoignage irréfutable de l'italianité séculaire en Istrie » (2003, 179).

En Istrie, l'importance des cimetières est aussi très sensible, preuve en sont les deux recherches entreprises sur ce thème, l'une par l'Institut régional de la culture istrienne à Trieste et l'autre par le Centre de recherche historique de Rovigno/Rovinj ; ce dernier analyse un fonds photographique de plus de 16'700 tombes italiennes réparties dans 209 cimetières ; dans le but de les protéger et donc de garder les traces de l'italianité.

Une femme avec qui je visitai le cimetière de Momiano/Momjan en profita pour me « raconter » l'histoire du village ; elle se prit au jeu de lire les noms et me raconta l'histoire de quelques familles, en s'arrêtant particulièrement aux changements de patronymes, indicateurs par excellence des divers gouvernants.

Sur quatre-vingt familles que comptait le village au début du XX<sup>e</sup> siècle, vingt étaient d'origine slave (croate, slovène, monténégrine, etc.) et soixante, italiennes. Au fil du temps et des mariages mixtes, tous étaient devenus locuteurs italiens. Sur ces 80 familles, seules 10 restèrent après *l'esodo*, la plus grande vague de départs ayant eu lieu dans les années 53 à 55. Elle me donna diverses raisons à ces départs ; d'abord les fascistes qui avaient survécu à la guerre ; ceux de droite, plus modérés, partis par peur du communisme. Elle ajouta que l'Italie faisait une très forte propagande anti-communiste, ce qui a inquiété les "gens crédules" : puis les familles riches sont parties, enfin les parents de ceux qui avaient ces raisons politiques ou économiques, simplement pour ne pas rester seuls au village, loin des leurs.

Elle détailla aussi quelques exemples de changements de noms de familles slaves arrivées à Momiano/Momjan avant 1800 :

- SFECICH, qui est l'orthographe d'origine, sur les vieux registres. En 1930, il fut italianisé en SFECCI, puis croatisé, après 45, en SFEC(tch)IC(tsy).
- autre exemple: orthographe d'origine SMILOVIC(tsy), puis orthographié SMILOVICH, italianisé en MILLO et recroatisé, en tout cas sur les tombes, en SMILLOVICH (ce qui est une erreur, me dit-elle, il ne devrait pas y avoir les deux ll, mais se sont probablement les restes de l'italianisation ou la méconnaissance du graveur).
- KOSLOVIC(tsy), italianisé en deux formes COSLOVI ET COSOLINI (les deux formes se trouvant sur la tombe).
- GIURGEVICH, italianisé en GIORGI, aujourd'hui D(dy)URD(dy)EVIC(tsy)

- Enfin, RICHTER (nom d'origine allemande ou autrichienne, quelque soldat de l'empire resté en Istrie), italianisé en RITTERI et aujourd'hui à nouveau RICHTER.

Je n'ai jamais vu de symboles régionalistes sur les tombes, une seule d'entre elles à Orsera/Vrsar faisait mention de l'origine dalmate du défunt. On est loin de ce qui se passe en Bosnie, où l'engagement et les convictions des morts se lisent sur leurs tombes. Je n'en donnerai qu'un exemple, celui d'une tombe à Sarajevo où reposent un homme et son fils.



Source : Sarajevo 1996, photo Alain Germond

A elle seule, cette tombe nous livre un peu de l'histoire yougoslave. Le père, d'origine musulmane si l'on en croit son prénom Nijaz, a fait mettre l'étoile sur sa pierre, montrant son adhésion et sa participation active à la guerre de libération nationale ; le prénom du fils indique la position du père dans le parti, le choix d'un prénom international était une pratique des dirigeants afin de surmonter la lecture identitaire, de plus le choix d'Ernesto mettait son enfant dans la lignée symbolique des combattants pour la justice sociale. Mais le fils lui, est enterré avec le symbole du lys, en référence au roi Tvrtko 1<sup>er</sup> dont les armes venaient de la maison d'Anjou (Sellier, 1995: 157), et qui est devenu le symbole des forces musulmanes dans le conflit yougoslave.

Puisque je termine ma déambulation dans les lieux de mémoire, je ne voudrais pas manquer de mentionner un des lieux de fort investissement identitaire qu'est l'Eglise. Certes, il ne s'agit pas à strictement parler d'un lieu mais bien d'une institution. Cette dernière connaît une recrudescence de fréquentation pieuse, et sert aussi à la commémoration.

Du temps de Tito, les églises sont restées ouvertes même si la pratique religieuse n'était pas encouragée. Pratiquer ouvertement sa foi mettait très certainement en péril la carrière professionnelle et politique. A Novigrad, le dimanche, il y avait deux messes, l'une en italien et l'autre en croate. Le public de fidèles étant trop clairsemé, le curé introduisit les messes bilingues dans les années 70. C'est encore l'usage aujourd'hui. Tant la messe du dimanche que celles des enterrements ou des célébrations plus importantes comme la messe de minuit à Noël ou la confirmation célébrée en présence de l'évêque sont bilingues. Les fidèles suivent sans difficulté et le volume des réponses ne varie guère suivant la langue utilisée. La pratique ne consiste pas à répéter les prières en deux langues. Le prêtre officie en passant d'une langue à l'autre. Pour le curé de Novigrad, rencontré en 1995, cette pratique est importante et il tente de garder un équilibre entre les deux idiomes malgré les pressions de certains paroissiens qui préféreraient le voir avantager une des deux langues, la demande venant tant de croatophones que d'italophones... Pourtant, dit-il, « si je veux être absolument sûr d'être compris de tous, je choisis le croate ». Ce curé a largement dépassé l'âge de la retraite, mais refuse de s'en aller aussi longtemps qu'il n'aura pas trouvé un successeur bilingue, tant il est conscient des tensions qu'un prêtre monolingue attiserait dans sa paroisse. Or en Istrie, comme ailleurs, la prêtrise connaît un recul et les candidats ne sont pas légion. Choisir un jeune curé formé au séminaire de Pisino/Pazin, ou dans le centre de la Croatie ne garantirait pas le bilinguisme, pas plus que s'il venait d'Italie. D'ailleurs, l'ouverture, il y a peu, d'un séminaire à Pola/Pula, où quarante jeunes séminaristes du centre de la Croatie et de la Slavonie sont en formation, fait craindre à certains la perte de cet équilibre linguistique. La femme qui me signalait cela (sans que j'aie pu le vérifier) exprimait ses craintes et sa conviction qu'un tel fait était volontaire et visait à ce que l'Eglise, en Istrie, se croatise et pénètre peu à peu la région. La même personne me racontait l'histoire de cette jeune femme qui voulait une messe bilingue pour son mariage à Pola/Pula. Face au refus du curé, elle choisit d'aller se marier ailleurs.

Le 7 septembre 1997, la petite cité de Buie/Buje fêtait le 500e anniversaire de la Vierge de la ville, en présence de trois évêques: un croate (Parenzo/Porec), un slovène (Capodistria/Koper) et un triestin, représentant plus particulièrement les exilés. Fait d'importance si l'on sait que Buie/Buje était majoritairement italienne avant l'exode. L'évêque de Parenzo/Porec a prononcé son homélie en deux langues et, tout comme celui de Slovénie, a loué la cohabitation entre les trois peuples. La cérémonie s'est terminée par un baiser fraternel entre tous, particulièrement significatif pour ceux qui sont restés (les *rimasti*) et ceux qui se sont exilés (les *esuli*) dont les relations sont encore tendues. L'établissement de nouveaux liens entre *rimasti* et *esuli* pourrait bien être un des nouveaux buts de l'Eglise. Deux enfants de la paroisse, un Italien et un Croate, ont lâché deux colombes en signe de paix entre les communautés, ce qui fait écrire au journaliste, qu'on assista à « une manifestation importante, non seulement parce qu'elle célébrait les cinq siècles de la sainte statue mais parce que les messages de tolérance, de convivialité et d'amitié réciproques qui ont été prononcés ont une valeur

qui va bien au-delà de la commémoration historique et religieuse. »  
(Voce del Popolo, 8 septembre 1999: 3).

## Conclusion

L'intérêt de faire cette étude en Istrie réside dans le fait que cette région a été un « laboratoire » vivant d'exercice identitaire durant les années d'immédiate après-guerre en ex-Yougoslavie. Si j'ai intitulé mon travail « Imaginaire historique et construction de l'identité », c'est parce que, dès ma découverte de l'Istrie et de ses acteurs, j'ai été confrontée aux discours historiques récurrents des gens, et non seulement des intellectuels, pour justifier et donner une profondeur séculaire à leur idéal de tolérance multiculturelle. Ainsi, dès le début, j'ai prêté une attention particulière à ces références et surtout à leur traduction en actes. J'espère avoir imaginé ce qu'Hobsbawm désigne comme la particularité de l'invention de la tradition (2006), à savoir « (...) que la continuité avec le passé est largement fictive ». En effet, on l'a vu, la tolérance n'est pas à proprement parler ce qui a caractérisé l'histoire de cette région. Pourtant, c'est sur cette valeur centrale que les habitants, et surtout les auteurs collectifs, ont misé pour revendiquer leur particularisme identitaire. L'usage de nouveaux emblèmes est un des aspects de cette mise en scène rénovée et s'il est une pratique de longue date, c'est bien celle de mettre un drapeau devant les bâtiments officiels, comme une mairie ; il est en revanche beaucoup plus récent d'en mettre quatre (national, régional, communal et celui de la minorité) comme c'est le cas dans certaines communes istriennes pour donner à voir, symboliquement, cette multiculturalité.



Source : Mairie de Cittanova, photo IG 2004

L'istriane peut être vue comme une « méga-identité » c'est-à-dire « un nouveau cadre de référence identitaire permettant de compenser ce qui a été vécu comme un sentiment de perte », comme le définit Elwert (1997 : 252). Dans cette région et dans les années nonante, le sentiment de perte était provoqué par la déconstruction d'une catégorie sociale que nombre d'acteurs considéraient comme légitime et pertinente, l'identité yougoslave ; celle qui permettait de ne pas devoir se singulariser par une affirmation ethnique. A ce sentiment de perte s'ajoutait un sentiment de menace ; pour les Italiens dans leurs droits de minoritaires et pour les Slaves dans le réductionnisme ethnique de l'Etat national de cette époque.

Cette identité istriane s'est développée par l'émergence d'un nouveau *we-group*, la Diète démocratique istriane, qui, durant ces années, en devint le créateur et le diffuseur majeur. Sentiment et idéologie s'exprimant par l'affirmation d'une valeur proclamée comme la particularité « essentielle » de cette population : la tolérance issue d'une ancestrale multiculturalité. Cette valeur, à l'égale de toute valeur sociale, indique ce que les dirigeants du groupe considèrent comme souhaitable, estimable et devant guider les pratiques. L'adhésion à une valeur n'est donc pas uniquement basée sur une attitude rationnelle, la part d'affectivité y joue un rôle important ; ce qui explique la charge émotionnelle quand elle se trouve confrontée à une autre valeur. La tolérance multiculturelle se situe donc dans l'ordre de l'idéal et non dans celui de l'objectivité. Elle prend sens par rapport à un ordre moral, esthétique, intellectuel, politique : elle devient l'inspiratrice du jugement social et des conduites sociales. Pour l'Istrie, on l'a vu, cet idéal est opposé à tout réductionnisme identitaire, qu'il soit slave ou italien.

Affirmer son istriane, c'est affirmer une identité « sommative », multiple dans la mesure où la somme ainsi constituée crée quelque chose de nouveau et de moins incertain que la double affiliation exprimée soit de manière positive « je suis Croate et Italien », soit négative, « je ne suis ni Italien, ni Croate ». La double identité, la double appartenance est quelque chose d'inconfortable et ce *switching* personnel (Elwert) est en tous les cas fort mal vu des tenants de la pureté ethnique, nationale, voire linguistique. Il est souvent associé à une position de « tricherie » comme le dit Elwert (1997 : 259).

Mon travail a consisté à faire un va et vient entre les outils identitaires avancés par l'Etat-nation en train de se créer et les réponses ou les créations des régionalistes dans le même domaine. C'est le rôle même des acteurs collectifs de construire ces outils, nécessaires à la formation et à la reconnaissance du groupe, et condition *sine qua non* de sa survie. Cependant, appréhender de cette manière une construction identitaire, c'est courir le risque de simplifier la réalité ou encore de

rendre le chercheur simple porte-parole des acteurs officiels. Ainsi, en parallèle et comme en écho à cette approche formelle, j'ai montré que les acteurs sociaux sont bien plus subtils et complexes que cette image rigide et construite.

Pour conclure ce travail, je vais reprendre ici les pistes d'analyse proposées par Brubaker dans son article de 2001 *Au-delà de l'identité* en utilisant les différentes terminologies qu'il propose et que j'ai succinctement présentées dans l'introduction. A mes yeux, cet article constitue une démonstration pertinente de la difficulté à utiliser un concept aussi polysémique que celui de l'identité comme catégorie d'analyse. Je vais donc essayer d'appliquer à la réalité sociale istrienne les outils proposés. Cette attention à utiliser un langage différencié me paraît fondamental si l'on veut éviter le grand fourre-tout de l'identité, même quand il est accompagné de l'adjectif multiple. Si l'exercice paraît un peu besogneux, il permet toutefois de mettre en lumière l'infinie fluidité des acteurs sociaux sans pour autant tomber dans le travers d'un constructivisme absolu qui verrait la fluidité rendre impossible toute analyse et réduire l'identité à quelque chose d'ineffable...

Au terme d'identité, Brubaker (2001 : 75) substitue deux termes génériques : *l'identification* et *l'autocompréhension* qui contiennent sémantiquement la notion de processus, de mouvement. Le premier suppose de préciser quels sont les agents de l'identification ; le deuxième met l'accent sur la subjectivité de l'acteur. L'identification peut être le fait de l'acteur lui-même (il y a alors toutes sortes de possibilités de s'auto-définir), ou être déterminée par des agents extérieurs comme l'Etat ou les mouvements organisés (dès lors le risque de rigidification est plus marqué). Pour affiner encore cette dimension identificatoire, Brubaker précise qu'il faut prendre en compte deux types d'identification ou d'auto-compréhension (78-79) : l'une *relationnelle* par laquelle l'acteur peut se définir, ou être défini, par ses attaches à son réseau social, familial, etc (qu'il appelle aussi « connexité ») et l'autre *catégorielle*, partage d'un attribut commun, comme le sexe, la nationalité, la langue etc. (dite aussi « communalité »).

Se contraindre à analyser les données au moyen d'un vocabulaire aussi distinctif permet aussi d'éviter le danger de « groupisme » que Brubaker (2004) dénonce comme un autre avatar d'une approche trop englobante . En effet, « ni la communalité, ni la connexité prises séparément ne suffisent à engendrer la « groupalité » - ce sentiment d'appartenir à un groupe particulier, limité, solidaire ». (2001 : 79). Or, le chercheur court souvent le risque d'inférer une appartenance collective à l'acteur s'il se focalise sur un attribut culturel (langue, religion) ou s'il se contente d'une approche superficielle de son activité sociale. On l'a vu, être de langue italienne ne suffit pas pour que la personne se sente appartenir à

la catégorie de la minorité italienne et encore moins au groupe représenté par son porte-parole organique, l'Union des Italiens. On peut également retenir l'exemple de cette femme de langue italienne (*communalité catégorielle*) qui participe activement à la chorale croate de sa ville (*connexité relationnelle*) et qui pourtant se revendique de la minorité italienne. Une approche superficielle pourrait laisser croire que sa participation active à la chorale croate signifie une plus grande proximité à la culture slave, alors qu'il n'en est rien et que son choix repose sur le seul désir et plaisir de chanter, fut-ce dans une langue qu'elle maîtrise mal, sans connotation identitaire particulière.

Avec cet exemple, on retrouve encore un autre aspect de *l'autocompréhension*, indépendant de sa valeur classificatoire, celui de sa signification psychodynamique dans laquelle la dimension affective est prégnante et que Brubaker définit ainsi (p. 77) : « Alors que les significations classificatoires impliquent que l'on s'identifie (ou que l'on identifie quelqu'un d'autre) *en tant que* personne correspondant à une certaine description ou appartenant à une certaine catégorie, le sens psychodynamique implique que l'on s'identifie affectivement avec une autre personne, catégorie ou collectivité. ». Cette dimension affective est au cœur du discours émique et c'est elle qui va influencer l'intensité du sentiment d'appartenance à une ou des catégories, à un ou plusieurs groupes. Intensité qui aura des répercussions sur la manière d'être avec les autres, considérés comme partenaires, comme égaux ou comme ennemis.

En détaillant ainsi les différents éléments qui composent l'identité d'une personne ou d'un groupe et en retenant que tout cela est encore susceptible de changer au cours du temps... on mesure l'ampleur de la tâche de l'Etat central quand il veut imposer des grilles classificatoires (notamment au travers des recensements), alors que la réalité quotidienne des gens est précisément faite de passages constants de « frontières » identitaires. Classer, nommer, catégoriser sont bien les attributs du pouvoir de l'Etat ; les citoyens qui cherchent à y échapper, se sentant mutilés par cette approche appauvrissante d'eux-mêmes, sont généralement considérés en Croatie, en tous les cas dans les années nonante, comme des opposants politiques. Les habitants de Zagreb qui se déclaraient Esquimaux, comme ceux qui, en Istrie, se définissaient par une déclaration duelle « et...et... » ou « ni... ni... » exprimaient leur refus d'accorder à l'Etat le droit d'exercer un rôle « d'identifiant ». En Istrie, ce n'est pas seulement l'Etat qui a fait les frais de ces mouvements d'humeur ; c'est aussi ce qu'a vécu l'organisation faitière des Italiens quand, par choix politique, elle a choisi d'être avant tout le porte-parole de l'italianité au sein du régionalisme, alors que pour de nombreuses personnes, cette italianité était vécue comme trop enfermante, trop réifiante.

L'auto-identification istrienne a bien joué le rôle d'identification de substitution durant ces années. Certes, le sentiment d'appartenir à cette région est bien antérieur à ces années nonante et il ne peut être réduit à une utilisation instrumentalisée. Mais vu le contexte global, il a pris une ampleur jamais vue qui, au reste, ira diminuant quand sa force d'opposition politique perdra de sa pertinence.

En effet, le contexte national a joué un rôle prépondérant dans l'expression régionaliste sous forme d'abord de mouvement revendicatif puis comme expression politique. Le régime nationaliste croate n'a pas survécu à la mort de son leader et président. Dès lors, la DDI s'est transformée en parti politique plus traditionnel, membre de la nouvelle coalition au pouvoir à Zagreb. En Istrie, cela s'est traduit par l'émergence de fortes dissensions. Le leader de la DDI, Ivan Jakovcic, au pouvoir depuis la création du mouvement a été accusé de corruption et d'enrichissement personnel. Il s'est toutefois maintenu à la tête du parti notamment grâce au départ de nombreux intellectuels à l'origine du mouvement, plus impliqués dans la lutte identitaire que dans la lutte de pouvoir.

Parallèlement, l'Union des italiens, pour sauvegarder ou même acquérir de nouveaux droits de minoritaires, s'est de plus en plus investie dans la défense de l'italianité, au détriment de l'istriane. Ce nouveau contexte a donné un coup de frein à l'idéal de solidarité sociale et identitaire régionale créant une forte désillusion que plusieurs personnes, parfois avec beaucoup de tristesse, ont exprimée lors de mon dernier séjour en 2004.

Un dernier exemple concerne l'hymne régional. Durant les premières années de mon terrain, j'ai plusieurs fois demandé s'il existait un tel hymne. A l'époque, la réponse était invariablement qu'il existait deux chants ; l'un, en langue croate, l'autre, en italien, mais que le gouvernement central refusait de leur reconnaître le statut d'hymnes ; le seul reconnu étant l'hymne national. Pourtant, en 2002, la libéralisation politique de la fin du règne de Tudjman a permis aux régionalistes de pouvoir élever le chant croate à valeur d'hymne régional, avec les prescriptions légales de son usage. Le chant italien, par contre, n'a pas reçu une telle consécration... comme un bémol à l'entente multiculturelle.

## Bibliographie

ABELES Marc

1996. « La Communauté européenne : une perspective anthropologique ». *Social Anthropology* (Cambridge) 4(1), 33-45

ADLER Jasna

1997. *L'union forcée. La Croatie et la création de l'Etat yougoslave (1918)*. Chêne-Bourg: Georg

ALBER Jean-Luc

2002. « Le concept anthropologique de "culture" ». *Terra cognita : revue suisse de l'intégration et de la migration* (Berne) 1, 34-38

ALBERT Jean-Pierre

1998. « Du martyr à la star », in : Pierre CENTLIVRES, Daniel FABRE, Françoise ZONABEND, *La fabrique des héros*, p. 11-32. Paris : Ed. de la Maison des sciences de l'homme. (Ethnologie de France, cahier 12)

2001. « Sens et enjeux du martyr : de la religion à la politique », in : Pierre CENTLIVRES (dir.), *Saints, sainteté et martyr. La fabrication de l'exemplarité*, p.17-26. Neuchâtel, Paris : Ed. de l'Institut d'ethnologie ; Ed. de la Maison des sciences de l'homme

AMALRIC Jacques

1996. « Le chantage italien à la Slovénie », *Libération* (Paris) 7 mars 1996

ANDERSON Benedict

1996. *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*. Paris: La Découverte  
[1ère parution 1983].

APPADURAI Arjun

2001. *Après le colonialisme : les conséquences culturelles de la globalisation*. Paris : Payot

ARA Angelo

1995. « La minoranza italiana in Istria dopo la dissoluzione dello stato Yugoslavo », *Ricerche sociali* (Rovigno) 5, 53-62

ARGENTI TREMUL A., GIURICIN Ezio, GIURICIN Luciano [et al.]

2001. *La comunità nazionale italiana nei censimenti jugoslavi 1945-1991*. Rovigno: Unione italiana e Università popolare di Trieste

ASSAYAG Jackie

1998. « La culture comme fait social global ? : anthropologie et (post)modernité », *L'Homme* (Paris) 148, 201-224

AUGÉ Marc

1994. *Pour une anthropologie des mondes contemporains*. Paris: Flammarion (Champs)

AUGUSTINS Georges

1994. « L'identité: une démarche trans-culturelle est-elle possible ? »,

in: ACTES DU COLLOQUE, *Ethnologie du Portugal: unité et diversité*, pp. 295-306 - Paris: Centre culturel Calouste Gulbenkian  
[Publication issue d'un colloque, 12-13 mars 1992 à Paris]

BALLINGER Pamela

2003. *History in Exile: Memory and Identity at the Borders of the Balkans*. Ed. Princeton, N.J. Woodstock : Princeton University Press

BARTH Frederick

1995. « Les groupes ethniques et leurs frontières », in : Philippe POUTIGNAT, Jocelyne STREIFF-FENART, *Théories de l'ethnicité*, p. 203-249. Paris: PUF

BEDARIDA François

1996. « L'histoire entre science et mémoire ? ». *Sciences Humaines* (Auxerre) 59, 10-13

BELLAMY Alex J.

2003. *The Formation of Croatian National Identity. A Centuries-Old Dream?* Manchester; New York: Manchester University Press

BIBO Istvan

1993. *Misère des petits Etats d'Europe de l'Est*. Paris: Albin Michel (Idées)

[1ère parution 1946]

BOGLIUN Loredana

1994. « L'identità etnica: gli Italiani dell'area istro-quarnerina ». *Etnia* (Rovigno) V

1998. « Percorsi istriani: per una monografia sull'Istria ». *La Battana* (Fiume) 128, 102-108

BORME Antonio

1995. « Nuovi contributi sulla comunità italiana in Istria e Fiume (1967-1990), a cura di Ezio Giuricin ». *Etnia* (Rovigno) VI

BROSSAT Alain, COMBE Sonia, POTEL Jean-Yves [et al.]

1990. *A l'Est, la mémoire retrouvée*. Paris: La Découverte

BROSSAT Alain, POTEL Jean-Yves

1992. « Présentation », *Communications* (Paris) 55, 1-5. (Numéro spécial, *A l'Est, les mythes et les restes*)

BRUBAKER Rogers

2001. « Au-delà de l'identité ». *Actes de la recherche en sciences sociales* (Paris) 139, no 1, 66-85

2004. « Ethnicity without Groups », in : Andreas WIMMER, Richard GOLDSTONE [et al] (ed), *Facing Ethnic Conflicts. Toward a New Realism*, p. 34-52. Lanham ; Boulder ; New-York : Rowman et Littlefield Publishers, INC

BRUMEN Borut

1996. « The State wants it so, and the Folk cannot do Anything against the State anyway », *Croatian Journal of Ethnology and Folklore Research* (Zagreb) 33(2), 139-155

1998. « Time, Space, and social Construction of Identity », *Mediterranean Ethnological Summer School* (Ljubljana) vol. 2, 71-84

CALE FELDMANN L.

1995. « The Image of the Leader: Being a President, Displaying a Cultural Performance », *Collegium Anthropologicum* (Zagreb) 19 (1), 41-52

CANDAU Joël

1996. *Anthropologie de la mémoire*. Paris : PUF (Que sais-je ? 3160)

CASTELLAN Georges

1994. *Histoire des peuples de l'Europe centrale*. Paris : Fayard

CASTELLAN Georges, VIDAN Gabrijela

1998. *La Croatie*. Paris : PUF (Que sais-je ? 3400)

CENTLIVRES Pierre, Daniel FABRE, ZONABEND Françoise (éd.)

1999. *La fabrique des héros*. Paris: Ed. de la Maison des sciences de l'homme. (Ethnologie de la France. Cahier 12).

CERQUI Daniela, GALLAND Florence, REY Séverine

1999. « Les frontières géographiques et culturelles : de la représentation de l'espace à la "convivence" culturelle », in : Christian GIORDANO, Johanna ROLSHOVEN (éd.), *Ethnologie européenne, Ethnologie de l'Europe*, p. 217-235. Fribourg : Ed. Universitaires Fribourg

CHEVALIER Jean

1982. « Introduction », in Jean CHEVALIER et Alain GLEERBRANT, *Dictionnaire des symboles; Mythes, rêves, coutumes, gestes, formes, figures, couleurs, nombres*, p. V-XXXII. Paris: Robert Laffont (Bouquins)

CUCHE Denys

2001. *La notion de culture dans les sciences sociales*. Paris: La Découverte (Repères, 205)

D'ALESSIO Giovanni

1997. « Elites nazionali e divisione etnica a Pisino (Istria) a cavallo tra XIX e XX secolo », *Quaderni Storici* (Rovigno) XXXII (1), 155-182

D'ALESSIO Vanni

2003. *Il cuore conteso. Il nazionalismo in una comunità multi-etnica de l'Istria asburgica*. Naples: Filema

DERENS Jean-Arnault, SAMARY Catherine

2000. *Les conflits yougoslaves de A à Z*. Paris : Les Editions de

l'Atelier/Éditions Ouvrières

DIETA DEMOCRATICA ISTRIANA

1991. *Dichiarazione programmatica della Dieta Democratica Istriana*. Pula, 7 juillet 1991, 33-48

DOLBEAU Christophe

1990. *La Croatie. Sentinelle de l'Occident*. Lyon : Ed. à compte d'auteur

DRAKULIC Slavenka

1992. *Balkan-express. Chroniques de la Yougoslavie en guerre*. Paris : Mentha

DUROSELLE Jean-Baptiste

1966. *Le conflit de Trieste, 1943-1954*. Bruxelles : Ed. de l'Institut de sociologie de l'Université Libre de Bruxelles

ELWERT Georg

1997. « Switching Identities », in : Hans-Rudolf WICKER (ed.), *Rethinking nationalities and ethnicity*, p. 251-271. Oxford, New York : Berg

ENCYCLOPÉDIE UNIVERSALIS

1999. *La Yougoslavie*. CDrom.

ESPOSITO Michele

1996. *La comunità nazionale italiana in Istria, Fiume e Dalmazia*. Trieste: Università popolare di Trieste

FABRE Daniel

1996. « L'ethnologie et les nations », in : Daniel FABRE (dir.), *L'Europe entre cultures et nations*, p. 99-120. Paris : Ed. de la Maison des sciences de l'homme

FAYE Jean-Pierre

1995. *La frontière. Sarajevo dans l'archipel*. Arles : Acte Sud

FIRTH Raymond

1977. *I simboli e le mode*. Bari: Laterza.

[Plus part. chap. 10 « Simbolismo delle bandiere »]

FRIEDMAN Jonathan

2000. « Des racines et (dé)routes. Tropes pour trekkers », *L'Homme* (Paris) 156, 187-206

2004. « Culture et politique de la culture », *Anthropologie et sociétés* (Québec) 28(1), 23-43

FRYKMAN Jonas

2002. « Place for Something Else. Analysing a Cultural Imaginary », *Ethnologia europaea* (Cagliari) 32(2), 47-68

2003. « Making sense of memory: monuments and landscape in Croatian Istria », *Ethnologia europaea* (Cagliari) 33(3), 107-119

FURLAN Sandro, NEGUSANTI Elisabetta

1991. « L'Italie face à la crise yougoslave: entre indifférence et illusions », *Hérodote* (Paris) 63, 107-115 (Numéro spécial *Balkans et balkanisation*)

GALISSOT René

1987. « Sous l'identité, le procès d'identification », *L'homme et la société. Revue internationale de recherches et de synthèses sociologiques* (Paris) 83, 12-27.

GARDE Paul

1998. « Les mythes et les mots. Comment lire l'histoire des Slaves du Sud », in: Laurent GERVEREAU et Yves TOMIC (dir.), *De l'unification à l'éclatement. L'espace yougoslave, un siècle d'histoire*, p. 82-91. Paris : Musée d'histoire contemporaine-BDIC

2000. *Vie et mort de la Yougoslavie*. Paris: Fayard

GELLNER Ernest

1989. *Nations et nationalisme*. Paris: Payot. (Bibliothèque historique Payot)

[1ère parution 1983]

1995. « On Nations and Nationalism », *Mediterranean Ethnological Sommer School* (Ljubljana) 24, 85-96

GIBLIN Béatrice

1999. « Les nationalismes régionaux en Europe », *Hérodote* (Paris) 95, 3-20

GIORDANO Christian

1997. « L'ethnicité et l'espace monoethnique en Europe centrale et orientale », in : Jacques HAINARD et Roland KAEHR (éd.), *Dire les autres : Réflexions et pratiques ethnologiques*, p. 161-175. Lausanne : Payot

2001. « Gérer l'exemplarité en (re)mettant l'histoire à jour: les saints, les héros et les victimes », in : Pierre CENTLIVRES (dir.), *Saints, sainteté et martyre. La fabrication de l'exemplarité*, p.121-132. Neuchâtel, Paris : Ed. de l'Institut d'ethnologie et Ed. de la Maison des sciences de l'homme  
2002. « Libéri et Svizzeri ». L'identité tessinoise ou la production sociale de la dialectique. », *Ethnologie française* (Paris) XXXII (2), 295-309

GIURICIN Ezio

2001. « La grande sfolta. Il processo di rinnovamento democratico e civile della comunità italiana dal 1988 al 1991. », *Ricerche sociali* (Rovigno) 10, 51-82

GIURICIN Ezio, GIURICIN Luciano

1994. « Trent'anni di collaborazione. Unione italiana-università popolare di Trieste: appunti per la storia delle relazioni tra la comunità e la nazione madre. », *Etnia* (Rovigno)  
[numero unico]

GLAMOČAK Marina

2002. *La transition guerrière yougoslave*. Paris : L'Harmattan  
[Thèse de doctorat EHESS sous dir. Alain Joxe]

GOSSIAUX Jean-François

1997. « Ethnicité, nationalités, nation », in : Marc ABELES, Henri-Pierre JEUDY, *Anthropologie du politique*, p. 27-40. Paris : Armand Colin  
2001. « Les logiques antimétisses de l'ethnicité », in : Jean-Luc BONNIOL, *Paradoxe du métissage*, p. 233-240. Paris : Ed. du CTHS  
2002. *Pouvoirs ethniques dans les Balkans*. Paris : PUF (Ethnologies)

HAYDEN Robert M.

1996. « Imagined Communities and the Real Victim : Self-Determination and Ethnic Cleansing in Yugoslavia », *American Ethnologist* (Arlington) 23 (4), 783-801

HOBSBAWM Eric

1992a *Nations et nationalisme depuis 1780*. Paris: Gallimard  
1992b « Ethnicity and Nationalism in Europe », *Anthropology Today* (London) 8 (1), 3-8  
1995a « Qu'est-ce qu'un conflit ethnique ? », *Actes de la recherche en sciences sociales* (Paris) 100, 51-57  
1995b « Inventing traditions ». *Enquête* (Marseille) 2, 171-189  
[Présentation et traduction par André Mary, Karim Fghoul et Jean Boutier]

HOBSBAWM Eric, RANGER Terence (dir)

2006. *L'invention de la tradition*. Paris : Ed. Amsterdam

HORVATIC Dubravko

1995. *La Croatie*. Zagreb: Pegaz

JAHN Jens-Eberhard

1996. « Doppia diglossia e/o dilalia ? », *La Battana* (Fiume) XXXIII (122), 111-114.

KRULIC Joseph

1993. *Histoire de la Yougoslavie de 1945 à nos jours*. - Bruxelles : Ed. Complexe. (Questions au XXe)  
1996. « La Croatie, démocratie problématique. », in : Jacques RUPNIK (dir), *Les Balkans. Paysage après la bataille*, p. 65-82. Paris : Ed. Complexes (Espace international, 21)

LEMARCHAND Philippe (sous dir.)

1995. *L'Europe centrale et balkanique. Atlas d'histoire politique*. Bruxelles : Ed. Complexe

LESAGE Michel

1995. *Institutions d'Europe centrale, orientale et balte*. - Paris : Documentation

MALUSÀ Mirella

1995. « Il dialetto di Rovigno d'Istria », *La Battana* (Fiume) XXXII (118), 12-37

MASSON Diane

2002. *L'utilisation de la guerre dans la construction des systèmes politiques en Serbie et en Croatie, 1989-1995*. Paris : L'Harmattan

MEDICA Karmen

1995. « Minoranza italiana in Istria : tutte les diverse definizioni », *La Ricerca* (Rovigno) 12, 15

MEMMI Albert

1997. « Les fluctuations de l'identité culturelle », *Esprit* (Paris) 228, 94-106

MICHEL Bernard

1995. *Nations et nationalismes en Europe centrale XIX-XXe siècle*. - Paris: Aubier. (Historique).

MILANI KRULJAC Nelida, ORBANIC Srdja

1991. « Italofoonia nel triangolo istro-quarnerino », in: Giorgio PADOAN, Ulderico BERNARDI (dir.), *Il gruppo nazionale italiano in Istria e a Fiume oggi*, p. 79-99. Ravenna: Longo Editore.

MILANI KRULJAC Nelida

1990. « La Comunità italiana in Istria e a Fiume. Fra diglossia e bilinguismo », *Etnia* (Rovigno) 1

1996. *L'ovo slossso/Trulo jaje*. Rijeka, Zagreb: Edit, Durieux

MOREL Alain

1994. « Des identités exemplaires. La ville avant les habitants ». *Terrain* (Paris) 23, 151-160

MUSIZZA-ORBANIC Natasa

1990-91. « Bilinguismo nelle classi inferiori della scuola elementare », *Quaderni* (Rovigno) X: 113-123

NAMER Gérard

1987. *Mémoire et société*. Paris: Méridiens Klincksieck

NIKOCEVIC Lidija

1995. *The Historiography of Migrations in Istria and the Present Process of Forming new Identity*. Conférence non publiée présentée en 1995 au séminaire postgrade des Universités de Fribourg, Lausanne et Neuchâtel

1999. « Everyday Life along the Slovenian-Croatian Border : Contributions to the Ethnography of Frontiers », *Mediterranean Ethnological Summer School* (Ljubljana) 3, 135-157

NORA Pierre

1996. « Entre mémoire et histoire. La problématique des lieux », in:

Pierre NORA (dir.) *Les lieux de mémoire*, p. XVII-XLII. Paris : Gallimard

ORBANIC Srdja

1995. « Status attuale delle comunità istroromene (indagine preliminare) », *Annales (Rovigno)* 6, 57-64

ORIOU Michel

1985. « Appartenance linguistique, destin collectif, décision individuelle », *Cahiers internationaux de Sociologie (Paris)* LXXIX, 335-347.

1994. « Vers de nouveaux modes de production symbolique des identités collectives », in : Gabriel GOSSELIN et Anne Van HAECHT, *La réinvention de la démocratie. Ethnicité et nationalismes en Europe et dans les pays du Sud*, p. 173-179. Paris : L'Harmattan

PALISCA Roberto

2004. « L'UIIF nacque in guerra, l'UI in un'altra guerra nel 1991 », *La Voce del Popolo (Fiume)*, 12 juillet 2004

PASQUON Vladimir Cristian

1997. *La Dieta democratica istriana. Nuovo progetto politico per l'Istria*. Padoue : Université de Padoue  
[Mémoire de licence en sciences politiques, non publié]

PAVLOWITCH Stevan K.

1995. « Yougoslavie : de l'idéal d'un Etat-nation à la barbarie des pouvoirs ethniques », in : Jacques RUPNIK (dir.), *Le déchirement des nations*, p. 77-98. Paris : Seuil

PELOSSE Valentin

1991. « Hauts lieux dans un Etat balkanique », in : André MICOUD (dir.), *Des Hauts-Lieux. La construction sociale de l'exemplarité*, p. 77-83. Paris : CNRS

PETROVIC Edit

1995. « Ethnicity Deconstructed : The Breakup of the Former Yugoslavia and Personal Reflections on Nationalism, Identity and Displacement », *Culture (Montréal)* XV(2), 117-124

POCHE Bernard

1983. « La région comme espace de référence identitaire », *Espaces et sociétés (Paris)* 42, 3-12

1985. « Une définition sociologique de la région », *Cahiers internationaux de sociologie (Paris)* LXXIX, 225-238

POUTIGNAT Philippe, STEIFF-FENART Jocelyne

1995. *Théories de l'ethnicité*. Paris: PUF

PUSIC Vesna

1992. « A country by any other name : transition and stability in Croatia and Yugoslavia », *East European Politics and Societies* September 1992 6(3), 242-259

1993. « La dictature à légitimité démocratique. Démocratie ou nation ? », *Cahiers internationaux de sociologie* (Paris) XCV, 369-388  
1995. « Uses of Nationalism and the Politics of Recognition? », *Anthropological Journal of European Cultures* (Frankfurt-Fribourg) 4 (1), 43-61

RADETICCHIO Elio

1996. « Bilinguismo in istria e nel Quarnero », *La Battana* (Fiume) XXXIII (120), 55-58.

RADOSSI Alessio

1994. « UIIF 1944-1964: gli anni più difficili », *La Ricerca* (Rovigno) 10, 2-6

RADOSSI Giovanni

1991. « Finalità e programma di lavoro del centro di Ricerche Storiche dell'UIIF con sede a Rovigno », p. 101-106 in: Giorgio PADOAN, Ulderico BERNARDI, *Il gruppo nazionale italiano in Istria e a Fiume oggi: Una cultura per l'Europa*. Ravenna: Longo Editore

1992. « La scomparsa di Antonio Borme », *Ricerca* (Rovigno) 4, 2-10

1996. « Un percorso difficile ma il centro non demorde », *Panorama* (Fiume) août 1996, numéro 15, 8-11

[Interview de Alessandro Damiani]

RITHMAN-AUGUSTIN Dunja

1992. « I simboli e la guerra. Una lettera della Croazia (Zagreb, dicembre 1991) », *Ossimori* (Sienne) 1, 44-47

1995. « National Bias in Ethnology », *Mediterranean Ethnological Sommer School* (Ljubljana), 97-103

RUPNIK Jacques

1995. « Introduction : Le réveil des nationalismes », in : Jacques

RUPNIK (dir), *Le déchirement des nations*, p. 9-40. Paris : Seuil

1996. « Nouvelle donne dans les Balkans », in : Jacques RUPNIK (dir), *Les Balkans, paysages après la bataille*, p. 11-40. Paris : Ed. Complexes (Espace international ; 21)

SAFTICH Dario

2004. « Carte d'identità bilingui a tutti gli italiani, il diritto sarà riconosciuto ora a prescindere della residenza », *La Voce del Popolo* du 2 juillet 2004

SCOTT David

1996. « Marianne et Britannia se rencontrent : les icônes nationales et la structure sémiotique du timbre-poste français et anglais », *L'image* (Paris), mai 1996, no 2, 140-156

SELLIER André, SELLIER Jean

1994. *Atlas des peuples d'Europe centrale*. Paris : La Découverte

SENJKOVIC Reana

1995. « Ideologies and iconographies. Croatia in the second half of the

20<sup>th</sup> century », *Collegium antropologicum* (Zagreb) 19, no 1, 53-63

SOULE Véronique

1992. « Nouveaux rituels, nouveaux symboles », *Communications* (Paris) 55: 11-23 (numéro spécial *L'Est: les mythes et les restes*)

STRCIC Petar

1978-79. « La storiografia jugoslava sull'Istria e isole del Quarnerino (1965-1975) », *Atti* (Rovigno) IX, 577-610

2001. « L'Esodo degli Italiani negli anni 40 e 50 », *La Battana* (Rijeka/Fiume) 142, ottobre-dicembre 2001, 9-45

SURAN Fulvio

1994. « L'istriantà quale identità sociale », *Ricerche sociali* (Rovigno) 4, 15-36

1995. « La famiglia mista: l'esempio istriano », *Ricerche sociali* (Rovigno) 5, 17-38

THOMAS Daniel

2003. « Croatie 2002-2003. Résolument tournée vers l'Europe », *Le Courrier des pays de l'Est* (Paris) 1036-1037, 46-60

TODOROV Tzvetan

1995a *Les abus de la mémoire*. Paris: Arléa

1995b « La mémoire devant l'histoire », *Terrain* (Paris) 25, 101-112

TOMIC Yves

1998. « Le royaume des Serbes, Croates et Slovènes. La difficile construction de l'unité yougoslave », in : Laurent GERVEREAU et Yves TOMIC (dir.), *De l'unification à l'éclatement. L'espace yougoslave, un siècle d'histoire*, p. 82-91. Paris : Musée d'histoire contemporaine-BDIC

TOMIZZA Fulvio

1992. *Destino di frontiera. Dialogo con Riccardo Ferrante*. Genova: Marietti

TORRES Ruiz Pedro

2001. « Les usages politiques de l'histoire en Espagne. Formes, limites et contradictions », in : François HARTOG, Jacques REVEL, *Les usages politiques du passé*, p. 129-156. Paris : Ed. de l'EHESS (Enquête)

TREMUL Maurizio

1993. « Situazione etno-linguistica della minoranza italiana », *Ricerche Sociali* (Rovigno) 4, 59-68.

VARRO Gabrielle (éd.)

2005. *Regards croisés sur l'ex-Yougoslavie. Des chercheurs face à leurs objets de recherche et aux événements sociaux et politiques*. Paris : L'Harmattan (Espaces interculturels)

VEYNE Paul

1996. *Comment on écrit l'histoire*. Paris : Seuil

WARNIER Jean-Pierre

2007. *La mondialisation de la culture*. Paris : La Découverte (Repères 260)

WIDMER Jean

1993. « Identités linguistiques et contacts des cultures. Quelques remarques à propos des statuts symboliques », *Travaux neuchâtois de linguistique* (Neuchâtel) 19, 79-93.

WINLAND Daphne

1999. *Cartographies of Desire : The Cultural Politics of Croatian Identity*.  
<http://www.demographic.de/ethnic>  
[Intervention non publiée au colloque de Humboldt Universität Berlin, 20-23 may 99, *Diasporas and Ethnic Immigrants in 20<sup>th</sup> Century Europe*]

#### Périodiques et quotidiens

BUJSTINA

1995-1998 *Bujstina*. Umag: Matica Hrvatska.

IL PICCOLO

1997. *Il Piccolo* (Trieste), 11 août

LA VOCE DEL POPOLO

1996. *La Voce del Popolo* (Fiume), 16 août et 28 août.

1997. *La Voce del Popolo* (Fiume), 6 août, 30 août, 8 septembre

1998. *La Voce del Popolo* (Fiume), 15 juillet, 1 décembre, 12 décembre

1999. *La Voce del Popolo* (Fiume), 8 janvier, 20 janvier, 8 septembre

2004. *La Voce del Popolo* (Fiume), 3 août

PANORAMA

1996. *Panorama* (Fiume), numéros 22, 23, 24 anno XLV, 30 novembre, 15 décembre, 31 décembre

1997. *Panorama* (Fiume), numéro 23, anno XLVI, 15 décembre

1998. *Panorama* (Fiume), numéro 22, anno XLVII, 30 novembre

1998. *Panorama* (Fiume), numéros 15, 17, 18, anno XLVII, août et septembre

1999. *Panorama* (Fiume), numéros 4, 5, anno XLVIII, 28 février, 15 mars

## Annexes

## Annexe 1.1

### Bref inventaire d'événements historiques de la Croatie

- 395 Division de l'Empire romain: Slovénie, Croatie et la Dalmatie restent sous la tutelle de Rome -> usage du latin et religion catholique; au contraire des autres régions (Serbie Macédoine, Monténégro) qui rejoignent l'Empire de l'Orient (byzantin) -> usage du cyrillique et du rite byzantin (orthodoxe)
- 925 Premier état croate indépendant sous le roi Tomislav (couronné par le pape Jean X).
- 1102 Le royaume trinitaire de Croatie qui avait annexé la Dalmatie et la Slavonie tombe sous la domination de la Hongrie; de fait le système féodal hongrois place l'autorité réelle entre les mains de quelques grandes familles croates.
- 1389 Défaite des Serbes au Champ-des-Merles dans le Kosovo (haut lieu de l'imaginaire "grand serbe"), la Serbie passe sous l'occupation turc jusqu'au XIXème. Le Kosovo berceau du royaume serbe, se vide de sa population au profit d'une population albanaise, musulmane. Le Kosovo va devenir l'Alsace-Lorraine des Serbes. Les Serbes qui fuyent les Turcs s'installent en Bosnie, en Croatie et en Vojvodine.
- 1519 Les territoires que les Turcs n'ont pu prendre aux Hongrois (parmi lesquels la Croatie et Belgrade) passent sous domination Habsbourg.
- 1712 Croatie et Slovénie toujours sous domination Habsbourg. Ceux-ci appréciaient les qualités guerrières des Serbes et les installent sur les frontières avec l'Empire Ottoman. Ainsi sont créés les "confins militaires de Croatie" en Krajina et Slavonie qui dureront de 1522 à 1878. Ces confins militaires seront les lieux d'affrontement entre Serbes et Croates dès 1991...
- Début XIX: Réveil croate favorisé par les guerres de la Révolution et de l'Empire: destruction de l'Empire vénitien par Bonaparte en 1797 et constitution, aux dépens de l'Autriche, de 1806 à 1809, des "Provinces Illyriennes" englobant entre autre la Dalmatie et la Croatie. Mais en 1813 la Croatie retombe sous le joug autrichien.
- 1912 Première Guerre balkanique: la Serbie occupe le Kosovo et la plus grande partie de la Macédoine qui appartenaient aux Turcs.
- 1914 Assassinat de l'archiduc François-Ferdinand Ier à Sarajevo par un serbe de Bosnie (Gavrilo Princip). L'Autriche-Hongrie

déclare la guerre à la Serbie. L'occupation puis l'annexion par l'Autriche de la Bosnie-Herzégovine où les serbes sont fort nombreux ont toujours été très mal prise par Belgrade.

Les Austro-Hongrois occupent rapidement Belgrade. L'armée serbe reprend Belgrade un mois plus tard, mais sont contraints de se replier.

1915 La Bulgarie se joint aux puissances centrales, prenant à revers les foces serbes. L'Italie entre en guerre.

1917 Les forces franco-serbes percent le front et libèrent Belgrade et avancent vers Vienne.

1918 Le 3 novembre l'Autriche-Hongrie capitule; la Serbie est du côté des vainqueurs. Destruction de l'Empire austro-hongrois.

1918 Proclamation du "Royaume des Serbes, Croates et Slovènes" le 1er décembre par le prince Alexandre mais ces 3 peuples ne sont pas sur un pied d'égalité. Le nouvel Etat est en fait la continuation de la Serbie: les Croates s'y sentent vite étrangers et demandent des structures fédérales. L'armée, la gendarmerie et l'administration sont essentiellement serbes.

1929 Alexandre 1er (fils du précédent) accentuant le centralisme serbe proclame le "Royaume de Yougoslavie". La défiance des Croates envers le pouvoir central conduit le roi à la dictature. Il sera assassiné en 1934 à Marseille par un extrémiste macédonien agissant pour le compte des extrémistes croates de l'organisation terroriste Ustasa (les Oustachis).

1939 Compromis conclut par Belgrade qui prévoit la création d'une "Banovina (?) de Croatie" comprenant la Croatie actuelle et une bonne partie de la Bosnie-Herzégovine.

1941 Adhésion de la Yougoslavie au "Pacte tripartite" (Allemagne, Italie, Japon) (à la suite de la Hongrie, de la Bulgarie et de la Roumanie) ce qui entraîne un coup d'Etat pour s'opposer à cette alliance. Le Reich allemand réagit en attaquant et en envahissant la Yougoslavie. Hitler a besoin d'avoir les mains libres dans les Balkans pour pouvoir attaquer l'Union soviétique.

Le Reich recompose l'ex-yougoslavie: Italiens et Allemands se partagent la Slovénie. Le Nord va à l'Allemagne, le Sud (Ljubljana et la côte dalmate) va à l'Italie, ainsi que le Kosovo. Le Monténégro est déclaré protectorat italien. La Bulgarie annexe la totalité de la Macédoine. Et enfin le 10 avril la Croatie devient un "Etat indépendant", de fait satellite de l'Allemagne. Cet Etat annexe la Bosnie-Herzégovine. Dirigée par Ante Pavelic, chef des Oustachis (parti que cet avocat de Zagreb a fondé en 1929), le nouveau régime met en place une politique de "purification radicale" et persécute

- les Serbes (1/3 convertis de force au catholicisme, 1/3 exterminé et 1/3 expulsé en Serbie), les Juifs et les Tziganes. La Serbie enfin passe sous occupation allemande.
- 1944 Aidés par l'Armée rouge, les partisans de Tito libèrent Belgrade, puis Trieste et Zagreb
- 1946 Le 31 janvier, une république populaire fédérative se crée. Présidée par Tito, c'est un Etat partagé en 6 républiques égales en droit et 2 provinces autonomes (Vojvodine et Kosovo).
- 1969 Les Croates reprochent au pouvoir yougoslave (Tito) de s'accaparer les richesses de la Croatie. Les Croates dénoncent la colonisation de l'armée, de la police et des organes du pouvoir par les Serbes
- 1970 En janvier la fraction nationaliste de la Ligue des communistes de Croatie prend le contrôle de la direction de cette Ligue. Commence alors ce qu'on a appelé "le printemps de Zagreb", la presse se fait l'écho des thèses nationalistes croates et les étudiants se mettent en grève en novembre 1971. En décembre, Tito reprend les choses en main et destitue les leaders nationalistes croates, Miko Tripalo et Savka Dabcevic-Kucar. Près de 10'000 Croates sont arrêtés, dont F. Tadjman.
- 1974 Pour lutter contre ces forces centrifuges, principalement serbes et croates Tito crée la nationalité Musulmane pour les Bosniaques musulmans et promulgue une nouvelle constitution accentuant le fédéralisme.
- 1989 La Croatie s'engage dans la voie du multipartisme à tendance ouvertement nationaliste. Si, à Belgrade se sont les communistes qui reprennent le flambeau nationaliste, à Zagreb ce sont les anticommunistes, dirigés par Franjo Tadjman, qui fondent l'Union démocratique croate (HDZ.) au mois de mai.
- 1990 La présidence collégiale de la Yougoslavie disparaît suivie 5 mois après du gouvernement fédéral -> chaque république va organiser ses élections. En avril 1990 les libéraux et les communistes réformés remportent les élections en Slovénie. Un mois plus tard les nationalistes croates sortent vainqueurs avec Franjo Tadjman à leur tête. Cette victoire réveille de vieilles peurs chez les Serbes de Croatie (Krajina et Slavonie).
- 1991 En février, les Serbes de Krajina font officiellement sécession de la Croatie. Le 2 mai la Slavonie s'embrase à son tour
- 1991 Le 26 juin, la Slovénie et la Croatie déclarent leur indépendance malgré le désaccord de la Communauté

Européenne. Les 2 Etats suspendront leur indépendance pendant 3 mois (jusqu'au 8 octobre). Enfin, à la veille de Noël, l'Allemagne décide seule de reconnaître la Slovénie et la Croatie. La CE n'est pas unifiée chacun joue sa carte: L'Allemagne et l'Italie (y compris le Vatican) sont favorables à la Slovénie et à la Croatie, la France n'est pas éloignée de la Serbie et la Grèce est violemment antimacédonienne. La CE entérinera la reconnaissance de l'indépendance slovène et croate le 15 janvier 1992.

- 1991 Début juillet, les Croates provoquent l'armée fédérale en bloquant ses casernes dans toutes les grandes villes de Croatie. Le 10 juillet, la Slavonie explose. Les miliciens serbes aidés par l'armée fédérale commencent à occuper les villages serbes et même des villages croates, débutant ainsi la purification ethnique. Zagreb destitue le maire serbe de Vukovar, aussitôt commence le siège de cette ville (qui tombera aux mains serbes le 18 novembre) alors que les Serbes de la Krajina se dirigent vers le littoral dalmate et mettent le siège devant Dubrovnik. Les Croates militairement inférieurs reculent partout

Inventaire fait à partir des lectures de Castellan et Vidan (1998) ; Garde, 2000, Krulic 1993 et Rupnik 1996.

# La Croatie

Organisation territoriale et décentralisation

- ▶ [Organisation territoriale](#)
- ▶ [Décentralisation et autonomie locale](#)
- [Les municipalités : communes et villes](#)
- [Les zupanije](#)
- [Une mission triple](#)
- [Les forces en présence](#)

## Organisation territoriale

La Croatie est une [république unitaire](#).

La capitale est Zagreb, 770 000 hab. (2001), 1,2 million d'hab. si l'on y inclut l'agglomération.

L'organisation territoriale de la [Croatie](#) comprend deux niveaux. Le premier est constitué par les collectivités régionales (21 *zupanija*), le second par les collectivités territoriales ou municipalités (423 communes et 123 villes). La capitale, Zagreb, constitue à elle seule une *zupanija*.

Les communes, au nombre de 423, comprennent généralement *plusieurs* localités habitées, dont le nombre sur l'ensemble du territoire croate s'élève à quelque 6700. Elles comptent au maximum 30 000 habitants.

Le statut de ville est attribué aux chefs-lieux des *zupanije*, aux agglomérations de plus de 10 000 habitants et, à titre exceptionnel, aux cités qui peuvent y prétendre pour des raisons historiques, économiques, urbanistiques, etc.

De statut comparable, les communes et les villes sont des municipalités.

La *zupanija* est caractérisée par un territoire qui se veut le reflet d'une unité géographique, historique, économique, défini dans l'intention de favoriser le développement coordonné de la région dans son ensemble.

## Décentralisation et autonomie locale

Un droit constitutionnel. Aux termes de l'article 4 de la Constitution, l'exercice des pouvoirs de l'État se trouve limité par l'autonomie accordée aux collectivités territoriales et régionales, définie au titre VI de la Constitution. En outre, à chaque niveau d'organisation territorial (communes, villes, *zupanije*) correspond un transfert de compétence de l'État vers le type de collectivité considérée, régi par la Loi sur l'autonomie locale du 10 avril 2001.

Membre du Conseil de l'Europe, la Croatie est aussi signataire depuis 1997 de la [Charte européenne de l'autonomie locale](#) (cf. [texte en croate](#) 1997, JO n°14/95) laquelle vise à garantir l'autonomie des collectivités territoriales.

**Compétences locales.** Les collectivités territoriales ont la charge de fonctions très variées et d'une importance primordiale pour la vie collective :

- fonctions électorales
- entretien de la voirie et habitat
- urbanisme et aménagement territorial local
- action sociale
- action culturelle
- enseignement élémentaire
- aide médicale élémentaire
- protection civile
- protection du consommateur
- protection de l'environnement.

**Compétences propres des *zupanije* et des grandes villes.**

Les *zupanije* et les villes de plus de 30 000 habitants disposent en outre de compétences propres quant à :

- l'enseignement secondaire et universitaire
- la santé
- l'urbanisme et l'aménagement territorial régional
- l'animation économique
- les transports et leur infrastructure
- le développement des réseaux régionaux médicaux, sociaux et culturels.

**Démocratie directe.** Les citoyens peuvent également prendre une part active dans les affaires de la collectivité locale par le biais de référendums locaux.

Les municipalités : communes et villes

LE CONSEIL MUNICIPAL, élu pour quatre ans, est, aussi bien dans le cadre de la commune (*općinsko vijeće*) que dans celui de la ville (*gradsko vijeće*), l'assemblée représentative de la municipalité qui règle par ses délibérations les affaires de celle-ci.

Son président, élu parmi les conseillers municipaux, est secondé par deux vice-présidents. Au moins une fois par trimestre, le président (*predsjednik općinskog vijeća / predsjednik gradskog vijeća*) convoque les sessions du Conseil municipal, qu'il préside et représente. Les autres prérogatives du président sont fixées par le Conseil municipal.

**Composition.**

Le Conseil municipal, composé d'un nombre impair de membres, compte :

- 7 à 13 membres pour les communes de moins de 3 000 habitants
- 9 à 15 membres pour les communes de 3 001 à 10 000 habitants
- 13 à 19 membres pour les communes et les villes de 10 001 à 30 000 habitants
- 19 à 35 membres pour les villes de plus de 30 000 habitants
- 51 membres pour la Ville de Zagreb.

**Compétences propres.**

Le Conseil municipal :

- approuve le Statut municipal
- vote les décisions et dresse les actes généraux relatifs à la vie municipale
- désigne et révoque le maire, ses adjoints et les responsables des services

municipaux

- instaure les commissions municipales et désigne leurs membres
- détermine la composition des services municipaux et fixe leurs compétences.

L'EXÉCUTIF MUNICIPAL. Dans les municipalités de moins de 3 000 habitants, les fonctions relevant de l'exécutif municipal sont remplies par le Conseil municipal tandis que le président du Conseil municipal exerce la fonction de maire. Autrement dit, une même personne exerce alors les fonctions de Président du Conseil municipal et de maire.

En revanche, les communes de plus de 3 000 habitants, ainsi que les villes, disposent généralement d'un exécutif municipal propre (*Poglavarstvo*) dont les membres, élus par le Conseil municipal parmi ses membres, renoncent alors à leur mandat de conseiller municipaux (cette fonction étant incompatible avec l'appartenance à l'instance exécutive locale). Le maire, élu par le Conseil municipal est, quant à lui, traditionnellement choisi parmi les têtes de liste des partis représentés. Il préside l'exécutif municipal, composé de membres également élus pour quatre ans.

Toutefois, dans les communes de 3 001 à 10 000 habitants, le Conseil municipal a la possibilité de s'investir du droit d'exercer les fonctions d'exécutif municipal, en l'inscrivant dans le Statut municipal.

Composition.

L'exécutif, composé d'un nombre impair de membres, compte :

- 3 ou 5 membres pour les communes de 3 001 à 10 000 habitants
- 5 ou 7 membres pour les communes et les villes de 10 001 à 30 000 habitants
- 7 ou 9 membres pour les villes de 10 001 à 30 000 habitants
- 9 à 15 membres pour la Ville de Zagreb.

Compétences.

L'exécutif municipal est en premier lieu chargé de :

- l'exécution des décisions du Conseil municipal
- de préparer les propositions soumises au Conseil municipal
- diriger l'action des services de l'administration municipale
- gérer l'affectation des biens mobiliers et immobiliers de la municipalité.

Les *zupanije*

L'ASSEMBLÉE RÉGIONALE. De manière analogue au rôle rempli par Conseil municipal à l'échelon inférieur, l'Assemblée régionale (*Zupanijska skupstina*), élue pour quatre ans, constitue l'assemblée représentative de la *zupanija* et règle par ses délibérations les affaires de celle-ci.

Son président, élu parmi les conseillers régionaux, est secondé par deux vice-présidents. Au moins une fois par trimestre, le président (*predsjednik Zupanijske skupstine*) convoque les sessions de l'Assemblée régionale, qu'il préside et représente. Ses autres prérogatives sont fixées par l'Assemblée régionale.

Composition.

L'Assemblée régionale (*Zupanijska skupstina*), composée d'un nombre impair de membre, compte 31 à 51 membres.

Compétences.

A l'instar du Conseil municipal, l'Assemblée régionale :

- approuve le statut de la *zupanija*
- vote les décisions et dresse les actes généraux relatifs à la vie régionale
- désigne et révoque le *zupan*, ses adjoints et les responsables des services régionaux
- instaure les commissions régionales et désigne leurs membres
- détermine la composition des services régionaux et fixe leurs compétences.

L'EXÉCUTIF RÉGIONAL.

Composition.

Comme dans le cas des municipalités, l'exécutif (*Zupanijsko poglavarstvo*), composé d'un nombre impair de membres, compte 7 à 13 membres, élus par l'Assemblée régionale.

Le *zupan* est élu par l'Assemblée régionale (*Zupanijska skupstina*) parmi ses membres ; il préside l'exécutif régional (*Zupanijsko poglavarstvo*).

Compétences.

L'exécutif régional est en premier lieu chargé de :

- l'exécution des décisions de l'Assemblée régionale
- de préparer les propositions soumises à l'Assemblée régionale
- diriger l'action des services de l'administration régionale
- gérer l'affectation des biens mobiliers et immobiliers de la région.

Une mission triple

Le maire comme le *zupan* sont investis de trois missions distinctes :

- agents de l'État, ils remplissent des fonctions d'ordre administratifs au niveau municipal et régional ;
- agents exécutifs de la collectivité territoriale, ils sont chargés de l'exécution des décisions du Conseil municipal (*općinsko vijeće / gradsko vijeće*) ou de l'Assemblée régionale (*Zupanijska skupstina*) ;
- le maire comme le *zupan* est le chef de l'administration communale, et, à ce titre, est le supérieur hiérarchique des agents de la collectivité territoriale.

Le contrôle administratif des actes juridiques adoptés au niveau local n'incombe ni au maire ni au *zupan* mais s'effectue au niveau de la *zupanija* par une autorité déconcentrée distincte : la Direction du contrôle administratif, sous la tutelle de l'Administration centrale de l'État.

La réforme constitutionnelle du 28 février 2001, qui a supprimé la Chambre des Comitats du Parlement croate, a également redéfini la fonction de *zupan* (ex-préfet), scindée en deux. Désormais, le contrôle administratif de l'État est, au niveau des *zupanije*, confié à des chefs des services extérieurs (*zupanijski pročelnik za opću upravu*), tandis que les actuels *zupan* sont, comme mentionné plus haut, les chefs de l'exécutif régional, élus par l'Assemblée régionale pour quatre ans.

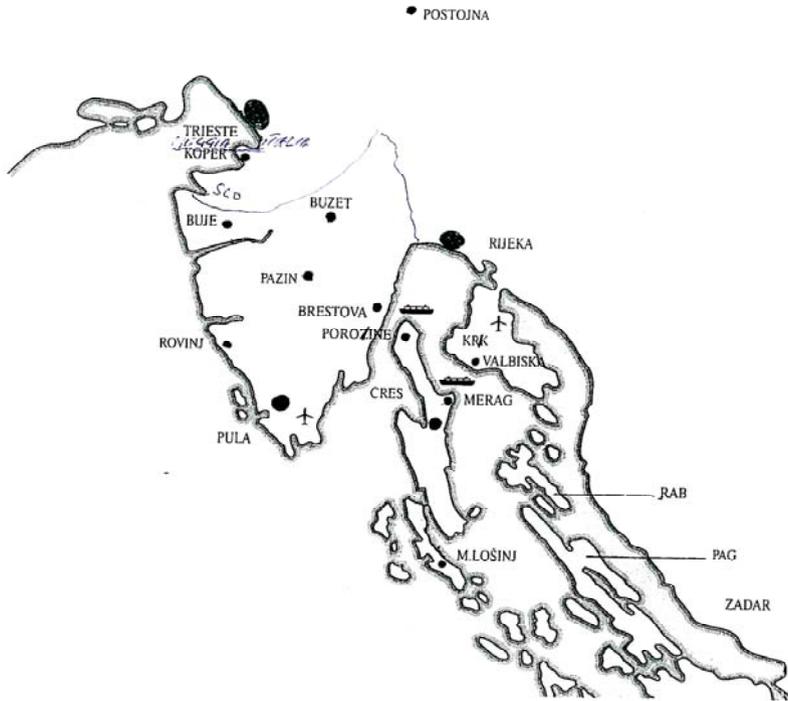
### Les forces en présence

Les assemblées régionales. Pour l'ensemble des 21 assemblées régionales élues en mai 2001, les six partis de la coalition gouvernementale ont remporté la majorité dans les trois quarts des régions en obtenant, au total, 523 conseillers régionaux (dont 152 du SDP, 143 du HSS, 61 du HSLS, 50 du HNS 28 de l'IDS et 7 du LS), alors que la droite n'en obtient que 338 (dont 227 pour le HDZ) et les listes indépendantes, 64.

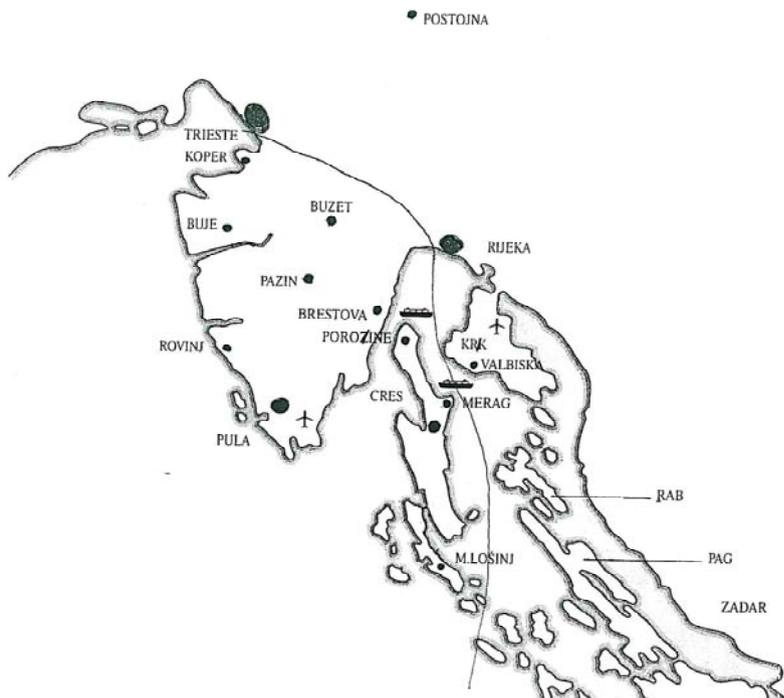
Cas particulier : l'Assemblée de Zagreb, composée de 51 élus, dispose d'une majorité de gauche : elle compte d'une part 20 conseillers régionaux issus du SDP et 12 du HNS, et de l'autre, 14 du Bloc croate et 5 du HIP.

Annexe 2.1

Mental map dessinée par un membre du l'Union des Italiens



Mental map dessinée par un membre du Parti régionaliste DDI



## Annexe 2.2

I DATI 1945-1991, *La CNI nei censimenti jugoslavi, ETNIA, VIII, 2001, pp. 135-326*

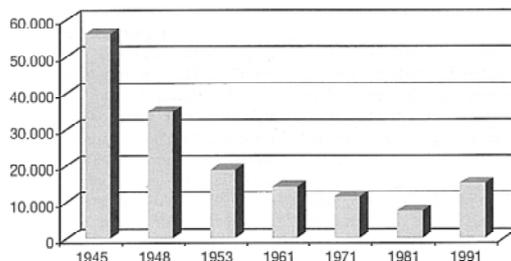
185

## ISTRIA

ANNO	TOTALE	Italiani (3)	Croati (5)	Sloveni	Serbi (6)	Maced.	Montenag.	Musulm. (7)	Altre naz. (8)	Jugoslavi (9)	App. rom. (4)	Non dich. (1)	Sconosc. (10)
1945 (1)	211.657	56.188	141.979	4.335	315	0	0	0	2.030	0	0	0	7.710
1948 (2)	161.527	24.722	121.144	3.558	1.316	49	144	7	587	0	0	0	0
1953 (2)	150.220	18.961	122.970	4.512	3.527	138	548	0	1.022	6.513	0	0	0
1961 (3)	176.838	14.354	147.256	3.462	6.835	419	908	113	2.091	1.400	0	0	0
1971 (4)	175.199	11.502	139.729	3.084	8.337	420	1.017	1.536	1.569	4.716	0	2.360	929
1981	186.318	7.726	134.892	2.475	7.802	408	1.048	2.965	1.997	21.800	3.619	915	2.671
1991	204.547	15.306	111.596	2.808	9.754	555	1.041	6.224	3.808	7.301	37.027	6.014	3.113

	1945	1948	1953	1961	1971	1981	1991
Cechi	0	Cechi 45	Cechi 0	Cechi 80	Cechi 82	Cechi 80	Cechi 99
Tedeschi	0	Tedeschi 110	Tedeschi 123	Tedeschi 0	Tedeschi 64	Tedeschi 64	Tedeschi 93
Rom	0	Rom 0	Rom 0	Rom 0	Rom 4	Rom 166	Rom (8) 637
Ungheresi	0	Ungheresi 55	Ungheresi 203	Ungheresi 423	Ungheresi 492	Ungheresi 459	Ungheresi (8) 580
Russini	0	Russini 0	Russini 0	Russini 0	Russini 16	Russini 26	Russini 29
Albanesi	0	Albanesi 24	Albanesi 0	Albanesi 177	Albanesi 439	Albanesi 786	Albanesi (8) 1.447
Romeni	0	Romeni (8) 205	Romeni 0	Romeni 37	Romeni 37	Romeni 42	Romeni 53
Valacchi	0	Valacchi 0	Valacchi 0	Valacchi 0	Valacchi 0	Valacchi 0	Valacchi 0
Turchi	0	Turchi 0	Turchi 0	Turchi 185	Turchi 32	Turchi 33	Turchi 51
Austriaci	0	Austriaci 0	Austriaci 0	Austriaci 0	Austriaci 17	Austriaci 22	Austriaci 34
Bulgari	0	Bulgari 2	Bulgari 0	Bulgari 44	Bulgari 38	Bulgari 29	Bulgari 47
Slovacchi	0	Slovacchi 8	Slovacchi 0	Slovacchi 74	Slovacchi 58	Slovacchi 103	Slovacchi 162
Greci	0	Greci 0	Greci 0	Greci 0	Greci 6	Greci 9	Greci 6
Ebrei	0	Ebrei 0	Ebrei 0	Ebrei 0	Ebrei 146	Ebrei 4	Ebrei 11
Polacchi	0	Polacchi 0	Polacchi 0	Polacchi 0	Polacchi 29	Polacchi 31	Polacchi 35
Russi	0	Russi 34	Russi 0	Russi 0	Russi 52	Russi 30	Russi 38
Altro	509	Russini-Ucr. 98	Cechi-Slov. 110	Altro-Scon. 1.071	Ucraini 23	Ucraini 25	Ucraini 42
		Altro-Scon. 6	Altri slavi 106		Altro 34	Altro 88	Altro 444
			Altri non sl. 480				
tot. altre	509	tot. altre 587	tot. altre 1.022	tot. altre 2.091	tot. altre 1.569	tot. altre 1.997	tot. altre 3.808

## GLI ITALIANI IN ISTRIA



### ANNEXE 3.1

[www.amb-croatie.fr/croatie/minorités.htm](http://www.amb-croatie.fr/croatie/minorités.htm), consulté en février 2004

#### Les minorités nationales en Croatie

La législation relative aux droits des minorités en Croatie a fait l'objet de nombreuses réformes depuis la Loi constitutionnelle du 4 décembre 1991, alors jugée conforme aux standards européens par la Commission Badinter. La nouvelle Loi constitutionnelle adoptée le 13 décembre en décembre 2002, constitue à cet égard un progrès significatif. La Croatie disposant désormais de l'une des législations européennes les plus libérales en la matière.

- [Avant la reconnaissance de l'indépendance croate](#)
- [La Croatie indépendante mais partiellement occupée](#)
- [Après la reconquête de 1995](#)
- [Le tournant démocratique de 2000](#)
- [2002 : une nouvelle Loi constitutionnelle sur les droits des minorités](#)

#### Avant la reconnaissance de l'indépendance croate

La **première Constitution croate** adoptée au lendemain des premières élections libres, promulguée le 22 décembre 1990, ne prévoyait aucune disposition spéciale ni discrimination positive à l'égard des minorités, et notamment de la minorité serbe (12% de la [population](#)), se contentant à garantir l'égalité de tous les citoyens croates, sans aucune discrimination.

Une Charte des droits des Serbes et des autres minorités nationales de la République de Croatie fut néanmoins adoptée le 25 juin 1991, c'est-à-dire en même temps que la Déclaration sur la souveraineté et l'indépendance de la République de Croatie qui marqua son émancipation politique de la fédération yougoslave. Entre-temps une rébellion armée des éléments les plus radicaux de la minorité serbe de Croatie, soutenue par l'armée yougoslave aux ordres de Belgrade, avait soustrait à l'autorité de Zagreb près d'un quart du territoire croate. Il s'agissait donc pour le gouvernement croate de donner des gages à la minorité serbe par une Charte qui garantisse leur autonomie culturelle, prévoie une organisation territoriale adaptée et pose les principes de leur représentation proportionnelle dans les assemblées des collectivités territoriales, dispositions censées pouvoir désamorcer le conflit. Il n'en fut rien.

Afin d'obtenir la reconnaissance internationale de son indépendance, et compte tenu de la pression internationale, notamment européenne, la Croatie fut amenée à adopter le 4 décembre 1991 une Loi constitutionnelle qui précise les principes énoncés par la Charte.

En vertu de celle-là, il était reconnu aux minorités de Croatie notamment le droit:

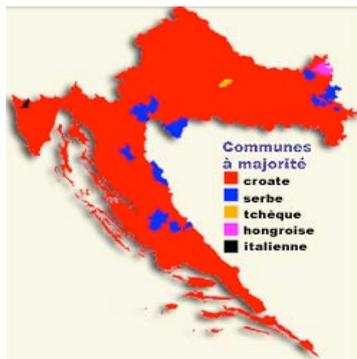
- d'utiliser leur langue et leur alphabet comme langue officielle aux côtés du croate dans les municipalités où ils constituent la majorité de la population ;
- d'arborer leurs symboles nationaux aux côtés des symboles nationaux croates dans les municipalités où ils constituent la majorité de la population ;
- à l'enseignement maternel, primaire, secondaire et supérieur dans leur langue maternelle ;
- à une représentation proportionnelle au [Sabor](#) (Parlement), au Gouvernement et au sein des plus hautes instances judiciaires pour les minorités représentant plus de 8 % de la population (l'occurrence la minorité serbe) ;

- à 5 députés pour l'ensemble des minorités ne dépassant pas, séparément, ce seuil (Italiens, Hongrois, Tchèques, Slovaques, Ukrainiens, Allemands, Autrichiens, toute l'ancienne mosaïque ethnique héritée de l'Empire austro-hongrois) ;
- à un statut d'autonomie particulier accordé aux onze municipalités (općine) où les minorités de la minorité serbe en l'occurrence – représentent plus de la moitié de la population. Ce statut prévoit notamment la représentation proportionnelle des minorités au sein des conseils municipaux, des fonctionnaires territoriaux, des instances judiciaires autonomes, des commissariats de police municipaux, des établissements scolaires.

### La Croatie indépendante mais partiellement occupée

Ces dispositions, jugées conformes par la Commission d'arbitrage présidée par M. Robert Badinter aux standards européens en matière de protection des droits des minorités, ouvrirent la voie à la reconnaissance de l'indépendance de la Croatie par la Communauté européenne, officialisée dès le mois suivant, le 15 janvier 1992.

Un amendement voté le 8 mai 1992 autorisa ensuite le regroupement des municipalités autonomes en districts autonomes (*kotarevi*), afin de prendre en compte le fait que les onze municipalités à population à majorité serbe constituaient deux espaces connexes, de respectivement cinq et six municipalités. Il prévoyait également des mesures complémentaires qui visaient à faciliter aux citoyens croates de souche serbe l'accès aux postes de responsabilité sur l'ensemble du territoire croate, en dehors des deux districts, eu égard au fait que ceux-ci n'abritaient en 1991 que 145 000 Serbes, c'est-à-dire un quart de la minorité serbe de Croatie



tandis que la grande majorité de celle-ci résidait dans les principales villes de Croatie, où elle constituait une population très minoritaire.

Ces districts ayant été occupés par l'armée serbe de 1991 à 1995 et soustraits de fait à la juridiction croate, la Loi constitutionnelle relative au statut des minorités n'a toutefois pu y être appliquée.

### Après la reconquête de 1995

Au lendemain de la reconquête militaire de ces territoires par l'armée croate, en août 1995, la quasi-totalité des Serbes de souche a fui dans le sillage des troupes serbes vaincues. D'autre part, le retour de 120 000 Croates et autres minorités chassés de cette région par les milices serbes en 1991 nécessitait le temps et la mise en place d'un vaste programme de

reconstruction et de déminage. Aussi le gouvernement croate en a-t-il provisoirement suspendu l'application, le 20 septembre 1995, faute de pouvoir la mettre en œuvre dans une région sinistrée et désormais quasiment inhabitée.

Selon les amendements à la loi électorale en date du 21 septembre 1995, sur l'ensemble de 11 députés élus au Sabor, 8 députés sont appelés à représenter les minorités nationales, soit 3 députés pour la minorité serbe, 1 député pour la minorité hongroise, ainsi que pour la minorité italienne, et enfin trois députés répartis à raison de un pour chacun des trois groupes de minorités suivantes : tchèque et slovaque, ruthène et ukrainienne, et, enfin, allemande et autrichienne.

Une nouvelle loi électorale votée le 29 octobre 1999 a de nouveau modifié cette répartition. Ainsi le Sabor (Parlement) est désormais composé de 151 membres élus pour 4 ans au suffrage universel direct (scrutin proportionnel) : 140 députés représentent les Croates de Croatie, 5 députés les minorités ethniques (1 serbe, 1 italien, 1 hongrois, 1 tchèque et slovaque et 1 représentant d'autres minorités) et 6 députés représentent les Croates de l'étranger (ce nombre variable, est fixé proportionnellement, en divisant le nombre de votants par le nombre moyen de suffrages obtenu en métropole par député, permettant ainsi une égale représentation au

Parlement des Croates de métropole et de ceux de l'étranger).

### **Le tournant démocratique de 2000**

Après la défaite aux élections législatives de janvier 2000 et la victoire de la coalition de centre gauche conduite par le SDP et le HSL, la Loi constitutionnelle de 1991 relative au statut des minorités fut amendée le 11 mai 2000, en attendant d'être révisée. Ces modifications supprimèrent définitivement les districts et municipalités autonomes, et par voie de conséquence le régime territorial de représentation proportionnelle des minorités, aussi bien dans les instances politiques et judiciaires locales, les administrations que dans l'enseignement. Il fut cependant décidé que soit rétabli, après publication des résultats du recensement de la population de 2000, le seuil de 8 % au-delà duquel le poids d'une minorité nationale lui donne le droit à une représentation proportionnelle au Sabor. L'ensemble des minorités représentant séparément moins de 8 % de la population obtenaient, quant à elles, un nombre de députés compris entre sept et dix, selon les dispositions de la loi électorale.

De même les deux lois votées le 6 avril 2001, l'une, relative au statut des collectivités territoriales (municipalités et régions), l'autre, relative aux élections municipales et régionales ont-elles pris acte de cette harmonisation administrative, fixant les mêmes règles sur l'ensemble du territoire.

### **2002 : une nouvelle Loi constitutionnelle sur les droits des minorités**

Au terme de vifs débats, le Sabor, résolu à se conformer aux exigences de l'UE et de l'OSCE parvenu à voter, le 13 décembre 2002, une nouvelle Loi constitutionnelle relative aux droits des minorités nationales, publiée dans le Journal officiel du 19 décembre 2002. A l'instar de la Loi constitutionnelle de 1991, celle-ci reprend également à son compte la plupart des textes fondamentaux en la matière (Charte de l'ONU, Déclaration universelle des droits de l'homme, Acte final de l'OSCE, Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, etc.) – (Art. 1).

La Loi réaffirme que la Croatie rejette (Art. 2) et interdit (Art. 4) toute forme de discrimination et précise que la protection des minorités fait partie intégrante de l'ordre démocratique établi en Croatie (Art. 3), ce que garantissent la Constitution et la Loi constitutionnelle (Art. 4).

#### **Les minorités nationales jouissent notamment du droit :**

- d'utiliser leur langue et leur alphabet, en privé, en public ainsi qu'en tant que langue officielle (dans les documents d'état civil, lorsque la minorité concernée représente plus du tiers de la population municipale ou sur les panneaux d'indication publics [toponymes, noms de rues] et dans les localités où les minorités constituent une population « importante ») ;
- à l'enseignement et à l'éducation dans leur langue maternelle (programmes et établissements scolaires spécifiques, personnel enseignant spécialisé) ;
- à l'usage de leurs symboles nationaux (drapeau, armoiries, hymne) aux côtés des symboles nationaux croates dans les municipalités où ils constituent la majorité de la population ;
- à l'autonomie culturelle ;
- à affirmer leur appartenance religieuse notamment au travers d'associations à caractère religieux ;
- à être représentées dans les instances représentatives au niveau local et national, ainsi que dans l'administration et les instances judiciaires ;
- à prendre une part active dans la vie publique par le biais des Comités et des représentants des minorités nationales ;
- d'entretenir librement toute relation avec leur mère patrie ;
- à être préservés de toute menace qui viserait à restreindre ces droits.

Le service audiovisuel public veillera à diffuser des émissions permettant à un large public de

mieux connaître les us et coutumes des différentes minorités nationales (Art. 18).

Il est garanti aux membres des minorités nationales (331 000 personnes, soit 7,5 % de la population croate) une représentation au Parlement, comprise entre cinq et huit députés. Les minorités nationales qui constituent plus de 1,5 % de la population (en l'occurrence uniquement la minorité serbe) sont représentées par au moins un et au plus trois députés, étant entendu que les minorités nationales qui constituent séparément moins de 1,5 % de la population (soit toutes les autres minorités) doivent être représentées par au moins quatre députés (Art. 19).

Il est par ailleurs garanti aux membres des minorités nationales une représentation au niveau des collectivités territoriales (conseils municipaux et assemblées régionales) – Art. 20.

Dans les municipalités où une minorité nationale au moins représente entre 5 % et 15 % de la population, la loi électorale veillera, si la condition n'est pas remplie après les élections, à ce qu'au minimum un représentant de l'une de ces minorités entre au conseil municipal.

Dans les municipalités où une minorité nationale dépasse le seuil de 15 % de la population, l'électorale veillera, si la condition n'est pas remplie après les élections, à ce qu'il entre au conseil municipal autant de représentants que nécessaire de chacune des minorités concernées jusqu'à ce soit reflété leur poids respectif dans la population municipale.

Dans les régions où une minorité nationale dépasse le seuil de 5 % de la population, la loi électorale veillera, si la condition n'est pas remplie après les élections, à ce qu'il entre à l'assemblée régionale autant de représentants que nécessaire de chacune des minorités concernées jusqu'à ce soit reflété leur poids respectif dans la population de la région. Le dernier recensement de la population étant le document de référence (Art. 20).

Dans les collectivités territoriales où les minorités nationales bénéficient d'une représentation proportionnelle dans les conseils municipaux ou assemblées régionales, ce droit s'étend également aux instances exécutives.

Au niveau national, on veillera à une représentation adéquate des minorités nationales dans l'administration et les instances judiciaires, ainsi que dans les services déconcentrés et décentralisés. À compétences égales, priorité est donnée aux membres des minorités nationales (Art. 23).

Dans les municipalités où les minorités nationales représentent plus de 1,5 % de la population plus de 200 personnes, ainsi que dans les régions où elles représentent plus de 500 personnes est institué un Comité de la minorité nationale. Dans les collectivités territoriales où résident moins de 100 membres de minorités nationales, il est procédé à l'élection d'un représentant de la minorité nationale. Le Comité ou le représentant représentent la minorité nationale auprès des instances locales et peuvent leur soumettre leurs avis, propositions ou doléances.

Au niveau national, plusieurs Conseils peuvent instituer une Coordination nationale.

Il est créé au niveau national un Conseil des minorités nationales dont la mission consiste à promouvoir le rôle des minorités nationales dans la vie publique de la République de Croatie. Le Conseil, composé douze membres (sept proposés par les Comités des minorités et cinq personnalités éminentes représentatives de ces minorités) peut soumettre ses avis, propositions ou doléances au gouvernement. Il gère et distribue les fonds publics alloués aux minorités nationales. Les Comités, les représentants des minorités nationales ainsi que le Conseil des

### LES MINORITÉS NATIONALES EN CROATIE

Population	Nbre d'hab.	
<b>Croates</b>	<b>3 977 171</b>	<b>80</b>
Serbes	201 631	
Bosniaques	20 755	
Italiens	19 635	
Hongrois	15 595	
Albanais	15 082	
Slovènes	13 137	
Autres	174 454	
<b>TOTAL</b>	<b>4 437 460</b>	

Source : recensement 20

minorités nationales peut saisir le Conseil constitutionnel s'il le juge nécessaire.

Au moins une fois par an le gouvernement soumet au Parlement un rapport sur la mise en œuvre des dispositions de la Loi constitutionnelle sur les minorités ; le Conseil des minorités nationales soumet quant à lui un rapport semestriel au Parlement.

Mis à jour en juin 2003

## ANNEXE 3.2

### L'organigramme de l'Union des Italiens

Ce document est une traduction partielle des statuts de l'UI adoptés le 14 mars 1998 (trad. I. Girod, 1998).

L'Union des Italiens (*Unione italiana - talijanska Unija*) est l'organisation unitaire, autonome, démocratique et pluraliste des Italiens des Républiques croate et slovène. L'UI a son propre timbre (tampon, cachet) de forme circulaire avec son appellation officielle en langues italienne, croate et slovène.

Le siège de l'UI est à Fiume. Le bureau de l'UI en Slovénie est à Capodistria et ses membres sont élus par les résidents en Slovénie. Il s'occupe des intérêts spécifiques des conationaux qui y vivent, contribue au maintien de l'unité pour surmonter la division des deux réalités étatiques. L'administration et la comptabilité sont unitaires.

#### Membres

Tous les citoyens croates et slovènes de nationalité ou de culture et de langue maternelle italienne régulièrement inscrits dans les Communautés des Italiens. Elle l'est également ouverte aux citoyens étrangers, habitants la Croatie ou la Slovénie, pour autant qu'ils acceptent et respectent les statuts de l'UI.

#### Organigramme

Le président de l'UI est aussi le président de l'assemblée et, avec le président de la *giunta*, représente l'Union. La fonction de président de l'UI (comme pour la *giunta*) peut être remise en cause sur demande motivée de 9 conseillers et approuvée à la majorité absolue (36 votes) de l'assemblée.

Organe exécutif: la *giunta esecutiva* est formée de 11 membres (au minimum) choisis par le président de la *giunta* et approuvés par l'assemblée. Elle se réunit au moins une fois tous les deux mois. Ils ont la responsabilité des secteurs suivants:

- éducation et instruction
- information et activités éditoriales
- théâtre, art et spectacle
- culture
- université et recherche scientifique
- économie
- affaires juridico-administratives
- rapport avec la *Comunità autogestive della nationalità italiane* (CAN) en Slovénie et les représentants politiques de la CNI au Parlement (Furio Radin)
- finance et balance commerciale
- activités sociales, religieuses et sanitaires

- activités sportives
- coordination et rapports avec les CI

Organe législatif: *l'assemblea* (assemblée) est composée de 71 membres élus par les CI locales (1 élu pour 500 membres). Elle est élue pour 4 ans et se prononce sur la ligne générale de l'UI et sur toutes les activités importantes proposées par la *giunta*. Elle élit le président de l'UI qui est aussi président de l'assemblée et les 3 vice-présidents de l'assemblée, le président de la *giunta*, les membres et le président du *Comitato dei Garanti*. Elle se réunit tous les 3 mois ou au moins deux fois l'an. Elle a valeur délibérative si elle réunit au moins la moitié de ses membres, soit 36 membres.

Le *Comitato dei Garanti, d'Appello e di Controllo*. Il est composé de 5 membres (inclus le président), élus par l'assemblée sur la proposition du président. Il joue le rôle d'organe de contrôle des activités et organismes de l'UI et de conciliateur pour résoudre les controverses entre les associations (sorte de cour d'appel). Fait office de contrôleur des comptes.

La pratique du référendum a lieu sur des questions essentielles à la vie de l'UI sur proposition de l'assemblée, à la demande d'un membre de la *giunta* ou par une CI locale avec 100 signatures.

#### Financement:

- subventions statales et d'entreprises publiques
- dons et contributions d'entreprises, d'associations et de simples citoyens
- revenus de l'activité économique des entreprises ou institutions gérées par l'UI
- revenus de la gestion de biens immobiliers, propriétés, titres et capitaux
- subventions, dons d'organisations statales, entreprises, associations, etc. de la nation mère.

Les différentes CI locales peuvent créer des formes de coordination et des structures au niveau "territorial" (*Consulte delle Comunità*).

L'UI peut adhérer en tant que membre collectif à diverses associations sociales, culturelles, économiques, sportives et scientifiques de Croatie, Slovénie ou internationales.

L'UI peut faire des investissements et diverses activités économiques pour s'assurer un autofinancement adéquat. Les recettes sont utilisées exclusivement pour les activités et les finalités institutionnelles au sens des statuts.

#### Information

L'UI publie un Bulletin, trilingue dont la rédaction est du ressort de l'Assemblée sur propositions de la *giunta*. Ce bulletin est dirigé par un rédacteur en chef, mais le responsable légal de la publication est le président de la *giunta*.

## Annexe 3.3

**Motivazione**

La presente proposta di "Programma di lavoro e piano finanziario dell'Unione Italiana per il 2004" rappresenta l'insieme delle richieste, delle necessità, dei bisogni, delle iniziative e degli interventi, raccolti per Settori di competenza e di attività, che l'Unione Italiana - sia direttamente sia indirettamente, ossia in collaborazione o per il tramite delle Comunità degli Italiani, delle Scuole Italiane, degli Enti e delle Istituzioni della Comunità Nazionale Italiana - pianifica di poter svolgere nell'anno 2004, in conformità alle disponibilità finanziarie che saranno assicurate dai finanziatori - erogatori all'Unione Italiana.

La quantificazione finanziaria del presente atto è stata elaborata sulla base dell'esperienza consolidata, di alcuni dati oggettivi e direttamente noti all'Unione Italiana in alcuni campi di attività (ad es.: numero di ore di corsi di italiano, di ore di attività artistica e culturale, ecc. moltiplicati per il costo orario lordo, in base al Tariffario UI; costo di singole attività tradizionali e continuative; importi pianificati da ripartire tra le singole CI o istituzioni; ecc.); sulla base della programmazione responsabile svolta dalle Istituzioni della Comunità Nazionale Italiana (Dramma Italiano, Centro di Ricerche Storiche, EDIT, CIPO, ecc.); sulla base delle indicazioni e delle informazioni fornite dall'Università Popolare di Trieste.

Il Programma è stato quantificato finanziariamente partendo dagli "Orientamenti programmatici della Giunta Esecutiva per il periodo 2002-2006" approvati dall'Assemblea dell'Unione Italiana e basandosi sulle fonti di finanziamento dei singoli finanziatori come erogato all'Unione Italiana nel 2003.

Le spese sono state pianificate in base ai dati disponibili ed alla mole delle attività previste dal Programma proposto per l'anno 2004, partendo dalle spese realizzate nell'anno 2003 per uguali o simili attività, al prezzo di mercato il giorno della stesura del Programma e agli oneri fiscali vigenti, applicando il cambio di 1 € = 7.6 Kune, in data 1° dicembre 2003.

Le spese dell'Assemblea, della Giunta esecutiva, degli organismi operativi dell'Assemblea e le spese di regia dell'Unione Italiana di Fiume e di Capodistria per il 2004, sono state quantificate finanziariamente in base alle uscite medie realizzate nel periodo gennaio-ottobre 2003, prendendo in considerazione le attività pianificate nel Programma dell'Unione Italiana per il 2004.

Il contributo ordinario del Ministero degli Affari Esteri italiano all'Università Popolare di Trieste a favore della Comunità Nazionale Italiana in Croazia e Slovenia per il 2004 dovrebbe essere pari a 2.674.000,00 €, diminuito per il 10% di detto importo che andrà a coprire le spese di gestione dell'Università Popolare di Trieste. La differenza di 2.406.600,00 € resta a favore della Comunità Nazionale Italiana di Croazia e Slovenia.

Il contributo ordinario della Regione Autonoma del Friuli Venezia Giulia all'Università Popolare di Trieste a favore della Comunità Nazionale Italiana in Croazia e Slovenia per il 2004 dovrebbe essere pari a 1.032.000,00 €, diminuito del 10% di detto importo, ossia 103.200,00 € destinate alla copertura delle spese di gestione dell'Università Popolare di Trieste. Dai rimanenti 928.800,00 € due sono i contributi vincolati: il primo pari a 309.900,00 € per la diffusione della stampa italiana, il secondo pari a 103.300,00 € per le tournée dei Teatri della Regione Friuli - Venezia Giulia in Istria e a Fiume.

Complessivamente, il contributo ordinario all'Università Popolare di Trieste per il 2004, a favore della Comunità Nazionale Italiana, dovrebbe essere, pertanto, pari a 3.335.400,00 €, di cui 413.200,00 € quali mezzi vincolati.

Viene previsto l'importo pari a € 170.000,00 quali avanzi finanziari dell'anno d'esercizio 2003.

Il contributo ordinario dell'Ufficio per le minoranze del Governo della Repubblica di Croazia a favore dell'Unione Italiana per il 2004 dovrebbe essere pari a 59.500,00 €.

Il contributo ordinario dell'Ufficio per le minoranze del Governo della Repubblica di Slovenia a favore dell'Unione Italiana per il 2004 dovrebbe essere pari a 19.830,00 €.

Il contributo ordinario dell'Assessorato per le comunità nazionali della Giunta della Regione Istriana a favore dell'Unione Italiana per il 2004 dovrebbe essere pari a 36.486,00 €.

Il contributo da parte del Fiduciariato del CONI in Croazia a favore dell'attività sportiva della Comunità Nazionale Italiana dovrebbe essere pari a 10.000,00 €.

Gli introiti derivanti dagli immobili di proprietà dell'Unione Italiana dati in affitto a terzi (CI Buic e CI Cherso) per un importo totale di 5.150,00 €.

Complessivamente, per la realizzazione delle attività a favore della Comunità Nazionale Italiana in Croazia e Slovenia per il 2004, all'Unione Italiana in qualità di ente propositivo dovrebbero essere assicurati 3.636.366,00 €, come da riepilogo:

#### Riepilogo dei finanziamenti

1. Ministero degli Affari Esteri – Roma	€ 2.674.000,00	€ 267.400,00	€ 2.406.600,00
2. Regione Friuli – Venezia Giulia	€ 1.032.000,00	€ 103.200,00	€ 928.800,00
3. -avanzi finanziari 2003	€ -170.000,00		€ -170.000,00
<b>Totale parziale (tramite UPT)</b>	<b>€ 3.876.000,00</b>	<b>€ 370.600,00</b>	<b>€ 3.505.400,00</b>
4. Repubblica di Croazia:			
▪ Ufficio governativo per le minoranze			€ 59.500,00
• Regione istriana			€ 36.486,00
5. Repubblica di Slovenia			€ 19.830,00
6. CONI – Roma			€ 10.000,00
7. Affitti (CI Buic e CI Cherso)			€ 5.150,00
		<b>TOTALE</b>	<b>€ 3.636.366,00</b>

La partecipazione di altre fonti per il finanziamento delle attività a titolo di donazione o di partecipazione alle spese da parte di soggetti culturali, giuridici e privati è strettamente finalizzata e si verifica saltuariamente, indipendentemente dal programma delle attività pianificate.

Dopo l'approvazione da parte dell'Assemblea dell'Unione Italiana, sarà cura dell'Amministrazione dell'UI inviare copia del Programma e Piano finanziario per il 2004 a tutti gli Enti finanziatori.

La presente Programmazione delle attività per il 2004 potrà essere attuata, per quanto di competenza dell'Unione Italiana e limitatamente per i relativi importi accolti, stanziati e versati, dal momento in cui l'Unione Italiana riceverà comunicazione scritta, della sua avvenuta approvazione da parte dei competenti organi.

Si rileva, altresì, che nella proposta di "Programma di lavoro e Piano finanziario per il 2004" non è stata inclusa la realizzazione dei singoli progetti – interventi previsti dalla Legge 73/01 e da altre Leggi, come evidenziato in calce alla programmazione di attività di ogni singolo settore.

Il Programma di lavoro e il piano finanziario potranno venir modificati o integrati in seguito a cambiamenti del Programma delle attività dell'Unione Italiana o in seguito a eventuali modifiche di legge e altre disposizioni.

Il Presidente della Giunta Esecutiva  
Silvano Zilli

Il Presidente dell'Assemblea  
Maurizio Tremul

/Assemblee/Assemblee-4/Ass-7-4/Piano-finanziario-UI-2004.

**RIEPILOGO DELLA PROGRAMMAZIONE DELLE ATTIVITÀ  
PER SETTORI DI COMPETENZA E PER FINANZIATORI**

in €

SETTORI	FINANZIATORI						TOTALE
	Università Popolare di Trieste	Ufficio governativo Croazia	Ufficio governativo Slovenia	Regione Istriana	C.O.N.I.	Affitti	
Educazione ed istruzione	888.000,00						888.000,00
Cultura	455.200,00	14.750,00		10.050,00			480.000,00
Ricerca scientifica	237.000,00						237.000,00
Teatro, Arte e Spettacolo	126.000,00	20.000,00		1.500,00			147.500,00
Informazione e editoria	291.800,00			2.000,00			293.800,00
Coordinamento CI	330.000,00						330.000,00
Organizzazione, sviluppo e quadri	256.771,60						256.771,60
Sport	65.678,95				10.000,00		75.678,95
Affari sociali, sanitari e religiosi	7.700,00						7.700,00
Affari giuridico-amministrativi	7.000,00						7.000,00
Spese funzionali UI	410.431,45	24.750,00	19.830,00	22.936,00		5.150,00	483.097,45
Mezzi vincolati	413.200,00						413.200,00
<b>TOTALE</b>	<b>3.488.782,00</b>	<b>59.500,00</b>	<b>19.830,00</b>	<b>36.486,00</b>	<b>10.000,00</b>	<b>5.150,00</b>	<b>3.619.748,00</b>

Mezzi disponibili + residui 2003	3.335.400,00						
	170.000,00						
	<b>3.505.400,00</b>	<b>59.500,00</b>	<b>19.830,00</b>	<b>36.486,00</b>	<b>10.000,00</b>	<b>5.150,00</b>	<b>3.636.366,00</b>

Nota: rimangono 16.618,00 € quale Fondo di riserva generale.

Source : documents transmis par M. Tremul

#### ANNEXE 3.4

Résumé de l'orientation programmatique présentée par la giunta esecutiva de l'UI pour la période 1998-2002  
(Approuvé à Fiume le 12 septembre 1998. Document préparatoire de 28 pages. Traduit et résumé par IG)

Les noeuds gordiens, déjà mentionnés il y a 4 ans, sont toujours d'actualité:

- a) Poursuivre l'élaboration et la concrétisation d'un projet culturel qui permette à la CNI d'évoluer dans un contexte politique et social dans lequel elle puisse maintenir sa propre identité et la développer;
- b) Renforcer la promotion et le développement de l'identité culturelle, linguistique et nationale ainsi que la position économique et politique de la CNI. C'est un devoir encore en devenir dans un rapport de dialogue avec les diverses identités et qui donnent à l'Istrie et au Quarnero sa réalité originale de terre multiethnique et pluriculturelle, et qui a su courageusement (*sulle intemperanze del fato*) construire de nouvelles valeurs de convivialité, plus grandes et plus civiles;
- c) Continuer le processus de démocratisation au sein même de la CNI et de ses structures afin qu'elles deviennent réellement démocratiques et plurielles;
- d) Défendre les droits de la CNI de prendre de manière autonome ses décisions et décider de ses activités dans sa propre sphère d'intérêt et de codécider au niveau des pouvoirs locaux et républicains sur toute une série de questions qui la regardent même quand elles ne la concernent pas exclusivement.

Les lignes directrices sont (p. 1-3):

1. La consolidation de la CNI car l'enthousiasme et la participation initiale sont en baisse. Le projet de renaissance, conçu dans les années 80-90, avait comme but de permettre à la CNI d'affronter la méfiance, les inconnues et les opportunités présentées par l'Europe. De nombreux pas ont été fait mais il en reste encore à faire car le processus de consolidation de la CNI et de l'UI ne peut rester une « belle inachevée » (*bella incompiuta*).
2. La conscience que nous avons besoin d'un projet, d'un dessein pour l'Europe unie du 3ème millénaire qui puisse compléter notre projet de renforcement en cours et qui permette de nous projeter dans une autre dimension dans laquelle déployer notre participation au monde. Un projet qui permette effectivement la socialisation de notre culture dans les pays où nous vivons comme dans notre Nation-mère. Notre culture doit devenir partie intégrante de la culture italienne comme de celle slovène et croate tout en maintenant nos propres caractéristiques distinctives. Notre Communauté est prête à assumer le rôle de vecteur, certainement pas exclusif ni excluant pour la diffusion de la langue et culture italienne, sève (*linfa*) sur laquelle développer les rapports entre

l'Italie, la Slovénie et la Croatie, enfin elle peut jouer le rôle de point de rencontre entre les cultures slovène, croate et italienne dans le cadre du processus d'intégration à l'Europe de ces régions. Un rôle qui se veut une modeste contribution de médiation pour surmonter les méfiances et les intolérances privées de tout fondement qui subsistent "à l'abri" (*al ridoso*) des frontières. Pour que l'aire de l'Alto - Adriatica puisse redevenir le lieu d'interaction entre les identités et les diversités dignes de vivre et de se connaître.

Dans la sphère politique, les objectifs à atteindre sont (p. 3-7):

Le maintien des droits acquis ainsi que leur extension sur tout le territoire d'implantation historique de la CNI, unité de traitement, au plus haut niveau, pour toute la CNI en sauvegardant les acquis du Memorandum de Londres de 1954 et des Accords d'Osimo de 1975. Mise en application des accords acceptés par le parlement slovène et consigné dans "le mémorandum d'entente entre la Croatie, l'Italie et la Slovénie sur la protection de la minorité italienne en Croatie et Slovénie" du 15 janvier 1992. La mise en application et le respect intégral du traité italo-croate sur les minorités ("Traité entre la République italienne et la République de Croatie concernant les droits des minorités") signé le 5 novembre 1996. Nous oeuvrerons à l'élargissement des droits de la CNI à s'insérer dans le *Statuto della Città di Fiume*, avec la reconnaissance de l'autochtonie et du traitement qui en découle.

Nous continuerons à oeuvrer afin d'obtenir l'approbation du parlement italien d'une loi, déjà prévue dans la loi 19/91, affirmant l'intérêt permanent de l'Etat italien pour la CNI qui vit et travaille en Slovénie et en Croatie, et qui est la composante autochtone de l'Istrie, Quarnero et Dalmatie. Ces lois doivent permettre le soutien continu des activités de la CNI (culturelles, scolaires, médiatiques, économiques, sociales, sportives, scientifiques, etc.) afin de perpétuer les moyens prévus par l'article 3 de la loi 89/98 (qui a prorogé les dispositions de l'article 14, comma 2, de la loi 19/91 jusqu'au 31 décembre 2000), afin que ces questions soient considérées comme d'intérêt national pour l'Italie.

Nous poursuivrons la collaboration institutionnelle avec la région Friuli - Venezia Giulia de même qu'avec le Veneto et d'autres régions italiennes principalement sur le plan culturel mais également économique et politique.

Nous oeuvrerons à obtenir l'augmentation de la contribution ordinaire du Ministère des affaires étrangères à l'Université populaire de Trieste (UPT).

Il faudra accorder une attention constante à la collaboration avec le Ministère des affaires étrangères italien notamment au niveau des projets européens (PHARE, JOBB, CBC, INTERREG, etc.). Ceci avec le double objectif de maintenir et de développer l'identité de la CNI et son rôle de vecteur de la diffusion de la langue et culture italienne en Croatie et en Slovénie, afin d'être un élément significatif pour le développement des rapports bilatéraux entre l'Italie et la Slovénie, Croatie. Il faut donc favoriser la collaboration et les échanges culturels afin d'inclure plus amplement la CNI dans l'espace culturel et social italien.

Sur le plan législatif, nous oeuvrerons à l'amélioration de la proposition de la loi sur l'usage officiel des langues et écritures des communautés

ethniques et nationales ou des minorités qui est en examen au parlement ceci afin de maintenir, au minimum, les droits acquis en matière de bilinguisme et afin qu'ils soient étendus à tout le territoire d'implantation et à tous les niveaux (communal, urbain et régional) en conformité avec l'accord italo-croate sur les minorités.

Nous continuerons à réclamer l'inscription dans les lois électorales croates du "double vote" qui permet à la CNI d'élire ses propres représentants au niveau local et statale et d'exercer le droit de vote général prévu pour tous les citoyens.

*Sur le bilinguisme:* nous oeuvrerons à son respect au niveau local, régional et dans les tribunaux ou autres institutions statales et régionales qui travaillent au niveau local. Nous ferons en sorte de maintenir la norme déjà en vigueur dans les communes bilingues que la carte d'identité et les autres documents soient bilingues pour tous.

Nous oeuvrerons à une définition plus précise du statut juridique des institutions unitaires de la CNI. Nous continuerons notre action pour l'obtention de l'autonomie pour le fonctionnement et la gestion de nos institutions et sur l'obtention des moyens législatifs et financiers pour réaliser cette autonomie et leur développement tant en Croatie qu'en Slovénie. Nous poursuivrons l'objectif d'obtenir le droit d'être fondateur ou co-fondateur de nos institutions sans préjudice quant aux subventions statales.

*Sur le plan politique,* nous développerons encore la coordination avec les diverses strates politiques et avec les partis qui oeuvrent en faveur de la défense des droits de la CNI. Nous oeuvrerons au développement de la démocratie en Croatie et en Slovénie pour le respect des droits des minorités dans toute l'aire Alto - Adriatico en développant un réseau de solidarité et de collaboration internationale.

*Régionalisation.* La Croatie comme la Slovénie doivent fonder leur développement démocratique sur la base de la décentralisation et de la régionalisation avec un système d'autonomie locale doté d'amples compétences et responsabilités législatives afin de cultiver des formes de collaboration et de coopération avec les régions voisines dans l'esprit du régionalisme européen ("Carta europea dell'autonomia locale", Strasbourg, 15 octobre 1985).

Nous oeuvrerons à la perméabilité des frontières pour transformer le handicap des frontières italienne - slovène - croate en une occasion d'ouverture et de croissance des liens entre les aires et les populations concernées. Nous demanderons l'extension des facilités de passage du trafic quotidien entre les 3 Etats comme prévu par les accords d'Udine de 1956.

Nous continuerons à lutter pour l'obtention d'augmentation des subventions de nos institutions de la part de la Croatie et de la Slovénie. Il en va de même pour les autorités compétentes (communales et régionales) pour les différentes CI ainsi que pour obtenir l'exonération des taxes douanières pour les dons du gouvernement italien destinés à

la CNI. Pour l'instant, cette demande a été refusée par les Etats concernés (Slo et Croatie).

*Citoyenneté*: il sera fait en sorte que la double citoyenneté soit possible dans la mesure où elle facilite la liberté de circulation. Nous continuerons à demander le même droit de citoyenneté italienne pour les descendants de ceux qui l'ont déjà obtenue.

Objectifs à atteindre en ce qui concerne la CNI (Croatie) - CAN (Slovénie) (p. 8-9)

Chaque Communauté locale (CI) devrait avoir son propre siège, fonctionnel et efficace (acquisition de la propriété, des fournitures, etc.) en utilisant les fonds du gouvernement italien.

Nous ferons en sorte que les CI parviennent à un autofinancement, au moins partiel.

Nous ferons face aux situations pour l'instant difficiles de certaines CI: Isola, Levade - Gradigne, Pinguento/Buzet et Orsera.

Renforcement des liens politiques avec les communes pour obtenir une insertion adaptée et le respect des droits de la CNI. Il sera demandé une plus grande implication des membres de la CNI comme conseillers municipaux.

Les activités des CI pour les jeunes devront être développées. Nous continuerons à inciter et soutenir des cours d'italien dans les CI où il n'y a pas d'école italienne et chercherons à intensifier les soutiens financiers des communes pour les CI. Les secrétaires des CI devraient être professionnalisés pour améliorer le travail, ceci par un financement public.

L'école. (p. 9-12)

Objectif central: développer, rendre plus compétitives et élever le niveau des écoles de la CNI.

Revendication politique du droit à un système éducatif spécifique propre à la formation de l'identité, ouvert à la convivialité (*convivenza*) et ayant une dimension européenne.

Soutien politique, moral et matériel aux écoles ainsi qu'aux écoles enfantines. Au sein de la *giunta esecutiva*, il y aura 2 experts, un pour la partie croate et l'autre slovène.

Soutien de la nation mère notamment dans la mise sur pied de programmes facultatifs de langues étrangères, d'informatique, etc.

Rencontres sportives et culturelles entre écoles italiennes de Croatie et de Slovénie.

En ce qui concerne la Slovénie, il faudra passer à l'école de 9 ans.

Tenteront de soutenir les dialectes, aujourd'hui sérieusement menacés, en organisant des cours spécifiques.

Au plan législatif: nous oeuvrerons à l'établissement de lois respectant un programme spécifique, l'autonomie didactique, pédagogique et administrative des écoles italiennes. Nous chercherons à empêcher l'acceptation par la Croatie du filtre ethnique introduit par le précédent ministre de l'instruction et du sport. Dans le même cadre, il sera prêté

attention à la définition d'un seuil minimal plus bas pour l'ouverture des classes, au financement du bilinguisme, etc. Nous continuerons à oeuvrer pour l'obtention de la traduction et la fourniture, à temps, des manuels. La spécificité de l'école italienne devra apparaître dans le curriculum scolaire.

Exemption de taxes pour les livres et matériel scolaire fournis par l'Italie. Ouverture d'écoles enfantines à Grisignano, Villanova, S San Lorenzo/Lovrecica et Pisino, etc.

Nous continuerons à travailler pour obtenir un soutien financier adéquat des deux Etats (HR - Slo).

Nous travaillerons à la création d'un institut pédagogique inter-Etats, croate et slovène, pour les écoles de la CNI. La Croatie devrait remettre en vigueur un *Consulente* (consultant) pédagogique pour les écoles italiennes et même en instituer un deuxième. Un pour les niveaux élémentaires (1 à 4) et un pour les degrés inférieurs (5 à 8) et supérieurs.

Amélioration de la formation continue des enseignants locaux et italiens. Soutien aux programmes de mobilités des enseignants.

#### Culture et art. (p. 12-14)

Objectif général: consolider les activités culturelles et artistiques, renforcer et valoriser notre identité, oeuvrer à la projection de la CNI dans l'Europe unie de l'an 2000.

Protection de l'identité culturelle. Nous oeuvrerons à l'obtention de lois et de mesures administratives pour préserver, protéger et promouvoir l'identité historique, artistique, culturelle, linguistique et ethnique sur le territoire d'implantation de la CNI qui tiennent compte de l'inviolabilité et du respect des éléments onomastiques originaux, du respect de la toponymie considérée comme le résultat de la "stratification" des faits historiques, culturels, sociaux et nationaux, de la particularité et de l'unité du patrimoine architectural, de l'indispensable maintien des dimensions plurilingues, pluriculturelles et plurinationales du territoire.

Il faudra agir dans le sens de ne pas porter atteinte à la spécificité de l'éco-ethno-système mais au contraire qu'elle soit exaltée sans pour autant apporter des modifications intentionnelles sur la structure démographique.

Soutien au théâtre italien, y compris de la part des Etats croates et slovènes ainsi qu'à l'école de restauration architecturale, *Palazzo Manzioli* à Isola.

Soutien au concours *Istra nobilissima*.

Echanges culturels accrus avec l'Italie et les régions voisines de l'Istrie.

Promotion pour la création du centre des arts visuels de l'UI. Développement de l'école musicale - Luigi Dallapiccola, dont les 3 sections sont Verteneglio, Pola et Fiume et pour l'ouverture d'une 4ème à Pirano.

Soutien aux SAC (*società artistico culturali*) des CI.

Soutien actif au recouvrement (*recupero*) de la langue et de la culture italienne sur le territoire. Soutien à l'enseignement de la langue italienne et de la culture italienne dans les écoles majoritaires ; ceci à titre de langue sociale (*dell'ambiente sociale*).

Recherche scientifique - université - formation (p. 15-16)

*CRS de Rovigno*: maintien du soutien financier, vu le progressif retrait des Etats hôtes. Nous oeuvrerons au maintien du financement par les 2 Etats, et les régions istrienne et Litorenao-Montana. Nous soutiendrons les recherches, notamment un nouveau plan d'études sur l'histoire de l'Istrie dans les temps modernes (1200 à 1800). Le CRS doit devenir le centre de toutes recherches à caractère historique, social, humain.

*Faculté de pédagogie de Pola*. Soutien et renforcement du Département "d'italianistique" de la faculté de pédagogie. Soutien aux relations interuniversitaires avec la faculté des sciences de la communication de Trieste avec la signature de 2 conventions: la 1ère concernant l'enseignement préscolaire et scolaire et la 2ème l'enseignement de la langue italienne.

*CIPO de Pola*. Soutien à leur activité de recherche. Le centre devrait assumer un rôle toujours plus important sur le plan de la recherche économique, de la formation des cadres, de l'orientation professionnelle. Création d'une bonne infrastructure informatique.

Le responsable du secteur scientifique de la *giunta esecutiva* devrait coordonner les activités des instituts cités plus hauts ainsi que celles de l'association Pietas Julia. Nous oeuvrerons à la reconnaissance officielle ainsi qu'à l'égalité de statut des élèves des écoles italiennes notamment en vue de leur inscription dans les Universités italiennes et suivrons attentivement les étudiants en Italie afin qu'ils rentrent et qu'ils s'insèrent dans nos structures institutionnelles.

Nous discuterons (dans le cadre des relations UI - UPT) des questions relatives aux bourses pour les étudiants des Universités italiennes, de la faculté de pédagogie de Pola et pour les Universités croates et slovènes. Nous créerons une base de données concernant les cadres/intellectuels de la CNI qui peuvent s'investir dans les activités de la CNI.

Information - activité éditoriale (p. 17-19):

*Objectif*: Développer et rendre libre et objective l'activité d'information et d'édition de la CNI et la rendre capable d'intervenir dans le réseau de communication européen.

*Maison d'édition EDIT*: nous continuerons à lutter pour l'obtention du droit pour l'UI d'être fondateur ou co-fondateur de l'Edit. Nous lutterons contre la méga-amende (5 milliards 600 millions de lires) qui touche l'Edit et Nova List de la part de la douane de Fiume. Nous renforcerons l'équipe de rédaction de Capodistria de la Voce del Popolo.

Nous demanderons un soutien financier régulier de la maison d'édition par les gouvernements croates et slovènes et nous soutiendrons l'Edit dans son "entrée dans le marché", afin de mieux commercialiser ses produits, notamment sur le marché italien.

*Programmes italiens de la RTV de Capodistria*: outre le soutien aux programmes, aux moyens technologiques, il sera demandé un financement de soutien à la RTV slovène. Nous chercherons à obtenir un canal et une fréquence pour diffuser les programmes italiens. Nous

essaierons d'obtenir des financements des programmes européens PHARE. Collaboration avec la RAI. Ouverture de bureaux de correspondants à Pola, Fiume et Trieste pour garantir que l'information couvre tout le territoire d'implantation de la CNI. Nous inviterons la TV de Capodistria à intensifier la collaboration avec les autres émetteurs implantés dans la région et chercherons mettre sur pied une TV transfrontalière en demandant des financements européens.

L'activité éditrice de la CNI sera soutenue, notamment sa collection *Biblioteca istriana* à laquelle participe l'Edit, le CRS pour publier les auteurs et chercheurs de la CNI. Soutien à la publication de livres scolaires de l'Edit. Lien avec des maisons éditrices italiennes pour la diffusion en Italie. Encouragerons la traduction des auteurs de la CNI en croate et slovène ainsi que leur diffusion.

Développement et soutien aux programmes en italien de la Radio Pola et Radio Fiume. Nous chercherons à augmenter la collaboration avec la TV Nova.

Développement et amélioration du Bulletin/Foglio d'information de l'UI afin qu'il ne soit pas seulement un bulletin d'information des décisions prises par l'UI et de le rapprocher de la vie des CI.

Chercherons à obtenir des Etats hôtes la possibilité d'une collaboration plus libre et plus importante avec le réseau informatif italien, de l'intensification de l'information concernant la CNI dans les mass-média de la majorité (croate - slovène) ainsi qu'une meilleure collaboration entre les médias de la CNI et celles de la majorité. Nous soutiendrons la formation des journalistes et organiserons des concours et prix à l'intérieur de la collaboration UI - UPT.

Economie (p. 19-21)

*Objectif:* Constitution de la base économique de la CNI. Acquisition de l'indépendance économique.

Il a finalement été accepté que le 20% de la subvention financière puisse être utilisée dans le champ socio-économique. Le président de la *Giunta Esecutiva* sera le responsable de ce secteur vu son importance.

Développer le rôle économique de la CNI pour contribuer à la croissance et au développement économique des régions et Etats dont elle fait partie à travers la création d'un réseau économique et d'entreprises de la communauté. Le processus de rapprochement de la Slovénie et de la Croatie vers l'UE devrait permettre d'intensifier le développement économique de l'aire istro-quarnerino.

Nous soutiendrons le développement de petites et moyennes entreprises en "Istrie slovène" et en "Istrie croate" (ces deux appellations ont été barrées par la personne qui m'a prêté le texte /IG).

Nous soutiendrons les initiatives dans le secteur hôtelier et touristique proposé par quelques CI. De même, nous continuerons à soutenir la cave de Verteneglio pour la production de vins DOC, de même pour d'autres initiatives de production d'olives et de restauration typiquement istrienne.

Nous octroierons des crédits aux conationaux habitant la région.

Nous demanderons l'insertion de la CNI dans les accords de coopération entre l'Italie et la Slovénie, entre la Slovénie et la Croatie et entre l'Italie et la Croatie.

#### Dimension religieuse et questions sociales (p. 21)

*Objectif:* vivre librement et avec sérénité sa propre dimension religieuse. Solidarité sociale.

Les relations avec les autorités ecclésiastiques croates, italiennes et slovènes à tous les niveaux devront s'intensifier et nous encouragerons les messes et cultes en langue italienne et dans les traditions italiennes pour tous les fidèles de la CNI.

Nous poursuivrons l'action en vue d'obtenir une paroisse pour les fidèles conationaux de Fiume et de toute autre localité qui en feront la demande.

*Dimension sociale:* nous favoriserons l'inclusion d'un plus grand nombre de membres de la CNI dans la vie associative. Nous ferons le recensement des conationaux nécessaires dans le but d'apporter une aide individuelle. En lien avec les CI, nous serons particulièrement attentif aux besoins des membres du 3ème âge ainsi que de la jeunesse.

*Santé:* nous ferons en sorte qu'il y ait un médecin de langue italienne ou bilingue dans les permanences médicales et les maisons de santé.

#### Sport (p. 22)

Recensement des sportifs et organisations de joutes sportives dites "Giochi delle minoranze". Nous soutiendrons les activités sportives des CI et dans les écoles afin de favoriser des rencontres entre "nos" jeunes et les conationaux en général.

Nous chercherons le soutien des comités olympiques de la Croatie et de la Slovénie.

Projet d'un centre polyvalent pour la formation, la médecine sportive et la pratique sportive. Des médecins conationaux pourront se former en Italie dans le but d'ouvrir un service de médecine sportive.

#### Exilés (p. 22-23)

Développer la collaboration avec les exilés d'Istrie, de Fiume et de Dalmatie.

Nous chercherons une solution adéquate pour la question des biens "abandonnés" et nationalisés, séquestrés, confisqués. La solution adoptée devrait prévoir non seulement des facilités pour la réacquisition des propriétés mais également des mesures incitant à l'investissement et au retour économique des exilés en Istrie, Fiume et Dalmatie. Ces mesures devraient favoriser la renaissance du lien entre les Italiens qui sont restés et ceux qui sont partis afin de permettre leur retour et la recomposition du tissu social et humain profondément lacéré par les tragédies de l'après-guerre. La CNI peut jouer un rôle actif dans cette renaissance du lien avec sa composante exilée.

Nous continuerons avec plus de détermination le dialogue et la collaboration avec les conationaux exilés en Italie et dans le monde. Intensifierons les liens institutionnels avec leurs associations (Coordination Adriatique, IRCI, Société d'études de Fiume, etc.) afin de promouvoir des actions visant à la sauvegarde et à la promotion du

patrimoine historique, artistique, culturel et linguistique italien dans le territoire d'établissement.

Loi No 89/98 de l'Etat italien (p. 23-25)

Objectif: concrétiser les conditions de développement de la CNI dans la perspective de l'Europe de l'an 2000.

Références législatives: Loi du 9 janvier 1991, No 19 (article 14, paragraphe 2). Subvention de 12'000 millions de liras pour 1991-1993 plus 4 millions annuels pour les activités de la CNI (prorogé jusqu'en 1994).

Loi du 13 juillet 1995, No 295 (article 1, paragraphe 2): Subvention de 23'000 millions de liras pour 1995-1997, plus 7'000 millions de liras pour les activités de la CNI en 1995 et 8'000 annuels pour 1996 et 1997.

Loi du 8 avril 1998, No 89 (article 3) jusqu'au 31 décembre 2000: subvention de 24'000 millions et de 8'000 millions annuels pour les activités de la CNI.

Loi No 89/98: utilisation des subventions à discuter entre le ministère des affaires étrangère, l'UI et l'UPT. Voix consultative à la Fédération des associations d'exilés.

Les secteurs d'application de la loi sont: le secteur scolaire; culturel; informatif (media, édition) et socio-économique (20% du total, soit jusqu'à concurrence de 1'600 millions)

Nouveautés introduites par cette loi: le pourcentage destiné aux activités économiques, le rôle accru de l'UI dans l'indication des activités et des interventions et son insertion dans la convention.

Sur l'utilisation des fonds: le secteur immobilier de construction, restauration, restructuration et acquisition des sièges pour les différentes CI, les écoles et les institutions de la CNI devrait peu à peu se clore. Un soutien plus grand devrait par contre s'ouvrir sur les activités culturelles et socio-économiques. Ce sera à l'UI d'établir un plan financier pour les diverses activités et structures de la CNI pour l'année en cours et pour un budget prévisionnel pluriannuel. Les demandes seront transmises au représentant consulaire italien en Croatie et en Slovénie.

Union italienne UI (p. 25-28)

Objectif: Améliorer l'efficacité de l'UI notamment en créant un réseau informatique.

Création d'un réseau informatique susceptible de relier les CI, les écoles, les différentes institutions de la CNI. Organisation de conférences-vidéo, ainsi que de bulletins informatifs télématiques.

Création d'un site internet pour la CNI afin d'y présenter son histoire, sa culture, sa situation actuelle, ses problèmes, ses traditions, ses dialectes, ses chants populaires, ses us et coutumes, etc.

Amélioration de l'organisation interne de l'UI, révision des statuts par l'Assemblée, meilleure répartition des compétences entre l'UI, les CI, les CI et les CAN, l'UI et les écoles, etc.

Renforcement de l'unité technique de l'UI notamment pour la préparation et la réalisation des projets financés par la loi 19/91. Création, en accord avec le ministre des affaires étrangères italien, d'un bureau européen à Capodistria (et plus tard en Istrie ou à Fiume) dans le but d'élaborer des programmes dans les secteurs économique, culturel, de la formation, de l'information, etc. dont le financement pourrait venir de projets européens tels PHARE, CBC, Interreg, etc

#### Composition de la *giunta*

Les responsables des différents secteurs peuvent se choisir eux-mêmes les collaborateurs dont ils ont besoin. Les responsables sectoriels doivent rendre compte au président de la *Giunta* et peuvent être destitués par l'assemblée, à la demande du président s'ils ne remplissent pas leurs tâches.

#### Répartition par secteur:

Président	Maurizio Tremul
Vice-président	Fabrizio Radin
Education et instruction	Claudia Milotti (avec 2 collaborateurs, un pour les écoles en Slovénie l'autre pour la Croatie)
Information et édition	Claudio Moscarda (1955, hab. Isola)
Théâtre, art et spectacle	Gianna Mazzieri Sankovic (habitant Fiume)
Université et recherche scientifique	Fabrizio Radin (1959, hab. Pola)
Culture	Laura Marchig (hab. Fiume)
Economie	Maurizio Tremul (ad interim) (1962, hab. Capodistria)
Finance et balance commerciale	Maurizio Tremul (ad interim)
Affaires juridiques, rapport avec CAN	Silvano Zilli (1963, hab. Rovigno)
et représentants politiques de la CNI	
Organisation, développement	Lionella Pausin Acquavita (hab. Buie)
Activités sociales, religieuses et et santé	Diego Babich (1959, Torre)
Activités sportives	Sergio Delton (1943, Dignano)
Coordination des CI	Pino Degrassi (1936, Umago).

Cittanova/Novigrad, traduit en décembre 98

## Annexe 4.1

<h1 style="font-size: 2em; margin: 0;">IDS</h1>	<h1 style="font-size: 2em; margin: 0;">DDI</h1>	<h1 style="font-size: 2em; margin: 0;">IDZ</h1>
<p><b>OSNOVNE POSTAVKE PROGRAMA IDS-a</b></p>		<p><b>PUNTI BASE DEL PROGRAMMA DELLA DDI</b></p>
<p><i>IDS je višenacionalna stranka.</i></p> <p><i>Osnovani su je autohtoni istrani, smatrajući da je to njihov dug i obaveza prema precima koji nisu doživjeli da budu gospodari u vlastitoj kući, da u Istri odlučuju o Istri, kao i zbog zabrinutosti za budućnost vlastite djece.</i></p> <p><i>Stranka je osnovana sa osnovnim ciljem Istri vratiti vlastiti regionalni identitet, a građaninu Istre dostojanstven život u svom zavičaju. Stranku smo osnovali smatrajući da je došlo vrijeme da Istrani konačno odlučuju o izgledu, razvoju i budućnosti Istre, da o tome odlučuju ljudi koje do sada nitko ništa nije pitao i čije se mišljenje nikada nije uvažavalo.</i></p> <p><i>Članom IDS-a može postati svaki onaj građanin svijeta koji želi učestvovati u projektu kulturnog, privrednog, ekološkog i moralnog preobražaja Istre i njenih otoka, odnosno koji prihvaća program IDS-a.</i></p> <p><i>Uvjereni smo da možemo zajedno sa svima onima, koji poštuju kulturu, običaje i sve specifičnosti Istre, postati politički činitelac na ovim našim prostorima, koji će biti sposoban realizirati zadatke koje stavljamo pred sebe.</i></p>	<p><i>La DDI è un partito plurinazionale.</i></p> <p><i>E' stata fondata da istriani autoctoni, che sentono nei confronti dei propri avi il dovere di realizzare quanto è stato a loro negato, e cioè di essere padroni a casa propria decidendo dell'Istria in Istria, come pure di adoperarsi per il futuro dei propri figli.</i></p> <p><i>Il partito è stato fondato con lo scopo primario di restituire all'Istria la sua identità regionale, e al cittadino dell'Istria un alto livello di benessere civile a casa propria. Abbiamo fondato il partito ritenendo che per gli istriani sia giunta l'ora di decidere delle sorti dell'Istria, perché a decidere possano essere coloro le cui opinioni non sono mai state prese in considerazione e ai quali non è mai stato chiesto niente.</i></p> <p><i>Può diventare membro della DDI qualsiasi cittadino del mondo che desidera contribuire al progetto di riscatto culturale, economico, ecologico e morale dell'Istria e delle sue isole, ossia chiunque accetta il programma della DDI.</i></p> <p><i>Siamo convinti di poter diventare, assieme a coloro che rispettano la cultura, le tradizioni e tutte le specificità dell'Istria, un fattore politico rilevante per questa regione e che sarà in grado di realizzare i compiti che ci siamo prefissi.</i></p>	
<p><b>Budimo ponosni građani Istre.</b></p> <p><b>Neka Istra bude ponosna s nama!</b></p> <p><b>ISTARSKI DEMOKRATSKI SABOR</b></p>	<p><b>Vogliamo essere fieri cittadini dell'Istria.</b></p> <p><b>Che l'Istria sia fiera di noi!</b></p> <p><b>La DIETA DEMOCRATICA ISTRIANA</b></p>	

## IDS je ZA:

1. ISTRU REGIJU SA VALSTITIM PARLAMENTOM PO UZORU NA ZAPADNO EVROPSKE REGIJE I SA PREDSTAVNICIMA KOJI ČE ISTRU MOĆI PREDSTAVLJATI U HRVATSKOJ, SLOVENIJI, JUGOSLAVIJI, ITALIJI I EVROPI.
2. ZA ISTRU KOJA PRIZNAJE POSTOJEĆE GRANICE, ALI NE PRIHVACA DA JE TE GRANICE SPRJEČAVAJU DA EKONOMSKI I KULTURNO SURADJUJE SA SUSJEDNIM ZAPADNOEVROPSKIM I OSTALIM REGIJAMA  
za tu nam suradnju nisu potrebni posrednici!
3. ZA ISTRU U KOJOJ ČE OSNOVNA MJERILA LJUDSKIH VRIJEDNOSTI BITI HUMANOST, POŠTENJE, ZNANJE I RADIŠNOST.
4. ZA ISTRU U KOJOJ ČE SE GRADJANI MEDJUSOBNO POŠTIVATI I POMAGATI BEZ OBZIRA NA STRANAČKU, NACIONALNU, VJERSKU ILI NEKU DRUGU PRIPADNOST.
5. ZA RAZVIJANJE KULTURNOG BOGATSTVA RAZLIČITIH DIALEKATA I SVIH ONIH KULTURNIH SPECIFIČNOSTI NAŠIH PROSTORA.
6. ZA TO DA TRAJIMO OD SVAKOGA DA POŠTLJE NAŠE JEZIKE I NAŠE OBIČAJE KAO I SPECIFIČNOST NAŠE VIŠENACIONALNE KULTURE.
7. ZA POŠTIVANJE VJERSKE TRADICIJE ISTRE.
8. ZA ZAŠTITU I OČUVANJE KULTURNIH SPOMENIKA.
9. ZA ISTRU U KOJOJ ČE SPORT I KULTURA DOBITI SVOJE PRAVO MJESTO.
10. ZA POŠTIVANJE I SPROVOĐENJE DVOJEZIČNOSTI U SVIM ONIM SREDINAMA GDJE ZA TO IMA POTREBE I UVJETA.
11. ZA STVARANJE UVJETA DA SE U ISTRU VRATE SVI ONI ISTRJANI (EZULI) KOJI SE ŽELE VRATITI DOMA.
12. ZA TO DA SE TOPONOMASTIKA PRILAGODI UDOMAĆENIM NAZIVIMA.
13. ZA ISTRU U KOJOJ ČE GRADJANI IMATI PRAVO DA ODLUČUJU O SUDBINI DOHOTKA KOJEG SU OSTVARILI.
14. ZA SLOBODNU EKONOMSKU ZONU U ISTRU.
15. ZA ISTRU KOJA TREBA POSTATI EVROPSKI CENTAR VISOKOG TURIZMA.
16. ZA TRŽIŠNU PRIVREDU I RAVNOPRAVNOST VLASNIŠTVA.
17. ZA PLINIFIKACIJU ISTRE, ZA ČISTU ISTRU.
18. ZA ISTRU PROIZVOĐAČA NAJKVALITETNIJE ZDRAVE HRANE U EVROPI.
19. ZA TO DA PRESTANE RASPRODAJA ISTARSKE OBALE.
20. ZA KULTURNU I EKONOMSKU INTEGRACIJU ISTARSKIH OTOKA.
21. ZA DEMILITARIZACIJU ISTRE.
22. ZA VEĆU ULOGU ŽENA U DRUŠTVU.
23. ZA TO DA NAŠA OMLADINA DOBJE PROSTOR I ZNAČAJ KOJI JOJ U DRUŠTVU PRIPADA, TE ISTE UVJETE ZA RAZVOJ KAO I NJIHOVI VRŠNJACI U ZAPADNOJ EVROPI.
24. ZA ISTRU U KOJOJ NAŠ NEĆE BITI SRAM GOVORITI PO NAŠU!

## La DDI è PER:

1. PER L' ISTRIA REGIONE COL SUO PARLAMENTO, SECONDO IL MODELLO DELLE REGIONI EUROPEE OCCIDENTALI, CON I SUOI RAPPRESENTANTI IN CROAZIA, SLOVENIA, JUGOSLAVIA, ITALIA E EUROPA.
2. PER L' ISTRIA CHE RISPETTA GLI ATTUALI CONFINI, PERO' NON ACCETTA CHE GLI STESSI SIANO DA FRENO ALLA COLLABORAZIONE ECONOMICA E CULTURALE CON LE ALTRE REGIONI EUROPEE OCCIDENTALI.  
per tale collaborazione non abbiamo bisogno di intermediari!
3. PER L' ISTRIA DOVE LA VALUTAZIONE DEI VALORI UMANI SI BASERA' SUI PRINCIPI DELL' UMANITA', ONESTA', COMPETENZA E OPEROSITA'.
4. PER L' ISTRIA DOVE TUTTI I SUOI CITTADINI SI RISPETERANNO E AIUTERANNO RECIPROCAMENTE, INDIPENDENTEMENTE DALLA LORO APPARTENENZA PARTITICA, NAZIONALE, RELIGIOSA O ALTRO.
5. PER LO SVILUPPO DELLA RICCHEZZA CULTURALE DERIVATAI DAI NOSTRI VARI DIALETTI E DALLE ALTRE SPECIFICITA' CULTURALI DELLA NOSTRA REGIONE.
6. PERCHE' TUTTI RISPETTINO LE NOSTRE LINGUE, LE NOSTRE TRADIZIONI E LE SPECIFICITA' DELLA NOSTRA CULTURA PLURINAZIONALE.
7. PER IL RISPETTO DELLA TRADIZIONE RELIGIOSA DELL' ISTRIA.
8. PER LA TUTELA E LA CURA DEI MONUMENTI CULTURALI.
9. PER L' ISTRIA DOVE SPORT E CULTURA SARANNO GIUSTAMENTE VALORIZZATI.
10. PER IL RISPETTO E LA REALIZZAZIONE DEL BILINGUISMO LADDOVE ESISTONO LE CONDIZIONI E LA NECESSITA' PER ATTUARLO.
11. PER REALIZZARE LE CONDIZIONI NECESSARIE AFFINCHÉ IN ISTRIA RITORNINO TUTTI QUEGLI ISTRIANI (ESULI) CHE LO DESIDERINO.
12. PER IL RIPRISTINO DELLA TOPONOMASTICA LOCALE.
13. PER L' ISTRIA DOVE I CITTADINI AVRANNO DIRITTO DI DECIDERE SULLA RIPARTIZIONE DEL REDDITO CHE HANNO REALIZZATO.
14. PER LA ZONA FRANCA IN ISTRIA.
15. PER L' ISTRIA CENTRO EUROPEO DEL TURISMO QUALIFICATO.
16. PER L' ECONOMIA DI MERCATO E IL DITITO DI PROPRIETA'
17. PER LA PLINIFICAZIONE DELL' ISTRIA, PER L' ISTRIA PULITA.
18. PER L' ISTRIA PRODUTTRICE EUROPEA DI CIBI DI ALTA QUALITA'.
19. PERCHE' FINISCA LA SVENDITA DELLA COSTA ISTRIANA.
20. PER L' INTEGRAZIONE ECONOMICA E CULTURALE DELLE ISOLE ISTRIANE.
21. PER LA DEMILITARIZZAZIONE DELL'ISTRIA.
22. PER L' UGUAGLIANZA DELLA DONNA NELLA SOCIETA'.
23. PERCHE' BAMBINI E GIOVANI RICEVANO NELLA SOCIETA' GLI SPAZI E L' IMPORTANZA CHE LORO SPETTA, NONCHE' LE STESSIE CONDIZIONI DI SVILUPPO DEI LORO COETANEI DELL' EUROPA OCCIDENTALE.
24. PER UN' ISTRIA DOVE NON CI SI DEVE VERGOGNARE DI PARLARE ALL'ISTRIANA

## Annexe 4.2

[www.dzs.hr/Eng/Census/census2001.htm](http://www.dzs.hr/Eng/Census/census2001.htm)

**10. POPULATION, BY ETHNICITY - DETAILED CLASSIFICATION, BY COUNTIES, CENSUS 2001**

	Total	County of Karlovac	County of Zadar	County of Osijek-Baranja	County of Šibenik-Knin	County of Vukovar-Srijem	County of Split-Dalmatia	County of Istria	County of Dubrovnik-Neretva	City of Zagreb
<b>Total</b>	4.437.460	141.787	162.045	330.506	112.891	204.768	463.676	206.344	122.870	779.145
<b>Croats</b>	3.977.171	119.490	151.188	277.245	91.811	160.277	446.539	148.328	114.611	716.344
<b>Ethnic minorities - total</b>	331.383	17.555	7.648	45.836	11.263	39.745	10.295	31.146	5.526	40.065
Albanians	15.082	300	629	858	322	487	900	2.032	328	3.389
Austrians	247	-	13	23	8	4	18	26	13	53
Bosniacs	20.755	892	266	410	142	1.138	888	3.077	1.760	6.204
Bulgarians	331	2	7	20	6	10	37	33	3	110
Montenegrins	4.926	74	112	365	75	119	593	732	370	1.313
Czechs	10.510	20	26	61	30	43	156	103	26	813
Hungarians	16.595	32	89	9.784	68	2.047	262	536	89	841

	Total	County of Karlovac	County of Zadar	County of Osijek-Baranja	County of Sibenik-Knin	County of Vukovar-Sirmium	County of Split-Dalmatia	County of Istria	County of Dubrovnik-Neretva	City of Zagreb
Macedonians	4.270	90	122	311	63	124	387	454	109	1.315
Germans	2.902	34	139	964	44	171	260	180	99	288
Poles	567	15	27	32	13	32	62	35	14	133
Romanies	9.463	7	4	977	8	167	11	600	4	1.946
Romanians	475	1	2	223	6	17	16	48	7	37
Russians	906	27	18	33	15	30	85	45	10	250
Ruthenians	2.337	6	15	127	5	1.796	13	31	11	123
Slovaks	4.712	20	43	2.155	31	1.338	109	144	22	171
Slovenians	13.173	340	267	480	143	92	746	2.020	163	3.225
Serbs	201.631	15.651	5.716	28.866	10.229	31.644	5.520	6.613	2.409	18.811
Italians	19.636	11	109	32	30	5	114	14.284	51	277
Turks	300	8	16	8	1	-	24	57	2	65
Ukrainians	1.977	20	24	78	15	476	49	78	18	333
"Vlasi"	12	-	-	3	-	-	1	1	-	1
Jews	576	5	4	26	9	5	44	17	18	368

	Total	County of Karlovac	County of Zadar	County of Osijek-Baranja	County of Šibenik-Knin	County of Vukovar-Sirmium	County of Split-Dalmatia	County of Istria	County of Dubrovnik-Neretva	City of Zagreb
<b>Other European peoples – total</b>	20.706	751	260	483	135	1.353	934	3.941	791	4.290
Yugoslavs	176	9	2	2	1	9	13	28	4	36
Muslims	19.677	725	213	450	102	1.317	809	3.831	737	4.030
<b>Ethnically uncommitted</b>	89.130	3.183	1.799	5.873	1.314	2.553	4.322	21.978	1.510	15.649
Of that, regionally committed	9.302	-	12	18	12	5	119	8.865	26	39
<b>Unknown</b>	17.975	788	1.128	1.030	323	823	1.484	895	381	2.322

